TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE – Nº 11782 – JEUDI 16 DÉCEMBRE 1982

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,50 F

Algérie, 2 DA : Maroc, 3,00 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1.60 DM : Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1.10 $; Côte d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 80 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 55 dr. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1 000 L ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 60 esc. ; Sénégal, 325 F CFA ; Suède, 7.75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 65 d.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

La Jordanie et l'O.L.P. ont conclu un accord sur une « action politique » commune

LIRE PAGE 5

Nette détente franco-américaine

Solide, fidèle autonome

M. Charles Hernu a reçu, mardi 14 décembre à Paris, pendant soixante-dix minutes, M. George Shultz. Apparemment, il aura été le seul ministre de la défense d'un pays allié des Etats-Unis à avoir pu dialoguer aussi longuement avec le secrétaire d'Etat durant sa tournée des principales capitales européennes. On peut penser qu'il y aura été sensible.

Les deux hommes ont constaté qu'il n'existait entre leurs pays aucun désaccord, ni même aucune divergence de vues en matière de défense. M. Hernu a eu, de surcroît, le sentiment que son interlocuteur ne nourrissait aucune inquiétude particulière quant à la solidarité militaire franco-américaine et que les Etats-Unis respectaient la volonté d'autonomie et « l'espace de liberté » que sa force nationale de dissuasion conférait à la France.

Solide, fidèle, autonome. C'est en ces termes qu'à la présidence de la République comme au ministère de la défense on a présenté à M. Shultz la politique militaire de la France envers ses alliés.

Cette présentation est formulée au moment précis où le gouvernement issu des élections de 1981 entend redéfinir les missions des forces françaises. Il s'agit notamment, au travers d'une réorganisation fondamentale de l'armée de terre qui devrait voir le jour au début de 1983, de les placer en situation de pouvoir, le cas échéant, engager – dès les premières manifestations d'une prise ou d'un conflit – un corps expéditionnaire classique en Europe pour l'insérer dans le dispositif allié en toute zone lorsque la défense l'exigerait.

L'armée de terre française va être équipée, d'autre part, d'un nouveau missile nucléaire tactique, le Hadès, aux performances considérablement améliorées par rapport à celles du Pluton actuel. Le gouvernement pourra ainsi montrer à ses alliés qu'il dispose d'une gamme assez complète de possibilités au service de ce que le président de la République lui-même a appelé, le 15 octobre dernier à Canjuers, « la défense du continent occidental ».

On manifeste en effet à l'Élysée le souci de concilier deux objectifs : d'une part, armer et protéger le « sanctuaire » national, d'autre part, entretenir une relation de confiance avec les alliés en Europe en prouvant que la France est militairement en mesure d'être très tôt et très vite, s'il le fallait, à leur côtés.

Ces deux objectifs, dont la conciliation paraissait jusqu'à présent relever de la quadrature du cercle, sont désormais à la portée des responsables politiques et militaires, compte tenu de la technologie de certaines armes, qui a beaucoup avancé et va progresser davantage encore.

Le débat vient seulement de s'engager en France. Rien n'indique que les partis politiques, de la majorité comme de l'opposition, en aient pris une conscience nette et claire. D'autant plus que les remous provoqués par l'affaire des « fuites » de documents anciens dans les états-majors ont masqué le rajeunissement en cours de la doctrine militaire française. Il est possible, aussi, que ce débat de fond, quand il se déroulera vraiment, trouble les esprits au point de dépasser les clivages politiques traditionnels pour s'instaurer au sein même des différents partis.

Tout ce qui concerne la sécurité sera discuté entre alliés

Le secrétaire d'État américain, M. George Shultz, a quitté Paris, où il s'était entretenu la veille avec M. Mitterrand, ce mercredi matin 15 décembre, pour Madrid. Après un séjour de vingt-quatre heures, au cours duquel il prendra un premier contact avec les nouveaux dirigeants socialistes espagnols, M. Shultz terminera à Londres sa tournée européenne.

L'étape de Paris semble avoir nettement resserré les relations franco-américaines ; il est entendu qu'on discutera entre alliés des relations commerciales Est-Ouest, mais dans la mesure seulement où elles affectent les problèmes de sécurité.

A Washington, M. Reagan a confirmé – tout en estimant cette offre « inadéquate » – que les Soviétiques avaient proposé une réduction du nombre de leurs missiles de portée intermédiaire basés à terre.

Le secrétaire d'État américain, M. Shultz, a qualifié d'excellents les entretiens qu'il a eus mardi 14 décembre à Paris avec le président Mitterrand et MM. Cheysson, Hernu et Delors, ministres des relations extérieures, de la défense et de l'économie et des finances. La France, a-t-il notamment déclaré à l'issue d'un dîner offert en son honneur par M. Cheysson, *« a la capacité de penser dans la dimension internationale. (...) Nous avons* [Français et Américains] *toutes les bases nécessaires pour approfondir et renforcer nos relations ».*

Selon un responsable américain cité par le *New York Times*, l'étape de Paris était la plus importante de la tournée du secrétaire d'État en Europe. *« La Maison Blanche attendait le rapport de M. Shultz pour décider si elle engagerait plus ouvertement un combat avec la France »*, écrit le journal américain. Sans que l'on puisse dire que tout différend est écarté entre Paris et Washington (il en existera toujours, les situations et les intérêts des deux pays n'étant pas identiques), les *malentendus* paraissent du moins dissipés et de vastes zones d'accord dégagées. On affichait en tout cas une nette satisfaction du côté américain.

Trois séries de questions ont principalement été discutées : sécurité en Europe, relations économiques, problèmes régionaux.

Sur la *sécurité*, l'accord a été facile. La politique française, fondée *sur une défense forte et un retour à* l'équilibre des forces Est-Ouest, telle qu'elle avait été réaffirmée la veille encore par le porte-parole de l'Élysée, M. Vauzelle, ne peut que convenir à Washington. Les propos attribués à M. Mitterrand par le journaliste américain Joseph Kraft dans *le Point* (*le Monde* du 14 décembre) pouvaient cependant soulever quelques interrogations : en matière d'euromissiles, la France renonçait-elle à soutenir la position américaine baptisée « option zéro » ? Autrement dit, fallait-il renoncer à *demander aux Soviétiques le démantèlement* de toutes leurs fusées intermédiaires contre le non-déploiement d'euromissiles américains ? Dès son premier entretien avec M. Shultz, M. Cheysson s'est employé à le rassurer. *« La position de départ que nous soutenons,* a-t-il affirmé, *c'est l'option zéro. »* Il semble que ce que M. Mitterrand a dit à M. Kraft (qui n'était pas autorisé à le citer, selon *l'Élysée), c'est selon son avis il est* probable que l'accord américano-soviétique finira par se faire sur un compromis entre la situation actuelle (environ six cents fusées intermédiaires soviétiques) et l'option zéro, mais ce n'est pas ce qu'il souhaite. M. Cheysson estime, pour sa part, *qu'il ne peut s'agir par rapport à* l'option zéro que de différences mineures.

MAURICE DELARUE.

(Lire la suite page 3.)

« Pourquoi pas un contrat nation-entreprises ? »

nous déclare M. Delors après les assises du patronat

M. Gattaz a proposé, le mardi 14 décembre, aux vingt mille patrons rassemblés à Villepinte pour les états généraux de l'entreprise d'embaucher les cent cinquante mille chômeurs de longue durée et les six cent mille jeunes qui sortent chaque année de l'université ou de l'école pour des essais professionnels. Il a en même temps demandé une forte réduction des charges.

M. Delors, que nous avons interrogé mercredi, s'est montré favorable à la démarche du patronat visant à faire mieux connaître l'entreprise aux Français. *« Pourquoi pas un contrat entre la nation et les entreprises ? »*, nous a déclaré le ministre de l'économie et des finances, en soulignant que le gouvernement, qui se doit de créer un environnement favorable aux firmes, ne devait pas être le seul interlocuteur du patronat.

Vingt mille entreprises auront disparu en 1982 en France, alors que treize mille seulement auront été créées. *L'endettement global* des firmes atteint 2 000 milliards de francs. Dans leur brutalité, ces chiffres montrent les effets d'une crise qui frappe l'ensemble du monde industrialisé. Qui n'a en tête les faillites retentissantes de la compagnie aérienne américaine Braniff, du « numéro deux » ouest-allemand de l'industrie électrique et électronique A.E.G.-Telefunken ou les difficultés sans fin d'*International Harvester* ?

Que, dans ces circonstances, les récriminations de vingt mille patrons réunis à Villepinte n'aient pas couvert les propositions *constructives* du C.N.P.F. est en soi un événement positif.

Sur le fond, on pourrait certes souligner que le discours patronal n'évolue guère : revendication de la liberté intégrale, de la réduction des charges, de la limitation de l'expression syndicale au profit de l'expression directe des salariés, respect des *décisions de justice en* échange d'une mobilisation contre le chômage, voilà des formules qui appartiennent depuis *longtemps à la panoplie* du C.N.P.F. Politiquement, la clientèle patronale n'est guère récupérable par les socialistes. Ce n'est pas une surprise.

Mais s'en tenir là, ce serait ne pas voir que jamais le patronat n'a été aussi précis dans des propositions qui pourraient servir d'éléments de négociation dans les prochains mois pour l'élaboration d'un véritable contrat avec les pouvoirs publics. M. Delors ne s'y est pas trompé, qui nous déclarait au lendemain de ces états généraux : *« Pourquoi pas un contrat entre la nation et les entreprises ? »* Aux patrons de faire la preuve qu'ils sont à même d'assurer l'emploi et la croissance, qu'ils ne gâchent pas l'argent, disait en substance le ministre de l'économie et des finances ; au gouvernement de créer un environnement favorable aux entreprises. Mais, ajoutait-il, le gouvernement ne doit pas être le seul interlocuteur du patronat.

Une manière de renvoyer ce dernier vers l'opinion et les syndicats. Toutes les propositions formulées par M. Gattaz sont apparemment négociables et ne constitue pas, dit-on au C.N.P.F., un « donnant-donnant ». *Les pouvoirs publics* seront sans doute intéressés par les mesures proposées en faveur de la lutte contre le chômage.

BRUNO DETHOMAS.

(Lire la suite page 33.)

La hausse des loyers en 1983 sera fixée par décret

La hausse des loyers en 1983 sera dans la grande majorité des cas limitée à 80 % de l'évolution de l'indice trimestriel de la construction de l'INSEE. D'autres majorations sont prévues en cas de travaux, en cas d'arrivée d'un nouveau locataire, et, dans le secteur H.L.M., pour les loyers inférieurs au minimum réglementaire.

Ces dispositions feront l'objet de trois décrets qui, après examen en *Conseil d'État et signature des trois ministres* concernés (urbanisme et logement, économie et finances, justice), doivent être publiés au *Journal officiel* avant le 31 décembre.

La teneur de ces décrets a été rendue publique après la tenue, mardi 14 décembre, de l'ultime réunion de la Commission nationale des rapports locatifs.

LIRE PAGE 36 L'ARTICLE DE JOSÉE DOYÈRE

— POINT —

Un consensus sur la sécurité

Les maires sont pragmatiques. Ils veulent durer, se maintenir, et savent qu'en la matière les principes doctrinaux sans réalisations concrètes ne supportent pas l'usure du temps. Appliqué à l'insécurité, ce sens du concret produit une heureuse surprise : l'ébauche d'un consensus entre maires de la majorité et de l'opposition.

« Faire preuve d'imagination », *avait en effet recommandé le premier ministre en installant, en mai dernier, la commission des maires sur la sécurité. Le rapport final, qui devrait être adopté le 17 décembre, ne décevra pas son attente. On est, cette fois, loin des lieux communs ou des généralisations abusives, celles par exemple du secrétaire d'Etat chargé de la sécurité publique, qui, récemment, à La Rochelle, assimilait la petite délinquance à un* « terrorisme du quotidien ». *La réflexion de la commission est, à tout le moins, plus nuancée et novatrice. A un double titre.*

D'une part, en refusant de réduire une situation complexe, multiforme et contradictoire à un seul paramètre. Répondre à « la violence », *avait dit M. Peyrefitte. Faire face à une* « crise sociale », *disent les maires, brassant aussi bien le surpeuplement, la ségrégation, les difficultés d'insertion professionnelle, l'uniformité de l'habitat banlieusard... En somme, le démembrement d'un tissu social qu'aucune nouvelle forme de solidarité n'est venue remplacer.*

D'autre part, en plaidant pour des solutions locales tenant compte des réalités municipales et recherchant une concertation généralisée, du quartier à la mairie jusqu'au département. Suggestions qui supposent un changement de logique, une rupture avec les politiques jacobines et uniformes. Police et justice sont invitées à sortir de leur tour d'ivoire, à rompre avec leur tradition de secret, à accepter le droit de regard du pouvoir municipal.

Face à la montée du sentiment d'insécurité, à l'impuissance des institutions répressives, l'Etat appelle au secours les maires. Ils répondent en exigeant qu'en ce domaine également le décentralisation ne soit pas un vain mot.

(Lire page 9 l'article d'EDWY PLENEL.)

AU JOUR LE JOUR — Rareté

L'impôt sur les grandes fortunes ça ne marche pas. On avait d'abord espéré qu'ils seraient deux cent mille, ces Français fortunés qui, d'eux-mêmes, iraient se désigner pour le sacrifice sur l'autel des finances. Ensuite on avait pensé qu'ils seraient finalement cent soixante dix mille. A l'arrivée, on n'en a en réalité trouvé que cent mille.

Où sont passés les fortunés ? Ou ils sont moins nombreux qu'on ne le croyait, ou ils sont moins honnêtes qu'on ne l'escomptait.

Il faudrait d'urgence former et recruter des riches. Il y va de l'avenir du socialisme en France.

BRUNO FRAPPAT.

LE POUVOIR ET LA CRISE

A la fois « plus d'État » et « moins d'État »

par JEAN-MARIE COLOMBANI

Le socialisme, ça ne marche pas encore : ce constat, les socialistes l'ont dressé eux-mêmes à l'occasion du colloque sur la « *voie française* » des nationalisations (*le Monde* du 14 décembre). Ce jour-là, ils ont notamment discuté de l'opportunité de créer une banque nationale d'investissement.

Ce débat « *entre socialistes* », qui n'est pas en lui-même fondamental, mérite qu'on s'y arrête car il ressuscite un clivage ancien et annonce une discussion essentielle pour l'avenir. Traditionnellement deux sensibilités, deux « *cultures* » comme le disait M. Michel Rocard, traversent le P.S., l'une étatiste, l'autre misant davantage sur l'adaptation des mentalités. La première a immédiatement imaginé d'apporter à une difficulté réelle – le système bancaire ne joue pas son rôle – une réponse institutionnelle : la B.N.I. L'autre, *incarnée par M. Delors, s'y est opposée.*

Il est, derrière ce désaccord, un choix plus essentiel : l'État peut-il étendre davantage le champ de son intervention ? Et d'abord de quel État parle-t-on ?

M. Laurent Fabius, reprenant un mot d'ordre du chef de l'État, a souhaité récemment que la part du prélèvement social et fiscal soit stabilisée puis réduite, avant d'ajouter : « *C'est une nouvelle conception de l'État qui est derrière ; il faut que l'État intervienne mieux, et non plus sans cesse davantage.* »

Telle est bien la question posée au pouvoir après dix-huit mois d'exercice, marqué notamment par *l'extension du secteur public à cinq* groupes industriels et aux banques. Il s'agit, pour les socialistes, d'opérer une révision déchirante de leur conception du rôle de l'État, de tourner le dos au « *social-étatisme* » en quelque sorte, et de le faire avec d'autant plus de résolution que la question de l'État, effleurée pendant la campagne présidentielle de 1981, pourrait bien être au centre de prochaines campagnes électorales nationales.

La gauche vivait, depuis longtemps, sur l'idée que la réalisation de l'idéal qu'elle incarne – la justice sociale – passe par un système de redistribution, chaque jour plus sophistiqué, lequel entraîne un *prélèvement chaque jour plus important.*

En outre, à la veille de leur victoire électorale, les socialistes faisaient deux constatations : le taux *du prélèvement global en 1981* (42 % du P.N.B.) était inférieur à celui pratiqué par certains gouvernements sociaux-démocrates de l'Europe du Nord ; la structure des inégalités en France était différente de celle qui existe dans ces pays. Il y avait donc deux bonnes raisons de croire que la gauche au pouvoir disposerait d'une marge de manœuvre réelle, correspondant au retard pris par rapport aux autres social-démocraties.

Il y avait aussi une bonne raison de croire qu'il n'en serait rien. Contrairement à ce qui s'était passé en 1929, en effet, il était clair, dès 1981, que ce n'était pas la politique libérale qui, étant en crise, se voyait opposer une politique social-démocrate (l'idéologie du *welfare state*), mais l'inverse. C'est l'État-providence qui était et qui est en crise, *et qui, subissant* les assauts des écoles néo-libérales, devait trouver les moyens de son dépassement.

Présentant ce phénomène, le candidat Mitterrand avait, avant d'achever sa campagne, promis de ne pas accroître la part des prélèvements obligatoires. Mais, tenant d'autres promesses, M. Mitterrand a, en réalité, accru cette part de près de deux points, avant de promettre à nouveau, dans l'interview qu'il nous a accordée, de stabiliser celle-ci puis d'amorcer la « *décrue* ».

Derrière cette décrue, il y a en effet, comme l'indiquait M. Fabius, la conception d'un État qui incite, plutôt qu'il n'intervient lui-même, qui « *fait faire* » plutôt qu'il ne fait lui-même : la « *nouvelle société* » de M. Chaban-Delmas, inspirée par MM. Delors et Nora, *n'est pas loin.* A cette différence essentielle qu'il ne s'agit plus, cette fois, de répartir un surplus, mais d'opérer un partage équitable dans une économie de rareté. Les raisons autant économiques que politiques justifient cet *aggiornamento.*

(Lire la suite page 8.)

Le Monde

idées

Le Conseil constitutionnel et les DOM

Le rejet par le Conseil constitutionnel de la loi adaptant aux DOM la législation sur la régionalisation navre Pierre Marcilhacy, qui rappelle l'hostilité déterminée des auteurs de la Constitution de 1958 au « gouvernement des juges ». François Luchaire regrette qu'il ne soit pas possible d'interroger le Conseil sur certaines questions de principe *avant* le débat parlementaire. Enfin, George Pau Langevin pense qu'au-delà de l'aspect institutionnel la loi constituait un signe symbolique de l'acceptation d'une France plurielle.

Plus de gouvernement des juges !

par PIERRE MARCILHACY (*)

LE 5 août 1958, M. Michel Debré, alors garde des sceaux du gouvernement que présidait le général de Gaulle, déclarait devant le comité consultatif constitutionnel (C.C.C.), dont les débats constituent les seuls travaux préparatoires écrits de la Constitution de la Vᵉ République : *« Ni les Assemblées, ni l'opinion publique n'accepteraient que des juges participent constamment à la vie politique »*.

A la même séance, M. Teitgen disait : *« Mais en habilitant le conseil à vérifier si la loi votée par le Parlement est conforme au préambule de la Constitution, vous tombez dans le gouvernement des juges, chacun appréciant subjectivement la portée implicite ou explicite de ce texte »*.

Même expression *« le gouvernement des juges »* dans la bouche de M. Coste-Floret.

En résumé, le gouvernement des juges était alors, pour les représentants les plus divers des sensibilités politiques, considéré comme l'abomination des désolations.

Les temps ont bien changé puisque le Conseil constitutionnel, présidé par M. Frey, ancien membre comme nous-même du C.C.C., vient de mettre à néant une loi votée par le Parlement sur demande, notamment et entre autres, de M. Michel Debré. Sur cette loi, on peut porter des jugements politiques différents : être pour ou être contre.

Depuis que le Conseil constitutionnel s'est prononcé, on ne peut qu'enregistrer son anéantissement sans recours, mais aussi s'interroger sur les avantages ou les dangers d'un gouvernement des juges, car la décision de l'assemblée des Sages aurait pu, à notre sens, et sans offenser le droit, être rendue exactement en sens inverse.

Il n'est pour s'en convaincre que de lire les considérants de la décision du 2 décembre où nous croyons retrouver la plume d'un très éminent juriste sur le visage duquel se sont attardées les caméras de la télévision.

« Considérant qu'aux termes de l'article 72 de la Constitution les collectivités territoriales de la République sont les communes, les départements, les territoires d'outre-mer, toute autre collectivité territoriale est créée par la loi.

» Considérant qu'aux termes de l'article 73 de la Constitution le régime législatif et l'organisation administrative des départements d'outre-mer peuvent faire l'objet de mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière.

» Considérant qu'il résulte de ces articles que le statut des départements d'outre-mer doit être le même que celui des départements métropolitains sous la seule réserve des mesures d'adaptation que peut rendre nécessaire la situation particulière de ces départements d'outre-mer. »

Voici qui est peu convaincant et n'éclairera guère les futurs exégètes.

En effet, c'est une loi en bonne et due forme qui était déférée et nous ne lisons rien qui impose dans la Constitution une assimilation totale aux normes juridiques métropolitaines. Bien plus, les constituants ont prévu des adaptations que le plus élémentaire bon sens ne pouvait écarter. La Martinique, la Guadeloupe ou la Réunion ne sauraient se comparer du simple point de vue géographique avec le Cantal ou les Côtes-du-Nord. Qui plus est, la formule suivant laquelle *« ces adaptations ne sauraient avoir pour effet de conférer aux départements d'outre-mer une organisation particulière prévue par l'article 74 de la Constitution pour les seuls territoires d'outre-mer »* est en contradiction avec le raisonnement esquissé puisque ce même article 74 dispose que cette organisation est définie et modifiée par la loi.

Et on revient au point de départ. La loi régulièrement votée peut-elle, sans encourir l'annulation, établir un statut adapté et profondément démocratique respectueux des libertés fondamentales pour des départements dits d'outre-mer et dont la définition est dans le texte constitutionnel sans précisions de lieu ou de nombre ?

La création en France métropolitaine de conseils régionaux, puis leur transformation, n'ont pas fait tant d'histoires alors que — raisonnons par *a contrario* — les départements d'outre-mer n'étaient pas concernés, que donc il y avait disparité avec une partie de l'ensemble des départements de la République.

Sur ces bases sommairement définies, il était possible de rédiger une décision qui validait et non anéantît une loi voulue par la représentation nationale. L'un des considérants eût pu se rédiger ainsi :

« Considérant qu'il résulte du premier alinéa in fine *de l'article 72 de la Constitution que toute autre collectivité est créée par la loi, que le texte déféré ayant, sans conteste, ce caractère, la création d'une collectivité territoriale originale pour les départements d'outre-mer satisfait aux impératifs constitutionnels, que, de surcroît, ceux-ci exprimés dans l'article 73 posant le principe de mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière, apportent la preuve que le peuple français, en votant la Constitution, a reconnu cette situation particulière avec nécessairement les conséquences qui en découlent.*

» Qu'il ne saurait d'ailleurs être en l'espèce décidé d'une autre manière que pour les départements métropolitains, pour lesquels l'application des lois de décentralisation n'a pas été jugée contraire à la Constitution — encore qu'elle créât une disparité avec les départements d'outre-mer — ce qui était vrai dans un sens doit l'être dans l'autre... »

Une simple prise de position juridique aboutissant à laisser publier et appliquer une loi régulièrement votée par le Parlement eût, sans blesser le respect dû au droit, laissé à la représentation nationale élue la responsabilité politique qui est la sienne. Alors, plus de gouvernement des juges, plus de chausse-trape politique colorée de juridisme placée sur le chemin d'une réforme sur le fond de laquelle les avis peuvent d'ailleurs diverger.

Mais n'oublions pas, et cela sur le seul plan de la politique, que la décolonisation que souhaitait Pierre Mendès France, alors si combattu par les opposants d'aujourd'hui, eût laissé à notre pays et à nos anciens territoires nationaux accédant à l'indépendance, des chances politiques et économiques qu'ils ont grand mal à rattraper. N'en est-il pas de même aujourd'hui pour ces départements d'outre-mer que nous ne retiendrons qu'en leur reconnaissant leur spécificité et leurs divergences avec la lointaine métropole ?

Tout cela peut et doit être modifié par ceux qu'attriste ou réjouit la décision des juges qui nous gouvernent, comme aussi l'attitude de ceux qui se vengent, au sein d'un tribunal, du désaveu que leur a infligé le corps électoral.

(*) Ancien sénateur.

Répondre à l'attente

par GEORGE PAU LANGEVIN (*)

AINSI donc il n'y aura pas dans les départements d'outre-mer d'assemblée unique élue à la proportionnelle, puisque le Conseil constitutionnel en a ainsi décidé.

Il n'est plus question évidemment de discuter la validité du raisonnement juridique qui l'a mené à rejeter une solution rationnelle puisqu'elle évitait la superposition dans les limites territoriales similaires d'assemblées concurrentes où siègent sensiblement les mêmes hommes.

Certes, les nouveaux pouvoirs conférés aux régions par la loi votée en mars 1982 remédieront déjà à nombre de dysfonctionnements engendrés par le centralisme et la départementalisation.

Certes, d'autres formules de technique juridique peuvent être trouvées pour adapter aux situations locales le régime général dans la stricte mesure admise par le droit constitutionnel français tel qu'il est actuellement interprété.

Mais le véritable enjeu est ailleurs, et l'acharnement montré par les adversaires du texte le souligne d'évidence. Au-delà de l'aspect purement institutionnel, il y avait là une approche nouvelle des interrogations toujours actuelles sur le statut et l'identité. C'est à ce titre d'ailleurs que pour les Antillais de l'émigration non électeurs à l'assemblée unique il constituait un signe symbolique.

Une conception nouvelle

Il s'agit aujourd'hui d'avancer de manière tangible vers une conception nouvelle de l'unité, de l'égalité, de la solidarité. L'unité nationale implique-t-elle l'uniformité entre les départements ? Ceux-ci, pour être traités également, doivent-ils l'être de manière identique, ou au contraire la véritable égalité n'exige-t-elle pas la prise en compte sérieuse des problèmes spécifiques ?

Chacun convient que les données naturelles imposent une adaptation des lois prévues pour la France continentale, mais faut-il le faire chichement, à contre-cœur, en recopiant le plus possible le seul modèle qui vaille ? Ou largement, souplement, en laissant respirer sans entraves les particularismes enfin reconnus ?

Les différences géographiques, climatiques, ethniques, cuturelles ne sont pas une tare qu'il convient de tolérer et d'escamoter autant que possible, elles peuvent aussi être reconnues comme une richesse pour une France plurielle et solidaire.

Car si les institutions peuvent être arrangées, forcées pour approcher de la « normale », les hommes ne peuvent sans grand dommage subir le même traitement, et si l'appartenance égale à la communauté nationale rend nécessaire la similitude, nombre d'Antillais ou de Réunionnais s'en sentiront en fait exclus. Ne vont-ils pas recommencer à affirmer dans l'affrontement une altérité qui est niée ?

Des milliers d'hommes et de femmes, Noirs français venus d'ailleurs, souhaitent vivre sereinement leur être pluraliste, métis, et pour répondre à cette attente il est légitime d'imaginer des solutions nouvelles aux vieux dilemmes dans lesquels depuis si lontemps ils sont enfermés.

(*) Vice-présidente du M.R.A.P. (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples).

Questions de principe

par FRANÇOIS LUCHAIRE (*)

LE Conseil constitutionnel s'est opposé à la loi portant adaptation aux départements d'outre-mer de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Il a dit ainsi ce qu'il ne fallait pas faire, mais il n'était pas dans son rôle de dire ce qu'il faut faire.

I) La loi condamnée par le Conseil tirait les conséquences de l'isolement géographique de chaque département d'outre-mer ; en raison de cet isolement, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion constituent chacune à la fois un département et une région ; ce ne sont pas les seules circonscriptions à être le support de deux collectivités territoriales : Paris est à la fois une commune et un département ; la loi du 31 décembre 1975 l'a doté d'une assemblée unique et d'un exécutif unique ; c'est ce que le gouvernement et le Parlement ont voulu faire pour les départements d'outre-mer, en les dotant chacun d'une assemblée et d'un exécutif uniques agissant tantôt en tant qu'organe du département, tantôt en tant qu'organe de la région.

Mais, pour cette assemblée unique, il fallait choisir entre une élection au scrutin uninominal par ciconscription de dimensions limitées (les cantons) à l'image des assemblées départementales, ou une élection au scrutin proportionnel dans une circonscription unique à l'image des assemblées régionales ; le Parlement a choisi la deuxième solution.

Pourquoi le Conseil constitutionnel ne l'a-t-il pas admis ?

Parce que la physionomie des assemblées départementales lui paraissait alors trop différente outre-mer que celle de ces mêmes assemblées dans la métropole ; le Conseil constitutionnel a estimé que l'article 73 de la Constitution ne permet d'apporter à l'organisation administrative des D.O.M. que des *« adaptations »* et ne permet pas de modifier la nature de l'assemblée départementale : ce n'est que pour les territoires que l'article 74 permet un statut particulier.

Deux lectures

Les articles 73 et 74 de la Constitution sont susceptibles de deux lectures différentes.

Il y a d'abord une lecture abstraite et juridique : les départements et les territoires d'outre-mer sont compris comme des catégories de collectivités territoriales pour lesquelles le législateur peut apporter des dérogations *à la Constitution*, limitées à son adaptation pour les départements d'outre-mer et pouvant aller jusqu'à un statut très spécifique pour les territoires ; cette interprétation ne s'oppose pas à ce que tel ou tel département soit l'objet d'un changement de catégorie ou devienne une collectivité territoriale d'un type nouveau telle que l'article 72 de la Constitution permet au législateur d'en créer.

Il y a ensuite une lecture concrète et politique : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont des départements d'outre-mer ; le législateur doit leur appliquer les mêmes règles qu'en métropole, sauf à adapter ces règles à leur situation particulière.

La première lecture *accroît* et la seconde *limite* les pouvoirs du législateur dans les départements d'outre-mer par rapport à ceux qu'il exerce dans la métropole.

Le Conseil constitutionnel avait jusqu'à présent choisi la première lecture tant pour la métropole (voir sa décision sur la Corse) que pour l'outre-mer (voir sa décision du 2 juillet 1965) ; il a cette fois choisi la seconde.

En poussant à l'extrême le raisonnement du Conseil, on pourrait interpréter sa décision comme interdisant toute évolution ou tout changement du statut de chaque département d'outre-mer.

La volonté du Conseil s'impose puisque, en vertu de l'article 62 de la Constitution, ses décisions *« s'imposent aux pouvoirs publics »*.

II) Que faut-il faire désormais ? Les départements d'outre-mer ne peuvent être privés de la décentralisation régionale. C'est une liberté à laquelle chacun a droit, qu'il se trouve en métropole ou outre-mer.

Est-il alors concevable d'établir une assemblée unique sur le modèle du conseil général ? Peut-on décider que ce conseil, élu comme dans la métropole, exercera de plus les compétences d'une assemblée régionale ?

L'assemblée unique n'est pas expressément condamnée par le Conseil constitutionnel ; il est d'ailleurs dommage que le Conseil ne se soit pas prononcé au moins par une incidente sur ce point qui se trouve en fait au fond du problème tant juridique que politique.

Mais le gouvernement peut craindre qu'un conseil général élu par canton et exerçant les pouvoirs d'une assemblée régionale n'ait une nature cette fois différente de celle des assemblées régionales, ce qui la condamnerait en raison du principe d'assimilation que le Conseil constitutionnel a tiré de l'article 73 de la Constitution.

Or, ni le gouvernement ni le Parlement ne peuvent courir le risque d'une deuxième censure du Conseil constitutionnel sur le même sujet. Il ne reste donc plus qu'une solution : une assemblée (élue au scrutin majoritaire) et un exécutif pour le département, puis pour la région, une autre assemblée (élue à la proportionnelle) et un autre exécutif.

III) Cette situation entraîne trois observations :

1) La Corse a pu avoir un statut particulier ; le Conseil constitutionnel en a reconnu la constitutionnalité dans sa décision du 25 février 1982. Paris a aussi un statut particulier, le Conseil l'a rappelé dans cette même décision ; par contre, un département d'outre-mer ne peut s'en voir doté.

Pour le Conseil constitutionnel, la Constitution en ne prévoyant un tel statut que pour les territoires d'outre-mer (art. 74) l'exclut par là même pour les départements d'outre-mer ; mais alors pourquoi l'admettre au profit d'une collectivité territoriale métropolitaine ? Si l'on poursuit le raisonnement du Conseil, il faudrait dire au contraire que des mesures d'adaptation n'étant prévues que pour les départements d'outre-mer, elles sont exclues pour ceux de la métropole.

2) La dualité des assemblées et des exécutifs dans le même chef-lieu et pour la même circonscription territoriale ne sera pas une source d'économie ; bien des conflits sont à craindre entre une administration régionale et une administration départementale dont les limites territoriales sont les mêmes.

Ce n'est pas la première fois que la décision du Conseil constitutionnel complétée par les conséquences que le gouvernement et le Parlement croient pouvoir en tirer est source de dépenses supplémentaires ; la décision du Conseil constitutionnel relative aux nationalisations avait entraîné une augmentation des indemnités versées aux actionnaires nationalisés qui, par rapport aux actionnaires non nationalisés, ont recueilli un avantage de 31 %.

Le Conseil constitutionnel n'a pas cet esprit fiscal ni ce souci des deniers publics parfois reprochés au Conseil d'Etat !

3) Il est regrettable que certaines questions de principe ne puissent être posées au Conseil constitutionnel avant toute discussion devant le Parlement.

La Constitution permet-elle d'établir dans chaque département d'outre-mer une assemblée unique exerçant à la fois les attributions départementales et régionales ? Dans l'affirmative, le Parlement peut-il choisir librement entre le modèle métropolitain de l'assemblée départementale et celui de l'assemblée régionale ?

Une réponse *préalable* du Conseil constitutionnel aurait évité un débat politique dont les populations des départements d'outre-mer se seraient bien passées.

Faut-il pour cela réviser la Constitution ? Oui, si, comme a déclaré le Conseil le 14 septembre 1961, *« sa compétence est strictement délimitée par la Constitution »* ; non, si on se souvient qu'après l'élection présidentielle de 1981 il a proposé spontanément des réformes constitutionnelles et législatives ; ce qu'il a fait de lui-même, pourquoi une loi concernant *« les droits civiques et les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques »* (art. 34 de la Constitution) ne pourrait-elle lui permettre de le faire sur la demande du gouvernement ou des présidents des Assemblées parlementaires ?

Pourquoi ne pas le consulter — officieusement cette fois — sur ce point ?

(1) Toute autre solution consistant soit à découper la Réunion (par exemple) en plusieurs départements, soit à grouper les Antilles (par exemple) en une seule région serait une œuvre de longue haleine.

(*) Ancien membre du Conseil constitutionnel.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	324 F	519 F	715 F	910 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	584 F	1 039 F	1 495 F	1 950 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	364 F	600 F	835 F	1 070 F
II. – SUISSE, TUNISIE	436 F	744 F	1 052 F	1 360 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

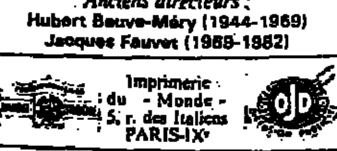
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Édité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXᵉ

Commission paritaire : nº 57 437.
ISSN : 0026 - 9360.

Le Monde

étranger

DIPLOMATIE

LA TOURNÉE DE M. SHULTZ EN EUROPE

• A MADRID : l'Espagne entend réexaminer les conséquences de son adhésion à l'OTAN

De notre correspondant

Madrid. – Le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, était attendu ce mercredi 15 décembre à Madrid. Il sera reçu par le roi et rencontrera le chef du gouvernement, M. Felipe Gonzalez, ainsi que son homologue, M. Fernando Moran. M. Shultz pourrait obtenir des informations précises sur deux thèmes importants pour Washington et sur lesquels Madrid maintient une certaine ambiguïté : l'adhésion de l'Espagne à l'OTAN et le sort de l'accord de coopération militaire entre les deux pays.

Les socialistes espagnols au pouvoir ont nuancé leur position sur l'alliance atlantique. Rien n'est changé à court terme : l'Espagne « gèle » le processus d'adhésion à son niveau actuel, c'est-à-dire qu'elle ne s'intègre pas pour le moment aux structures militaires de l'alliance. Madrid veut d'abord étudier les conséquences de l'adhésion. L'opinion prévaut dans les milieux informés espagnols que cette adhésion a été décidée pour des raisons politiques, de manière précipitée et sans examen des priorités défensives et stratégiques du pays.

A Bruxelles, le 9 décembre, M. Moran a déclaré que l'Espagne, en attendant de fixer sa position définitive, *« sera un membre fidèle, solide et coopératif au sein de l'OTAN et respectera ses obligations »*.

Recevant, le 13 décembre, des journalistes américains, M. Gonzalez est allé plus loin. A la question : *« Si le gouvernement espagnol obtenait satisfaction sur des problèmes litigieux qui n'ont pas été réglés lors des négociations préalables à l'adhésion, comme le sort de Gibraltar ou l'inclusion de Ceuta et Melilla dans la garantie de défense de l'alliance, pourrait-il revoir sa position sur l'OTAN ? »*, il a répondu : *« Nous pourrions, dans ce cas, adopter une attitude d'explication positive face à la population espagnole. »*

De là à conclure que les socialistes, tout en convoquant un référendum sur cette question, comme ils l'ont promis, pourraient alors recommander le vote en faveur de l'appartenance à l'alliance atlantique, il n'y a qu'un pas que certains ont déjà franchi. M. Gonzalez est resté ferme, en revanche, sur l'autonomie de décision qu'entend se réserver son gouvernement, qu'il soit ou non membre de l'OTAN. *« Il n'est pas normal que les deux Grands aient à Genève des discussions qui pourraient déterminer l'installation d'armes nucléaires tactiques en Europe sans que les pays qui les recevront soient réellement au courant du cours des négociations ou puissent influer sur elles*, a-t-il affirmé. *C'est une situation que l'Espagne n'accepterait pas. »*

THIERRY MALINIAK.

• *La frontière entre l'Espagne et Gibraltar*, fermée en 1969 par le régime franquiste, a été rouverte, mercredi 15 décembre, pour la circulation piétonnière. Le gouvernement socialiste espagnol a décidé cette mesure pour des *« raisons humanitaires »*. Toutefois, seuls les Britanniques habitant le « Rocher » et les ressortissants espagnols seront autorisés à franchir la grille une fois par jour. – *(A.F.P.)*

• A PARIS : Tout ce qui concerne la sécurité sera discuté entre alliés

(Suite de la première page.)

Plus laborieuse fut la discussion sur les relations économiques et commerciales. M. Mitterrand a répété que la France n'entendait pas laisser « régenter » son commerce extérieur, fût-ce par un pays ami. Elle veut bien discuter des relations avec l'Est qui posent des problèmes complexes (la définition des exportations stratégiques est très subjective : en grandes quantités, les ventes de blé américain à l'U.R.S.S. n'ont-elles pas une portée stratégique ?), mais elle ne veut pas *« d'OTAN économique »* ni de nouvelle institution.

Au moment où M. Shultz quittait l'Élysée pour tenir une conférence de presse, il ne semble pas que M. Mitterrand était certain de s'être bien fait comprendre. M. Vauzelle déclara en effet aux journalistes : *« Quoi qu'on vous dise de l'autre côté, la France réaffirme qu'elle ne voit ni la nécessité ni le bien-fondé d'un accord global sur les échanges économiques ou sur la création de nouveaux organismes voulus par Washington. »* M. Shultz ne dit rien de tel. Il estima, comme l'Élysée, que les consultations peuvent se dérouler au sein des instances internationales existantes : le COCOM, l'O.C.D.E., l'OTAN (dont le comité économique va être réactivé), auxquels il faut ajouter les groupes de travail qui prépareront la réunion des sept grands pays occidentaux industrialisés de Williamsburg, en mai. (Ainsi se trouve confirmée l'acceptation par M. Mitterrand, qui faisait attendre, de l'invitation du président Reagan.)

Le fait que les Etats-Unis n'exigent pas (ou n'exigent plus) la création d'institutions « de combat » pour les relations économiques Est-Ouest ne signifie pas que Paris et Washington soient absolument « sur la même longueur d'onde. » *« Nous continuerons nos efforts pour évaluer nos objectifs ensemble*, a dit M. Schultz. *Nous trouverons le cadre approprié, et, sur le fond, nous voyons que cela émerge graduellement. (...) Nous devrions être capables d'examiner ensemble de manière satisfaisante ces problèmes. Cela ne signifie pas que nous savons à quoi nous allons aboutir. Nous avons des idées, les Français ont des idées, d'autres en ont aussi. »*

M. Cheysson a indiqué très clairement pour sa part les critères retenus : lorsque des questions de sécurité sont impliquées, on parle entre alliés. Lorsqu'elles ne sont pas impliquées, chacun est libre de ses mouvements. Il a précisé que, en tout état de cause, la France n'achèterait jamais à l'Union soviétique plus de l'équivalent de 5 % de sa consommation totale d'énergie et qu'elle n'avait pas pour le moment l'intention d'acheter plus de gaz que ce qui a été déjà décidé. Cela dit, il s'agit là d'une décision purement française et qui pourrait être remise en question si le gouvernement français le jugeait nécessaire.

Parmi les problèmes régionaux, la situation en Afrique, en particulier centrale et australe, fut examinée. MM. Mitterrand et Shultz firent *« un tour d'horizon très complet »*. Le président de la République exposa la politique française en soulignant que son objectif était de consolider l'indépendance des pays africains en les maintenant à l'écart des superpuissances.

La question du Proche-Orient, y compris le Liban, fut longuement discutée. Les vues de Paris et de Washington paraissent très proches. Le renforcement de la force multinationale (américano-franco-italienne) au Liban a été examiné en particulier par MM. Shultz et Hernu. La France est d'accord sur le principe mais estime qu'un tel renforcement doit être subordonné à une redéfinition de la mission de cette force et à son redéploiement.

Enfin, le secrétaire d'Etat et M. Cheysson ont passé en revue les problèmes posés par la relève récemment intervenue à Moscou. Il n'ont guère relevé à notre connaissance d'élément nouveau à propos de l'Afghanistan, et le ministre français aurait exprimé son désappointement devant le caractère très limité de l'adoucissement de la dictature polonaise.

MAURICE DELARUE.

• M. THOMAS ENDERS, secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires interaméricaines a déclaré, le mardi 14 décembre, à Washington, qu'il n'était pas question, en raison de *« l'intransigeance cubaine »* d'ouvrir une quelconque négociation avec La Havane. M. Enders a affirmé en revanche que Washington était décidé à *« mettre en difficulté la gestion économique du gouvernement cubain et à lui refuser toute légitimité »*.

• M. LASZLO NAGY, conseiller commercial de l'ambassade de Hongrie à Berne, a été prié de quitter la Suisse, la police ayant découvert qu'il faisait sortir illégalement du pays, par la valise diplomatique, du matériel électronique occidental, a annoncé mardi 14 décembre le ministère helvétique de la justice. M. Nagy n'a pas été poursuivi, en raison de son immunité diplomatique, mais le gouvernement de Berne a protesté auprès de l'ambassade de Hongrie. – *(Reuter.)*

• LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS s'est élevé contre l'arrestation à Sao-Paulo de quatre-vingt-quatre personnes, parmi lesquelles figurent sept dirigeants du parti communiste brésilien, dont son secrétaire général, M. Giocondo Dias (*le Monde* du 15 décembre).

M. Reagan juge « inadéquate » la proposition soviétique de réduction du nombre des missiles SS-20

Parlant, mardi 14 décembre, à Washington, au cours d'une conférence de presse improvisée, M. Reagan a implicitement confirmé l'existence d'une proposition soviétique qui, selon les révélations de la presse américaine, réduirait à deux cent cinquante le nombre des missiles SS-20 dans l'arsenal de Moscou (contre plus de trois cent trente aujourd'hui) et à cent soixante le nombre de ces engins braqués sur l'Europe occidentale.

Le président américain n'a pas donné le détail de cette proposition, mais il l'a jugée *« inadéquate »*, car *« elle nous laisserait encore avec un désavantage considérable »*. Il a ajouté toutefois : *« Le fait même qu'ils aient avancé une proposition visant à réduire les nombress montre qu'ils sont eux aussi préoccupés. Et ils le sont devenus lorque l'OTAN a demandé et lorque nous avons accepté de fournir des missiles comparables de portée intermédiaire, qui n'existent pas actuellement en Europe, afin de les dissuader d'utiliser leurs SS-20. »*

A Paris, M. Shultz a observé, pour sa part, au cours de sa conférence de presse, lundi, qu'une réduction des missiles soviétiques qui *« laisserait les Etats-Unis sans aucun engin de ce type sur le théâtre direct, mais en laisserait aux Soviétiques assez pour atteindre tous les objectifs (...) n'est pas une proposition très intéressante »*.

A Bonn, le chancelier Kohl a fait allusion à cette proposition de Moscou, mais aussi peut-être aux propos prêtés à M. Mitterrand concernant des *« solutions de compromis »* – et sur lesquels une mise au point a été faite à Paris (voir ci-contre) – en condamnant devant le Bundestag les solutions de rechange qui *« minent la position de négociation de l'alliance pour une véritable option zéro »*. *« Je suis convaincu que le succès des négociations de Genève dépend du maintien de la position actuelle de l'alliance »*, a-t-il dit.

En revanche, l'offre soviétique a été saluée comme *« un pas décisif vers la paix »* et *« une occasion qui ne se reproduira pas si on ne la saisit pas maintenant »* par le porte-parole du parti travailliste britannique, M. Healey, qui a obtenu l'ouverture d'un débat d'urgence sur ce sujet à la Chambre des communes.

Par ailleurs, le programme américain de missiles intercontinentaux MX a fait l'objet d'une compromis entre les responsables républicains et démocrates du Sénat. Selon l'accord intervenu, le Congrès votera le crédits nécessaires, mais ceux-ci resteront bloqués jusqu'à ce que le président présente, le 31 mars 1983 au plus tard, un nouveau rapport sur le mode de déploiement du missile, après quoi le législatif devrait se prononcer dans un délai de quarante-cinq jours. *« Nous espérons*, a dit M. Reagan, *que cet accord permettra de financer les missiles »*, ajoutant que ceux-ci sont nécessaires à la fois *« pour accroître la sécurité des Etats-Unis et renforcer la position de leurs négociateurs aux conversatons sur les armements nucléaires »*. – *(A.F.P.)*

• *L'Assemblée générale des Nations unies* a approuvé, lundi 13 décembre, à New-York, une série de résolutions sur le désarmement, notamment, par cent dix-sept voix contre dix-sept et huit abstentions, une texte demandant le gel immédiat de la fabrication des armes nucléaires. Parmi les pays de l'OTAN, seule la Grèce a voté pour ce texte, le Danemark et l'Islande se sont abstenus. L'U.R.S.S. a appuyé la plupart des recommandations votées, qui n'ont aucun caractère obligatoire, mais elle n'a pas présenté de recommandation sur le non-premier emploi de l'arme nucléaire, qui avait fait l'objet d'un engagement de Leonid Brejnev en juin dernier. – *(A.F.P., Reuter.)*

Les entretiens du président Chadli à Bruxelles portent essentiellement sur les modalités de l'importation de gaz

De notre correspondant

Bruxelles. – Arrivé mardi 14 décembre à Bruxelles pour une visite officielle de trois jours en Belgique, le président Chadli, qui a été l'hôte, dans la soirée, d'un dîner de gala offert par le roi Baudouin, devait partir dès ce mercredi pour la province pour visiter la centrale nucléaire de Tihange, avant d'être accueilli à Namur. Jeudi, il se rendra sur les chantiers de Zeebrugge, où se construit un grand port méthanier qui recevra du gaz liquéfié algérien.

Si l'on parle beaucoup ici d'un élargissement des rapports avec l'Algérie sur tous les plans – économique, technique, scientifique et même nucléaire, – c'est un fait que l'Algérie est déjà pour Bruxelles le principal partenaire parmi les pays du tiers-monde. Au cours des dix dernières années, Alger a quadruplé ses importations en provenance de la Belgique, qui sont passées de 3 milliards de francs belges en 1972 à 13,5 milliards en 1981. Depuis lors, il est vrai, la balance – déficitaire pour les Algériens – a entraîné une certaine stagnation dans ces échanges.

Ce qu'avec un peu d'exagération ou de lyrisme ou pourrait appeler l'*« harmonie préétablie »* entre Bruxelles et Alger se manifeste surtout lorsqu'il s'agit de la politique Nord-Sud, le gouvernement belge ayant toujours épousé – en principe tout au moins – la thèse favorite du président Chadli, partisan d'une *« négociation globale »*. La Belgique, en tout cas, a été le premier pays à accepter les revendications de l'Algérie lorsque celle-ci éprouvait le plus grand mal à faire admettre par ses clients une indexation au prix de son gaz naturel sur celui du pétrole. Aussi est-il assez paradoxal que des difficultés surgissent aujourd'hui dans ce domaine.

Sans aucun doute les Belges ont-ils vu un peu trop grand en 1980, lorsque la société Distrigaz a signé son contrat avec la Sonatrach algérienne. Cet accord, conclu pour vingt ans, prévoit des livraisons de gaz liquéfié qui, dès la première phase, s'élèveraient à 2,5 milliards de mètres cubes par an. Depuis lors, cependant, on a dû se rendre compte du côté belge que la consommation de gaz ne s'accroissait qu'à un rythme beaucoup plus lent que prévu. Elle est même tombée de 17 % pendant l'année 1982. Le pays n'est donc plus en mesure d'absorber tout le gaz en provenance d'Algérie, et les perspectives sont au pessimisme à moins que l'économie occidentale ne connaisse une reprise spectaculaire.

Les travaux du vaste port méthanier à Zeebrugge ont pris un tel retard que, pour l'instant, les livraisons transitent par un port français ; mais cette difficulté présente aussi certains avantages, Gaz de France rachetant la part de gaz algérien dont les Belges ne savent que faire.

Les controverses commencent lorsqu'il s'agit du prix de ce gaz. Les Belges – comme d'ailleurs les Français – le paient actuellement 4,77 dollars pour 1 million de B.T.U. (British Thermal Unit, l'unité de compte qui définit la valeur calorique du gaz liquide). Depuis la signature de l'accord entre la Distrigaz belge et Gaz de France, cette dernière société a cependant obtenu de l'Etat un subside de 13 % sur le prix fixé par les Algériens. On redoute donc à Bruxelles que Gaz de France ne dénonce le contrat concernant l'achat du surplus belge, estimant qu'il n'a aucune raison de payer plus cher ce produit non subventionné.

Les Belges s'efforcent donc d'obtenir non seulement que les Algériens réduisent leurs livraisons en quantité mais qu'ils diminuent aussi leur prix. Sur le premier point, certaines satisfactions ont déjà été accordées à la Belgique, mais Alger paraît faire preuve de la plus grande fermeté sur le second. C'est pourquoi Bruxelles espère qu'une négociation globale sur l'ensemble des échanges bilatéraux amènerait les Algériens à faire preuve d'un peu plus de souplesse pour le problème du gaz.

JEAN WETZ.

• *Le général Evren*, est arrivé le lundi 13 décembre à Pékin pour une visite officielle de deux jours en Chine, la première effectuée dans ce pays par un chef d'Etat turc depuis l'établissement de relations diplomatiques entre Pékin et Ankara en 1971. – *(A.F.P.)*

AFRIQUE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU CONDAMNE LE RAID SUD-AFRICAIN AU LESOTHO

A New-York, l'assemblée générale de l'ONU a condamné mardi 14 décembre l'Afrique du Sud *« pour avoir envahi le Lesotho sans provocation »* le 9 décembre, causant des pertes de vies humaines et des destructions de biens, en adoptant par consensus et sans discussion une résolution libyenne. Le texte approuvé *« félicite le gouvernement du Lesotho de son opposition à la politique d'apartheid du régime raciste sud-africain et de l'asile qu'il offre aux réfugiés sud-africains »*.

Les représentants de la France et du Royaume-Uni ont exprimé des réserves à l'assemblée au sujet de la résolution libyenne, en raison de l'examen en cours de cette affaire par le Conseil de sécurité. Le représentant américain a déclaré qu'il ne participait pas au vote de l'assemblée et exprimerait sa position devant le Conseil de sécurité le moment venu.

A Bruxelles, la Communauté économique européenne a annoncé mardi l'octroi de 75 000 dollars au Lesotho destinés aux victimes du *raid des forces sud-africaines.*

A Paris, la C.G.T. qui condamne le *« régime raciste de Pretoria »* estime que *« la France se doit de refuser de vendre à l'Afrique du Sud une deuxième centrale nucléaire »*. Dans une déclaration, M. Pierre Gensous, secrétaire de la C.G.T., appelle d'autre part les organisations de la C.G.T. à exiger la *« vie sauve »* pour *« neuf jeunes militants anti-apartheid, en attente à Pretoria dans l'antichambre de la mort »* et demande *« la libération immédiate de tous les emprisonnés politiques »*. – *(A.F.P.)*

• *M. Pierre Mauroy*, avant de regagner Paris le mercredi 15 décembre, a rencontré brièvement mardi, au cours d'une escale technique à Djibouti, en revenant de Malaisie, M. Hassan Gouled, président de la République. L'entretien a porté essentiellement sur la situation dans la région, et plus précisément sur le conflit entre l'Ethiopie et la Somalie. Par ailleurs, M. Gouled s'est félicité du maintien par la France de ses quelque dix mille ressortissants, parmi lesquels quatre-mille militaires. – *(A.F.P.)*

• *L'Égypte et le Tchad* ont repris leurs relations diplomatiques au terme de près de deux ans de suspension (*le Monde* du 8 janvier 1981) et le président Hosni Moubarak a reçu, dimanche 12 décembre, les lettres de créance de l'ambassadeur tchadien, M. Homsala Quanmotching.

Madagascar

A la suite de pillages dans la capitale malgache

M. MONJA JAONA EST DÉMIS DE SES FONCTIONS AU « CONSEIL SUPRÊME DE LA RÉVOLUTION »

Antananarivo *(Reuter)*. – Le leader nationaliste malgache Monja Jaona a été démis de ses fonctions de « conseiller suprême de la révolution », annonce-t-on officiellement mercredi 15 décembre, à Antananarivo. Radio-Madagascar, qui rapporte cette décision, précise qu'elle a été prise lors d'une réunion conjointe du Conseil suprême de la révolution, une des plus hautes instances de l'État, dont M. Jaona était le doyen, et du conseil des ministres.

Elle paraît répondre à l'appel à la grève générale lancé mardi par M. Jaona, candidat malchanceux face au président Didier Ratsiraka lors des élections du 7 novembre dernier. Par cet appel, M. Monja Jaona entendait faire pression sur les autorités malgaches pour obtenir l'annulation des résultats électoraux du 7 novembre, qu'il conteste, et susciter de nouvelles élections.

En dépit d'une interdiction de toute manifestation publique décrétée mardi soir par le gouvernement, le Monima Kamiviombio (Madagascar aux Malgaches), parti de gauche que dirige M. Jaona, a tenu une réunion mercredi matin dans le centre de la capitale. Guère plus de deux cents personnes ont assisté à ce meeting.

Des magasins avaient été pillés mardi à Antananarivo, et un communiqué gouvernemental radiodiffusé mardi soir avait décrété l'interdiction de toute manifestation publique dans la capitale malgache jusqu'à nouvel ordre. Le communiqué précise que les manifestations de mardi se sont poursuivies jusqu'en fin d'après-midi. Les magasins du centre de la ville ont pratiquement tous fermé, des mesures draconiennes de sécurité sont observées dans les rues de la capitale et aux abords du palais présidentiel. Le communiqué ajoute que les autorités ont arrêté quelques pillards et qu'elles continueront à prendre les mesures sévères qui s'imposent. Le calme est cependant revenu dans la soirée de mardi.

EUROPE

Pologne

AVANT LA CÉRÉMONIE DE GDANSK

M. Walesa aurait été convoqué par la police

Ce mercredi 15 décembre, une cérémonie officielle est organisée par le PRON (Mouvement patriotique de renaissance nationale, créé sous l'état de guerre) à Gdansk, à la mémoire des victimes de décembre 1970. Une cérémonie analogue aura lieu jeudi à Gdynia. Quant aux clandestins de Solidarité, ils ont appelé la population de Gdansk à participer « massivement », jeudi, à 15 heures (heure locale), dans le « calme », à une cérémonie où Lech Walesa avait l'intention de prendre la parole. Mais selon des bruits encore difficiles à contrôler, M. Walesa aurait été convoqué le matin à la police, voire incarcéré pour quelques heures. Pour le cas où il serait empêché, il a fait distribuer le texte de son discours.

Disant accepter « les réalités politiques », il estime qu'il faut dorénavant œuvrer ouvertement et patiemment, et scinder « le grand fleuve né en nous en 1980 » en quatre « affluents ». Pour faire le travail dans les syndicats ; pour l'autogestion sur tous les lieux de travail ; pour œuvrer dans les associations et syndicats pour artistes et intellectuels « afin de montrer que nos bouches ne sont pas fermées et notre courage pas paralysé », et, surtout, « parce que le destin de la Pologne dépend de cela plus que de toute autre chose » ; œuvrer, enfin, dans les organisations et institutions indépendantes pour les jeunes, afin « de ne pas les obliger à vivre dans le mensonge ».

D'autre part, des « irrégularités », « abus » et « violations des règlements financiers » ont été décelés dans les comptes de la direction de Solidarité, pour la région de Gdansk, par la Chambre suprême de contrôle (NIK), sorte de Cour des comptes nationale, a annoncé l'agence officielle de presse polonaise PAP. Ils concerneraient les frais de mission sans justificatifs, le financement d'activités extra-syndicales (publication de livres, production d'un film, organisation d'un festival de chansons), ainsi que l'utilisation de dons en devises. Le code pénal prévoit des peines de six mois à dix ans pour ce genre de délit.

Certes, l'agence officielle ne fait état, jusqu'à présent, d'aucune suite judiciaire à ce constat. Mais elle prend soin de préciser que la responsabilité de ces irrégularités incombe entièrement aux membres de la direction régionale de l'« ancien syndicat », ce qui désigne pratiquement tous les dirigeants « historiques » de la grève d'août 1980 aux chantiers navals de Gdansk, notamment MM. Lech Walesa, Bogdan Lis, Andrzej Gwiazda, etc. Le constat de ces « irrégularités » permettrait au pouvoir de condamner les dirigeants de Solidarité, si ceux-ci deviennent trop remuants, non pas pour des motifs politiques mais pour des délits de droit commun.

D'autre part, le gouvernement polonais a décidé d'« interrompre » toute forme de coopération culturelle et scientifique avec les différentes agences du gouvernement des États-Unis, notamment l'agence d'information (USIA), par laquelle transitent les principaux programmes d'échanges et de coopération culturelle. Les programmes d'échanges maintenus qui ne sont pas du ressort gouvernemental seront soumis « à un mode d'analyse spécial ». Enfin, l'attribution de visas « à tout représentant ou employé de l'USIA » est suspendue.

Mardi, également, le gouvernement polonais a qualifié d'« ingérence flagrante » dans les affaires intérieures du pays les considérations sur la Pologne contenues dans le communiqué final de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'Otan, réunis les 9 et 10 décembre à Bruxelles.

A TRAVERS LE MONDE

Canada

- SIX MILLIONS DE QUÉBÉCOIS ont été privés de courant, pour la plupart pendant trois ou quatre heures, mardi 14 décembre dans l'après-midi, en raison d'une panne d'électricité consécutive à l'explosion d'un transformateur situé sur la rive sud du Saint-Laurent, en face de la ville de Québec. A Montréal, le métro a cessé de circuler et de nombreux embouteillages ont résulté de l'absence de feux de circulation. Les pompiers ont dû répondre à d'innombrables appels afin de dégager des citadins pris au piège des ascenseurs arrêtés entre deux étages. Les Québécois ont dû en outre se défendre contre le froid, la température oscillant de zéro à moins 45 degrés selon les régions de la province et alors que les systèmes de chauffage dépendent essentiellement de l'électricité. Le courant a été rétabli progressivement en fin d'après-midi. — *(A.F.P.)*

Nicaragua

- LE CHEF DES OPÉRATIONS DE L'ARMÉE DE L'AIR DU NICARAGUA, M. Agustin Roman Maradiaga, a annoncé mardi 14 décembre qu'il demandait l'asile politique aux États-Unis. Il s'est déclaré déçu par « *la violation flagrante des droits de l'homme par la minorité armée des sandinistes marxistes-léninistes* ». — *(A.P.)*.

R.F.A.

- UN SOLDAT AMÉRICAIN a été sérieusement blessé par l'explosion d'une bombe placée dans sa voiture, lundi 13 décembre à Butbach, dans la Hesse. Cet attentat était le cinquante-neuvième commis contre des installations ou des membres du personnel militaire américain, en Allemagne fédérale en 1982. Le gouvernement de Bonn a exprimé mardi « *son indignation* » à l'égard de « *ces actes criminels et lâches* », et les autorités militaires américaines ont fait part de leur inquiétude devant la multiplication de telles opérations. — *(A.F.P.)*

Italie

Le monde politique saisi par la « fièvre bulgare »

Le pape Jean-Paul II aurait déclaré au secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, au cours de leur entretien du 13 décembre, qu'il pensait que le K.G.B. avait inspiré la tentative d'assassinat dirigée contre lui. Cette information, retransmise immédiatement au président Reagan, a été répercutée par « *une personnalité de la Maison Blanche* » au journalist Daniel Schorr, de la chaîne de télévision Cable News. celui-ci a ajouté que, toujours selon la Maison Blanche, la « *filière bulgare* » était certaine, l'implication du K.G.B. probable, et que, dans ce cas, M. Andropov avait été au courant.

A Sofia, cependant, l'agence de presse bulgare annonce pour le 17 décembre une conférence de presse consacrée à « *la détention illégale* », d Serguei Ivanov Antonov, avec la participation de Bechir Celenk. Ce dernier, selon l'agence, a déclaré qu'il n'avait jamais rencontré Ali Agca, et rejeté toutes les accusations portées contre lui.

A Rome, le syndicaliste Scricciolo, interrogé pour la seconde fois le 14 décembre, a nié avoir été un agent de la Bulgarie et avoir « *trahi Walesa* ». Mais la presse publie une nouvelle information de taille : Ali Agca aurait eu pour mission de tuer le chef de Solidarité, lors du voyage que celui-ci fit à Rome en janvier 1981.

De notre correspondant.

Rome. — Après les médias, le monde politique italien a été saisi par la « *fièvre bulgare* ». La Bulgarie est la nouvelle formule magique, à la fois explicative et dans certains cas expiatoire, de la situation italienne de ces dix dernières années. Partout, derrière toutes les tragédies, les affaires restées sans réponse, il y a les Bulgares. Et chacun ajoute sa contribution au *polverone* (nuage de poussière).

Que la Bulgarie soit dans une situation pour le moins embarrassante est une évidence. Outre les spéculations qui, selon une logique non dénuée de vraisemblance, en font le bras de Moscou dans les « sales besognes », la facilité avec laquelle Sofia autorisait à séjourner sur son territoire des individus comme Ali Agca, auteur de l'attentat contre le pape, et Celenk, « boss » du trafic de la drogue et des armes, recherché par la police turque, ne plaide certes pas en faveur de la thèse d'une simple campagne « antisocialiste ».

Il reste qu'il convient peut-être avant tout de s'en tenir aux faits : « *Il y a des indices qui ne sont pas encore des preuves et nous sommes un Etat de droit qui ne peut incriminer* a priori », nous dit M. Rognoni, ministre de l'intérieur. « *Certes, on ne peut exclure une utilisation politique du terrorisme italien, mais il faut travailler les pieds sur terre et je ne puis qu'engager à la prudence dans les commentaires des faits* », précise-t-il.

En dépit de ces conseils des responsables, plusieurs personnalités politiques poussent leurs accusations. Ainsi M. Martelli, secrétaire adjoint du P.S.I., affirme que « *la situation ne permet plus de recommander la prudence* » et critique l'attitude du gouvernement. Pour M. Craxi, secrétaire général du P.S.I., « *il est impossible que les pays de l'Est aient eu un seul agent en Italie* » et il convient de chercher au-delà de l'ex-syndicaliste Scricciolo. L'ex-président du conseil Giovanni Spadolini souligne, pour sa part, que « *la filière de la subversion en Italie peut être partie de l'Est* » et ajoute qu'il ne serait pas « *étonné si l'on trouvait demain des connexions entre la piste bulgare et la loge P 2* ». Le secrétaire adjoint du P.S.D.I., M. Puletti, demande qu'après la découverte du « *sanctuaire bulgare* » soit « *rouverte l'enquête sur l'affaire Moro* ». Quant au secrétaire général de la U.I.L., M. Benvenuto, il rappelle que lors de l'enlèvement du président de la démocratie chrétienne il y avait eu « *d'étranges indications sur la possibilité que ce dernier fût retenu dans une ambassade* » : « *A la lumière de ce que l'on sait depuis, il conviendrait de rouvrir ce chapitre* », affirme-t-il.

La réserve du Vatican

Pour les socialistes, le « *complot de l'étranger* », dans la perspective d'une déstabilisation de l'Italie, est une évidence : « *Il aura fallu Scricciolo et Savasta* (le grand repenti de l'affaire Dozier) *pour redonner crédibilité aux thèses du président de la République Pertini* ». Les néo-fascistes du M.S.I. parlent, quant à eux, de Moscou « *capitale de l'Etat qui a mandaté le complot pour assassiner le pape* ». Quant aux communistes, tout en demandant que la lumière soit faite sur la « filière bulgare », ils rappellent que d'autres services secrets (la C.I.A., par exemple) sont actifs en Italie : le Syrien Henri Arsan, chef du réseau de trafic de drogue et d'armes récemment découvert à Milan, n'était-il pas « protégé » il y a quelques années par les services secrets américains lorsque les autorités italiennes se sont intéressées à son cas ? Seul à faire preuve d'une entière réserve, le Saint-Siège : ni l'*Osservatore Romano* ni Radio-Vatican ne se sont fait l'écho des spéculations sur la filière bulgare.

Il est clair que l'« affaire bulgare » peut avoir des répercussions considérables sur les rapports Est-Ouest. Selon la *Stampa*, citant des sources diplomatiques haut placées, le ministère des affaires étrangères italien se penche sur l'hypothèse d'un refroidissement des rapports avec le bloc soviétique. Le Vatican n'exclurait pas de se retirer de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe qui se déroule à Madrid, ce qui pourrait porter à celle-ci un coup peut-être fatal : « *La démonstration d'un complot de l'Est serait la preuve définitive que les Soviétiques et leurs alliés ne respectent pas les accords signés à Helsinki en 1975* », écrit la *Stampa*, qui souligne, en outre, qu'il pourrait y avoir des conséquences dans les communautés catholiques orientales s'il était prouvé qu'un complot contre le pape a été ourdi à Moscou.

PHILIPPE PONS.

République d'Irlande

INVESTI PAR LE PARLEMENT PAR 85 VOIX CONTRE 79

M. Garret FitzGerald (Fine Gael) a constitué un gouvernement de coalition avec les travaillistes

De notre correspondant

Dublin. — M. Garret FitzGerald a été investi comme premier ministre mardi 14 décembre par le Dail (Assemblée nationale irlandaise), par 85 voix contre 79 au leader du Fianna Fail, M. Charles Haughey, chef du gouvernement sortant. Il a recueilli, comme prévu, les suffrages des députés travaillistes en plus de ceux de son propre parti, le Fine Gael. Comme il en avait exprimé l'intention, il a formé un gouvernement de coalition avec le Labour, qui détient quatre portefeuilles dans le nouveau cabinet, dont celui du vice-premier ministre, qui échoit au jeune leader travailliste, M. Gerry Springs, ancien international de rugby, âgé de trente-deux ans.

Après trois scrutins en dix-huit mois, le pays peut donc espérer une législature entière de stabilité politique. Mais il s'agit maintenant de savoir si le Labour et ses seize élus, dont l'appoint est indispensable sur le plan parlementaire, acceptera le budget d'austérité envisagé par M. FitzGerald et ses amis. Certes, le congrès travailliste du dimanche 12 décembre a majoritairement approuvé la participation du parti au gouvernement. Mais plus d'un tiers des délégués s'étaient insurgés à cette occasion contre une alliance avec un Fine Gael jugé trop conservateur. Et des divergences sensibles demeurent entre partenaires gouvernementaux dans le domaine économique et social, s'agissant en particulier de la réduction accrue des dépenses publiques et du blocage persistant des salaires.

Cette politique d'austérité, que l'état des finances publiques irlandaises rend indispensable aux yeux de M. FitzGerald, se heurte à l'hostilité croissante des syndicats dont la plupart sont des alliés naturels des travaillistes. Il est vrai que le nouveau gouvernement s'est également engagé à introduire une série de réformes sociales, notamment un plan de lutte énergique contre le chômage. Celui-ci touche actuellement, avec environ 185 000 demandeurs d'emploi recencés, quelque 15 % de la population active.

JOE MULHOLLAND.

LE NOUVEAU CABINET

Voici la composition du gouvernement constitué mardi 14 décembre par M. Garret FitzGerald, leader du Fine Gael (F.G.), et qui comprend quatre ministres travaillistes (L.P.) :

Premier ministre : M. Garret FitzGerald (F.G.) ;

Vice-premier ministre, ministre de l'environnement : M. Dick Spring (L.P.) ;

Affaires étrangères : M. Peter Barry (F.G.) ;

Finances : M. Allan Dukes (F.G.) ;

Industrie et énergie : M. John Bruton (F.G.) ;

Travail : M. Liam Havanagh (L.P.) ;

Défense : M. Patrick Cooney (F.G.) ;

Fonction publique : M. John Boland (F.G.) ;

Agriculture : M. Austin Deasey (F.G.) ;

Pêcheries et forêts : M. Patrick O'Toole (F.G.) ;

Transports et postes : M. Jim Mitchell (F.G.) ;

Commerce et tourisme : M. Franck Cluskey (L.P.) ;

Santé et sécurité sociale : M. Barry Desmond (L.P.) ;

Justice : M. Michael Noonan (F.G.) ;

Education : Mme Jemma Hussey (F.G.).

Grande-Bretagne

TIRANT LES LEÇONS DU CONFLIT DES MALOUINES

Le gouvernement opère une volte-face en faveur des crédits militaires

De notre correspondant

Londres. — Quelques semaines avant de quitter le gouvernement, M. Nott, secrétaire d'Etat à la défense, a gagné une nouvelle bataille. Il a en effet arraché à la Trésorerie les crédits nécessaires non seulement au remplacement de tout le matériel perdu pendant la guerre des Malouines, mais aussi au développement d'une marine promise, il y a six mois encore, à des amputations draconiennes. Le nouveau Livre blanc sur la défense, qui tire les leçons de la crise des Falkland, représente en effet un infléchissement sensible de la politique militaire britannique.

M. Nott, qui a depuis plusieurs mois annoncé son intention d'abandonner la politique, a, mardi 14 décembre, prêché la prudence devant le Parlement. « *A bien des égards, le conflit des Falkland est unique. Les mesures que nous prendrons doivent renforcer notre capacité à remplir nos principaux objectifs de défense, mais elles augmenteront aussi la flexibilité, la mobilité et la préparation de nos forces pour des opérations menées tant en dehors de la zone de l'OTAN que dans les limites de l'alliance* », a-t-il déclaré.

Ces « *objectifs principaux* » sont au nombre de quatre. Il s'agit de la protection nucléaire dans le cadre de l'OTAN, de la défense des bases militaires en Grande-Bretagne, de la contribution à la défense de l'Europe continentale et de la « couverture » maritime de l'Atlantique nord et de la Manche.

Les nouvelles dépenses annoncées par M. Nott, d'un montant de 1 milliard de livres (1), entrent dans le budget militaire de 15,9 milliards annoncé le mois dernier par le chancelier de l'Echiquier pour l'année budgétaire 1983-1984. Ce chiffre comprend à la fois l'augmentation annuelle de 3 % que le gouvernement britannique s'est engagé à réaliser jusqu'en 1986 et le remplacement du matériel perdu pendant la guerre des Malouines.

La marine britannique recevra, d'ici à 1985, six nouveaux bâtiments : cinq frégates rapides (quatre remplacent des navires détruits par les Argentins) et un bateau de débarquement. Le porte-avions *Invincible*, qui avait été vendu à l'Australie, sera conservé. La Grande-Bretagne disposera donc de trois porte-avions, ainsi que des navires d'assaut *Fearless* et *Intrepid*, qui devaient être réformés, et du brise-glace *Endurance*, dont le rappel de l'Atlantique sud avait donné le signal de l'invasion des Malouines par les forces argentines.

1 500 emplois sauvés

D'autre part, mille cinq cents emplois seront sauvés aux chantiers navals de Portsmouth, qui devaient être fermés. La Royal Navy disposera en 1985 de cinquante-cinq bâtiments, alors que selon le Livre blanc précédent, présenté en mois de juillet dernier, elle n'aurait dû en compter que quarante-deux.

Les trente-quatre avions et hélicoptères perdus dans le conflit des Falkland seront remplacés. La Royal Air Force commandera douze Phantom supplémentaires pour compenser l'immobilisation de ceux qui sont stationnés aux Malouines, et achètera six Tristar d'occasion aux British Airways pour les transformer en ravitailleurs en vol. Enfin, M. Nott a affirmé qu'une « *garnison raisonnable* », comprenant un bataillon d'infanterie avec couverture aérienne et appui maritime, y compris un sous-marin nucléaire, serait maintenue dans l'Atlantique sud « *pour l'avenir prévisible* ».

Les mesures annoncées par M. Nott ont été généralement bien accueillies par la fraction du parti conservateur qui avait critiqué les sacrifices imposés à la marine avant la crise des Malouines, ainsi que par l'opposition travailliste. Celle-ci craint, cependant, que l'achat de fusées américaines Trident destinées à la force britannique de dissuasion nucléaire n'oblige bientôt le ministre de la défense à décider de nouvelles économies budgétaires au détriment des armements conventionnels.

DANIEL VERNET.

(1) La livre sterling vaut actuellement 11,25 F français.

ASIE

Afghanistan

Un transfuge de la police secrète affirme que Brejnev projetait l'annexion du pays

Un ancien responsable de la police secrète afghane — le Khad — qui a gagné le Pakistan a déclaré, le mardi 14 décembre, à Peshawar, que Leonid Brejnev avait un plan d'annexion de l'Afghanistan par l'U.R.S.S. Le lieutenant-général Saddiq Ghulam Miraki, qui admet avoir travaillé virtuellement comme *un agent double : pour le K.G.B. et,* en même temps, pour un groupe de la résistance, a indiqué qu'il avait *été informé du « plan Brejnev » par* un membre du gouvernement et par les Soviétiques eux-mêmes. Il a pré*cisé que* Brejnev avait *convoqué* le président afghan Karmal à Moscou en décembre 1981 et l'avait invité à *réunir une conférence nationale du* pParti démocratique et populaire d'Afghanistan dans l'intention de *réaffirmer l'autorité du chef de* l'Etat et secrétaire général du P.C. afghan. Selon ce scénario, M. Karmal *aurait alors invité* les Soviétiques à envoyer un plus grand nombre de troupes en Afghanistan et aurait annoncé *ultérieurement* l'annexion de son pays par l'U.R.S.S. M. Miraki a indiqué qu'il dirigeait l'école de formation de la police se*crète près de Kaboul* et avait eu accès à des documents confidentiels.

Le transfuge a encore indiqué que Leonid Brejnev avait un second plan — au cas où M. Karmal se serait opposé au projet d'annexion — consistant à partager l'Afghanistan en deux nations, les provinces du Nord passant sous le contrôle des communistes et celles du Sud étant dirigées par les partis islamiques. Mais *M. Miraki a souligné que les Sovié*tiques n'étaient jamais parvenus à contrôler le nord du pays.

D'autre part, les milieux diplomatiques occidentaux au Pakistan, les résistants ont récemment attaqué la troisième ville de l'Afghanistan, Hérat, près de la frontière iranienne. Le président Karmal a dû annuler la visite qu'il devait y faire le 26 octobre à la suite du pilonnage de l'hôtel où il devait *séjourner*. Selon les mêmes sources, les forces soviéto-afghanes ont, à la mi-novembre, bombardé pendant une semaine à titre de représailles une base de la résistance proche d'Hérat, tuant des centaines de villageois. — *(U.P.I.)*

Toute négociation suppose la participation de la résistance

déclare M. Pronteau (P.S.)

Pour marquer leur fidélité au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, plusieurs partis de gauche (P.S., M.R.G., P.S.U.) *et syndicats* (C.F.D.T., F.O., FEN) ont exprimé, mardi 14 décembre, au cours d'une *conférence de presse* tenue à Paris, *« leur soutien à la résistance afghane et leur conviction qu'un règlement de la crise afghane ne peut avoir lieu que sur la base du retrait des troupes soviétiques »*. M. Jean Pronteau, membre du secrétariat national du P.S., a déclaré que son parti était très attentif à toute forme de négociation pouvant contribuer à mettre un terme au conflit, mais qu'il ne pouvait y en avoir aucune sans la participation de la résistance, car *« le peuple afghan ne tiendra pas compte d'une solution élaborée en dehors de lui »*.

Le porte-parole de la C.F.D.T., M. Jacques Chérèque, qui faisait partie de la délégation française au récent débat de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'Afghanistan (*le Monde* du 26 novembre), a indiqué que le délégué soviétique n'y avait pas apporté d'éléments nouveaux sur la position de son pays pouvant notamment laissé présager un retrait de l'armée rouge. Pour ces partis et organisations, le soutien à la résistance afghane *« ne doit pas se relâcher »*. Cependant *« l'unité de celle-ci faciliterait bien les choses »*, ont déclaré différents intervenants.

AMÉRIQUES

Suriname

Massacre à Paramaribo

Le voile se lève peu à peu sur les *dramatiques événements qui ont* accompagné la semaine dernière, la prise du pouvoir par le colonel Bouterse et les officiers les plus radicaux de la petite armée du Suriname, l'ancienne colonie hollandaise coincée entre la Guyane française et la Guyana, ex-britannique. Les rumeurs sur les exécutions sommaires se confirment. Le conditionnel fait place aux affirmations. Les premiers témoins racontent.

Leurs versions ne concordent pas absolument. Certains font état d'une vingtaine de cadavres dé*posés à la morgue de l'hôpital mu*nicipal de la capitale. D'autres parlent de quarante personnes *fusillées sur les ordres du conseil* national militaire du colonel Bouterse, commandant en chef de l'armée et principal animateur — il était alors sergent — du coup d'État du 25 février 1980 ayant chassé le gouvernement civil de M. Henck Arron au pouvoir depuis l'accession à l'indépendance du Suriname, en 1975. Les partisans du *colonel*, qui rêve d'imiter Fidel Castro, préfèrent parler de révolution. Depuis deux ans, ils n'ont *cessé d'infléchir le nouveau régime* vers des positions nettement anti-impérialistes. Admirateurs de *Cuba, liés au régime « révolution*naire » de la petite île de Grenade (1), défenseurs du Nicaragua *sandiniste*, ils dénoncent l'ingérence des États-Unis dans leurs af*faires intérieures. Ils ont des* conseillers cubains : entre cinquante et deux cents selon les estimations.

Depuis deux ans, l'histoire, jusqu'à présent bien ignorée, de *cette extraordinaire mosaïque eth*nique qu'est le Suriname (originaires des Indes, majoritaires, *créoles, Javanais, Noirs, Chinois* et Européens) a oscillé entre le renforcement de l'emprise du groupe des jeunes officiers radicaux et les tentatives de soulèvements, armés ou non, des adversaires civils et militaires du glissement à gauche.

L'avant-dernier épisode de cette sourde épreuve de force se situe en mars : la brève révolte de quelques centurions se termine par l'exécution d'au moins un des conjurés, un sergent chef. Le dernier acte connu a commencé en octobre avec des manifestations de rues, des mouvements de grève organisés par M. Cyril Daal, leader du puissant Moederbond. Objectif : contraindre le colonel Bouterse à accepter des *élections et un retour progressif* à un régime plus démocratique. Dans un premier temps, le colonel cède. *Il accepte d'engager des négocia*tions pour l'élection d'une Assemblée constituante. Puis, le 8 dé*cembre, il franchit* le Rubicon. Il renvoie le gouvernement civil et militaire et reprend la totalité du *pouvoir. Motif invoqué : il s'agit de* déjouer une nouvelle tentative de *coup d'Etat inspirée par ce qu'il ap*pelle l'« élite riche ».

Appel à l'aide soviétique

Mais, cette fois, il frappe fort. Les premières rumeurs font état de dix-sept opposants fusillés. Et parmi eux des personnalités de premier plan comme la syndicaliste Cyril Daal, un directeur de radio, *des avocats, des journalistes,* dont l'un, semble-t-il, avait un passeport néerlandais. Les Pays-Bas, an*cienne métropole, s'indignent* et suspendent leur assistance économique. L'émotion monte d'un cran, à Amsterdam, avec la confirmation, mardi, de la mort devant un peloton d'exécution de M. André Kamperveen, ancien ministre de la culture du Suriname et membre du Conseil exécutif de la FIFA (Fédération internationale de foot ball). Aucune liste officielle des « victimes » n'a encore été publiée à Paramaribo. Mais, bizarrement, les *autorités du Suriname auraient au*torisé les parents des « fusillés » résidant aux Pays-Bas à se rendre *à Paramaribo.*

A l'échelle américaine, la Suriname est un pays modeste : cinq *fois la superficie des Pays-Bas.* Quatre cent mille habitants environ. Mais on compte près de deux cent mille Surinamois, travailleurs émigrés ou exilés politiques, en *Hollande, ce qui explique l'ampleur* des réactions émotionnelles. Quatrième exportateur de bauxite, *c'est aussi un pays « riche », si on* le compare à ses voisins.

La révolte des sergents de fé*vrier 1980 n'avait pas bouleversé* l'opinon mondiale. Les apparents excès d'un petit colonel anti-américain font sortir le Suriname de l'ombre. Les multinationales de l'aluminium sont installées dans le pays. Les Etats-Unis s'inquiètent et menacent d'annuler leur aide d'un million et demi de dollars prévue cette année. Les « durs » de Paramaribo parlent de faire appel à l'aide militaire cubaine et soviétique. Un processus bien connu...

MARCEL NIEDERGANG.

(1) Les troubles d'octobre ont coïncidé avec la visite au Suriname de M. Bishop, premier ministre de Grenade.

● *La France* a exprimé sa *« très vive émotion »* devant les *exécutions, sans jugement,* de personnalités politiques et syndicales au Suriname, a indiqué, mardi *14 décembre, le Quai d'Orsay.* Les autorités françaises suivent *« avec préoccupation »*, l'évolution de la situation dans ce pays, qui a une frontière commune avec le département français de la Guyane.

Argentine

Toutes les forces de l'opposition préparent une « marche pour la démocratie » dans la capitale

Correspondance

Buenos-Aires. — Dix jours après la grève générale qui a paralysé l'Argentine, le gouvernement militaire devra affronter ce qui s'annonce comme la plus grande manifestation politique depuis la chute du gouvernement péroniste. Les cinq princi*pales forces politiques du pays*, regroupées au sein de la Multipartite, auxquelles se sont joints les formations d'extrême gauche, l'ensemble des organisations de travailleurs et les groupements de défense des droits de l'homme, organisent, le 16 décembre, en plein centre de la capitale, une « marche du peuple pour la démocratie et la reconstrucion nationale ».

Cent mille personnes au moins, selon les premières estimations des organisateurs, défileront entre la place du Congrès et la place de Mai. Ce n'est pas tout. Fortes du succès remporté le 6 décembre, la C.G.T.-Azopardo et la C.G.T.-Brasil envisagent d'appeler à une nouvelle grève *générale avant la fin de l'année si* leurs revendications en matière de salaires ne sont pas satisfaites. Les conducteurs de locomotives cesseront, quant à eux, le travail le 20 décembre durant douze heures. Enfin, les agriculteurs des provinces de Cordoba, Mendoza, San-Juan, San-Luis, La Rioja et Catamarca ont décidé de marcher sur la capitale et se concentreront le même jour face à la Maison Rose.

A l'évidence, l'opposition au régime militaire s'est durcie et étendue au cours des dernières semaines. La revue *Somos*, généralement favo*rable au gouvernement, affirme*, dans son dernier numéro : *« Tout le pays proteste de façon unanime : les ouvriers et les industriels, les hommes politiques de gauche et de droite, toutes les classes sociales, la capitale et la province »*.

Au-delà des revendications catégorielles, les Argentins sont, aujourd'hui, d'accord sur un point : les militaires doivent, au plus vite, retourner dans leurs casernes. *« Le pays ne veut plus de militaires au pouvoir »*, constate *Somos*. Cette hostilité s'explique certes par la gravité de la crise économique qui touche, aujourd'hui, une très large fraction de la classe moyenne. Il est vrai, également, que la débâcle des Malouines et la sensation qu'ont les Argentins d'avoir *été* dupés durant la guerre contre la Grande-Bretagne ont ajouté à l'impopularité du gou*vernement militaire. Mais elle tra*duit, surtout, la soif de liberté et de légalité d'un peuple trop longtemps muselé et victime de l'arbitraire du pouvoir.

Face à cette montée de l'antimilitarisme, les forces armées, malgré leur ferme volonté de contrôler l'ouverture politique, ont été obligées de céder progressivement du terrain. A preuve, l'attitude résignée du gouvernement devant la grève générale du 6 décembre. Le ministre du l'intérieur n'a-t-il pas affirmé que cette mesure de force était « naturelle » et que le droit de grève *« était inscrit dans la Constitution »*. A preuve aussi, le succès de « la marche de la résistance », des parents des disparus, qui, durant vingt-quatre heures, ont défié les forces de l'ordre à 300 mètres du palais présidentiel. A preuve, enfin, le fait que quatre cents anciens combattants des Malouines aient pu insulter leurs officiers médusés au cours d'une cérémonie de remise de décorations.

Il est clair, d'autre part, que les possibilités d'instaurer, en Argen*tine, la « démocratie limitée »* chère aux dictatures du Cône sud s'amenuisent. Les dirigeants politiques, *pourtant enclins à un accord avec les* militaires, ont rejeté catégoriquement l'offre de « concertation » for*mulée il y a un mois par la junte,* et l'épiscopat argentin, l'un des plus conservateurs d'Amérique latine, est descendu dans l'arène politique pour garantir le plein rétablissement de la démocratie.

L'isolement du pouvoir militaire est donc croissant. Ce dernier se refuse pourtant à fixer la date des élections. Le général Bignone a certes déclaré que celles-ci auraient lieu « au cours du dernier trimestre 1983 », et le commandant en chef de l'armée de terre, le général Nicolaides a admis, qu'« elles pourraient être avancées ». Mais le flou artisti*que demeure, ce qui ne fait qu'irri*ter davantage la classe politique. Ce peu d'empressement s'explique aisément : les forces armées *veulent*, avant de s'engager sur un calendrier électoral, parvenir à un compromis sur le thème des « disparus ». Il est évident, en effet, qu'elles ne remettront le pouvoir aux civils que si elles ont la certitude que la prochain gouvernement constitutionnel ne les soumettra pas à un nouveau « procès de Nuremberg ».

JACQUES DESPRÈS.

Guatemala

LA FILLE DU PRÉSIDENT DU HONDURAS A ÉTÉ ENLEVÉE PAR DES INCONNUS.

Guatemala *(A.F.P., Reuter, A.P.)*. — Les autorités guatémaltèques ont confirmé officiellement, le mardi 14 décembre, l'enlèvement et la séquestration de Mme Xiomara Suazo, fille du président du Honduras, M. Roberto Suazo Cordova. L'enlèvement a été revendiqué par une organisation qui a refusé de *s'identifier, « pour des raisons tactiques »*, dans un communiqué signé des initiales C.T.D. Cette organisation encore inconnue affirme qu'elle exécutera son otage si la presse d'Amérique centrale et celle du Mexique ne publient pas un texte politique d'ici à vendredi soir. Fille d'un premier mariage de l'actuel président hondurien, Mme Suazo est âgée de trente-trois ans et est médecin à l'hôpital général de la capitale guatémaltèque.

Les conditions posées par ses ravisseurs sont les mêmes que celles qui avaient été formulées en août dernier après *l'enlèvement du fils de* M. Mendez Ruiz, ministre de l'intérieur du Guatemala. Celui-ci avait *été libéré après sept semaines de dé*tention.

PROCHE-ORIENT

L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION AU LIBAN

La participation d'officiers israéliens au cessez-le-feu intervenu à Aley inquiète les responsables

Beyrouth *(A.F.P.)*. — Un calme relatif régnait, mardi 14 décembre, dans la montagne libanaise, mais la participation d'officiers israéliens au cessez-le-feu intervenu lundi dans la région d'Aley entre les milices druzes et phalangistes inquiète les responsables libanais, qui entendent soulever cette question devant le sous-secrétaire d'État adjoint américain, M. Morris Draper, arrivé dans l'après-midi à Beyrouth. Le Liban se propose en effet de demander un retrait des forces israéliennes au profit d'une force de dissuasion exclusivement libanaise de mille deux cents hommes.

L'accord pour la pacification d'Aley, conclu lundi soir entre les représentants des deux parties, stipule notamment que la sécurité devait être assurée par des patrouilles de gendarmes libanais, secondées au besoin par quatre barrages des forces israéliennes.

D'autre part, des échanges de tirs sporadiques à l'arme lourde ont été signalés mardi après-midi, pour la huitième journée consécutive, dans la ville de Tripoli, entre les quartiers contrôlés respectivement par les organisations favorables et hostiles à la Syrie. On a noté cependant une certaine « décrispation » politique, toutes les parties ayant accepté de se rencontrer pour tenter de parvenir à une solution politique. Un émissaire syrien est attendu à Tripoli pour contribuer à l'apaisement.

M. Joumblatt souhaite que la France « ait une politique plus claire au Liban »

Arrivé dimanche 12 décembre à Paris, M. Walid Joumblatt, chef du parti socialiste progressiste libanais (P.S.P.), a rencontré, lundi, M. François de Grossouvre, chargé de mission auprès du président de la République, et qui fait figure d'un des interlocuteurs privilégiés des personnalités libanaises de passage à Paris. M. Joumblatt, qui sera reçu jeudi par M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, a souhaité, mardi 14 décembre, devant l'Association de la presse diplomatique, que la France ait une « *politique plus claire au Liban* » et qu'elle ne soit pas à la remorque des États-Unis. « *La France*, a-t-il dit, *comprend mieux le Liban que les Etats-Unis et, avec une politique plus claire et plus active, elle pourrait mieux œuvrer pour l'indépendance de notre pays.* »

Le jeune dirigeant druze s'est prononcé pour le renforcement de la force multinationale au Liban et son déploiement dans les « *régions contrôlées par les Israéliens et les phalangistes* ». « *La force multinationale*, a-t-il ajouté, *devrait jouer un rôle plus efficace et être plus indépendante des Etats-Unis. Le président Sarkis avait cru aux fameuses garanties américaines. Washington avait promis, il y a deux ou trois mois, que les Israéliens se retireraient du territoire libanais avant la fin de l'année. En fait, il s'est rien passé. Les conditions israéliennes deviennent de plus en plus dures... Il faut donner un rôle plus actif à la FINUL.* »

M. Joumblatt a dénoncé, par ailleurs, les visées « *hégémoniques* » des phalangistes dans la montagne libanaise où les combats entre druzes et maronites ont fait, d'après lui, de deux cents à trois cents morts au cours des six dernières semaines. « *Les phalangistes*, a-t-il dit, *sont représentatifs d'une certaine opinion, mais sont également porteurs d'un projet totalitaire qui risque d'entraîner les chrétiens dans une aventure dangereuse. Sous le prétexte de protéger les intérêts des chrétiens, ils cherchent en fait à protéger la classe dirigeante de la communauté chrétienne.* »

Evoquant le rapprochement amorcé avec le président de la République, M. Amine Gemayel, M. Joumblatt a qualifié celui-ci de « *modéré* » et a estimé qu'il pourrait réussir et sauver le Liban, « *s'il dispose des garanties nécessaires pour mener à bien sa tâche* ». Il a affirmé qu'il n'était pas « *en principe hostile à la paix avec Israël, mais pas au prix de la liberté et de l'indépendance du Liban, et de concessions qui équivaudraient à donner une « prime à l'agression* ». Il s'est également opposé à ce que le Liban serve de « *tremplin d'accès d'Israël vers le monde arabe* ».

M. Joumblatt a enfin évoqué l'attentat dont il a été récemment victime. « *Cet attentat*, a-t-il dit, *était prévisible. Il a été le fait d'extrémistes qui veulent se venger de la mort du président élu Bechir Gemayel. Je ne dispose d'aucune preuve concrète, mais j'accuse les phalangistes et Israël d'avoir essayé de m'éliminer.* »

Washington intensifie ses démarches pour obtenir le retrait des Israéliens

De notre correspondant

Washington. — **Les Etats-Unis lancent cette semaine une nouvelle offensive pour convaincre les Israéliens de se retirer du Liban. Leurs deux envoyés spéciaux à Jérusalem, MM. Philip Habib et Morris Draper, sont porteurs d'un message très ferme du président Reagan, contenant à la fois des garanties américaines et des mises en garde.**

Washington pense, cette fois, pouvoir être entendu. C'est ce qui a été expliqué, mardi 14 décembre, à M. Elie Salem, ministre des affaires étrangères du Liban, lequel s'est déclaré « *tout à fait optimiste* » en quittant le département d'État. A l'en croire, MM. Habib et Draper transportent dans leur serviette « *quelques idées fraîches, quelques nouvelles suggestions* », susceptibles de conduire à « *des progrès décisifs dans les prochains jours* ».

C'est possible, mais nullement certain. Les dirigeants américains sont surtout furieux des piètres résultats obtenus jusqu'à présent, et ils n'ont pas manqué de le faire savoir à M. Habib, qui était rappelé en consultation à Washington. Avant de repartir le mardi 14 décembre pour le Proche-Orient, où il doit engager une navette entre Jérusalem et Beyrouth, l'envoyé spécial a reçu de nouvelles « *munitions* ». Mais elles consisteraient davantage en paroles de fermeté qu'en idées vraiment inédites.

M. Reagan assurerait les Israéliens que leur retrait du Liban ne se traduirait pas par un vide. Autrement dit, les Etats-Unis garantiraient — en collaboration avec d'autres pays — la sécurité de la frontière israélienne. Ils iraient au-delà de leurs engagements initiaux, avec la constitution d'une « *police* » mixte qui associerait des éléments libanais et une force multinationale élargie. Le temps presse, estime-t-on à Washington. Chaque semaine supplémentaire enlève un peu plus d'autorité au président Gemayel.

Si M. Reagan fait preuve d'impatience, c'est aussi parce que ses propositions de paix, formulées le 1er septembre, sont totalement bloquées par la présence israélienne au Liban. Mais n'est-ce pas précisément pour empêcher un débat sur l'autonomie palestinienne que les troupes de M. Begin prennent leur temps ?

Washington mise sur la division du gouvernement de Jérusalem. Comme il misait l'été dernier sur les divisions de l'opinion. On pense ici que M. Sharon est condamné, et on ne lèvera pas le petit doigt pour lui venir en aide. Récemment en visite aux Etats-Unis, il n'a pas été invité à Washington. On constate avec satisfaction que M. Begin vient de se démarquer de son ministre de la défense dans une réponse à la commission d'enquête sur les massacres de Sabra et de Chatila.

Pressions sur la Jordanie

Pour alimenter le débat au sein du cabinet israélien, la Maison Blanche veut utiliser deux sortes d'armes : la démonstration et les pressions. M. Reagan cherche à démontrer à l'Etat hébreu qu'il ne peut absorber la Cisjordanie et Gaza. Que ferait-il des un million trois cent mille habitants arabes ? S'il les intégrait, il perdrait son caractère juif. S'il leur déniait des droits normaux ou les expulsait, il menacerait dangereusement ses appuis internationaux et sa sécurité.

Quant aux pressions — favorisées par le Pentagone, acceptées par certains membres de la Maison Blanche mais freinées par le département d'Etat, — elles concernent essentiellement l'assistance économique et militaire. Une assistance sans laquelle Israël déposerait très vite son bilan.

Parallèlement à ses efforts pour convaincre les Israéliens de se retirer du Liban, Washington exerce des pressions insistantes sur la Jordanie pour qu'elle s'associe au processus de paix. Une telle démarche du roi Hussein, estime-t-on, changerait la situation du jour au lendemain. Jérusalem serait contraint d'y répondre, et ce serait le meilleur moyen d'arrêter la colonisation des territoires occupés.

On le répètera sur tous les tons au roi Hussein, le 21 décembre, lors de sa visite à la Maison Blanche. Mais M. Reagan connaît parfaitement les obstacles. Le souverain hachémite ne peut rien faire sans un feu vert — ou orange — de M. Arafat. Celui-ci doit compter non seulement avec l'O.L.P., mais avec la diaspora palestinienne. Et il ne peut prendre un tel risque sans le soutien public des principaux pays arabes modérés : l'Egypte, l'Arabie Saoudite et la Maroc. Or ces derniers affirment avoir les mains liées tant qu'Israël campe au Liban...

ROBERT SOLE.

AVANT LA VISITE DU ROI HUSSEIN A WASHINGTON

La Jordanie et l'O.L.P. ont conclu un accord sur une « action politique » commune

Correspondance

Amman. — Jordaniens et Palestiniens ont désormais une « *conception commune des relations spéciales* » qui devront être établies entre la Jordanie et « *une Palestine libérée* » de l'occupation israélienne et sont tombés d'accord sur les grandes lignes d'une « *action politique* » pour les mois à venir. Mais les modalités pratiques et juridiques de ces relations et de cette politique feront l'objet de pourparlers ultérieurs après le retour du roi Hussein de Washington, où le souverain doit se rendre le 21 décembre pour y rencontrer le président Reagan.

C'est ce qui ressort des déclarations de responsables de l'O.L.P. et du communiqué publié, mardi 14 décembre à Amman, à l'issue des travaux du Comité supérieur jordano-palestinien réuni depuis dimanche sous la présidence de M. Yasser Arafat et du premier ministre jordanien, M. Moudar Badrane.

Le communiqué, laconique, affirme essentiellement que « *les deux parties ont décidé de poursuivre leurs discussions* », mais n'apporte guère d'éclaircissements sur ce que le roi Hussein aura dans ses « bagages » lorsqu'il rencontrera le président Reagan. Le premier ministre jordanien doit informer le souverain hachémite, qu'il doit rejoindre incessamment aux États-Unis, des conclusions du Comité supérieur. Mais celles-ci, affirme-t-on à Amman, seront tenues secrètes jusqu'au retour du roi en Jordanie.

« *Je pense que le roi Hussein pourra répondre à toutes les questions de M. Reagan* », affirme, pour sa part, M. Hanni El Hassan, conseiller politique de M. Yasser Arafat. Ainsi, fait valoir M. El Hassan, l'accord jordano-palestinien sur le principe d'une association constitue une réponse à l'idée d'un lien entre le royaume hachémite et la future entité palestinienne, contenue dans les propositions américaines. L'O.L.P. entend ainsi montrer sa bonne volonté, souligne le porte-parole officiel de la centrale palestinienne, M. Mahmoud Labadi, qui ajoute : « *Nous avons décidé d'être aussi souples que possible* ».

Un message que le roi Hussein s'efforcera de faire passer à Washington. Il est probable néanmoins qu'il posera plus de questions qu'il n'apportera de réponses. Jusqu'où les Américains sont-ils prêts à aller dans un processus de paix qui soit « *en accord avec les droits des Palestiniens* » ? Comment encisagent-ils la participation de l'O.L.P. à ce processus ? Quel type de pressions sont-ils prêts à exercer sur Israël et comment comptent-ils obtenir le gel des implantations israéliennes dans les territoires occupés ? Etc.

« *Nous voulons avoir une idée claire de ce que veulent les Américains et de ce qu'ils peuvent nous offrir* », souligne-t-on dans l'entourage de M. Arafat, où on laisse entendre que la réalisation de nouveaux progrès dans les entretiens jordano-palestiniens dépend, en grande partie, des résultats des discussions que le roi Hussein aura avec le président Reagan.

EMMANUEL JARRY.

Le Monde

politique

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

LE TRANSFERT DE COMPÉTENCES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Les députés reviennent sur certaines dispositions adoptées par la commission mixte paritaire

Il s'en est fallu de peu que la décentralisation ne soit l'objet d'un consensus, inhabituel, *entre la droite et la gauche*, puisque députés et sénateurs étaient parvenus à un accord en commission mixte paritaire, mais le gouvernement a obtenu de la majorité de l'Assemblée nationale qu'elle revienne sur quelques points jugés essentiels par les parlementaires de l'opposition.

M. Jean-Pierre Michel (P.S., Haute-Saône), qui présidait la séance, n'ayant pas remarqué la demande d'intervention de M. Clément (U.D.F., Loire), avant d'annoncer le scrutin public, lui refusa la possibilité d'expliquer son vote ; aussi le R.P.R. et l'U.D.F. décidèrent-ils de quitter l'hémicycle. Ils ne réapparurent que pour voter contre le texte organisant la titularisation des auxiliaires de la fonction publique, sujet qui ne les passionnait guère puisqu'ils n'avaient déposé aucun amendement.

Mardi 14 décembre, l'Assemblée nationale discute en deuxième lecture du projet de loi sur la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, après que les travaux de la commission mixte paritaire eurent permis d'aboutir à un accord entre ses membres *sénateurs et députés*. M. Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, se félicite du travail accompli par la C.M.P., mais il souligne que sur quelques points il ne peut accepter le texte de compromis ; il propose donc plusieurs amendements, qui sont tous acceptés par l'Assemblée nationale. En ira-t-il de même au Sénat ?

MM. Worms (P.S., Saône-et-Loire), rapporteur de la C.M.P., et Defferre ont prévenu que s'il n'en *était pas ainsi* la *majorité de l'Assemblée* reviendrait aux solutions qu'elle avait retenues en première lecture. Les principales modifications apportées par la commission mixte paritaire sont les suivantes :

– Limitation du droit de construire en l'absence de plan d'occupation des sols (art. 16) : allongement des délais des périodes de transactions, élargissement des exceptions à l'inconstructibilité aux cas d'adaptation, de réfection ou d'extension de construction existante et possibilité pour un conseil municipal de demander une autorisation de construire *« dans l'intérêt de la commune »*, le représentant de l'Etat ne pouvant s'y opposer que s'il y a incompatibilité du projet avec des prescriptions nationales.

– Préparation des documents d'urbanisme (art. 18) : les services extérieurs de l'Etat seront mis gratuitement à la disposition des collectivités locales.

– Syndicat intercommunal d'études et de programmation (art. 20 *bis*) : sa dissolution sera automatique au bout de trois ans.

– Schémas directeurs (art. 22) : extension des facilités de sortie du périmètre concerné pour les communes.

– Schémas de mise en valeur de la mer (art. 30). Ils ne pourront être élaborés que par l'État, après consultation des communes, des départements et des régions intéressés.

– Demande de permis de construire (art. 32 *ter*) : les collectivités locales disposeront gratuitement des services extérieurs de l'Etat.

– *Aide des départements* au logement social (art. 42) : cette possibilité a été supprimée.

– Formation professionnelle (art. 74) : un comité de coordination des programmes réunissant représentants de l'Etat, des régions et des organisations syndicales et professionnelles a été institué.

– Plan régional (art. 91) : le conseil régional devra consulter des commissions départementales où seront représentés les maires des communes de moins de cent mille habitants.

– Charges de justice et de police (section 9) : la commission mixte paritaire, comme le Sénat, a souhaité qu'elles soient transférées à l'Etat, au plus tard le 1er janvier 1984 pour la justice et au plus tard le 1er janvier 1985 pour la police.

– Participation des citoyens (article premier) : ce sont les collectivités qui en sont *« le cadre institutionnel »*.

– Compensations financières (art. 3) : elles seront *« concomitantes »* aux transfers des compétences permettant l'exercice *« normal »* de celles-ci et feront l'objet d'une évaluation *« préalable »*.

– Transfert des services (art. 6) : le principe en est posé. Leur réorganisation nécessitée par ce transfert interviendra dans un délai de deux ans *« à compter de la publication de la loi relative aux garanties statutaires accordées au personnel des collectivités territoriales »*. Les départements et les régions ne pourront bénéficier du transfert des services ou de parties de service *« nécessaires à l'exercice des compétences relevant des communes »*.

– Mise à disposition des services (art. 8-A) : le président du conseil régional ou du conseil général pourra adresser *« directement aux chefs de service toutes instructions nécessaires »*, sans donc passer par le relais du représentant de l'État.

– Aide sociale (art. 114-B) : la C.M.P. a retenu le texte du Sénat prévoyant la modification des barèmes en vigueur, l'État apportant les sommes nécessaires à un nouveau calcul.

– Dotation générale de décentralisation (art. 118) : la loi de finances devra préciser chaque année, par titre et par ministère, son montant.

– Ressources fiscales (art. 120) : comme l'a souhaité le Sénat, la C.M.P. a rétabli la possibilité de transfert aux régions et aux départements d'une partie de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

– Dotation globale d'équipement des communes (art. 122) : elle sera répartie à 70 % en fonction de l'effort d'investissement de la collectivité locale concernée et de 15 % en fonction de critères objectifs ; le solde sera attribué aux districts disposant d'une fiscalité propre et aux communautés urbaines existantes.

– Ressources fiscales des régions (art. 132-A) : le déplafonnement ne sera total que lorsque le conseil régional sera élu au suffrage universel. En attendant, le plafond est augmenté jusqu'à 150 F par habitant.

– Participation des collectivités locales aux frais de fonctionnement de l'administration préfectorale (art. 132-D) : la C.M.P. a supprimé toute indexation.

– Directeur départemental des services de secours et d'incendie (art. 132-F) : il sera nommé par le ministre de l'intérieur après *« accord »* du président du conseil régional.

D'autre part, M. Defferre a fait adopter par l'Assemblée nationale les modifications suivantes au texte rédigé par la commission mixte paritaire :

– *Dépenses de justice* et de police : elles seront prises en charge par l'Etat respectivement à compter du 1er janvier 1984 et du 1er janvier 1985 *« et au plus tard dans les douze mois qui suivront chacune de ces dates »*.

– Aide sociale. Le ministre d'Etat refuse de s'engager au nom du gouvernement sur les prises en charge par l'Etat des 500 millions de francs que coûteraient, d'après lui, les dispositions introduites par la C.M.P. Il demande donc, et obtient, que l'affaire soit revue au printemps quand sera débattue la deuxième loi sur les transferts de compétences.

– Calcul des compensations. Le barème sera établi par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et du ministre du budget après avis de la commission mais sans qu'il soit établi contradictoirement pour chacune des collectivités locales.

– Taxe sur les produits pétroliers. Elle est perçue de manière très inégale, explique M. Defferre. Ce n'est donc pas un *« bon impôt à transférer »*.

– Frais des préfectures : les crédits des conseils généraux et des conseils régionaux destinés aux préfectures seront indexés sur *« la dotation globale de fonctionnement des départements »*.

Ainsi modifié, le texte de la commission mixte paritaire est voté par trois cent vingt-huit voix sur trois cent trente-trois votants, l'opposition ne prenant pas part au vote.

Th. B.

● *L'Assemblée nationale* a adopté mardi 14 décembre en première lecture un projet de loi présenté par M. Cellard, secrétaire d'État à l'agriculture, et déjà voté par le Sénat, prévoyant l'intégration des vingt-sept membres du corps des officiers des haras dans le corps des ingénieurs du génie rural des eaux et des forêts.

POUR Mme GARAUD : il n'y a qu'un bloc, celui du totalitarisme

Avant d'être reçue mardi 14 décembre, à sa demande, par M. François Mitterrand, Mme Marie-France Garaud a donné une conférence de presse pour présenter les objectifs de l'Institut international de géopolitique, qu'elle a fondé au début de l'été (*le Monde* du 2 juillet).

L'ancienne candidate à la présidence de la République (qui avait obtenu 1,33 % des suffrages le 26 avril 1981) ne cache pas qu'elle entend poursuivre sa campagne sur le thème du danger hégémonique soviétique. Elle affirme aujourd'hui : *« Il n'y a pas deux blocs. Il n'y a qu'un bloc, celui du totalitarisme et de la mort face au reste du monde, le monde de la vie. »*

Entourée de personnalités des milieux économique, diplomatique, militaires, universitaires européens et américains, ainsi que des représentants de banques (dont certaines sont nationalisées), elle organisera au printemps 1983 un colloque sur le thème « Quelles guerres et quelles paix ? »

Interrogée sur le parti communiste français, Mme Garaud a estimé qu'*« il n'est pas un parti comme les autres puisqu'il est le point d'appui stratégique d'une politique mondiale »*. Le P.C.F. a, selon elle, trois objectifs, qui s'articulent autour de l'hostilité à l'installation des fusées américaines en Europe ; autour de l'entreprise, dénoncée comme une *« structure capitaliste et libérale »* ; autour des médias, considérés comme *« instruments de propagande »*.

Mme Garaud a assuré qu'elle *« n'attend rien du pouvoir, qu'elle n'a aucune mission et qu'elle ne sera pas ministre, qu'il y ait ou non des communistes au gouvernement »*. Elle a comparé ses visites à M. Mitterrand au *« geste du passager d'un bateau qui va dire au barreur qu'il aperçoit un écueil »*.

L'institut que préside Mme Garaud publie une luxueuse revue trimestrielle de 95 pages illustrées, *« Géopolitique »*, au prix de 100 francs (31, quai Anatole-France, 75007 Paris). Interrogée sur ses ressources, elle a seulement répondu : *« L'intendance suivra. »*

A. P.

La fin de l'auxiliariat dans la fonction publique

Mardi 14 décembre, l'Assemblée nationale entreprend la discussion en première lecture du projet de loi limitant l'emploi, par l'Etat, d'agents non titulaires et organisant l'intégration de contractuels (*le Monde* du 22 juillet et du 14 décembre). Ce texte pose le principe que, *sauf exception dûment* prévue, tous les emplois de l'Etat et de ses établissements publics doivent être tenus par des fonctionnaires titulaires et prévoit la titularisation de la plupart des quatre cent cinquante-neuf mille contractuels, auxiliaires ou vacataires, actuellement employés par l'Etat et ses établissements publics. Le projet a été adopté par 326 voix (P.C. et P.S.) contre 154 (R.P.R. et U.D.F.).

Présentant le rapport de la commission des lois, M. Sapin (P.S., Indre) rappelle qu'il répond à *« un des grands engagements »* de M. François Mitterrand lors de la campagne présidentielle. Puis M. Sapin explique que si l'auxiliariat est aussi ancien que la fonction publique, son importance a grandi : en 1962, les non titulaires représentaient 18 % des agents de l'État, ce chiffre est maintenant de 25 %.

Le député de l'Indre explique que le projet du gouvernement se distingue des plans précédents de titularisation *« par la détermination de bloquer toute reconstitution insidieuse de l'auxiliariat »*. Il se demande toutefois si les conditions de titularisation ne sont pas trop restrictives et souhaite que *« la résorption totale de l'auxiliariat soit effective au cours de la présente législature »*.

Défendant le projet de loi, M. Le Pors, ministre délégué chargé de la fonction publique et des réformes administratives : explique que le nombre des auxiliaires « titularisables » est de trois cent quarante-trois mille, et dénonce, dans l'auxiliariat, *« la pratique détestable d'un recrutement favorisant le clientélisme, dépourvue de cette objectivité qui garantit l'indépendance des fonctionnaires vis-à-vis du pouvoir politique »*.

Son projet, affirme-t-il, *« prend en compte à la fois les aspirations légitimes des non-titulaires, les intérêts de carrière des fonctionnaires et les impératifs de gestion de l'administration »*. Il donne ensuite l'*« assurance formelle »* que les dispositions de ce texte seront plus tard étendues aux deux cent mille auxiliaires des collectivités territoriales. Pour ceux de l'État, *« les opérations d'intégration seront achevées dans un délai de cinq ans »*, et même avant le 31 décembre 1984 pour les agents des catégories C et D, grâce au décret du 21 septembre 1982 : *« Priorité sera donnée aux agents des petites catégories et, à l'intérieur de chaque catégorie, aux agents se trouvant dans la situation la plus précaire ou à situation égale, aux agents les plus anciens. »* Enfin, il reconnaît qu'il y aura toujours des non-titulaires *« pour faire face aux besoins occasionnels saisonniers ou à temps incomplet »*.

Intervenant dans la discussion générale, M. Renard (P.C., Aisne) regrette *« quelque timidité dans sa mise en œuvre »*, demandant *« la prise en compte intégrale des services effectués comme non-titulaires »* et un meilleur système de rachat des points de retraite. M. Jagoret (P.S., Côtes-du-Nord) affirme que ce texte *« marque la volonté de réparer une injustice après les agissements des gouvernements précédents, soucieux de recruter au moindre coût »*.

M. Toubon (R.P.R., Paris), au nom de son groupe, estime ce projet *« tout à fait inopportun »*, car il *« accroît les charges publiques et il tend à rigidifier l'administration »*. Mais, se plaçant dans la logique du gouvernement, il juge ce texte *« restrictif par rapport aux engagements pris »*. *« Il aurait fallu*, selon lui, *organiser une véritable situation contractuelle, car l'assimilation générale du service public à la fonction publique n'est pas souhaitable. Une telle démarche supposerait, il est vrai*, ajoute-t-il, *que soit remise en cause la grille indiciaire de la fonction publique. »*

L'article premier du texte pose le principe selon lequel tous les emplois permanents à temps complet de l'Etat et de ses établissements publics, doivent être occupés par des titulaires. Sont exclus de cette disposition les emplois non régis par le statut général de la fonction publique ou étant à la discrétion du gouvernement, les emplois scientifiques et médicaux des C.H.U., ceux des maîtres d'internat et surveillants d'internat des établissements d'enseignement ; enfin, les emplois de certains établissements publics ayant une mission particulière et dont la liste sera établie par décret en Conseil d'Etat.

L'article 2 prévoit, malgré cela, la possibilité d'un recours à des contractuels *« lorsque la nature des fonctions ou des besoins de service le justifie, notamment lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptible d'assurer ces fonctions ou lorsqu'il s'agit de fonctions nouvellement prises en charge par l'administration ou nécessitant des connaissances techniques hautement spécialisées »*. Ces contrats ne pourront être que de trois ans, renouvelables une seule fois. De même, les universités et les centres de recherche pourront continuer à employer des enseignements ou des chercheurs *« associés »* ou *« invités »*.

L'article 3 interdit dans les faits la création d'emplois permanents à temps partiel dans la fonction publique de l'Etat. Ne pourront travailler à temps partiel que les fonctionnaires déjà en place et qui le demanderont. La possibilité pour les agents non titulaires de l'Etat d'être titularisés est ouverte avec l'article 6. Trois séries de conditions sont posées : être en fonction ou en congé au moment de l'entrée en vigueur de la loi ; justifier de deux années de service à temps complet ; remplir les conditions normalement exigées de tout candidat à un emploi public ; la titularisation sera aussi possible pour les agents travaillant à temps partiel.

Trois modalités de titularisation sont organisées par l'article 9 : par voie d'examen professionnel, par inscription sur une liste d'aptitude, par intégration directe.

Th. B.

POLITIQUE

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le comité directeur du P.S. devait réduire le nombre des « primaires » opposant socialistes et communistes

Le comité directeur du parti socialiste devait se réunir, mercredi 15 décembre, pour discuter de la préparation des élections municipales et, principalement, de l'état des discussions avec le parti communiste sur ce sujet.

Le 15 décembre était la date jusqu'à laquelle le comité directeur avait décidé, le 20 novembre dernier, de retarder toute initiative des organisations locales du P.S. pour passer outre au blocage des négociations entre les deux partis. Les dirigeants socialistes se proposaient de sortir de cette situation par des discussions dans le cadre du groupe de travail créé par les deux partis après la rencontre entre MM. Lionel Jospin et Georges Marchais, le 10 novembre.

La dernière réunion de ce groupe de travail, mardi soir 14 décembre, au siège du P.C.F., a abouti à la décision de se réunir de nouveau de 17 décembre. MM. Marcel Debarge et Jean Poperen et M. Paul Laurent, pour le P.C.F., ont confronté leurs points de vue pendant près de trois heures. Pour les socialistes, il s'agissait d'obtenir de leurs interlocuteurs qu'ils renoncent au principe de la reconduction systématique, à la tête des listes d'union de la gauche, des maires sortants, dans les villes où ceux-ci sont communistes, mais où le P.S. avait devancé le P.C.F. lors des dernières consultations électorales.

Les communistes avaient indiqué, en particulier dans une lettre adressée par M. Marchais à M. Jospin le 1er décembre, qu'ils étaient prêts à tenir compte de ces résultats électoraux dans la répartition des sièges sur les listes, mais que celles-ci devaient être conduites par les maires sortants. Toute dérogation à ce principe entraînerait la présentation de deux listes au premier tour de scrutin, la responsabilité de cette division, là où elle se produirait, incombant, selon les communistes, au seul P.S.

La discussion de mardi a fait apparaître que les socialistes admettent que des « primaires » les amèneraient à opposer, dans les villes concernées, leurs propres listes à celles que conduiraient les maires communistes sortants, ceux-ci étant candidats en tout état de cause.

Cependant, les communistes estiment qu'un accord national entre les deux partis n'est possible que si le nombre de ces primaires est « *considérablement inférieur* » à ce qu'il avait été en 1977, où il avait été de dix-sept. Pour le P.C.F., un tel accord politique serait, dans le cas contraire, dépourvu de crédibilité. Ils estiment, en outre, que les « primaires » ne peuvent apparaître que comme des exceptions, dont ils se refusent à inscrire le principe dans le texte de l'accord.

Les socialistes avaient présenté aux communistes, le 23 novembre, une liste de dix-huit villes de plus de trente mille habitants, dont le maire est communiste et où ils estiment qu'il leur revient de conduire la liste d'union de la gauche (*le Monde* du 25 novembre). Au cours de la réunion du comité directeur, MM. Debarge et Poperen devaient se concerter avec les représentants du P.S. dans ces dix-huit villes, pour tenter d'en ramener le nombre à dix ou douze.

P. J.

CRISE A LA FÉDÉRATION DE PARIS DU M.R.G.

La fédération de Paris du Mouvement des radicaux de gauche, réunie en assemblée générale le 13 décembre, a adopté, par 160 mandats contre 74, une motion de défiance contre son propre président, M. Pierre Mattei, conseiller de Paris.

Selon un communiqué de la fédération, celui-ci a alors remis sa démission de président. Présentée par le vice-président de la fédération, M. Christian Duroc, la motion rappelle que le M.R.G. entend obtenir sa juste place sur les listes représentant la majorité gouvernementale afin de faciliter le « *succès de la gauche* » à Paris. M. Duroc est chargé de poursuivre les négociations avec les autres formations de gauche.

M. Mattei a précisé que la moitié des membres du bureau de la fédération M.R.G. (deux des vice-présidents, le secrétaire général et le secrétaire général adjoint) avaient démissionné en même temps que lui. Il a affirmé que les radicaux de gauche étaient considérés comme « *quantité négligeable* » par les socialistes dans les négociations pour l'établissement de listes de gauche en vue des municipales. M. Mattei a précisé qu'il allait demander audience à M. Jacques Chirac pour lui proposer d'être candidat contre l'union de la gauche dans le dix-neuvième arrondissement.

M. Mattei avait été élu, en 1977, conseiller de Paris sur la liste d'union de la gauche conduite alors par M. Henri Fiszbin dans le dix-neuvième arrondissement. Siégeant avec la gauche, puis à partir de 1979 parmi les non-inscrits, M. Mattei s'était peu à peu rapproché de M. Chirac, qui lui avait confié une mission d'étude sur le logement. Le 4 octobre dernier, il avait voté avec la majorité municipale contre le projet gouvernemental de réforme du statut de Paris.

HAUTS-DE-SEINE

NEUILLY. — Mme Florence d'Harcourt, député apparenté R.P.R. des Hauts-de-Seine, a annoncé, mardi 14 décembre, sa décision de se présenter à Neuilly, dont M. Achille Peretti, ancien député R.P.R., membre du Conseil constitutionnel, est le maire sortant. Mme d'Harcourt, qui dénonce « l'hostilité feutrée mais vigilante » dont elle a été l'objet de la part du maire et de la municipalité, précise que sur sa liste figureront des conseillers municipaux sortants.

HÉRAULT

MONTPELLIER. — L'U.D.F. et le R.P.R. se sont mis d'accord sur le nom de M. François Delmas (U.D.F.-P.R.), ancien maire de Montpellier, ancien secrétaire d'Etat à l'environnement, pour conduire une liste d'union avec M. Bernard Serrou (R.P.R.), qui sera premier adjoint en cas de succès. Le maire sortant est M. Georges Frèche, député socialiste.

LOIRE-ATLANTIQUE

NANTES. — M. Gérard Saliou (P.S.), adjoint au maire — M. Chénard, député socialiste — a rendu public, mardi 14 décembre, son « *désaccord profond* » avec la politique menée par le gouvernement, et il s'est désolidarisé de l'équipe municipale sortante. M. Saliou n'avait pu conserver au P.S., lors des dernières cantonales, le siège de conseiller général de Nantes-VI, que détenait M. Chénard. — *(Corresp.)*.

SARTHE

LE MANS. — L'opposition ne présentera pas un front uni, contrairement à ce qu'avaient souhaité le R.P.R. et l'U.D.F. en confiant la tête de liste à M. Jacques Chaumont, sénateur R.P.R. M. Jean-Claude Couasnon, ancien adjoint R.P.R. de l'ancien maire centriste M. Jacques Maury, a décidé de conduire une seconde liste d'opposition, avec l'espoir de fusionner avec la liste Chaumont au second tour. M. Couasnon reste dans la mouvance du R.P.R., même s'il n'a pas renouvelé son adhésion cette année. Le maire sortant est M. Robert Jarry, communiste. — *(Corresp.)*

SEINE-SAINT-DENIS

M. ERNEST CARTIGNY, président départemental de l'U.D.F., regrette l'attitude du R.P.R., qui « *bloque sans justification toute discussion dans le département* ». L'U.D.F.-93, qui demande aux instances nationales du mouvement « *d'intervenir afin de favoriser une solution d'entente* », indique que l'accord envisagé « *se serait traduit par la conduite de vingt listes par le R.P.R. et de dix-neuf par l'U.D.F. et les modérés (la composition des listes étant paritaire)* ».

LA SITUATION A LYON

M. Barre souhaite que l'opposition se montre « responsable »

Mardi 14 décembre, il était l'invité à Paris de l'association Femmes-Libertés (A.F.L.). Au cours de cette réunion publique, organisée sur le thème « Perte et reconquête des libertés », M. Barre a souligné l'importance des élections municipales, qui ne peuvent « *changer le pouvoir exécutif* », mais peuvent « *permettre d'établir des contrepouvoirs* ». Il a ajouté : « *Il faut être vigilant et manifester un esprit d'union indispensable. Nous avons perdu les élections en 1981 à cause de la désunion. Ou nous en tirons les leçons en nous conduisant en hommes responsables et nous pouvons remporter des succès importants. Ou nous votons en fonction de nos humeurs et de nos prurits et nous aurons le destin politique que nous mériterons.* »

Le député (app. U.D.F.) du Rhône a précisé qu'il se rendrait, dès le mois de janvier, à l'invitation de listes d'union de l'opposition dans certaines « *villes difficiles* ». Notamment à Lille — le 14 janvier, — à Grenoble, mais aussi à Epinal, Rennes et dans le Val-d'Oise.

A propos des libertés, M. Barre a affirmé : « *Je ne crois pas que nous soyons en train de perdre nos libertés, mais il y a dans l'évolution politique actuelle des atteintes à l'exercice de libertés fondamentales.* »

M. Barre a notamment évoqué la liberté d'enseigner, d'entreprendre, d'informer et la santé. « *Les atteintes*, a-t-il souligné, *ne sont peut-être pas systématiquement voulues. Elles sont le fait d'une idéologie qui tend à sacrifier l'individu au groupe et met en exergue le rôle de l'Etat.* » Il a ajouté : « *Nous sommes en train de vivre un grand changement du monde. Il faut cesser de parler de petits intérêts catégoriels.* »

De retour d'un voyage de deux semaines aux Etats-Unis où il était l'invité de plusieurs associations universitaires ou organismes internationaux et au cours duquel il a pu s'entretenir avec des responsables politiques et économiques, notamment MM. George Shultz, secrétaire d'Etat, Paul Volker, président de la Banque fédérale de réserve, et Donald Reagan, secrétaire d'Etat au Trésor, M. Raymond Barre a repris contact, dès vendredi à Paris et lundi à Lyon, avec différentes personnalités lyonnaises.

L'ancien premier ministre, qui se refuse pour le moment à toute déclaration concernant les élections municipales à Lyon, tente de voir s'il est possible de faire redémarrer un processus de négociation et de faire tomber les obstacles qui sont apparus au fur et à mesure des discussions entre M. Francisque Collomb, sénateur (non inscr.) du Rhône et maire sortant de Lyon, et M. Michel Noir, député (R.P.R.) du Rhône.

M. Barre qui reste, selon son entourage, toujours favorable à la constitution d'une liste d'union « *largement significative* », a reçu lundi 13 décembre successivement l'un et l'autre protagoniste mais aussi les responsables locaux de l'U.D.F., des « a-politiques », des socio-professionnels et des représentants d'associations.

De telles discussions doivent être menées « *à la lyonnaise* », souligne-t-il, c'est-à-dire dans le calme et la discrétion. Si aucun accord ne peut être envisagé, M. Barre s'efforcera de contribuer dès le premier tour des élections à la mise en place de règles du jeu pour un affrontement loyal et dans la clarté, mais aussi de préparer le second tour.

● *Le Conseil constitutionnel*, saisi le 25 novembre dernier par soixante-quatorze sénateurs de l'opposition, a déclaré conforme à la Constitution, mardi 14 décembre, la loi relative à la composition des conseils d'administration des organismes du régime général de Sécurité sociale.

● *M. Alain Madelin*, député (U.D.F.-P.R.) d'Ille-et-Vilaine, a proposé, mardi 14 décembre au cours d'un colloque du P.R. sur les « *dénationalisations* », la création de fonds de retraite par capitalisation.

Il s'agit, a-t-il expliqué, de « *rendre les Français propriétaires des entreprises étatisées* ». « *L'actif des entreprises « dénationalisables » du secteur concurrentiel permettrait*, selon lui, *d'amorcer un système de retraite mixte par répartition et par capitalisation.* »

Le Sénat adopte, après l'avoir modifié, la loi d'orientation sur les transports et approuve le nouveau statut de la S.N.C.F.

Par 192 voix contre 105 (P.C., P.S., M.R.G.), le Sénat a adopté mardi 14 décembre le projet de loi d'orientation des transports intérieurs, dont il avait commencé l'examen lundi.

La discussion a été marquée, de part et d'autre, par un effort de compréhension, de tolérance et de courtoisie, auquel le ministre M. Fiterman a rendu hommage, et qu'ont souligné plusieurs orateurs, notamment M. Chauty, président de la commission des affaires économiques et sénateur R.P.R. de Loire-Atlantique. Cet effort, néanmoins, n'a pas été suffisant pour aboutir à un accord et le ministre d'Etat a déclaré avoir « quelques difficultés à reconnaître son enfant ».

Au moment des explications de vote, socialistes et communistes ont exprimé leur hostilité à un texte « mutilé et déformé jusque dans ses fondements », *dira M. Hugo, sénateur communiste des Yvelines ; texte que M. Fiterman compare à* « un canard aux navets à qui il manquerait les plus beaux morceaux ».

Le ministre a toutefois reconnu auparavant, que « la nécessité de son projet n'a pas été mise en cause », *soulignant que le Sénat en a respecté* « l'architecture générale » *et que lui-même a accepté une vingtaine d'amendements sénatoriaux.*

Le « débat-modèle » *qui a ainsi précédé le vote témoigne peut-être plus que les discussions où l'on s'affronte sans retenue et les procédures de rupture (« question préalable ») de la profondeur du fossé idéologique qui sépare l'opposition de la majorité.*

LES MODIFICATIONS

Les sénateurs ont adopté de nombreux amendements de portée plus ou moins grande, et voté les principales modifications suivantes qui viennent s'ajouter à celles déjà signalées (*le Monde* du 15 décembre) :

● **Article 14.** — Choix des infrastructures : le Sénat refuse d'inscrire parmi les critères celui des « *coûts sociaux* ». « *Le coût économique réel inclut les coût sociaux* », déclare le rapporteur, M. Ceccaldi-Pavard (Un. centr., Essonne).

● **Article 15.** — Financement des infrastructures : le Sénat refuse de faire participer *sans limites* à ce financement les catégories de bénéficiaires qui, sans être usagers des infrastructures, en retirent un avantage. « *Il est normal*, déclare M. Laucournet, au nom du groupe socialiste, *qu'une grande surface participe aux frais d'aménagement d'un échangeur.* » « *Oui*, répond M. Chauty, *mais la disposition que nous récusons permet des extensions abusives.* »

● **Article 18.** — Nouveau statut de la S.N.C.F. : le Sénat approuve le projet mais précise que la gestion des filiales doit être autonome sur le plan financier et ne pas recevoir de subventions d'Etat.

● **Article 21.** — Composition du conseil d'administration de la S.N.C.F. : il y aurait deux représentants des usagers au lieu d'un.

● **Article 30.** — Transports routiers de personnes : modification de vocabulaire à laquelle la majorité sénatoriale attache l'importance d'un principe : de transports « *publics* », ces transports deviennent « *collectifs* ».

● **Article 41.** — Création d'une chambre nationale de la batellerie artisanale : le Sénat, avec l'accord du ministre, l'assimile, pour les compétences, à une chambre des métiers.

● **Article 42.** — Le Sénat fait entrer les professionnels de la batellerie au conseil d'administration de l'Office national de la navigation.

● **Article 45.** — Les activités de transport de cabotage entrent dans le champ de la loi des transports intérieurs.

Avant le scrutin final, M. Fiterman se défend contre l'accusation de vouloir la disparition des transporteurs routiers. Puis il conclut : « *On a assisté à une véritable traque du mot « public ». Je me demande si l'on pourra encore parler d'« homme public » et même, dans un instant, de scrutin public ! On a refusé le droit à l'information ; on n'a pas voulu tenir compte des droits sociaux. Pourtant, ce projet — et l'expérience le confirmera — est bien adapté à son objet et permettra de mettre sur pied un système de transports bien adapté à ses missions.* »

A la fois « plus d'Etat » et « moins d'Etat »

(Suite de la première page.)

Le chef de l'État lui-même a reconnu, dans nos colonnes, que le gouvernement avait, jusqu'à présent, trop « *chargé la barque* » des entreprises. Il faut donc alléger celle-ci de façon d'autant plus urgente et significative que la désinflation est en marche. De ce point de vue, le transfert des charges que représentent les allocations familiales et le versement de celles-ci sous forme de crédits d'impôt, par exemple, réprésenteraient une baisse de trois points de la part du prélèvement social et fiscal.

Il est clair, d'autre part, que l'appréciation du pronostic de l'opposition — « *le socialisme, ça ne marche pas* » — se jouera en grande partie sur l'équilibre, ou le déséquilibre, du secteur nationalisé en 1981. Il est donc de la plus haute importance — les participants au colloque des 11 et 12 décembre l'ont, semble-t-il, mesuré — d'apporter la preuve que ce secteur peut être performant et équilibré, sans faire appel à l'Etat.

S'ajoute à cette nécessité l'existence d'un seuil psychologique au-delà duquel un prélèvement cesse d'être efficace, faute d'être accepté : de toute évidence, ce seuil est en passe d'être atteint en France, s'il ne l'est déjà. Le thème de la stabilisation de ce prélèvement est, en outre, l'un des rares terrains de compromis, voire de consensus possible avec les entrepreneurs. Le gouvernement aurait d'autant plus tort de le négliger qu'il s'agit aussi d'un terrain de concurrence avec l'opposition. M. Jacques Chirac s'est, très tôt, avancé dans ce domaine en s'inspirant largement de thèmes qui ont fait le succès, aux États-Unis, de M. Reagan. Il tournait ainsi le dos à sa propre tradition, puisque le gaullisme avait accru le champ d'intervention de l'Etat et géré un Etat-providence à la française. Il n'est plus, aujourd'hui, d'intervention de leaders proches de M. Giscard d'Estaing, et de l'ancien président lui-même, qui ne fasse référence au nécessaire « *désengagement* » de l'Etat : on retrouve là une filiation ancienne, celle des libéraux du XIXe siècle, remise au goût du jour. L'ancien chef de l'État fera en sorte que le courant qu'il représente multiplie les prises de position sur ce thème.

Mais l'opposition aura peut-être, sur ce terrain plus de mal qu'elle ne l'imagine, car le pouvoir pourrait bien être le premier capable d'inverser une tendance séculaire. Une gauche qui réussirait, comme M. Mitterrand le souhaite, à réduire la part du prélèvement global et à jeter les bases d'une nouvelle conception de l'Etat couperait l'herbe sous le pied de l'opposition. En attendant, la gauche ne fera sans doute pas l'économie d'un vaste débat, d'autant plus nécessaire que les données du problème, comme les solutions envisagées, brouillent les cartes de la distinction traditionnelle droite-gauche.

En fait, on devrait aller à la fois vers plus d'Etat, et vers moins d'Etat. Sans dirigisme, en effet, la part de l'intervention de la puissance publique s'accroît par le jeu naturel des structures et des forces en présence : on l'a bien vu sous le septennat de M. Giscard d'Estaing ; d'autre part, si les méthodes d'intervention sont remises en cause, en matière industrielle notamment, la guerre économique mondiale conduit à un « *état bouclier industriel* », selon l'expression de M. Alain Minc.

Mais la crise pose le problème du niveau de protection sociale que l'Etat peut supporter. M. Pierre Bérégovoy, qui a promis une vaste discussion au Parlement au printemps prochain, a déjà indiqué, et M. Fabius l'a réaffirmé, que le budget social de la nation, qui est de 1 000 milliards de francs, « *est suffisant pour faire une politique sociale* » et qu'il ne peut être alourdi. Dès lors, « *comment être plus sélectif à l'intérieur de cette enveloppe ?* »

A ce stade, on retrouve l'idée d'une protection sociale « *à deux vitesses* » : l'Etat concentrant ses efforts sur les plus faibles, les hauts revenus devraient alors se tourner vers l'assurance volontaire. Cette idée, qui progresse dans les hautes sphères du pouvoir, est cependant combattue par M. Bérégovoy et par Mme Simone Veil, par exemple.

S'ajoute à cette perspective d'adaptation de l'Etat-protecteur un autre effort : dans les secteurs traditionnels de la puissance publique (armée, éducation, médecine hospitalière), les progrès technologiques conduisent à envisager une réduction de la part du travail au profit d'une augmentation de la part du capital technologique. Certains, parmi les mieux placés pour influer sur le cours des choses, caressent le rêve de faire de l'enseignement public et de la médecine publique des secteurs de haute technologie, dont les besoins en personnel ne seraient plus aussi contraignants, à l'instar de ce qui se produit pour les armées.

Il reste que toutes ces questions commencent à peine à être posées. De la façon dont elles le seront dépendra le degré d'adhésion de la gauche elle-même, qui est loin d'être acquise, puis du pays. A l'heure où la crise et « *l'état de rigueur* » qui l'accompagne suscitent la résignation plus que la combativité, ce ne sera pas une mince affaire.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Les députés socialistes manifestent leur soutien à la politique du gouvernement

« *Nous sommes tous des réalistes utopistes !* », s'est exclamé M. Claure Estier, député de Paris, porte-parole du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, au terme de la réunion de ce groupe consacrée, mardi 14 décembre, à un débat sur la politique économique du gouvernement.

Réalistes, certainement, dans la mesure où les députés manifestent globalement leur soutien à la politique du gouvernement une semaine après la déclaration du premier ministre, encouragé par le président de la République, selon lequel son équipe est « *en ligne* » pour un an. Réalistes, car ils persistent tout de même, a indiqué leur porte-parole, à souhaiter « *une meilleure présentation* » de l'action gouvernementale et « *une meilleure mise en perspective* » de ses objectifs.

Le débat a été engagé par M. Christian Goux, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale. Proche de M. Pierre Joxe, président du groupe, M. Goux avait adopté jusqu'à présent une attitude de soutien critique à l'égard de M. Pierre Mauroy. La politique de blocage des prix et des revenus, estimait-il, n'a pas été mise en place assez vite. Le président de la commission des finances contestait aussi certaines mesures en faveur de l'épargne, trop favorables, selon lui, aux milieux d'affaires. Il s'étonnait de la lenteur avec laquelle se mettait en place la stratégie industrielle du secteur public, du retard pris par le projet de démocratisation de ce même secteur, de l'absence d'un grand projet de réforme de la fiscalité.

Mardi, le président de la commission des finances a paru décidé à mettre uniquement l'accent sur les aspects positifs de la politique du gouvernement, « *la bonne situation sur le terrain du chômage et de l'inflation* », la relance, même modeste, de la croissance, qui doit être accompagnée en 1983 d'une amélioration du pouvoir d'achat pour les plus défavorisés. En soutenant clairement cette politique qui lui semble la seule possible, M. Goux écarte naturellement deux autres voies : la réduction de la croissance susceptible de permettre une baisse des importations, une troisième dévaluation qui ne serait, à ses yeux, qu'une « *solution à court terme* » et n'améliorerait pas durablement la balance extérieure.

A ce propos, M. Pierre Joxe a fait part à ses collègues du contenu d'un document préparé par le ministère du commerce extérieur, qui dresse un état des mesures protectionnistes appliquées par les trente principaux partenaires commerciaux de la France. La France, a-t-il conclu, est moins protectionniste qu'on ne le croit, et en tout cas moins protectionniste que ses voisins.

J.-Y. L.

Le Monde

société

UNE DÉCISION DE M. FRANÇOIS MITTERRAND

Les ressortissants latino-américains sont dispensés de visa de sortie

Les Latino-Américains résidant en France sont désormais dispensés de visa de sortie. M. Mitterrand l'a annoncé, mardi 14 décembre, mettant ainsi un terme à une mesure discriminatoire décidée il y a quelques mois par le gouvernement de M. Mauroy.

La politique de fermeture des frontières, avec ses corollaires, l'institution de visas d'entrée et de sortie, donne une image paradoxale de la France socialiste, que le chef de l'Etat s'efforce aujourd'hui de corriger.

Cette politique avait été amorcée sous le septennat de M. Giscard d'Estaing. Mais le gouvernement actuel en a accentué les effets puisque, depuis le 1er novembre, aucun Latino-Américain ne peut entrer en France sans visa. Conséquence directe de cette décision : tout ressortissant d'un pays d'Amérique latine résidant en France et désirant voyager à l'étranger doit, lui aussi, ou plutôt devait jusqu'ici, obtenir un visa de sortie.

Les inconvénients de ce système expliquent la décision de M. Mitterrand. Les protestations portaient tout d'abord sur les délais : à Paris, actuellement, il faut une semaine pour obtenir ce visa de sortie. D'où l'impossibilité pour les intéressés de quitter rapidement la France pour des raisons professionnelles ou familiales. Le coût ensuite : pour le titulaire d'une carte de séjour de six mois par exemple, un visa était nécessaire pour chaque visite. Le Bolivien installé à Paris qui se rendait dans son pays ou se déplaçait pour ses affaires devait acquitter autant de fois 35 F qu'il faisait de voyages à l'étranger. Le système était si rigoureux que l'obligation de visa de sortie s'imposait aussi à tout Latino-Américain désirant se rendre dans un département ou un territoire d'outre-mer.

La décision présidentielle bénéficie aux vingt mille six cent onze Latino-Américains résidant en France (trois mille huit cent soixante-six Brésiliens, la nationalité le mieux représentée, mais aussi cinquante Jamaïquains, les moins nombreux). En annonçant cette décision mardi à Paris, où il visitait une exposition consacrée aux artistes d'Amérique latine, M. Mitterrand a déclaré : *« C'est une mesure qui permettra à ces résidents de disposer d'une liberté dont ils ont besoin. »*

Ce n'est un mystère pour personne que M. Régis Debray, chargé de mission à l'Elysée, est à l'origine de cette décision. La question, néanmoins, demeure de savoir pourquoi cette liberté retrouvée bénéficie aux seuls Latino-Américains et non aux *autres étrangers dans la même* situation, qui demeurent soumis à ce bizarre visa de sortie.

B. L. G.

Les propositions de la commission des maires sur la sécurité

Installée le 28 mai par le premier ministre, la commission des maires sur la sécurité, présidée par M. Gilbert Bonnemaison, maire socialiste d'Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis), doit adopter son rapport final, vendredi 17 décembre. Déjà approuvé par son bureau, comprenant des maires des quatres principales familles politiques, ce texte développe une approche novatrice des problèmes d'insécurité.

Ses cinquante-neuf propositions insistent sur la nécessité d'une concertation locale, notamment en donnant aux municipalités plus de pouvoir sur l'environnement social et le cadre de vie, en leur transférant certaines missions administratives de la police nationale, en faisant admettre par celle-ci un droit de regard des maires sur ses opérations dans les communes, en incitant enfin les collectivités locales à organiser les *« travaux d'intérêt général »* proposés comme nouvelles sanctions pénales par le garde des sceaux. La création d'une conseil national de la prévention de la délinquance et de conseils départementaux et communaux similaires est suggérée, complétée par la création d'un Fonds national de la prévention permettant de financer les actions entreprises.

Prévention et crise sociale

La sécurité aurait-elle trouvé sa troisième voie ? Ebaucherait-elle enfin une doctrine positive, entre le refus d'admettre la progression d'un réel sentiment d'insécurité, qui accroît peurs, risques et crispations, et l'*« idéologie sécuritaire »*, purement répressive et manichéenne, récemment dénoncée par la garde des sceaux ? C'est la question – et l'espoir – soulevée par les propositions soumises, vendredi prochain, à la commission des maires sur la sécurité.

Le rapport présenté par M. Gilbert Bonnemaison, son président, innove, en effet, à plus d'un titre. Au lieu de normaliser, condamner et juger péremptoirement depuis Paris, il suggère de reprendre le problème à la base : de rechercher, dans un dialogue local, une solution collective à des situations multiformes dont les causes sont d'abord sociales, urbaines, culturelles... Et de contraindre les administrations d'Etat, justice et police en l'occurrence, à jouer le jeu d'une confrontation que le pouvoir municipal contrôlerait, impulserait et coordonnerait. Bref, dans le flot des discours de circonstance sur l'insécurité, c'est, résume le rapport, l'*« entrée en scène des communes »*.

Une approche concrète et pragmatique, dont M. Bonnemaison est un bon exemple : paisible, patient, mais efficace au point d'avoir obtenu, à l'approche d'une consultation électorale, le consensus de maires des quatre principaux partis politiques sur des propositions originales. *« On n'arrive jamais trop tard,* confie-t-il, *mais c'est ce qu'on aurait dû faire dès le début du phénomène. »* Le « *phénomène* » est ici décrit avec prudence, M. Bonnemaison reconnaissant avoir été surpris *« par sa complexité »*, son irréductibilité à des catégories simplificatrices. *« Localement, on s'aperçoit, par exemple, que la progression des vols à l'étalage dans un supermarché frappe moins la population qu'un pétard déposé dans la boîte aux lettres d'une personne âgée... »* Il tient à cette image, qui conforte une certaine méfiance pour les statistiques nationales de l'insécurité : elles *« n'ont pas toujours des bases scientifiques fiables,* dit le rapport, *un effort considérable de clarification et d'harmonisation reste à faire »*.

Malgré tout, elles sont un indice apparemment *sans ambiguïté* : l'insécurité paraît en croissance constante depuis 1963 (lire encadré). Mais ce que les statistiques ne *décrivent pas – ou mal,* – c'est le paysage d'ensemble. Pas tant la crise économique – les villes les plus touchées par le chômage ne sont pas les plus criminogènes – que celle d'un modèle de société urbaine, massive, désordonnée. L'insécurité mine d'abord Paris, Bordeaux, Grenoble, Marseille, Lyon, Toulouse, Lille et, surtout, leur périphérie sans âme.

Réalisme financier

Les seules réponses répressives ne peuvent, estiment les maires, que montrer *« leurs limites »*. Le constat est ici accablant. Une justice embrouillée, des prisons engorgées, une police à hue et à dia : on est passé de six-cent mille enquêtes à mener, en 1963, à trois millions, en 1981, pour un personnel en croissance très légère ; un officier de police judiciaire, gendarme ou policier, dispose de moins de deux jours en moyenne pour traiter une affaire ; et, cependant, la France a, en Europe, l'une des proportions les plus fortes d'agents des forces de l'ordre par habitant.

La répression ou le tonneau des Danaïdes : de l'argent, des effectifs, encore de l'argent ! Dans cette logique, *« le budget de l'Etat, l'effort des contribuables, n'y suffiraient pas »*, concluent les maires. En somme, au-delà de tout débat d'école, le simple réalisme financier, en période d'austérité, conseille de privilégier la prévention.

De la pertinence de cette approche locale, la question du logement est un bon exemple. Elle illustre la responsabilité de l'Etat dans la modification de l'environnement communal, par une politique locative qui *« échappe en partie à l'élu local »*. Ainsi, sur cent logements H.L.M. construits – 30 % du secteur locatif, – le maire n'a un droit de réservation que sur vingt, le département et l'employeur se partageant le reste. C'est, estiment les maires, *« un des éléments de l'instabilité de la population dans les grandes agglomérations (...), la famille ne peut s'enraciner (...), il en résulte le sentiment d'être de passage, de ne pas être intégré dans une communauté »*. Contre ce « nomadisme moderne », les maires suggèrent de porter le contingent communal à 50 % des logements H.L.M.

Seule, une connaissance concrète du terrain permettra donc de tenter de réunir ce qui a été démembré et divisé. Telle est la conviction des maires. Le pouvoir municipal vient ainsi au secours de l'Etat, prêt à prendre en charge une partie de sa responsabilité – la sécurité – à la mesure de l'échec ou de l'impuissance des politiques nationales uniformes. Le rapport de la commission multiplie donc les propositions en tous domaines : la réglementation de la circulation, des transports et des parkings aussi bien que l'action éducative des médias, la jeunesse comme les travailleurs sociaux, la drogue traitée sur le même pied que l'alcoolisme, les immigrés et les nomades...

Droit de regard

Mais c'est à propos des relations des collectivités locales avec la police et la justice que les maires innovent le plus nettement. Ils suggèrent *un troc estimable : nous prenons en* charge certaines de vos missions, en échange vous acceptez notre droit de regard. Les communes accepteraient ainsi de prendre à leur compte certaines missions de police de la circulation ou de police administrative : établissement de papiers d'identité, service des objets trouvés, contrôle du stationnement... En retour, l'étatisation des polices municipales – 14 356 personnes dans 34 619 communes, couvrant 85 % du territoire et 37 % de la population – serait accélérée, étalée sur six ans. Surtout, les services de la police nationale seraient tenus d'informer les maires sur leurs opérations dans la commune. *« Le secret qui entoure la politique et les méthodes policières doit être levé,* affirme le rapport. *Ce secret est nocif pour mener de véritables politiques de prévention. »* Un *« conseil communal de prévention »*, lieu de *« mise en concordance des politiques répressives et préventives »*, mêlerait policiers ou gendarmes aux élus et représentants d'association, apportant à la police, en échange, *« une légitimité plus grande à ses interventions »*.

Echange de bons procédés avec la justice également : le conseil communal de prévention discuterait des *« orientations de la politique pénale »*, mais les maires accepteraient d'organiser les *« travaux d'intérêt général non rémunérés »*, peine de substitution proposée par M. Badinter. Plus de 97 % des maires des villes de plus de neuf mille habitants sont d'accord pour participer ainsi à la réinsertion sociale des condamnés. Des conventions types seraient signées entre tribunaux de grande instance et collectivités locales, fixant le type de travaux organisés.

Tel est le défi, face à une responsabilité que, selon M. Bonnemaison, *« l'Etat ne peut pas assumer seul »*. Le danger d'éclatement des politiques serait cependant prévenu par la création d'un conseil national et de conseils départementaux de prévention, veillant à ce qu'aucun conseil municipal ne se laisse aller à des *« transferts d'autorité »* excessifs. Reste que ce ne sont que des propositions qui, pour être appliquées, supposent des dispositions réglementaires aussi bien que législatives.

Pour les autres, la *clé de voûte du* dispositif est évidemment financière : s'ils assurent la responsabilité de la sécurité avec l'Etat, ils ne veulent pas en payer seuls le prix. D'où la suggestion de création d'un Fonds national de prévention, alimenté par l'Etat, une contribution des assurances, une taxe sur le chiffre d'affaires des magasins à grande surface et par les auteurs d'infraction eux-mêmes. Il financerait la gestion des travaux d'intérêt général et le *« fonctionnement d'une politique d'animation »*.

M. Bonnemaison ne doute pas d'être suivi par le premier ministre : *« Inconcevable qu'il n'y ait pas de volonté politique, de suites : le contexte, tout bonnement, y oblige. »* Sans doute aussi les proches élections municipales.

EDWY PLENEL.

LA CRIMINALITÉ A QUADRUPLÉ EN DIX-HUIT ANS

Les statistiques concernant la criminalité doivent être maniées avec prudencl, le ministère de l'intérieur ayant lui-même décidé récemment une modification de la classification des crimes et délits. De 1963 à 1981, la criminalité globale a progressé selon un taux annuel moyen de 8,3 %, soit au total, en dix-huit ans, un quadruplement des faits constatés. Les vols, qualifiés ou non, les actes de destruction ou de dégradation des biens privés, en somme le lot commun de la petite délinquance, en constituent l'essentiel : 67,08 % de l'ensemble des crimes et délits. Le taux de criminalité (nombre de crimes et délits pour mille habitants) aurait ainsi progressé de 273 % depuis 1963, avec plus de rapidité dans la période récente : de 39,60 en 1977 à 53,67 en 1981.

Le sentiment collectif d'insécurité est créé par un nombre réduit de types de délit : les dégradations de biens ou les vols à la roulotte, qui ont quadruplé depuis 1972 ; les agressions contre les personnes, qui ont triplé ; les cambriolages et vols, qui ont doublé. Les comparaisons internationales, qui confrontent des modèles statistiques souvent différents, doivent également être maniées avec précaution : cependant, si la France n'occupe que le huitième rang des pays industrialisés pour le taux de criminalité, Paris tiendrait la première place des grandes métropoles pour le taux de cambriolages, devant Los Angeles, New-York, Londres, Chicago, Bruxelles et Tokyo.

MÉDECINE

SELON UN RAPPORT DE L'INSPECTION DES FINANCES

La maîtrise des dépenses hospitalières est plus urgente qu'un bouleversement institutionnel

C'est un constat d'une rare sévérité que viennent de livrer au gouvernement, dans deux rapports conjoints, l'Inspection générale des finances (I.G.F.) et l'Inspection générale des affaires sociales (I.G.A.S.). Ces deux rapports font suite à une enquête réalisée au cours de l'été dernier, à la demande de quatre ministres : ceux de la solidarité nationale, de l'économie et des finances, du budget et de la santé, et sont signés de MM. J. Cedelle, pour l'I.G.F., et J. Allain, pour l'I.G.A.S.

Irrationalité dans les choix financiers, gestion hasardeuse des personnels, abus de l'usage des droits sociaux... Dans une telle situation, il semble particulièrement inopportun, estime l'Inspection des finances, d'engager un *« bouleversement des institutions hospitalières »* tant que les règles du jeu n'auront pas été modifiées d'une part, respectées d'autre part.

L'enquête, réalisée par les deux corps dans trente-sept établissements hospitaliers de tous types (établissements universitaires, régionaux, hôpitaux psychiatriques et établissements privés sans but lucratif), met en évidence des inégalités criantes dans l'encadrement des malades en personnels non médicaux, *« des disparités étonnantes qui seraient inconcevables dans d'autres services publics, tels que l'éducation nationale »*. Ces écarts peuvent, en effet, varier pour les mêmes disciplines du simple au double. En outre, on constate que *« les situations les plus tendues sont celles des services d'urgence et de réanimation, de personnes âgées et de garde de nuit qui se trouvent le plus souvent en dessous des limites de sécurité »*.

Les créations d'emplois de l'année 1982 n'ont guère réduit les écarts observés. Des disparités considérables existent aussi dans le domaine de la durée du travail : d'une manière générale, celle-ci reste faible (36 h 30 par semaine en moyenne). Dans tous les établissements de l'échantillon, la cinquième semaine de congés était généralisée et dans un sur deux existe une sixième semaine. L'absentéisme, constatent les enquêteurs, progresse, les taux constatés s'échelonnant de 8,4 % à 16,3 % (par rapport au nombre de jours effectivement travaillés dans l'année). D'où les conséquences de cet absentéisme : *« Perturbations dans le fonctionnement du service, surcroît de travail pour les autres agents »* entraînent *« la mauvaise humeur et le découragement du personnel, qui constate que l'absentéisme touche toujours les mêmes. A la limite, l'absentéisme abusif génère un autre absentéisme. »* M. Allain estime que l'administration centrale ne peut se désintéresser ni de l'extrême diversité des durées de travail ni du niveau de l'absentéisme, sur lequel, estime-t-il, une enquête approfondie devrait être menée.

Face à cette situation, les deux rapports déplorent un *« effacement »* trop fréquent des directions, qui manquent sans doute des instruments administratifs et budgétaires nécessaires pour asseoir leur autorité et auxquelles il arrive de *« céder à la démagogie »*. Jusqu'en 1980, écrit M. Cedelle, le mécanisme des prix de journée constituait le moyen essentiel de contrôle budgétaire de la tutelle. Désormais, un encadrement global s'est ajouté à ce mécanisme, *« qui a perdu de son lustre »*. *« Ce désintérêt est d'autant plus regrettable que le système des prix de journée constitue toujours la courroie de transmission des dépenses hospitalières aux régimes de Sécurité sociale. »* Aujourd'hui, cette contrainte budgétaire s'applique de manière inégale d'un établissement à l'autre.

Pourtant, estiment les auteurs des deux rapports, un contrôle des dépenses hospitalières s'impose impérativement. Il est, certes, avéré que ces dépenses augmentent rapidement, mais, déplore M. Cedelle, l'administration ne dispose même pas des moyens de savoir à quel rythme : est-ce 16, 18, 20 ou 22 % ? Il reste certain que de nombreux facteurs contribuent à l'inflation de la demande et des coûts : le corps médical n'étant plus « intouchable », les praticiens multiplient les examens pour se prémunir contre *d'éventuelles* actions en justice ; la technicité croissante des actes est, en elle-même, un puissant facteur d'inflation. Tout comme... la médicalisation de la mort (près de 60 % des décès surviennent aujourd'hui à l'hôpital, contre 37,5 % en 1968).

En bref, estime M. Allain, *« un contrôle des dépenses doit être opéré sans délai »*. Pour ce faire, l'administration devrait, par exemple, *« restaurer le sérieux nécessaire qui doit s'attacher au mécanisme de fixation des prix de journée »* (M. Cedelle) ; réserver les dotations d'emplois aux établissements sous-équipés ; fixer une enveloppe de crédits *affectés* aux *traitements* nouveaux et coûteux ; et éventuellement supprimer les prêts – à taux nuls – accordés aux hôpitaux par les organismes d'assurance-maladie *« dont la vocation n'est pas d'être des banquiers »* ; cette seule mesure permettrait d'écononomiser 1 milliard de francs par an, selon le rapport. Il ne s'agit pas, conclut sur ce point M. Cedelle, *« de casser le processus – bien entamé – de modernisation des établissements hospitaliers, mais bien d'en maîtriser la mise en œuvre »*. Il est indispensable d'associer le corps médical à cette entreprise.

La loi actuelle (loi de 1970) ne confère d'ailleurs pas aux hôpitaux un statut idéal, puisqu'elle n'organise aucun frein réel à la dépense, mais crée au contraire *« les conditions d'un dérapage »* de cette dépense en plaçant en porte-à-faux l'autorité de tutelle. En particulier, il conviendrait, estime M. Allain, de renforcer les moyens dont disposent les directions départementales de l'action sanitaire et sociale (DASS) pour assurer la tutelle des hôpitaux.

Il ne convient pas, pour autant, de modifier radicalement le cadre institutionnel : une modification du statut actuel des hôpitaux (qui relèvent en règle générale des municipalités) au profit des départements, des régions ou de l'Etat, *« impliquerait immédiatement un réalignement vers le haut des situations »*, estime M. Cedelle, d'où des coûts très élevés, sans garantie d'efficacité administrative accrue.

En d'autres termes, il convient de souligner *« le danger qui s'attache à changer d'attelage institutionnel dans un moment où toutes les énergies doivent se consacrer à la maîtrise de la dépense »*. Il est indispensable de veiller au risque que ferait subir *« tout changement trop prononcé »* à l'organisation du contrôle actuel, déjà mince. C'est dire qu'un bouleversement institutionnel, peut-être inéluctable et souhaitable à terme, apparaît *« prématuré »*.

CLAIRE BRISSET.

● *Les rapports de l'inspection générale des finances et de l'inspection générale des affaires sociales, sont « des documents de travail »*, précise un communiqué du ministère de la santé. Ils traitent de 40 structures hospitalieres sur 2 000 que compte notre pays, et *« un examen contradictoire avec les établissements en cause est actuellement en cours »*, indique le ministère. Celui-ci *« travaille avec tous les intéressés à une meilleure gestion des hôpitaux, tout en améliorant les réponses aux besoins des malades »*, poursuit le communiqué, *« ce qui implique une politique responsable des personnels et des équipements »*.

A L'HOPITAL BICHAT

Deux nouveaux décès dus à la « maladie du légionnaire »

Deux malades sont morts au cours de la semaine dernière de la « maladie du légionnaire » à l'hôpital Bichat (Paris-18e). Un seul des deux patients avait contracté la maladie à l'hôpital. Le second y est arrivé alors qu'il était porteur de l'affection.

« Les deux victimes étaient des personnes âgées atteintes d'une maladie mortelle incurable », a précisé le professeur André Rousset, chef du service d'hygiène hospitalière à l'Assistance publique de Paris. *« Une d'entre elles a vraisemblablement contracté la « maladie du légionnaire » avant son entrée à Bichat. Le laps de temps qui s'est écoulé entre son admission et son décès est, en effet, inférieur à la période d'incubation de la maladie »*. Selon lui, *« la direction de l'hôpital n'envisage pas de fermeture de l'établissement, mais des mesures très strictes ont été prises, notamment au niveau de la qualité de l'eau »*.

Le Comité de lutte contre l'infection de l'hôpital Bichat s'est réuni le 13 décembre. Sept patients de l'hôpital Bichat font, à l'heure actuelle, l'objet d'une surveillance particulière. Seulement l'un d'entre eux, jusqu'à présent, a manifesté des signes évocateurs de la « maladie du légionnaire ».

La « maladie du légionnaire » tire son nom de l'*American Legion*, association qui, en 1976, tenait un important congrès à Philadelphie au cours duquel de nombreux cas se sont déclarés. La maladie provoqua alors vingt-neuf décès. L'étude de ces cas multiples permit l'identification du germe causal. Il s'agit d'une maladie infectieuse due au développement dans l'organisme de *legionella pneumophila*, bactérie au tropisme essentiellement pulmonaire.

Relativement fréquente, cette affection peut avoir de graves conséquences lorsqu'elles se déclare chez des personnes âgées, ou immunodéprimées. La bactérie pathogène est sensible à certaines classes d'antibiotiques.

La « maladie du légionnaire » survient – et est diagnostiquée – relativement fréquemment en milieu hospitalier. L'an dernier (*le Monde* des 14 juillet, 18 août et 4 septembre 1981), l'hôpital Bichat avait décidé une fermeture partielle de trois semaines de l'établissement à la suite de deux décès identiques. On évoquait alors une *« recrudescence saisonnière »* de l'affection. Une désinfection importante du système de climatisation avait alors été entreprise.

Les bas-côtés de la ville

III. — *Deux exemples pour l'espoir*

par PHILIPPE BOGGIO

Des causes anciennes (mauvaise volonté des propriétaires et des municipalités) et nouvelles (concurrence des grands ensembles, apparition de « nouveaux pauvres ») expliquent comment « pourrit » un quartier. Dans la périphérie des villes, qu'il s'agisse en l'espèce de Vénissieux ou de Nancy, pris comme exemples, on pense souvent à la solution radicale : démolir. Et après? (*le Monde* des 14 et 15 décembre).

Les mauvaises réputations sont-elles définitives? Après dix ans, vingt ans de soupçon porté sur un quartier d'habitation, celui-ci peut-il modifier son image de marque? En théorie, le courant devrait être irréversible : les grandes cités H.L.M., bâties en désordre devant le « *boom* » démographique des années 60, sont plus que jamais accusées de sécréter la violence et l'insécurité, d'accroître le chômage et d'enlaidir le paysage urbain. C'est en leur cœur, dans les caves d'immeubles et les cages d'escaliers, que les bandes de jeunes fourbissent leurs mauvais coups. C'est toujours vers elles que sont drainés les immigrés déracinés, les familles nombreuses, les « *mères-chefs de famille* », les sans-travail, bref, tous les « *cas à problèmes* » qui alourdissent la gestion sociale des grandes villes. Tous les clignotants sont au rouge et bien des constats donnent raison à ceux qui rêvent de raser ces cités, tout en renvoyant ces charges d'âmes à un futur meilleur.

Entre une forêt et une rivière

Pourtant, dans ce ciel éternellement sombre, quelques rayons de soleil, souvent inattendus, semblent parvenir à percer. Ici et là, s'allègent des réputations bien établies de « *quartier en difficulté* ». Le centre des villes et ses institutions : mairies, commissariats, tribunaux, perdent parfois l'habitude de désigner leurs grands ensembles à l'opprobre public, d'accabler de tous les maux des cités décrétées, deux ans plus tôt, en situation désespérée.

C'est le cas, à Strasbourg, du quartier du Neuhof, à Grenoble de celui de la cité Mistral. Deux grands ensembles classiques, c'est-à-dire qui collectionnaient et collectionnent encore bien des difficultés sociales et qui, comme d'autres, s'étaient mis, une fois construits, à pourrir à toute vitesse.

L'un et l'autre sont encore loin d'être sortis de l'ornière du délabrement, mais on parle déjà d'une amélioration, avec le ton qu'emploient les médecins pour signaler un début de guérison. Hasard providentiel? Plutôt un surcroît d'énergie, plus d'obstination qu'ailleurs à réhabiliter. Davantage de moyens mis en œuvre et surtout une participation des habitants eux-mêmes à leur sauvetage. Prenons le cas du quartier du Neuhof, à Strasbourg. Depuis 1977, une équipe de volontaires, d'animateurs laïques et religieux, d'enseigants, d'urbanistes et d'architectes ont pris fait et cause pour la défense des intérêts vitaux de la cité, et, en entraînant dans leur sillage certains des locataires, ont fondé un « *atelier populaire d'urbanisme et d'architecture du Neuhof* » (APUA), autour duquel s'articulent désormais les projets de rénovation.

Le quartier du Neuhof étale ses immeubles lépreux dans un complexe mi-rural mi-urbain, construit après la seconde guerre mondiale, entre une forêt et une rivière, le Rhin-Tortue, dans les emplacements laissés libres par les pavillons de banlieue, les institutions religieuses, de vieux immeubles de deux étages et des jardins ouvriers. Un ensemble disparate qui aurait pu garder son cachet, à 5 kilomètres du centre-ville, mais qu'on a laissé depuis vingt ans dériver lentement vers un état de « zone », logeant à la hâte les plus deshérités, familles pauvres ou immigrés, cas sociaux et nomades mal sédentarisés. Avec les années, la réputation du Neuhof s'était noircie au point que ses habitants le quittaient, ne laissant sur place que les plus démunis ce qui, par un phénomène de spirale, aggravait encore les difficultés de l'endroit.

Quand les animateurs de l'APUA se sont rebellés contre cette lente descente aux enfers de l'urbanisme, de nombreux logements étaient inoccupés, faute de demandes de location, et deux mille sur quatre mille quatre cents n'étaient plus chauffés. L'« *atelier populaire* » s'adresse dès 1977 à la municipalité. Il fait, malgré de nombreux conflits, la preuve de sa compétence et élabore des projets réalistes que le maire, M. Pierre Pflimlin, défendra devant les ministères de tutelle.

Survient le 10 mai 1981 : des fonds sont débloqués plus vite que prévu. Les administrations intéressées par les projets de réhabilitation des immeubles, se découvrent subitement, sous l'impulsion du gouvernement, du goût pour la concertation et le travail d'équipe. Les premières tranches de travaux, financées principalement par la municipalité et l'Etat, débutent au printemps dernier. Abritant dans sa totalité plus de vingt mille personnes, le Neuhof vit, depuis, au rythme des chantiers. On repeint ici, replâtre là. De nouvelles chaudières sont posées.

L'encadrement social

Mais pour rendre vie à un espace déshérité, dont l'existence même reste souvent mal ressentie par la population strasbourgeoise, il faut plus. Retrouver un bien-être, une tranquillité, une harmonie interne qui pourra, seule, modifier une réputation solidement établie. Les membres du collectif d'urbanisme comme leurs interlocuteurs municipaux espèrent passer très vite au second stade de la réhabilitation, celui de l'« *encadrement social* », qui évitera une rechute. « *C'est sur ce point que nos projets présentent encore des faiblesses* », notent les responsables de l'APUA. Le quartier, pour abandonner ses allures de ghetto, doit nécessairement voir sa population se mélanger, élargir sa gamme de statuts sociaux. Pour faire revenir d'autres habitants, il lui faut offrir des « *structures de vie quotidienne* » : écoles, centres de loisirs, commerces, installations sportives, centres sanitaires, etc.

Vingt ans durant, le Neuhof a été abandonné à lui-même. On entassait, ici comme ailleurs, sans se soucier du devenir de ces « *familles à problèmes* », sans chercher à éduquer, à prévenir. En un mot, à assister. Les enquêtes sur les difficultés et les besoins de cette population souvent marginalisée ont fait défaut, et le sauvetage de ce quartier ne sera tout à fait déclenché que lorsque sera comblé ce retard de connaissance. « *Nous avons encore des désaccords avec nos partenaires à ce sujet* », explique M. Denis Metivier, directeur du centre culturel. L'APUA souhaiterait également que les projets de création d'écoles soient accélérés.

Toutefois, le plus gros de l'ouvrage, c'est-à-dire le courage retrouvé, est en passe de se réaliser. Le Neuhof aura de nouveaux murs. Il sera alors temps de songer à leur donner vie.

L'« *encadrement social* », la vie retrouvée, c'est justement le pari tenté par la municipalité de Grenoble pour sauver la cité Mistral, une ancienne cité-jardin née de l'esprit inventif des « *paysagistes* » de la fin du dix-neuvième siècle, rendue, elle aussi, au statut de ghetto « *mal famé* ». Le pari est ici inverse : Grenoble utilise ses compétences, unanimement reconnues, en matière d'animation, son avance dans le domaine du « travail social », pour atténuer la mauvaise réputation d'un de ses quartiers en difficulté.

Fort d'une expérience

Le chauffage, la réfection des logements sont bien sûr au programme, mais, à l'évidence, ce n'est pas l'essentiel du sauvetage espéré de cette cité de quatre mille habitants, isolée, tenue à distance de la ville par une zone industrielle, des axes routiers et une cité scolaire. Pour Grenoble, le choix était simple : profiter de l'expérience acquise pour offrir à Mistral une « *opération de pointe* ». Aussi, ce quartier, modeste par sa taille, dispose-t-il du plus fort taux d'encadrement social jamais connu en France. Quatre-vingts personnes y travaillent en permanence : animateurs culturels, éducateurs de prévention, médecins, assistantes sociales, etc.

Alors que le Neuhof souffre encore de sous-équipement, Mistral s'est vu offrir, ces dernières années, une « maison pour tous », un centre de santé et d'hygiène mentale, une maison de l'enfance, des clubs de sports, des clubs pour les mères de famille ou les bricoleurs, des salles de judo, un café « associatif ». Comme le chômage, ces dernières années, entraînait encore une dégradation de la vie sociale et provoquait un accès de délinquance juvénile, on a pensé à créer sur place un centre de formation professionnelle et même une petite entreprise qui n'emploie que les chômeurs de la cité.

Peut-on rêver meilleure assistance sociale? L'équipe municipale du maire socialiste, M. Hubert Dubedout, n'a rien négligé. Ni les classe à la campagne, ni les rencontres entre le club du troisième âge et les enfants de la maternelle. De nombreuse difficultés, bien sûr, demeurent. Mistral a vu partir ses habitants classiques et n'a gardé, lui aussi, que ses marginaux, les familles de quinze gosses, les immigrés refoulés des autres grands ensembles et les « chômeurs longue durée ». Des jeunes, comme à Strasbourg, se font arrêter pour des vols à la tire commis dans le centre de Grenoble, et les soirées d'été sont troublées par les « rodéos » motorisés dans les allées de la cité.

Mais la municipalité grenobloise affime être sur le bon chemin et met en œuvre, ici plus encore qu'ailleurs, ce qui fait sa réputation de ville-phare. Elle prône, comme une idée fixe, sa thèse déjà ancienne de la participation des habitants au redressement du sort qui leur est fait. A la cité Mistral, des locataires ont pris l'habitude d'investir les espaces de responsabilité qui leur sont offerts, à tel point, parfois, que certaines « nationalités » d'habitants — on parle des Italo-Espagnols du quartier — voudraient régner sans partage sur certaines associations.

Les premiers fruits

Ce n'est pas encore la réussite totale dont rêvent les équipes d'intervention, mais la municipalité de Grenoble, par cet afflux de propositions d'actions sociales, est consciente d'avoir enrayé le délabrement matériel et humain d'un quartier. Mieux, elle affirme que la réputation de Mistral a déjà changé, comme si son action, obstinée mais encore peu visible, portait déjà ses fruits « psychologiques » hors des limites du quartier. Si les policiers de Grenoble, les habitants du centre-ville, les enseignant, ont l'impression que Mistral pose moins de problèmes qu'avant, c'est d'abord parce que les uns et les autres constatent qu'une œuvre de restructuration a été entreprise.

C'est la principale leçon que tirent de ces années de tentative les promoteurs des projets de Strasbourg et de Grenoble : le label d'insécurité, la marque de l'infamie sociale, peuvent s'atténuer dans les esprits, s'il peut être constaté que des actions sont lancées. Et que la pente, même très lentement, est remontée.

FIN

800.000 logements sont en très mauvais état dans la région parisienne

Une croisade contre la pauvreté et l'insalubrité

La réhabilitation des logements vétustes où vivent des personnes défavorisées est le but que se sont fixé les associations pour la protection, l'amélioration, la conservation et la transformation de l'habitat (PACT) dont l'union régionale d'Ile-de-France organisait, le vendredi 10 décembre, à Paris, une journée de réflexion. A cette occasion, les PACT ont formulé plusieurs propositions d'action, qui ont suscité des réactions de la part de M. Michel Giraud, président (R.P.R.) du conseil régional, présent à la réunion.

L'habitat en Ile-de-France souffre de vieillissement. On ne compte plus les façades lépreuses, d'autant plus affreuses qu'elles jouxtent des immeubles fraîchement construits. L'INSEE estime à plus de huit cent mille le nombre des logements qui devraient être réhabilités dans l'agglomération parisienne.

Occupés souvent par des personnes âgées ou des travailleurs immigrés, qui n'ont qu'exceptionnellement les moyens ou le goût d'effectuer des travaux de réhabilitation, un nombre croissant d'immeubles se dégradent chaque année ou finissent, dans le meilleur des cas, sous la pioche des démolisseurs.

Mais le coût de la construction neuve a conduit les pouvoirs publics, les élus et l'administration, à imaginer des solutions. Par le biais des offices d'H.L.M., d'abord. Malheureusement, ceux-ci répondent souvent mal aux besoins des habitants des îlots anciens et sont soumis à des règles de gestion qui ne leur permettent pas d'apporter une réponse « individualisée » aux problèmes soulevés.

« *La réhabilitation du patrimoine immobilier privé est une bonne solution pour les catégories sociales les plus défavorisées mais pose des problèmes humains et techniques très complexes* », explique M. Yves Aubert, président de la Fédération nationale des centres pour la protection, l'amélioration, la conservation et la transformation de l'habitat (PACT). « *Les problèmes sociaux rencontrés sont dramatiques. Les habitants sont d'une extrême pauvreté, y compris certains propriétaires-bailleurs. Certains ont un handicap culturel important, même s'ils sont français. On assiste ainsi à la « dévitalisation » de nombreux quartiers, à leur paupérisation. Les pouvoirs publics ne peuvent intervenir que très sectoriellement pour des logements privés. Et puis, leur action fait souvent peur à une population par nature craintive.* »

Le mouvement associatif PACT, créé à l'échelon national dès 1951, avait pour objectif premier de lutter contre les taudis, puis il a élargi son action à tous les mal-logés. Conscient des limites d'un recours exclusif au bénévolat, il a peu à peu constitué des équipes permanentes de conseillers et techniciens de l'amélioration de l'habitat.

La Fédération nationale des centres PACT rassemble aujourd'hui près de cent cinquante associations dans toute la France qui emploient plus de mille cinq cents salariés. Son action a largement contribué à orienter les fonds publics destinés au logement social vers la réhabilitation de logements anciens. Elle a signé récemment des conventions avec les ministères concernés, avec l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat ancien, l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie et a passé des contrats avec de nombreuses collectivités locales.

Les PACT ont contribué, en 1981, à l'amélioration de trente-six mille logements anciens, pour un montant de 1,7 milliard de francs de travaux. Cette année, pour la seule région Ile-de-France, ils ont signé cent dix contrats avec des communes et obtenu des subventions régionales de 500 francs par dossier de réhabilitation..

Ils participent enfin à vingt-huit opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)..

Les deux tiers des dossiers traités sont ceux de particuliers avec qui les PACT travaillent directement. Le tiers restant est constitué d'opérations réalisées pour des communes..

Afin de progresser encore et de répondre à des situations urgentes de manière plus efficace, le mouvement PACT-Ile-de-France a fait, lors de sa journée de réflexion, quatre propositions au conseil régional, qui débattra du dossier du logement au mois de janvier. Pour maintenir les personnes âgées dans leur environnement, les PACT proposent que l'on utilise le Fonds régional de garantie du logement, créé en juin 1982, afin de mettre en place un système de prêts.

La région participerait, en second lieu, par des subventions, des prêts, et en fédérant les financements divers consacrés au logement — le 1 % versé par les entreprises pour la construction, les subventions des caisses d'allocations familiales et des caisses de retraite — à l'acquisition ou à la réhabilitation des logements des ménages les plus défavorisés.

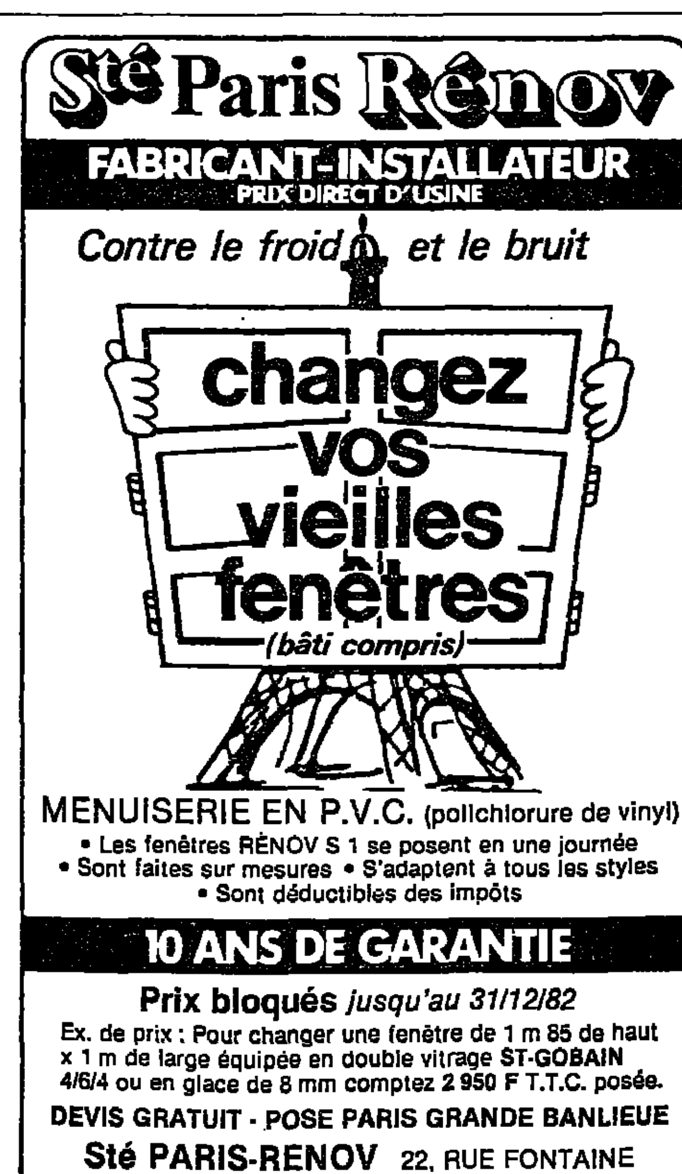
La mise en place d'un plan d'action régional contre l'insalubrité et la constitution d'un comité régional de l'habitat sont les deux autres propositions des PACT pour l'Ile-de-France. Ces mesures permettraient de mieux cerner les priorités et d'associer les communes, les départements et les acteurs de l'amélioration de l'habitat au développement d'une action efficace et concertée.

M. Michel Giraud, président (R.P.R.) du conseil régional d'Ile-de-France, a semblé très intéressé par ces propositions. « *Vous avez souligné les difficultés des personnes âgées et proposé un système de garantie régionale qui me paraît tout à fait s'inscrire dans le cadre du Fonds de garantie projeté par le conseil régional* », a-t-il indiqué. « *Quant à la réforme du système de financement que vous proposez à la région, elle me semble très pertinente, mais doit s'inscrire dans la limite des responsabilités dévolues à chaque collectivité : fédérer les divers financements relève de la compétence du département et de la commune. Participer à l'acquisition d'immeubles anciens appartient à la responsabilité de l'Etat. Si le principe d'une subvention forfaitaire de la région n'apparaît pas possible tel quel, on peut toutefois envisager d'aider à la réhabilitation par deux moyens. La région peut subventionner la surcharge foncière des opérations d'acquisition-réhabilitation par des organismes H.L.M., comme elle le fait déjà. Elle peut, d'autre part, subventionner à 35 %, dans le cadre des contrats régionaux, les communes qui engagent des travaux de réhabilitation.* »

M. Michel Giraud n'a pas donné de réponse aux deux autres propositions des PACT. Il appartient maintenant au conseil régional de délibérer de l'ensemble de ces questions. Il est certain que le sérieux du travail de la Fédération nationale des PACT et de son union d'Ile-de-France sera une bonne façon d'aborder un sujet aussi important..

OLIVIER SCHMITT.

★ Fédération nationale des PACT, 4, place de Vénétie, 75013 Paris. Tél. : (1) 583-80-21.
Union régionale des PACT-Ile-de-France, 2 bis, rue Jules-Ferry, 93100 Montreuil. Tél. : 858-81-82.



HAUTS-DE-SEINE

LE JOURNAL DU CONSEIL GÉNÉRAL

Créé en 1964, le département des Hauts-de-Seine a aujourd'hui 18 ans. Cette majorité "civile" coïncide avec la majorité tout court : depuis le mois de mars dernier, notre département, comme tous les départements de France, est directement administré par vos élus : les 40 Conseillers Généraux des 40 cantons du département. Son Président, qui assure l'exécutif du département, est M. Paul GRAZIANI.

Avec un budget annuel de deux milliards cinq cents million de Francs, le Conseil Général intervient dans tous les domaines de la vie collective : transports, urbanisme et logement, action sociale, enseignement, vie économique, culture, sport, environnement.

Ainsi, dans ce journal, le Conseil Général des Hauts-de-Seine vous informera périodiquement de son action. Parce que, cette page vous le démontrera, elle vous concerne directement.

LE PREMIER DÉPARTEMENT DE FRANCE POUR LA VIE COLLECTIVE

Le département, c'est encore, pour beaucoup de gens, quelque chose d'un peu abstrait, de plus lointain que la commune, par exemple. Pourtant, avec la décentralisation, le département est devenu un partenaire essentiel de la vie quotidienne de chacun. Dans les Hauts-de-Seine, il est vrai, on est peut-être un peu en avance : en 1981, l'hebdomadaire "LE POINT" classait les Hauts-de-Seine premier département de France pour la vie collective. C'est que, sans doute, les Hauts-de-Seine, c'est déjà davantage qu'une collectivité : une vraie communauté.

EN JANVIER 1983 POUR 13 000 JEUNES
MOLIÈRE ET BEAUMARCHAIS



Une initiative, originale pour un département, qui traduit la volonté des Hauts-de-Seine d'affirmer son identité culturelle : le Conseil Général du département des Hauts-de-Seine a décidé d'offrir début 1983 deux semaines de théâtre classique aux élèves du secondaire de tous les établissements scolaires des Hauts-de-Seine.

C'est à la Compagnie Sganarelle, implantée à Neuilly, qu'a été confiée la présentation sous chapiteau de trois pièces du répertoire classique : le Barbier de Séville de Beaumarchais, les Fourberies de Scapin et le Malade Imaginaire de Molière.

Les Hauts-de-Seine ont une raison particulière de commémorer la création du Malade Imaginaire : c'est en effet à Meudon qu'Armande Béjard avait acquis, peu après la mort en scène de l'illustre comédien, une superbe demeure aujourd'hui encore présente.

Près de 13 000 jeunes vont ainsi avoir l'occasion d'apprécier, du 17 au 29 janvier, dans le Parc de Sceaux et dans le Parc de Nanterre, et pour certains de découvrir, les chefs-d'œuvre de notre patrimoine théâtral et de notre langue.



UN DÉPARTEMENT DE PLUS EN PLUS VERT

Paradoxe pour un département si proche de Paris ? Les Hauts-de-Seine, pourtant très urbanisé, disposent d'une surface très importante d'espaces verts. Aux forêts de Meudon et de Fausses-Reposes, aux Parcs de Marnes et de Saint-Cloud, s'ajoutent à présent les 250 hectares d'espaces verts que le département a acquis ou équipé en dix ans, offrant *ainsi aux habitants* du département des sites agréables et parfois merveilleux comme, à Boulogne, les Jardins Albert Kahn, avec leur forêt vosgienne, leurs jardins à la française, à l'anglaise, à la japonaise : l'univers des jardins en réduction.

L'ensemble du département, du nord au sud, se trouve ainsi équipé d'espaces verts anciens ou nouveaux.

Les anciens, outre ceux déjà cités, ce sont le Parc de Sceaux, la Vallée-aux-Loups – ancienne propriété de Chateaubriand à Chatenay-Malabry –, les Haras de Jardy à Marnes et Vaucresson, domaine de 80 hectares où le département a *aménagé un* centre équestre et des courts de tennis.

Les nouveaux espaces verts ce sont le Parc des Chanteraines, 70 hectares situés à Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne, l'Ile-Saint-Germain, dans une boucle de la Seine entre Boulogne, Meudon et Issy-les-Moulineaux, le Parc de l'Ile Marante à Colombes, le Parc André Malraux à Nanterre, le Parc du Mont-Valérien.



Mais le département possédait aussi une richesse un peu inexploitée : les bords de la Seine et les îles, qui retrouvent peu à peu une vocation récréative et paysagère. La voile, l'avion, le canotage, avec des ports de plaisance (à l'Ile-Saint-Germain et à Villeneuve-la-Garenne), deviendront une activité habituelle, sinon banale.

A travers ces quelques exemples, on imagine l'effort du Conseil Général pour créer un cadre exceptionnel pour la vie dans les Hauts-de-Seine, un département où on peut respirer.

AVEC 60 CRÈCHES DÉPARTEMENTALES
UN DÉPARTEMENT- PILOTE

Les femmes qui travaillent sont nombreuses dans les Hauts-de-Seine; le problème de la garde des enfants se trouve posé en permanence aux mères qui veulent reprendre leur activité professionnelle.

Pour le résoudre, le Conseil Général a pris en charge la construction de deux crèches collectives départementales par an depuis 1970. Avec 60 crèches collectives départementales les Hauts-de-Seine sont le premier département de France pour les crèches.



1 100 ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES

La vie associative, c'est le cœur même de la vie des départements. Dans les Hauts-de-Seine, elle est très développée, ce qui démontre la vitalité de notre vie collective.

Le Conseil Général attribue chaque année des subventions départementales de fonctionnement à près de 1 100 associations.

– Associations d'aide sociale
Logement, aide aux enfants, à la mère, aux personnes âgées, à la famille, aux malades mentaux, aux tuberculeux, à l'enfance inadaptée ou handicapée, aux infirmes, aux travailleurs migrants, aux anciens combattants et victimes de guerre, etc.

– Associations culturelles
Conservatoires de musique, maisons-foyers-associations de jeunesse, autres œuvres sociales scolaires, bibliothèques, théâtres, centres et sociétés culturels, centres d'animation culturelle, centres culturels municipaux.

– Associations sportives, protection civile
Sécurité, prévention des accidents.

– Associations à vocation économique
Travail et formation professionnelle, syndicats, agriculture et pêche, artisanat.

– Relations publiques

Congrès, parrainages et jumelages, tourisme, environnement.

Le Conseil Général accorde également chaque année des subventions de fonctionnement aux organisations syndicales représentatives des Hauts-de-Seine.

SÉCURITÉ

CONNAISSEZ-VOUS LE 15 ?

Depuis octobre 1981, les Hauts-de-Seine est le seul département de la Région Parisienne à disposer d'un numéro d'appel unifié pour les secours médicaux d'urgence : le 15.

Le 15 vous met directement en communication avec l'AMU, l'Association de Médecine d'Urgence des Hauts-de-Seine (l'AMU, si besoin, fait appel immédiatement au SAMU).

Créé en 1973, le Service d'Assistance Médicale d'Urgence des Hauts-de-Seine est installé au centre du département, à l'hôpital Raymond Poincaré de Garches, hôpital doté d'un important service de traumatologie. Le Conseil Général subventionne son équipement et son fonctionnement.

Le SAMU effectue directement par ses ambulances médicales les transferts sous dispositif de réanimation des grands blessés ou malades en état de détresse sur les hôpitaux susceptibles de les recevoir. Il assure également une coordination avec les services de Police-Secours, de la Croix-Rouge et des Sapeurs-Pompiers.

FOOTBALL
LES HAUTS-DE-SEINE ET LE STADE FRANÇAIS S'ASSOCIENT.



Dans la vie d'une communauté, le sport occupe une grande place. D'une certaine façon, la première. Entre de nombreuses villes françaises, *entre des régions entières* et le sport, il y a bien souvent une véritable identité.

Un nouvel effort pour les clubs.

Dans les Hauts-de-Seine, on pratique à peu près tous les sports. Aussi, le Conseil Général vient-il de prendre une double initiative :

- Augmenter, en 1983, de manière sensible, l'aide qu'il accorde à l'ensemble des associations sportives du département.
- Entreprendre une action qui doit être le symbole d'une nouvelle communauté entre les habitants du département, pour le sport populaire pour tous, par excellence, le football : la création d'une association pour la promotion et le développement du football.

Cette association est créée avec le Stade Français, club qui fêtera son centenaire en 1983, *actuellement en 2e division*, club prestigieux et depuis longtemps présent dans les Hauts-de-Seine, et un groupement d'entreprises du département.

Financée par le Conseil Général, l'action de l'association sera essentiellement tournée vers les jeunes du département à qui une formation sera offerte et, pour certains, la possibilité de déboucher sur la pratique professionnelle et sur l'encadrement des clubs.

C'est là, sans doute, le point de départ d'une grande équipe dans les Hauts-de-Seine, née dans le département même.

HAUTS-DE-SEINE
une vraie communauté.

JUSTICE

AU PROCÈS DES « GEOLIERS » DU BARON EMPAIN

Des réquisitions sans surprise

Ce fut un long, trop long réquisitoire. Pendant quatre heures, l'avocat général, M. Jean Libouban, a épluché, mardi 14 décembre aux assises de Paris, le dossier de l'affaire de l'enlèvement et de la séquestration du baron Empain, pour situer le niveau de responsabilité de chacun des accusés dans ce qu'il a qualifié d'*« odieux marché »*. Un exposé méthodique, fastidieux, au terme duquel il a réclamé vingt ans de réclusion criminelle contre Alain Caillol et Bernard Guillon, quinze ans contre Georges Bertoncini et François Caillol, cinq à six ans contre Marc Le Gayan et trois ans contre Robert Matheron. Enfin M. Libouban a, selon son expression, *« ouvert la porte de l'indulgence »* pour les deux accusées en demandant cinq ans de réclusion criminelle contre Marie-Annick Le Gayan, mais assortis pour partie du sursis afin qu'elle ne retourne pas en prison, et deux ans d'emprisonnement avec sursis contre Andrée Boniface. Des réquisitions sans surprise.

D'entrée, l'avocat général a fait ce qu'il appelle *« une constatation d'évidence »*. *« Tous les coupables ne sont pas dans le box*, a-t-il dit, *car ceux qui sont dans le box ne sont pas poursuivis pour enlèvement. Mais en présentant les absents comme des responsables, des commanditaires de ce crime, on laissait supposer que le mobile du crime était d'une autre nature que crapuleuse. Les accusés ont su utiliser cette circonstance. »* « *Mais*, a-t-il rappelé, *la séquestration commence dès que l'enlèvement est accompli et tous ont concouru au même but, même si certains n'ont participé qu'à certaines phases de l'opération.* »

Certes, a reconnu M. Libouban, MM. Lopez Diaz, Christian Sarda et René Rigault ont bénéficié d'un non-lieu alors qu'ils se sont rendus à Palma-de-Majorque où la plupart des accusés se sont rencontrés, mais c'est uniquement parce qu'on n'a pas pu établir d'élément de preuve suffisant contre eux. Si cet épisode du dossier est intéressant selon l'accusation – car on peut supposer que c'est au cours de ces séjours qu'a été mise au point l'*« entreprise criminelle »*, – *« ce sont les accusés qui, par leurs dénégations, en ont montré toute l'importance en apportant la preuve qu'ils se connaissaient pour la plupart »*.

Puis M. Libouban a examiné un à un les cas des accusés. Il a considéré qu'Alain Caillol *« n'était pas un simple exécutant, car il détenait une autorité certaine »*, soulignant qu'il avait eu à plusieurs reprises un pouvoir de décision et *« tenu un rôle essentiel et apporté un soutien décisif »*.

Au moment de ses réquisitions, l'avocat général a fait remarquer que le coup de téléphone qu'Alain Caillol avait donné de la brigade criminelle pour faire libérer le baron Empain *« a été motivé par la menace de la plus terrible sanction qui a disparu de notre code par la volonté du législateur »*, à savoir la peine de mort. S'il n'a pas requis la réclusion criminelle à perpétuité contre Alain Caillol, c'est uniquement parce que la victime a eu la vie sauve.

Pour Bernard Guillon, M. Libouban a dit sa conviction qu'il était intervenu *« dès le début de l'affaire jusqu'à la fin (...) et que sa participation constante et étroite était établie »*, notamment par le fait que la victime avait reconnu sa voix. Il a d'autre part souligné *« la faiblesse de l'argumentation de François Caillol »*, précisant : *« Tout sonne faux dans ses explications. »* Cependant rien n'atteste de sa participation active aux faits.

On ne peut pas en dire autant pour Georges Bertoncini qui, selon l'avocat général, *« a joué un rôle plus important que celui qu'il veut faire croire »*. *« Vous n'étiez pas un concepteur*, reconnaît-il, *mais vous avez apporté votre argent, votre compétence ainsi que votre logement, même si vous avez amélioré le traitement du baron, vous êtes la logistique. »*

Reste Marc Le Gayan, pour lequel M. Libouban *« ne croit pas qu'il ne s'est pas rendu compte de ce qui se passait, mais dont la soumission à Bertoncini lui mérite un traitement de faveur »*. Et, enfin, Robert Matheron, qui a accueilli avec un large sourire les réquisitions, puisqu'il a déjà effectué trois ans et demi de détention, alors que le maximum de la peine qu'il encourt pour recel de malfaiteur est de trois ans. M. Libouban a cependant déploré qu'on n'ait pu démontrer ses responsabilités dans cette affaire.

Dans sa péroraison, l'avocat général a fait remarquer que les accusés avaient, par *« des aveux limités, des silences, pris consciemment le risque qu'on les accable davantage »*, soulignant les zones d'ombre d'une instruction, car *« ce que chacun a fait, eux seuls le savent »*. A aucun moment, il n'a parlé des conditions de détention de la victime à laquelle il a tenu à rendre hommage. Il a salué *« la retenue et la sincérité de sa déposition dont les accents ne peuvent émaner que d'un homme qui l'a subie dans sa chair »*.

Mᵉ Jean-Yves Dupeux, avocat du baron Empain, avait d'ailleurs rappelé dans une plaidoirie d'une touchante sobriété ce qu'avait été la séquestration de l'industriel pour qui *« rien ne sera plus comme avant »*. Il avait ajouté en conclusion que, au cours de sa déposition, il avait eu le sentiment *« d'avoir assisté à une libération »*. *« Je forme des vœux*, a-t-il dit, *pour que ce procès soit la fin de la nuit commencée le 23 janvier 1978. »*

Son confrère, Mᵉ Bernard Prévost, autre défenseur du baron Empain, après une démonstration rigoureuse et précise, avait regretté qu'à aucun moment les accusés n'aient eu *« une parole de remords, de regret, d'humanité »*, déplorant *« l'attitude insensée de ceux qui mentent et qui continuent à mentir »*.

Les plaidoiries des avocats de la défense ont débuté mercredi 15 décembre. Le verdict devrait vraisemblablement être rendu à la fin de la semaine.

MICHEL BOLE-RICHARD.

● *« Txomin » toujours en prison.* – Le juge d'instruction de Bayonne a rendu, lundi 13 décembre, une ordonnance de mise en liberté sous contrôle judiciaire en faveur de Domingo Iturbe Abasolo, dit « Txomin », considéré comme l'un des chefs de l'ETA-militaire, arrêté le 12 juin sur la côte basque française (*le Monde* du 15 juin). Le parquet du tribunal a fait appel de cette ordonnance, mardi 14 décembre, ce qui aura pour effet d'en suspendre l'application. La chambre d'accusation pourrait alors rendre son arrêt avant la fin de l'année.

● *Des squatters libérés.* – M. Jean-Louis Debré, juge d'instruction à Paris, a fait remettre en liberté, le 14 décembre, les trois squatters de la rue Petit (19ᵉ) qu'il avait placés sous mandat de dépôt le 10 décembre (*le Monde* daté 12-13 décembre), sous les inculpations de violation de domicile et dégradation de biens immobiliers : Laurent Guilloteau, Christine Abboud et Gilles Klein, étudiants.

« Rien ne permet d'affirmer que la D.S.T. n'ait pas rempli sa mission dans l'affaire Tanase »

estime le juge d'instruction dans son ordonnance de non-lieu

Dans l'affaire du faux enlèvement de M. Virgil Tanase, écrivain dissident, citoyen français d'origine roumaine, *« rien ne permet d'affirmer que la Direction de la surveillance du territoire (D.S.T.) n'ait pas rempli sa mission »*. Telle est l'appréciation que porte M. Jean-Louis Debré, juge d'instruction au tribunal de Paris, chargé, depuis le 25 mai, de l'information ouverte pour *« arrestation illégale et séquestration de personne »*. Il le fait dans une ordonnance de non-lieu longuement motivée et qu'il a notifiée, le 14 décembre, aux intéressés, mettant ainsi un terme aux aspects judiciaires de l'affaire.

L'ordonnance répond de manière nuancée à certaines questions qui restaient en suspens. M. Debré estime que la D.S.T. *« a eu raison de prendre au sérieux »* les révélations de l'agent roumain « retourné » et que le directeur de la D.S.T. a *« tenu au courant (...) les autorités dont il dépend »*. Il note cependant que la D.S.T. n'a pas spontanément révélé au magistrat les tenants et les aboutissants de cette affaire.

Il est à noter que cette ordonnance avait été communiquée au parquet au milieu d'octobre et qu'il aura fallu deux mois au ministère public pour présenter ses observations. Entre-temps, le directeur de la D.S.T., M. Marcel Chalet, ayant atteint la limite d'âge, a été nommé inspecteur général de l'administration.

Des « écoutes » défectueuses...

Dans son ordonnance, le magistrat retrace les étapes de l'enquête depuis la disparition de Virgil Tanase, le 20 mai, jusqu'à la révélation publique, fin août, du rôle de la D.S.T. dans le faux enlèvement. Il s'avère qu'il lui aura fallu attendre le 11 juin pour avoir un premier contact à ce sujet avec le service du contre-espionnage. Encore ce contact est-il dû à l'initiative du magistrat et consécutif à des écoutes téléphoniques. La D.S.T., dans cette affaire, n'a pas cherché spontanément à informer le juge. La conclusion de l'ordonnance traduit l'irritation du magistrat. Après avoir noté que *rien ne permet d'affirmer que la D.S.T. n'ait pas, dans cette affaire, rempli sa mission »*, il écrit : *« Il est cependant regrettable que, à partir du moment où une information judiciaire avait été ouverte, ses responsables n'aient pas cru, d'eux-mêmes, devoir informer le magistrat-instructeur de leurs agissements. »*

Le 25 mai, M. Debré fait placer sous surveillance la ligne téléphonique de Mᵐᵉ Tanase. Début juin, il apprend l'existence *« d'incidents concernant l'enregistrement des communications téléphoniques »*. Quelle en est l'origine ? Nul ne le sait. On parle d'appareils opportunément débranchés... Le magistrat se contente de noter : *« Il semblait que certaines défectuosités techniques pouvaient ne pas être fortuites. »* Ces incidents ayant été repérés, les enregistrements sont enfin utilisables, et M. Debré comprend que Mᵐᵉ Tanase est en rapport fréquent avec la D.S.T. Un fonctionnaire de la D.S.T. est convoqué par M. Debré le 11 juin. Il indique que la D.S.T. a monté l'affaire pour protéger M. Tanase et affirme que le président de la République était au courant depuis le début mais il refuse de consigner par écrit sa déposition. Le 2 juillet, il renouvelle son refus. Le 8 juillet – deux mois et demi après « l'enlèvement » – M. Marcel Chalet, alors directeur de la D.S.T., est entendu par M. Debré. Il *« confirme officiellement et par écrit les révélations de son fonctionnaire »*.

« Dès lors, écrit le magistrat, *le directeur de la D.S.T. et ses collaborateurs nous tenaient informés de l'évolution de cette affaire. »* Quand l'affaire fut révélée publiquement fin août, M. Debré décida de poursuivre ses investigations afin de savoir *« si les menaces sur M. Tanase (...) étaient réelles »* et *« si les autorités dont dépend effectivement la D.S.T. avaient été effectivement informées des projets élaborés par cette dernière, et non pas mises devant le fait accompli »*.

« Nos investigations, déclare M. Debré, *nous permettent de penser que la D.S.T. a eu raison de prendre au sérieux les révélations de M. Haiducu* [l'agent roumain à l'origine de l'affaire]. »

M. Debré écrit, au sujet de M. Haiducu : « Les indications données par M. Haiducu, les renseignements qu'il révèle sur les services secrets roumains, les noms des agents roumains travaillant en Europe qu'il dévoile, les précisions recoupées qu'il fournit sur divers moyens spécifiques de la « Securitate » et sur certains trafics d'armes confortent les responsables de la D.S.T. dans leurs convictions. »

Plus loin le magistrat indique toutefois : *« L'audition que nous avons faite de M. Haiducu, citoyen naturalisé français, ne nous a cependant pas permis de connaître les véritables motivations de sa trahison. »* Manière de montrer qu'il ne croit nullement aux scrupules moraux avancés par l'intéressé...

Enfin, au sujet de l'attitude de la D.S.T. par rapport au pouvoir politique, M. Debré écrit : *« Le directeur de la D.S.T. n'a pas mis devant le fait accompli les autorités dont il dépend. Il les a tenues au courant, dès le début avril, des révélations de M. Haiducu. »*

CATASTROPHES

LE SÉISME DU YÉMEN DU NORD

Plus de mille morts ont déjà été dénombrés

Sanaa (*A.F.P., Reuter, U.P.I.*). – Plus de mille morts, mille cent quarante blessés, cent quarante-deux villages détruits ou gravement endommagés : tel était, au soir du 14 décembre, le décompte des victimes et des dégâts du violent tremblement de terre qui s'est produit le 13 décembre au Yémen du Nord. Ces chiffres sont encore provisoires, l'accès aux villages de la région touchée restant très difficile.

L'aide venant des pays arabes a commencé à arriver au Yémen du Nord : seize avions chargés de tentes, de couvertures et de médicaments sont venus d'Arabie Saoudite ; le Qatar doit aussi expédier du matériel ; le Yémen du Sud a dépêché des équipes médicales. La Jordanie, la Libye, les Émirats arabes unis et le Koweït se préparent à intervenir.

A Sanaa, les autorités nord-yéménites ont demandé de l'aide aux ambassadeurs des pays étrangers. Des équipes médicales doivent être envoyées sur les lieux par l'Allemagne fédérale, la Suisse et les Pays-Bas. Selon l'ambassade de Grande-Bretagne, la vingtaine d'Européens qui vivent dans la région sinistrée sont sains et saufs.

● *Le Secours populaire français* a ouvert une souscription pour les sinistrés nord-yéménites. C.C.P. Paris 654-37 H, 9, rue Froissart, 75003 Paris.

● *L'Action d'urgence internationale* reçoit les dons pour les sinistrés nord-yéménites. C.C.P. Paris 688-700 T, 10, rue Félix-Ziem, 75018 Paris (tél. : 264-75-88).

En Italie

3 500 PERSONNES ÉVACUÉES APRÈS UN GLISSEMENT DE TERRAIN PRÈS D'ANCONE

Un important glissement de terrain s'est déclenché à la périphérie de la ville italienne d'Ancône, pendant la nuit du 13 au 14 décembre. Le glissement, sur un front de deux kilomètres en direction de la mer, n'a pas fait de victimes, mais causé d'importants dégâts et nécessité l'évacuation de trois mille cinq cents personnes, parmi lesquelles se trouvaient les malades et les personnels de deux hôpitaux de la ville.

Sur les six kilomètres carrés bouleversés par le glissement de terrain, de nombreuses maisons se sont écroulées, des crevasses se sont ouvertes, des conduites d'eau et de gaz se sont rompues sous la poussée du terrain en mouvement qui a déplacé les rails de la voie ferrée et provoqué des crevasses sur la route nationale qui longe le littoral.

Plusieurs heures après l'alerte, la terre continuait à descendre vers la mer, bien qu'à une allure plus lente. Si l'on en croit les autorités, ce mouvement serait dû à la reprise de l'avancée d'un glissement de terrain plus ancien qui était stabilisé depuis plusieurs années.

DÉFENSE

UNE ÉVOLUTION DE LA DOCTRINE STRATÉGIQUE

La réorganisation de l'armée de terre vise à mieux la préparer à combattre avec les alliés en Europe

L'armée de terre française a été invitée par le gouvernement à modifier sa doctrine d'emploi dans le sens d'un engagement plus rapide et plus précoce — c'est-à-dire dès les premières manifestations d'une crise ou d'un conflit — de ses unités au sein du dispositif militaire allié en Europe.

Il ne s'agit pas, en la circonstance, de replacer le corps de bataille français sous commandement intégré de l'OTAN, d'où le général de Gaulle avait commencé de le retirer à partir de 1966. Mais il s'agit de remanier et de rééquiper différemment les forces françaises, de sorte qu'elle puissent intervenir le plus vite et le plus tôt possible aux côtés de celles de l'alliance atlantique, si la nécessité stratégique s'en faisait sentir.

Tant à l'Élysée qu'au ministère de la défense, on considère que le progrès technologique attendu de certaines armes — le missile nucléaire Hadès et les hélicoptères — permet, en effet, à la condition d'organiser les grands commandements opérationnels sur de nouvelles bases, de concilier deux objectifs longtemps apparus comme contradictoires.

Au nom d'une conception par la France de ses intérêts dits vitaux, qui débordent la stricte délimitation de ses frontières reconnues par l'histoire, la protection du seul « sanctuaire » national peut, désormais, coexister avec la participation à une alliance géographiquement bien définie.

Du missile nucléaire Hadès aux hélicoptères antichars

par JACQUES ISNARD

A l'heure actuelle, le corps de bataille français, implanté de part et d'autre du Rhin, est principalement organisé en deux (ou trois) corps d'armée qui rassemblent sept (ou huit) divisions blindées (1), renforcées de divisions d'infanterie, pour servir de rempart à cinq régiments d'artillerie nucléaire dont les rampes de missiles tactiques Pluton représentent une puissance de feu jamais atteinte, à ce jour, par l'armée de terre française : quelques dizaines de charges de destruction nucléaire, dont chacune équivaut à l'explosion de la bombe américaine d'Hiroshima en 1945.

La mobilité relative du char et la portée de 120 kilomètres du Pluton confèrent à cet ensemble, qu'on appelle la Iʳᵉ armée, des performances qui laissent, en réalité, deviner à un adversaire potentiel les limites géographiques de l'engagement de ces forces.

Contradiction

De deux choses l'une, en effet. Ou le chef de l'État, désireux de remplir ses obligations vis-à-vis de l'alliance, décide d'avancer sa Iʳᵉ armée — y compris les Pluton qui se déplacent avec elle — en territoire ouest-allemand, et, du même coup, il doit requérir de ses alliés de disposer d'un préavis pour rassembler les forces françaises. Et, surtout, il doit accepter de déléguer à des commandements subordonnés l'ordre de tir des missiles dispersés sur le terrain, au risque d'écorner la stratégie nationale de dissuasion qui suppose le déclenchement centralisé d'une riposte instantanée et massive. Ou bien ce même chef de l'État se résout à ne défendre que le sanctuaire national au nom d'une conception — presque neutraliste ou isolationniste — des intérêts vitaux de la France qui s'arrêtent au Rhin, et il s'écarte de ses engagements vis-à-vis de l'alliance, au risque de devoir ramener sans combattre — s'il en a le loisir — les trois divisions blindées françaises stationnées en Allemagne fédérale.

C'est précisément cette contradiction que le ministre de la défense, M. Charles Hernu, a tenté de dépasser en proposant, le 24 novembre dernier (*le Monde* daté 28-29 novembre et du 7 décembre) au Conseil supérieur de l'armée de terre, une réorganisation du corps de bataille censée donner au gouvernement français le choix des initiatives et une plus large liberté d'agir dans le temps et dans l'espace, au cas où il serait décidé d'entrer en guerre aux côtés des alliés.

La réorganisation proposée aux chefs militaires entend, pour l'essentiel, réconcilier protection du sanctuaire national et participation à la défense occidentale.

Elle consiste à rendre encore plus crédible le soutien militaire de la France envers ses alliés, en tirant parti du progrès technologique de certaines armes :

1) L'apparition, après 1991, du missile nucléaire Hadès qui remplacera le Pluton et qui n'aura pas besoin — du fait de ses caractéristiques — d'être avancé sur le sol ouest-allemand pour appuyer l'engagement de la Iʳᵉ armée française en centre-Europe ;

2) La constitution, après une expérimentation qui commencera dès 1983, de forces autonomes d'hélicoptères antichars, dont la mobilité et la rapidité de déplacement leur permettent de se porter au-devant d'une agression, au déboulé de blindés adverses contre les frontières orientales de la R.F.A.

Dès lors, on comprend mieux pourquoi le président de la République, en visite le 15 octobre dernier au camp militaire de Canjuers, dans le Var, a tenu à souligner l'apport, qu'il a qualifié de *« complémentaire »*, de la Iʳᵉ armée à la stratégie de dissuasion et à la défense de ce qu'il a appelé le *« continent occidental »*.

En associant puissance de feu et mobilité, les grands *« rendez-vous technologiques »* de demain, pour reprendre une expression de M. Hernu, imposent à l'armée de terre française une complète mise à jour de ses structures hiérarchiques et opérationelles.

La charge d'Hiroshima à 350 kilomètres de distance

Du nom du dieu des enfers dans la mythologie grecque, le missile Hadès est un missile semi-balistique pesant 1 500 à 2 000 kilogrammes et installé, par paire, à bord d'un véhicule, lanceur, à roues pour être plus mobile que le chassis chenillé porteur de l'actuel missile Pluton.

La portée du missile Hadès, prévue à l'origine pour atteindre au maximum 300 kilomètres, a été augmentée — elle doit être supérieure à 350 kilomètres, — après un examen du projet en conseil de défense présidé par M. François Mitterrand. Le missile pourrait être équipé de charges explosives de 20 et 60 kilotonnes (la bombe d'Hiroshima avait une puissance de l'ordre de 18 kilotonnes) qui seraient rendues manœuvrantes en fin de trajectoire pour échapper à l'action de missiles adverses antimissiles.

Il est concevable de doter le Hadès d'un nombre limité d'armes à rayonnements renforcés (autrement appelées « bombes à neutrons »), ce qui présenterait l'avantage de l'utiliser plus facilement dans des zones peuplées proches de territoires alliés.

Aux conditions économiques de 1982, le coût du développement et de la construction d'une centaine de véhicules, porteurs de deux cents missiles, est estimé à 8 ou 10 milliards de francs, un missile complet pouvant être évalué à 17 millions de francs. La mise en service de ce système, à partir de 1991, devrait s'étendre durant la dernière décennie du siècle.

La connaissance des cibles éventuelles, en territoire adverse, du Hadès à sa portée maximum viendrait à l'état-major par l'intermédiaire des avions Mirage III-R de reconnaissance, des équipes spécialisées du 13ᵉ régiment de dragons parachutistes basé à Dieuze (Moselle), des renseignements recueillis en Europe par les forces américaines et par le biais des écoutes-radio des services français de transmissions qui, en enregistrant l'origine et la densité du trafic-radio de l'adversaire, parviennent à dresser l'ordre de bataille, c'est-à-dire la position exacte des P.C., des unités en déplacement ou des arrières de l'ennemi éventuel.

Gain de temps

Le missile Hadès devrait porter à 350 kilomètres et passer ainsi pardessus le territoire des alliés pour atteindre l'adversaire éventuel. Il permettra, tout à la fois, de pouvoir actionner la stratégie française à partir du sol national et, donc, de concentrer le commandement — aux ordres du président de la République — dans les mains du chef d'état-major des armées ou d'un état-major opérationnel qui lui est directement rattaché. Ce qui procure un gain de temps dans le déclenchement du feu nucléaire tactique et ce qui favorise un contrôle politique accru, de tous les instants.

Dans la mesure où cette unité du commandement politico-militaire est rétablie, la contradiction s'efface entre stratégie de défense du sanctuaire national et participation à l'alliance atlantique. L'emploi du missile nucléaire Hadès est désormais envisageable, le cas échéant, bien au-delà de la zone de déploiement du corps de bataille français et, même, sans lien nécessaire avec la manœuvre de celui-ci sur le terrain.

C'est une situation plus souple. Le dispositif peut s'adapter, au choix du chef de l'État, à tous les cas de figure, que la Iʳᵉ armée ne soit pas encore activée, qu'elle monte en puissance pour se préparer à intervenir, ou, même, qu'il ne soit pas prévu de l'engager dans l'immédiat, auquel cas le missile Hadès est pointé, depuis le territoire national et sous commandement français, sur des cibles adverses pour appuyer la contre-offensive des forces alliées en centre-Europe.

La menace d'emploi du Hadès peut, ainsi, être désaccouplée de l'entrée en opération de la Iʳᵉ armée — c'est une situation radicalement différente de celle que permet le Pluton — pour mieux rendre crédible l'engagement de la France aux côtés de ses alliés, dès les premiers instants d'une crise ou d'un conflit, et pour accroître, du même coup, la perplexité de l'ennemi à propos des intentions françaises.

Certitude et ambiguïté

En effet, dès lors que l'on sait que, pour le gouvernement français, armes nucléaires tactiques et armes nucléaires stratégiques relèvent d'une même conception de la dissuation qui refuse la gradation dans la riposte, le fait de vouloir accroître la portée, la rapidité de réaction du missile Hadès et de centraliser ces moyens, au besoin en les détachant de la Iʳᵉ armée, tend à mieux associer, dans l'espace et dans le temps, l'emploi de la panoplie tactique, dite du *« coup de semonce »*, avec celui de l'arsenal stratégique, dit du *« coup de massue »*.

La France se met techniquement en situation de rendre encore plus certaine, ou crédible, que par le passé sa menace de recourir aux armes tactiques en toutes circonstances et, simultanément, elle augmente l'incertitude, ou l'ambiguïté, pour ses adversaires d'avoir à cerner, avec précision et exactitude, le moment et la conjoncture qui motiveront sa riposte nucléaire.

C'est l'objectif avoué de la réorganisation suggérée par M. Hernu : procurer au gouvernement *« un clavier d'actions crédibles plus étendu »*. Mais, pour y parvenir, le ministre de la défense ne compte pas sur le seul missile Hadès. Le plan de restructuration de l'armée de terre prévoit, d'autre part, la mise sur pied de forces, dites aéromobiles, à partir du regroupement fonctionnel de régiments d'hélicoptères antichars.

Puisque le missile Hadès peut demeurer en deçà du Rhin, il importe de disposer d'une force qui va au-delà, plus rapidement que des unités de blindés classiques, et qui puisse symboliser, elle aussi, l'engagement de la France aux côtés de ses alliés, aux premières heures de la crise ou d'un conflit. Des forces d'hélicoptères antichars (FHAC) autonomes, c'est-à-dire placées sous un commandement spécifique, peuvent tout aussi bien être présentes là où est engagée la Iʳᵉ armée, intervenir en propre sur d'autres théâtres d'opérations et, par exemple, là où apparaîtraient les premières attaques de blindés adverses, aux frontières orientales de la République fédérale d'Allemagne, si le gouvernement français en décidait de la sorte.

Par sa souplesse, sa mobilité et sa polyvalence, cette FHAC pourrait, de surcroît, œuvrer outre-mer, en assistance militaire d'un pays avec lequel la France a signé des accords de défense, et rendre ainsi plus cohérente la politique militaire et plus active la diplomatie, notamment en Afrique.

Corps expéditionnaire

Le ministre de la défense a appelé, dans ces conditions, à la constitution d'un grand commandement des forces d'action et d'assistance rapide susceptible, en particulier, d'engager, *« dès les premières manifestations d'une crise ou d'un conflit, un corps expéditionnaire classique, capable de s'insérer dans le dispositif allié en Europe, en toute zone où le besoin se ferait sentir »*. Ce corps expéditionnaire, pour reprendre la formule de M. Hernu, serait composé de groupements d'hélicoptères antichars et d'équipes d'infanterie antichars héliportées ou aérolarguées, soutenues au sol par des blindés légers, sur le modèle de cette unité aéromobile, mixte, que le colonel Jean Delaunay, aujourd'hui général d'armée et chef d'état-major de l'armée de terre, avait proposée dès avril 1973, du temps où il était au Centre d'études tactiques.

On connaît tous les avantages de l'hélicoptère : parce qu'il est maniable et qu'il peut emporter combattants et armements divers, il est l'arme de l'incursion-surprise qui s'affranchit, à la différence du char, des obstacles naturels du relief ou des encombrements de circonstances sur les itinéraires de déplacement des forces.

On n'ignore pas, non plus, ses inconvénients ou ses faiblesses : l'hélicoptère peut être fragile, exiger un soutien logistique non négligeable en carburant et pièces détachées, et il a des ennemis naturels, comme le très mauvais temps ou la mitraille adverse. Mais il a essentiellement pour lui de pouvoir agir, en vol rasant, dit « tactique », à quelques dizaines de mètres du sol, sur les flancs d'un adversaire ou dans la profondeur du champ de bataille, parce qu'il s'y enfonce et parce qu'il peut renouveler ses attaques.

Un tandem

Au Proche-Orient, les récents événements témoignent de l'importance de ces formations d'hélicoptères dans des conflits où les blindés sont présents en grand nombre. Car le projet français ne consiste pas à remplacer le char par l'hélicoptère. En réalité, le tandem char-hélicoptère est complémentaire : le premier occupe le terrain, de jour comme de nuit, dans des combats en première ligne et le second apporte sa mobilité et sa souplesse à plus longue distance.

A ce tandem char-hélicoptère qui est, probablement, l'ensemble le plus efficace de lutte contre les blindés, il convient d'ajouter l'hélicoptère anti-hélicoptère, c'est-à-dire la « machine » équipée de canons, de roquettes ou de missiles air-air et chargée de protéger une flotte d'hélicoptères antichars de la menace représentée par des hélicoptères adverses.

C'est, à coup sûr, le scénario le plus plausible de la guerre en Centre-Europe. L'Ouest n'a pas, dans cette zone, la supériorité en matière de blindés, et le seul outil militaire qui puisse rétablir un semblant d'équilibre est certainement l'hélicoptère antichar, à la condition de l'accompagner d'un hélicoptère d'appui et de protection. Au-dessus de ce couple d'hélicoptères et pour en garantir les évolutions en toute sécurité devraient veiller les avions de combat : par le nombre de ses avions tactiques, l'Ouest est relativement assuré de maintenir, sur le continent européen, la supériorité aérienne face à l'Est.

Projeter les forces

C'est la raison pour laquelle la France s'est officiellement prononcée en faveur de la construction, avec ou sans la coopération de l'Allemagne fédérale, d'un hélicoptère pesant 4 tonnes, armé pour l'appui et la protection. La mise au point d'un tel programme est estimée à 3 milliards de francs. Les Etats-Unis disposent déjà du Cobra HA-1 et ils développent une nouvelle « machine », le AH-64 Apache, tandis que l'Union soviétique aligne les Mi-24 Hind et Mi-8 Hit, dont certains exemplaires sont apparus en Afghanistan.

En novembre 1981, le Conseil de défense, qui est l'instance suprême de décision en matière de sécurité nationale, a lancé le programme Hadès. En 1983, probablement dans la région militaire de Lille, le ministère de la défense expérimentera sa force d'hélicoptères antichars dans le cadre de ses études préparatoires à la réorganisation de l'armée de terre. Ces deux initiatives importantes illustrent, en vérité, une seule et même politique de défense : celle qui consiste à obtenir, durant cette décennie, que les forces armées françaises puissent, tout à la fois, garantir la sauvegarde du « donjon » national et signifier aux alliés qu'ils peuvent compter avec la fidélité de la France en cas de menace sur le continent européen.

Du fait que ses voisins immédiats sont aussi ses alliés et, donc, que la défense de ses intérêts vitaux ne commence pas à ses frontières, la France vient de tirer la conclusion qu'il lui faut se mettre en position de pouvoir projeter ses forces, si besoin était, au-delà de son propre espace national et, si telle était l'urgente nécessité, à l'avant du dispositif militaire allié en Centre-Europe et non plus seulement en « réserve générale » des forces de l'OTAN répartie devant le Rhin, comme le sont, aujourd'hui, les unités françaises.

Adopter cette stratégie ne revient pas à participer à une quelconque *« bataille de l'avant »*. Une telle doctrine consiste, dès le temps de paix, à accepter de partager avec ses alliés l'obligation de tenir un « créneau » défensif aux frontières orientales de l'Allemagne fédérale et, dès les premiers instants d'une crise ou d'un conflit, à entrer automatiquement en guerre sous le commandement intégré de l'OTAN sans pouvoir apprécier soi-même l'opportunité d'une telle initiative.

La conception française reste plus souple. Elle aboutit à armer le sanctuaire et, cependant, à entretenir, notamment avec la R.F.A., une certaine relation politique, afin de lui faire comprendre que la France, membre de l'alliance atlantique, se dote des moyens militaires adaptés pour y prendre, le moment venu, toutes ses responsabilités et toute sa charge de la défense commune.

C'est en cela que les implications entraînées par le choix du missile Hadès et par le projet de création des FHAC sont considérables. Au point que toutes les conséquences de ces deux programmes d'armement n'apparaissent pas encore très clairement, y compris à des cadres de l'armée de terre.

Il est de fait que le corps de bataille français en sera profondément modifié. Il est non moins naturel que de nombreux officiers, voire des sous-officiers, déjà touchés par une réorganisation de l'armée de terre menée à vive allure par le prédécesseur du général Delaunay, marquent un temps d'arrêt devant la perspective de ces nouveaux bouleversements. L'enjeu est de taille : une armée de tradition, qui a dû subir plusieurs conversions dans le passé, est aujourd'hui appelée à devenir une armée de technologie. En invitant ses subordonnés à conserver leur sérénité, le chef d'état-major de l'armée de terre les préparait, aussi, à affronter les secousses, inévitables, de cet aggiornamento.

(1) Créé en juillet 1979, à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), le 3ᵉ corps d'armée, qui comprend principalement la 2ᵉ division blindée, peut agir au sein de la Iʳᵉ armée (dans l'Est et en Allemagne fédérale) ou, d'une façon autonome, sur une direction stratégique différente.

Le tir instantané de 120 roquettes

Commandé par le général Hervé Navereau, l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT), qui compte 6 000 hommes dont la moitié de cadres d'active, met en œuvre 620 hélicoptères (Alouette-II, Alouette-III, Gazelle et Puma) et 80 avions de liaison et d'observation. En 1981, cette flotte a accompli 170 000 heures de vol (l'équivalent de la compagnie Air Inter) avec un taux de 0,28 accident ou incident grave (mort de l'équipage ou dommage très important à la « machine ») pour 10 000 heures de vol.

Avec un parc total de 840 hélicoptères militaires, la France se situe à la troisième place mondiale, après les Etats-Unis (10 000 hélicoptères) et l'Union soviétique (7 000) sans compter le pacte de Varsovie.

L'ALAT a son P.C. à Villacoublay (Yvelines). Chaque région militaire — il y en a six — dispose d'un groupe d'hélicoptères légers, du type Alouette-II ou Gazelle, qui comprend une vingtaine de « machines ». Chacun des trois corps d'armée dispose d'un commandement opérationnel, d'un groupe d'hélicoptères légers et de deux régiments d'hélicoptères de combat — avec 72 « machines » — pour des missions d'observation et de liaison, de lutte antichars (avec des hélicoptères Alouette-III et Gazelle équipés de missile Hot), et pour des missions de manœuvre (avec des hélicoptères Puma, qui transportent des équipes d'infanterie dotées de missiles antichars Milan et de mortiers de 120 millimètres).

Il existe, d'autre part, à Pau (Pyrénées-Atlantiques) et au Cannet-des-Maures (Var), de quoi constituer, en temps de guerre, deux régiments d'hélicoptères de combat en réserve générale pour l'appui de la 11ᵉ division parachutiste outremer et du 2ᵉ corps d'armée en Europe.

Dans le domaine du renseignement, une escadrille d'hélicoptères légers peut en une heure s'informer de la situation tactique sur un front de 20 kilomètres et l'ensemble des escadrilles d'un corps d'armée sur un front d'une centaine de kilomètres. Pour la lutte antichars, le missile Hot, tiré par des Alouette-III et des Gazelle, porte à 4 000 mètres, et un régiment d'hélicoptères de combat représente le tir instantané de 120 missiles. Enfin, les Puma de deux régiments d'hélicoptères de combat, appartenant à un corps d'armée, peuvent transporter un millier de combattants à 100 kilomètres de distance en deux rotations.

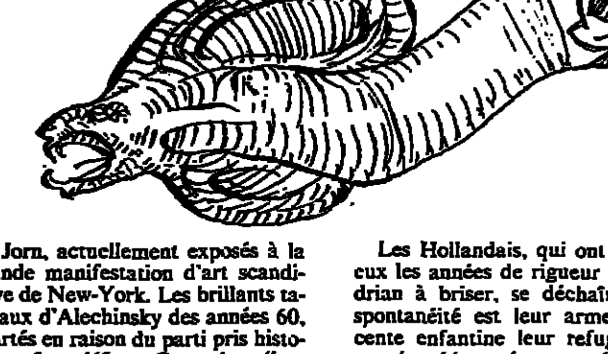
L'ALAT a expérimenté les vols de nuit (en dotant ses équipages de lunettes spéciales à intensification de lumière) et les vols, dits aux instruments, qui permettent des déplacements dans le brouillard ou dans les nuages (à l'exception des nuages d'orage). Elle teste actuellement l'« imagerie » thermique, pour le tir de nuit, et elle devrait, comme aux Etats-Unis, se familiariser avec le ravitaillement en vol.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

UNE RÉTROSPECTIVE, TROIS EXPOSITIONS

L'explosion Cobra



COMME le redoutable serpent dont il porte le nom, Cobra était, dès sa naissance, un mouvement artistique résolu à attaquer. Il avait lancé, dans le Paris de l'immédiate après-guerre, un défi mortel au formalisme de la peinture abstraite et tenté de tourner en dérision l'intellectualisme des surréalistes. Pour ses acteurs, les sources de la peinture ne sauraient être que populaires et remonter aux racines de l'art primitif, maladroit mais fort, et authentique.

Rarement mouvement pictural aura si peu duré – trois ans – et fait autant parler de lui. Magie du verbe ! On peut ne rien savoir sur Cobra et retenir le nom en raison de la connotation physique du mot, qui n'est pourtant qu'une simple construction poétique de Christian Dotremont, à partir des premières lettres des trois capitales d'origine des artistes de ce groupe : Copenhague, Bruxelles, Amsterdam.

Le vent de liberté esthétique par lequel ils s'étaient annoncés est finalement tombé dans la tempête des dissensions idéologiques au temps du stalinisme. Venu au monde par une froide journée de novembre 1948, dans une petite chambre d'hôtel parisien où s'étaient réunis quelques artistes de l'Europe du Nord, Cobra a résolu ses contradictions en mettant fin à sa brève existence, en 1951, par une ultime manifestation collective, cette fois au Palais des beaux-arts de Bruxelles.

Trente ans après, on fête Cobra par un chapelet d'expositions autour de la rétrospective du Musée d'art moderne de la Ville de Paris, au Centre culturel belge, à la Maison du Danemark, à la galerie Ariel, qui évoque de son côté l'irruption de « Cobra à Paris ».

L'exposition du Musée d'art moderne se limite aux trois années d'existence de Cobra. Mais il n'est pas sûr que le souci d'exactitude soit le meilleur moyen de rendre compte de l'esprit du mouvement. En rompant leur pacte, les gens de Cobra sont restés fidèles à leur premier rendez-vous avec le naturel, à l'invention spontanée d'images couvertes de couleurs brûlantes. Certains, comme Asger Jorn, Constant, et Appel, en étaient à l'époque à un moment crucial de leur œuvre. D'autres comme Alechinsky ne se sont révélés que bien plus tard, mais avec quel éclat !

C'est le rapprochement du Danois Jorn avec le Hollandais Constant qui a provoqué l'étincelle explosive, un de ces effets synergiques qui multiplient la vitalité créatrice de l'un par l'autre, entraînant le reste des « expatriés » à affirmer leur singularité. Premières manifestations des nationalismes artistiques (à laquelle n'allait pas tarder à s'ajouter celle des peintres américains) : les artistes de Cobra tentaient de rompre leur traditionnel lien de dépendance avec le Paris de l'art moderne, lien établi depuis le tournant du siècle, génération après génération. L'éloignement du pays qu'ils ont quitté pour échapper à une situation provinciale les rapproche de leurs racines esthétiques, qu'ils considèrent d'un point de vue moderne. *« C'est en affirmant ses racines*, disait Asger Jorn, *que l'artiste apporte sa contribution universelle. »*

En fait, les premiers discours internationalistes de Cobra pour un art expérimental qui s'invente dans l'action, le plaisir de s'exprimer en toute liberté, avec l'innocence de l'enfant, ne tardent pas à se teinter de particularisme local. On retrouve dans tout le bestiaire mis au jour par ces peintres et sculpteurs, chez Jorn, comme chez Bille, Egill, Pedersen, Heerup, des échos du mythique Helhesten, cheval à trois pattes qui annonce la mort, et de l'effigie du Guldgubber, monnaie viking que reproduisait la revue Cobra.

Tenue dans ses limites, la rétrospective ne parvient pas à rendre compte de la fraîcheur tonique et du jaillissement juvénile de l'explosion Cobra. Peut-être parce qu'il y manque, malgré le sombre *Vol de l'aigle*, quelques grands tableaux de Jorn, actuellement exposés à la grande manifestation d'art scandinave de New-York. Les brillants tableaux d'Alechinsky des années 60, écartés en raison du parti pris historique, font défaut. Cependant l'exposition montre dans un de ses points forts que ces années Cobra furent fastes pour un peintre comme Constant, dont le tempérament semblait porté, transporté. Cet artiste n'a jamais été aussi fécond et inventif que durant cette période où il trouvait naturellement ses images, comme il le disait, dans *« le désir »* et dans *« le plaisir »*. Certains de ses tableaux de 1950 *(l'Orateur* et *Mère et enfant)* pourraient être datés de 1980 : on y trouve amplement exprimés des signes précurseurs du post-modernisme actuel, qui, comme Cobra il y a trente ans, réactualise les valeurs sensibles et l'expression figurative directe.



Appel apparaît lui aussi comme un grand coloriste de Cobra lorsqu'il « peinturlure » ses morceaux de bois dont il fait des sculptures *encore plus éclatantes et* drôles que ses tableaux, qui figurent parmi les meilleurs moments de cet ensemble. Et Corneille, le troisième Hollandais, en était en ces années à la douceur maniériste de couleurs terre rapportées du paysage tunisien, où il a été à la suite de Paul Klee, avant d'illuminer à son tour ses tableaux par la violence primaire des rouges, des bleus et des jaunes.

Les Hollandais, qui ont derrière eux les années de rigueur de Mondrian à briser, se déchaînent. La spontanéité est leur arme, l'innocente enfantine leur refuge. Pour eux, le tableau n'est pas nécessairement le cadre obligé du travail de l'artiste. Ils peignent les murs de leurs ateliers, leurs portes, leurs pauvres meubles. La création n'est pas préméditée, elle s'élabore dans l'action. C'est une affaire d'instinct où le naturel joue contre le culturel.

Ces idées portées par Constant à Amsterdam provenaient de sa rencontre avec Jorn, premier promeneur des sphères de l'invention irrationnelle. Sphères dangereuses où le peintre rompt momentanément avec la raison pour s'aventurer dans celle de l'invention absolue, sans savoir où il va, ni s'il aboutira jamais quelque part. Son aventure commence par un voyage à moto de Copenhague aux bords de Seine. Depuis le tournant du siècle, des artistes danois se rendaient traditionnellement à Paris pour accomplir leur quête du Graal de l'art moderne. Les tableaux et sculptures de Eijler Bille, C.-H. Pedersen, *Egill Jacobsen, Henry Heerup*, seront une découverte pour le public, surtout leurs œuvres des années 40 qui précèdent Cobra et parlent de leur référence archéologique à l'art viking, à ses dieux, à ses légendes et à ses oiseaux mythiques.

Les Belges du groupe Cobra étaient à l'origine surtout des poètes, comme Christian Dotremont, animateur de la revue, et Noiret. Pol Bury y avait brièvement participé à la suite de son intermède *surréaliste* dans le sillage de Magritte. Et le meilleur chez Alechinsky le peintre, qui, âgé de vingt ans au moment de l'explosion Cobra, était encore à venir. Ainsi ce sont les scribes belges qui ont fourni au mouvement sa contribution écrite et poétique.

L'exposition du Centre culturel belge montre comment le poète Dotremont a été à la rencontre du peintre qu'il rêvait d'être. Il a créé un art scriptural ayant le langage comme forme, étonnamment maîtrisé. A force d'exercice de la main, il a réussi à faire passer les mots de l'autre côté du miroir pour les transformer en peinture. Peinture d'écrivain, exclusivement en noir et blanc, qui structure visuellement les pulsions d'une activité mentale recueillie sur le fil du rasoir de la raison. A aucun autre ne s'applique plus naturellement l'idée d'une « écriture plastique ». Dotremont l'a conquise dans ce qu'il appelait une de ses *« entreprises passionnelles de longue haleine »*.

JACQUES MICHEL.

★ Voir expositions, page 18.

AU PETIT PALAIS

Le cœur brûlant du Carmel

UN des nouveaux conservateurs du musée de la Ville de Paris a conçu et réalisé avec ferveur et intelligence une exposition assez singulière. Comme chacun sait, le « patrimoine » – ou ce qu'autrefois on appelait ainsi – des tableaux d'église et de couvent est soumis depuis un bon demi-siècle aux pires vicissitudes. Le moment semble venu de s'y intéresser ; en liaison avec un certain renouveau d'intérêt pour le « revers religieux » de l'âge classique ; mais relit-on beaucoup pour autant l'abbé Brémond ? Bref, l'idée a été de traiter ordre par ordre ce fonds pratiquement inconnu. L'année commémorative de sainte Thérèse de Jésus dite sainte Thérèse d'Avila, morte en 1582, en a fourni l'occasion. D'où la présentation de cent quarante ouvrages : tapisseries, objets liturgiques, surtout *peintures*, *venant des cent et* quelque carmels français (1).

L'expérience est réussie. On progresse à travers un rassemblement touchant, souvent faible, si l'on veut, comme le sont les « ex-votos » : broderies pieuses, portraits *indéfiniment* recopiés, couronnes de fleurs célestes sur les voiles noirs, scènes stéréotypées fixées dès 1613 par la gravure – l'apparition de l'Esprit-Saint dans la cellule, le collier donné par la vierge à *la sainte, la couronne donnée par le* Christ, et, bien sûr, l'étrange et fascinante *Transverbération*. L'iconographie pieuse ne recule devant rien, et on a des tableaux naïfs bizarres comme l'allégorie des *Truites*, qui *sont les âmes dévotes*.

La douceur terrible de l'extase

Mais, peu à peu, une chaleur naît de ces portraits monotones où les yeux noirs piqués sur la pâleur des visages et la blancheur des guimpes sont dardés comme des flèches, de cet acharnement à *célébrer la* douceur terrible de l'extase, de l'évidence que les grands et les petits du siècle allaient cacher leurs secrets dans ces dévotions à Elie, le prophète du Carmel, et à saint Joseph. Et peu à peu, *aussi*, la *qualité des peintures* s'élève jusqu'à fournir, grâce aux grandioses vestiges du Carmel du Faubourg Saint-Jacques, de grandes toiles venues de Saint-Germain-des-Prés : *l'Entrée à Jérusalem*, nette et grave de La Hyre, ou descendues du Louvre ; la claire, calme et froide *Samaritaine*, de Stella, la puissante *Descente du Saint-Esprit*, de Lebrun, qui ornait le chœur des religieuses.

Qui se douterait, à parcourir cette galerie bien rangée, des ardeurs et des tourments que l'exemple de la fougueuse fille d'Avila a suscités dans les âmes ? Il faut restituer partout la musique intérieure et les chants propres à cette mystique. Il serait imprudent de la déclarer d'actualité : c'est beaucoup plus. On peut relire ce qu'en notait Barrès, que le cas de la sainte intriguait : *« A San José d'Avila*, écrit-il, *j'ai vu le tambourin que sainte Thérèse saisissait aux heures de sa plus joyeuse ferveur pour s'élancer de sa cellule et danser au milieu de ses filles qui l'accompagnaient de leurs castagnettes*, etc. » Ce n'est pas ce qu'a retenu l'Ecole française, mais, du moins, en dépit de sa réserve sévère, elle n'a pu ignorer comment un sculpteur prodigieux a su célébrer à Rome la *Transverbération* (2). Une gravure de Mellan, d'après le Bernin, ornait le panégyrique de la sainte en 1678. Mais c'est tout.

ANDRE CHASTEL.

(1) *L'Art du dix-septième siècle dans les carmels de France*. Catalogue par Gilles Chazal, Petit-Palais (jusqu'au 15 février 1983).

(2) Sur laquelle on a maintenant le beau livre d'Irving Lavin *Bernini and the unity of visual art*, New-York, 1980 ; Trad. ital. Rome 1981 ; aucune traduction en français.

GUERRE ET RÉVOLUTION EN RUSSIE 1914-1921

L'affiche aux fronts

DES affiches qui ébranlèrent le monde... C'est ainsi que John Reed aurait intitulé l'exposition aussi remarquable graphiquement que passionnante politiquement présentée actuellement à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (B.D.I.C.) au Musée des deux guerres mondiales, dans une aile des Invalides : « Guerre et révolution (1914-1921) ».

Cette rétrospective nous fait suivre en une centaine d'affiches un grand moment d'histoire, à travers le prisme des propagandes, depuis les opérations militaires sur le front russe, la révolution de février 1917, la prise du pouvoir par les bolcheviks en octobre, la guerre civile jusqu'à la proclamation de l'Union des républiques socialistes soviétiques le 30 décembre 1922.

Dès 1914, les artistes entretiennent le soutien aux victimes de guerre et on annonce même, pour le 24 septembre 1916, que *« tous les commerçants de Moscou prélèveront 5 % de leurs ventes de la journée en faveur de la Maison des Invalides »*. Pendant toute l'année 1916, les appels pour l'emprunt de guerre à 5,5 % se succèdent, qui rapporteront quelque 12 milliards de roubles (avec un profit identique à celui des actions des Chemins de fer !). *« Patriotique et avantageux »*, proclame la revue du *Messager du Petit Crédit*. *« Accomplissez une sainte mission en souscrivant à l'emprunt »*, promet une autre.

« Peuple, tu as brisé le joug du tsarisme », appelle le directeur de la revue *Dictature du prolétariat*, qui annonce qu'il va créer à Sotchi une colonie anarchiste, en 1917. Bientôt, la guerre civile fait rage. *« A cheval, prolétaires ! »*, commande le fondateur de l'armée rouge, Lev Trotski, sur des affiches qui reprennent l'imagerie religieuse de saint Georges combattant le dragon. Dragon *représenté par la trinité à abattre* : le tsar, le pope et le koulak.

Après 1920, après la création de la section de propagande politique du commissariat du peuple à l'instruction, les slogans font leur apparition. La propagande imagine aussi les mots d'ordre de ses ennemis, qui crient certainement : *« Mort aux ouvriers et aux paysans ! »*

L'affiche combat sur tous les fronts : elle appelle les civils à offrir des bottes et des vêtements d'hiver à l'armée rouge, et elle dit au soldat qui avait une fâcheuse tendance à vendre son équipement au marché noir : *« Prends-en soin ! »* Tous sont mobilisés pour combattre la silhouette obèse du bourgeois (phonétiquement : « bourjouille »), occidental suppôt de la contre-révolution, pour *« bénir le travail libre »* et hâter la propagation de la révolution mondiale.

Sur le front de la santé, les épidémies de typhus de 1918-1919 et la terrible sécheresse du printemps 1921 ont des effets catastrophiques, et la propagande didactique, traitant le pou dévastateur comme un général blanc, affirme que *« le pou et le socialisme sont incompatibles »*.

Richesse des images, des *loubki* (imagerie populaire), qui émanent parfois d'artistes connus (Léonid Pasternak, Lentoulov, Malevitch, Maïakovski, Koustodiev) ou d'affichistes plus anonymes, et rendent, avec le sens du détail qui porte, l'état d'esprit d'une population comme si on y était. Car la propagande, mieux que de longues explications, insiste, à chaque moment, sur l'essentiel.

NICOLE ZAND.

★ *Jusqu'au 20 février*. *Musée des deux* guerres mondiales (corridor de Valenciennes). A noter l'excellent catalogue avec les reproductions et les traductions de toutes les affiches et la remarquable introduction de Wladimir Berelowitch.

ANNIE

DE JOHN HUSTON

La énième orpheline

ANNIE, la petite orpheline, bande dessinée célèbre commencée en 1924 dans le *New York Daily News* (créée par Harold Gray), dura des années, assez longtemps, par exemple, pour entrer dans une croisade anti-Roosevelt au moment du New Deal. Les années 70 en firent une comédie musicale triomphale, et voilà que John Huston filme l'histoire de la vaillante gamine, dans une vague Amérique des années 20.

Au début, on se glace. Annie, juchée dans l'encadrement d'une fenêtre, module sa chanson ; puis traversée d'un dortoir endormi. Enfin des fillettes en ribambelle font leur numéro de mégères, avec agression de la plus petite, et Annie, qui vient en renfort, grand cœur et bon vocabulaire. On ne sait pas très bien dans quoi on s'embarque. Côté Dickens les couleurs sombres, côté Broadway les éclairages pimpants. Les enfants ne sont pas vraiment des enfants, mais les femmes éternelles du spectacle, en miniature. Ce n'est pas encourageant.

Par la suite, Annie sera toujours comme ça. Bouclée rousse au-dessus d'un rond visage largement souriant, avec deux petites jambes fines qui dépassent d'une robe soigneusement élimée (période vaches maigres), ou « b.c.b.g. » (passé l'orphelinat), le personnage a dix ans et l'aplomb d'une commerçante téméraire. L'interprète, Aileen Quinn, est déjà une vraie professionnelle.

Ce professionnalisme, curieusement, préserve une forte personnalité. On est loin d'*Eloïse au Plazza*, loin des gosses qu'on aime au cinéma et dans les livres ; pourtant, cette personnalité-là, qui n'a rien de niais, va donner au film son équilibre, et le maintenir à égale distance du pastiche et du mélodrame, en restant dans le plus complet artifice.

Si l'héroïne de la B.D. a eu le temps de rencontrer des tas de méchantes gens et de mettre son grain de sel dans des aventures qui n'en manquaient pas, celle de Huston se dépêche de sauver son chien Sandy, de trouver son père adoptif en la personne du millionnaire Mr Warbucks, et d'échapper aux manœuvres de tristes sbires. Une amusante visite chez le président (Annie, ici, serait plutôt démocrate), un non moins piquant aperçu des activités capitalistes de Mr Warbucks traversent ces idylliques billevesées.

Au bout du compte, la mise en scène de John Huston aligne des symétries joliment quadrillées de ballets, et Albert Finney s'intègre bien dans le décor du riche Américain. Le spectateur devra donc se dédoubler un peu, se raccrocher à l'image quand il bâille. L'unique caractère émouvant, finalement, c'est l'affreuse tenancière du pensionnat, Miss Hannigan (Carole Burnett), car sa trajectoire dans le film est la seule à rebondir sans qu'on s'y attende.

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ Voir les films nouveaux.

Des origines à aujourd'hui

« Théories du cinéma »

Un dossier de Joël Magny

POURQUOI une théorie, des théories, du cinéma ? Les films se suffisent à eux-mêmes, ils sont bons ou mauvais, ils divertissent ou ennuient. Certes. Mais nul n'est innocent, le cinéma ne semble tant redoubler la réalité que pour lui jouer les tours les plus pendables. Où intervient le tour de passe-passe, la falsification, l'apport de ce facteur X qui modifie radicalement les données ?

Joël Magny, secrétaire de rédaction à la revue *Cinéma*, et qui a assumé l'énorme tâche de rassembler et de rendre vivants des points de vue souvent contradictoires sinon totalement étrangers les uns aux autres, sait de quoi il parle. Il a beaucoup discuté et su demander à des tiers bien informés de traiter des sujets qu'il ne prenait pas lui-même en main. Nous ne pouvons qu'énumérer quelques moments saillants.

Barthélemy Amengual, autorité européenne sur le cinéma soviétique, réussit à condenser en dix pages le foisonnement idéologique et artistique d'une époque qui va de l'installation du nouveau pouvoir à la dictature de Staline et à la naissance du réalisme socialiste. Joël Magny lui-même démonte de manière très claire l'apport capital d'André Bazin, qui, pour nous, reste le phénomène majeur de la critique française de l'après-guerre. Ni Christian Metz ni Roland Barthes n'ont été plus loin dans la révélation de ce qu'on pourrait appeler, avec Claude Mauriac, la spécificité cinématographique. Réda Bensmaïa décrit succinctement le travail de Jean Mitry, l'aîné de Bazin, venu au cinéma dès l'époque muette.

Il revient à Guy Gauthier, dans une sorte de confession personnelle, de suivre à la trace le structuralisme des années 60 à travers ses métamorphoses, comme de résumer l'apport de Christian Metz. Michel Colin nous introduit dans les arcanes de la critique lacanienne, cependant que Daniel Serceau rappelle la querelle *Cinéthique-Cahiers du cinéma*. Le cinéma expérimental a droit à deux textes courts, mais lourds de prolongements, de Dominique Noguez et d'Alain Sudre.

Cet ouvrage, dont nous n'avons fait qu'effleurer quelques têtes de chapitre — il faudrait encore évoquer les discussions autour de Brecht, du cinéma direct, de Noël Burch, pour ne pas citer dix autres sujets, — se lit assez facilement en fin de compte. Il n'a pas l'austérité d'une publication des éditions Klinksieck, même s'il en possède les qualités. Il est abondamment commenté par des notes et encadrés qui clarifient tel terme, telle notion obscurs. Il permettra aux spécialistes comme aux profanes, nous citons Christian Metz, *« de se rafraîchir la mémoire ou de se remettre en tête les livres d'une période assez vaste ou d'un auteur prolifique »*.

LOUIS MARCORELLES.

P.-S. — Guy Hennebelle inaugure, à l'occasion de ce vingtième numéro de sa revue, une « Gazette » de 32 pages, insérée en fin de volume et qui mériterait déjà une parution distincte. La publication contient également une liste précieuse des lieux d'enseignement du cinéma.

★ *CinémAction* nº 20, « Théories du cinéma », 192 pages, plus un supplément de 32 pages « Gazette ». Editions l'Harmattan, 7, rue de l'Ecole-Polytechnique, 75005 Paris. Prix: 45 F.

GILDA

DE CHARLES VIDOR

Le gant noir de la dame

SUR le port de Buenos-Aires, Johnny Farrell, un beau garçon un peu voyou (curieux, le charme trouble que pouvait avoir Glenn Ford dans ce rôle), gagne une partie de dés contre de petits truands. Ils veulent lui reprendre l'argent ramassé. L'éclat de la lame d'une canne-épée, une voix autoritaire, mettent les agresseurs en fuite. Johnny vient d'être sauvé par Ballin Mudson (George McReady, autre figure masculine troublante), un patron de boîte de nuit vêtu comme un dandy, blond, d'âge mûr. Ballin attire Johnny dans sa maison de jeu, et en fait son ami et son associé, après une manœuvre qui est comme un rituel de séduction. Un jour, les deux hommes se jurent fidélité sur la canne-épée de Ballin. Ils trinquent à leur entente « à trois ».

Ainsi, en 1946, un film américain pouvait-il aborder, de façon allusive, le thème de l'homosexualité masculine. L'épée était un lien, mais un troisième personnage, vivant, charnel, surgit pour se substituer à elle. C'est Gilda (Rita Hayworth, dont l'entrée s'est fait attendre), que Ballin, ce dominateur, a « achetée » et, de plus, épousée, au cours d'un voyage. Or, Gilda fut, autrefois, cause du malheur, de la déchéance de Johnny. Et quand une femme se glisse dans les rapports d'amitié ou d'amour de deux hommes, la première chose qu'elle fait est d'essayer de les séparer.

Au premier Festival de Cannes, 1946, la plupart des pays participants avaient présenté, c'était de circonstance, des films rappelant les événements de la deuxième guerre mondiale et la lutte contre le nazisme. On n'en trouvait aucun dans l'abondante sélection américaine (six œuvres romanesques, et un cocktail variétés — dessins animés de Walt Disney), mais il était question d'espionnage et d'anciens nazis dans *Notorious (les Enchaînés)*, d'Alfred Hitchcock et dans *Gilda*, de Charles Vidor.

Ce film-là était, avant tout, un film de star : Rita Hayworth, au sommet de sa carrière foudroyante. Charles Vidor l'avait déjà dirigée dans une comédie musicale, *la Reine de Broadway*, (1944), où elle dansait avec Gene Kelly, après avoir été la partenaire de Fred Astaire. Alors mariée à Orson Welles, le *wonder boy*, l'enfant terrible des studios, elle était une pure incarnation hollywoodienne ; son mythe consacrait le règne de la *pin-up girl*, image sexuelle du temps de guerre. Bien que le sujet de *Gilda* ait mis son pouvoir en doute, le film avait été un grand succès aux Etats-Unis. Il donna son nom à une bombe atomique expérimentale lancée à Bikini. Ce qui permit au *Canard enchaîné* de baptiser Rita Hayworth, la « bombe anatomique ».

Une super-femme frustrée

A une ou deux exceptions près, les critiques français, à Cannes et au moment de la sortie parisienne, accueillirent *Gilda* par des railleries, des remarques acerbes, un refus. Charles Vidor n'était pas un réalisateur célèbre, et les éléments psychanalytiques mêlés à l'érotisme et à une rivalité pour le monopole du tungstène paraissaient, chez nous, autant d'incongruités. Un comble : Rita Hayworth, super-femme, était refusée et frustrée dans une lutte des sexes typiquement américaine et, pour les Français, abracadabrante. Le rapport Kinsey devait, par la suite, éclairer tout cela. Mais revenons au film tel qu'il se présentait.

Gilda a fait son entrée. Elle cherche à dresser Johnny et Ballin l'un contre l'autre. Ballin, obligé de fuir la police, laisse la succession de ses affaires à son protégé et passe pour mort. Johnny épouse la « veuve », accroche le portrait de son ami dans la chambre à coucher et refuse tout contact sexuel avec Gilda. Habillée par Jean-Louis, le couturier de la Columbia, qui fut pour elle ce que fut Adrian pour Garbo et Travis Banton pour Marlène Dietrich, Rita Hayworth joue son propre mythe qui consiste à exciter le désir masculin. Au cours d'un carnaval quelque peu sternbergien, elle revêt un travesti semi-viril : sombrero, boléro clouté, bottes et fouet. Là où Marlène aurait réussi, elle échoue. Johnny est trop obsédé par le souvenir de Ballin. Gilda s'enfuit à Montevideo. Il emploie un stratagème pour la faire revenir, et la cloître.

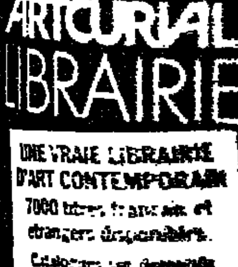
Dernier atout : Gilda surgit dans la boîte de nuit, vêtue d'une robe fourreau noire moulant son corps, avec un bustier laissant les épaules dénudées, chante et danse en public sa frustration en retirant lentement ses longs gants noirs. Ce strip-tease insolite, narguant le code de la pudeur, réveille la « virilité » de Johnny, qui assène une gifle à Gilda et se trouve, du coup, guéri de son « envoûtement psychologique ».

La danse lascive de Rita Hayworth, ce savant déshabillage des bras, sur lesquels glissent ces longs gants évoquant des bas, est mise en scène avec une extraordinaire équivoque. Il fallait bien que le mythe fût respecté, mais il avait, tout de même, du plomb dans l'aile. Rita gagna donc la partie engagée, à travers Gilda, entre Ballin et Johnny. Une trahison de l'amitié et la canne-épée utilisée par un comparse rétablirent, à la fin, l'ordre hétérosexuel.

Le malaise profond du film de Charles Vidor (prodigieux document sociologique ne manquant d'ailleurs pas de qualités artistiques), l'ambivalence sexuelle, la peur ou le retrait de l'homme devant la femme dévoreuse paraissent, aujourd'hui, parfaitement clairs. A supposer qu'on fasse une nouvelle version de *Gilda*, il est probable que Johnny et Ballin s'en iraient ensemble. Rêvons tout de même sur Rita Hayworth. Le culte des stars avait du bon, pour traduire les refoulements !

JACQUES SICLIER.

★ Voir les grandes reprises.



TRON

UNE PRODUCTION WALT DISNEY

Un film-flipper

AU Festival de Deauville, cette année, les réalisateurs américains regrettaient à l'unanimité que l'industrie cinématographique ne produise plus aujourd'hui qu'en fonction des exigences du public adolescent. De façon plus ou moins détournée, Spielberg et Lucas étaient invariablement sur la sellette. En cinq ans, les deux hommes ont investi un marché qui, par tradition, était le domaine privilégié des studios Walt Disney. Et puisque Spielberg les a coiffés sur leur propre terrain (le rêve, les enfants), les productions Walt Disney contre-attaquent sur le sien (la science-fiction, les adolescents), en s'appuyant sur une technique qu'ils dominent depuis toujours : l'animation.

Dans ce qui ressemble de plus en plus à *une guerre de marché*, les productions Walt Disney sont allées avec *Tron* au cœur de l'engouement actuel : les jeux vidéo. Aux Etats-Unis, on a expliqué à plusieurs reprises la chute des ventes de disques et la baisse de fréquentation des salles de cinéma par l'extravagante expansion des jeux électroniques. Il faut savoir que le pourcentage des usagers en Amérique est passé de 3 % à 12 % pour une recette annuelle de 3 milliards de dollars (celle du « Space Invaders », le plus populaire de tous, est de 600 millions de dollars par an soit trois fois la recette de *la Guerre des étoiles*) tandis qu'au Japon les jeux vidéo ont provoqué l'année passée la disparition sur le marché des pièces de 100 yens.

Dans un monde parallèle de l'électronique, où la fascination, mêlée à la crainte, de l'homme pour la machine est illustrée par un combat de la machine par l'homme, *Tron* n'est autre chose qu'un immense jeu vidéo en celluloïd dont les protagonistes sont des programmes qui vivent et s'affrontent sous l'apparence humaine de leurs concepteurs.

Les thèmes sont connus : celui de l'apprenti sorcier assoiffé de *pouvoir* qui perd le contrôle et se retrouve objet de sa création. Celui de la science contre la religion dans cet univers de réseaux électroniques où l'homme est une divinité pour les programmes de l'ordinateur qu'il a créés à son image. Qu'on se rassure : l'homme vaincra au prix d'affrontements *mortels, sur le théâtre des* champs de bataille en forme de... jeux vidéo. Ainsi les scènes hallucinantes de poursuites en électromotocycles, les duels au *freesbee* dont l'animation inédite, qui réalise une synthèse optimale du matériel humain et électronique, ont été rendues possibles par l'ordinateur.

Car le combat de *Tron*, c'est aussi celui de la technologie mise au service du cinéma. Quatre firmes américaines de computers ont collaboré au *film, le premier depuis quinze* ans à avoir *été* tourné directement en 70 mm, en noir et blanc. Les couleurs et décors du « monde électronique » ont été ajoutés plan par plan, image par image par l'ordinateur. Si bien que les acteurs ont dû jouer en imaginant leur position dans l'espace, et les objets qu'ils étaient supposés utiliser.

Là où, pour Coppola, l'électronique (dans *Coup de cœur*) n'était qu'un moyen, avec *Tron* elle devient mise en scène et sert de façon spectaculaire l'animation. Pour la première fois le dessinateur français Mœbius, responsable des personnages, *des maquettes et du story-board*, n'est pas trahi par la machine qui lui ouvre des possibilités infinies et des horizons de toute beauté.

En inventant à l'écran un monde qui fait aujourd'hui partie du quotidien, *Tron* est le premier film futuriste qui parle au présent. Difficile après ça de ne pas imaginer que la machine iconoclaste du café du coin ne nous rendra pas un jour les coups au centuple.

ALAIN WAIS.

★ Voir les films nouveaux.

NAME JUNE PAIK AU CENTRE POMPIDOU

L'étendard électronique

IL fonctionne déjà son drapeau français en tissu cathodique. Du moins de temps à autre, l'espace des réglages, des essais. Voilà plus de deux semaines que Nam June Paik est au Centre Georges-Pompidou, à régler une couleur par-ci, un trucage par-là, à calculer des effets de diagonales, et des ondulations illusoires, à remonter des *bandes, à en colorier d'autres,* à coller des spots bout à bout, ou à couper.

Nam June Paik porte n'importe *quoi, est habillé n'importe comment.* Tous ceux qui l'on rencontré savent ses godasses avachies, son froc tenant par le miracle d'une ceinture de fortune... Il sourit, s'en soucie comme d'une guigne, de sa dégaine de clodo. Il fait froid, il se couvre, c'est tout. Il est content, aujourd'hui « c'est gagné à *82 %* » (son drapeau). Hier c'était 70 %, demain ce sera 90 %, et le 15 décembre jour de l'inauguration...

Ça fait quoi d'ailleurs 99 % de quatre cents moniteurs vidéos étalés à même le sol, au fond de la fosse rectangulaire située au centre du forum de Beaubourg ?

Il n'a pas dit : *« Réussite à 100 % »*, il est modeste, ce Coréen citoyen des États-Unis, habitant Soho, *à New York, et professeur* de vidéo-art, à Dusseldorf... Il n'a pas besoin de vanter son installation : avant même d'être complètement au point, ça saute à la figure, ça fait même un drôle d'effet sur la rétine. Imaginez la brillance ! quatre centaines de postes de télévision rangés les uns à côté des autres, crachant des signaux : *du narratif*, de l'abstrait, du géographique, de l'art pour le leurre.

Une histoire à droite, qui s'interrompt, brutalement. A gauche, suaves, des bleus glissent dans le bleu. Déjà les gens accoudés à la rambarde autour, au-dessus, restent *songeurs, fascinés par les mo*dulations, hypnotisés. Blanc, blanc gris au milieu. Bleu et rouge. Rouge et bleu. Du vert dans le rouge, du *jaune dans le bleu. Un grand tapis,* beau comme trois kilim de Turquie, comme sept merveilles d'Ispahan, et tendre comme le patriotisme (*celui qui ne passe plus*)... *l'étendard* de la doulce France.

Au départ, il pensait dresser un arc de triomphe tout en moniteurs *de télévision, un hymne à la place* de l'Étoile ; puis cet espace à voir d'en haut a provoqué une autre idée, celle du « tricolor vidéo ». En avant la musique. *Déjà,* Stephen Beck avait réalisé en 1971, à Washington, un « Electronic American Flag », qui avait plu à Nam June Paik. Il n'imite pas une idée. Il la fait sienne. Il ne vole pas les artistes-vidéo dont il a emprunté cette fois les bandes, il introduit leurs images dans son patchwork ondulant, *les fait resplendir, les* noie sublimement, les transforme en fleurs subaquatiques recomposées, divagantes. Y a-t-il donc du *vent pour que les couleurs de la* France ainsi faseillent ? Blanc, rouge, bleu. Attention *les yeux !*

« La couleur est une fonction du temps », dit Nam June Paik, s'emparant de crayons de couleurs, *pour expliquer les normes améri*caines d'émissions des signaux-télévision. Dans un trois millionième de secondes, quatre millions de signes : beaucoup de vert, la moitié de bleu, très peu de rouge.

Maintenant, il dessine un idéogramme chinois qui signifie à la fois « sexe » et « couleur ». Amusant non ? Nam June Paik ne s'amuse pas, il captive, parle, au gré de ses associations d'idées. Le temps file. Trois heures ont couru : une seconde, ou quinze mois. Comme le récit du voyage en Israël avec Allan Ginsberg qu'il entame : pendant dix jours entre Jérusalem et Massada, il a tourné sept ou huit bandes, réduites pour mémoire à dix minutes de vidéo. *« S'il me reste vingt ans à vivre je peux refaire ce parcours encore bien des fois : dix minutes. »*

L'inventeur de la vidéo

Il est né en 1932 à Séoul. Ayant *« échappé à l'âge d'un an à une pneumonie »*, il aurait pu devenir business man, ingénieur, chanteur à la Scala de Milan, docteur. Mais non. Il a étudié la musique, quitté la Corée pour le Japon, le Japon *pour l'Allemagne (études auprès de* Stockhausen et de Nono), l'Allemagne pour l'Amérique (rencontre John Cage), étudié l'électronique. On connaît la suite : 1962, Paik invente la vidéo, en bricoleur. Viendront les « performances » (tournées avec la violoncelliste Charlotte Moorman, happenings sextroniques, etc.).

On passe. Les musées d'art moderne se disputent à la ronde le privilège de produire ce roi de « l'art *de l'ennui* », *peintre* - poète - compositeur - philosophe - mystique. Tout à la fois : le papa de tous. Fondateur qui ne se prend pas pour un pionnier. Si on lui demande ce que « ça lui fait » d'être l'inventeur, il dit : *« Je voulais être pianiste, ou compositeur. J'avais écrit pour un examen un texte sur Debussy. Vous savez, si on joue Debussy après avoir surtout appris le répertoire romantique, c'est comme de jouer sur un nouveau piano. Erik Satie regrettait de n'être pas né avant lui. Puis, je me suis tordu un pouce en pratiquant le kung-fu. Fini le piano.*

» Alors, la vidéo ? Chacun est né pour jouer un rôle, n'est-ce pas ? La vidéo est une nécessité historique. Je ne regarde pas la télévision, j'écoute la radio. Mais c'est vrai, beaucoup de gens sont drogués de télévision. Ils ont besoin d'elle, prennent avant d'aller se coucher leur douche électronique. Ont besoin de cette pulsation, du rythme télévision. C'est inscrit dans l'évolution. Les artistes doivent être futuristes, penser avant tout le monde, c'est leur travail : alors, la vidéo. Car je faisais de la musique électronique. Il fallait inventer.

Il parle du steack tartare, très bon dans ce restaurant. Revient à la couleur rouge. *« Très rare dans la nature. Les lèvres sont rouges, mais minces. Le sang est rouge, mais coule sous la peau. »* Ce sang avec lequel peint et joue (en performance) son ami autrichien Herman Nitsch, qui vit en compagnie de sept pianos dans un château baroque, à la frontière de la Tchécoslovaquie. Une vie tragique, faite de messes noires, de fêtes à l'hémoglobine, style Hiroshima. Nitsch vante les vins de sa cave, vide depuis longtemps. Paik va enregistrer avec lui. C'est son projet actuel, à côté d'un autre, un hommage transatlantique à Georges Orwell pour 1984, par satellite. Il dit : *« J'ai appris trois mots de français. Mallarmé écrivait : « mon corps est triste », moi, c'est ma tête qui est triste. Nietzsche disait : « Dieu est mort », moi je dis : le papier est mort, à part le kleenex et le papier hygiénique. Verlaine disait : « il pleut dans mon cœur », moi, c'est dans mon poste de télévision qu'il pleut ! »* Il sourit. Il demande à la ronde un mouchoir en papier. Personne n'en a. Il se mouche dans sa serviette. *« Quand trente personnes sont réunies,* dit-il, *et que l'une se lève pour dire quelque chose, les vingt-neuf restantes critiquent. Bientôt, il y aura toujours sur trente personnes, vingt-neuf inoccupées. On ne peut plus procurer de travail à tout le monde. On pourra donner à chacun de l'argent. Mais l'argent ne servira à rien si on n'accorde pas en même temps la dignité. »*

MATHILDE LA BARDONNIE.

SÉLECTION

CINÉMA

Griffith au Centre Georges-Pompidou

Une occasion unique de découvrir *les premiers films du pionnier* du cinéma américain, depuis *les Aventures de Dolly*, en 1908, jusqu'à *Naissance d'une nation* (1915), sans exclure les grands classiques muets et les débuts de Griffith au parlant. Au total vingt programmes, repris chacun quatre fois. Parallèlement, une étude est publiée sous la direction de Patrick Brion, et un colloque se tiendra début 1983, toujours à Beaubourg, avec la participation des spécialistes mondiaux de D.W. Griffith. Un événement historique. Une exposition complète la manifestation.

ET AUSSI : *Tell me*, de Lee Grant (nous vieillirons ensemble). *La Boum 2*, de Claude Pinoteau (un film en rose). *E.T.*, de Steven Spielberg (enfants, science et fiction). *La vengeance est à moi*, de Shohei Imamura (le crime japonais). *La Guerre d'un seul homme*, d'Edgardo Cozarinsky (1940-1944, l'actualité pour un officier allemand, Junger).

THÉATRE

Opéra nomade au Lierre

Le temps d'une nuit, deux couples gitans. Une rencontre, une histoire en regards, en sourires, en musique étrange qui rappelle les appels de chasse dans les forêts lointaines, musique immatérielle soutenue par la violence rauque de cris andalous. La voix des peuples errants.

MUSIQUE

Lyriques en tous genres

Tandis que les concerts se raréfient quelque peu à l'approche des fêtes, le théâtre se déploie sous *toutes les formes*. A l'Opéra-Comique, c'est le retour de la superbe production de *Carmen* par Faggioni, avec Teresa Berganza (les 25, 28, 31, etc.). A l'ARC, création d'un spectacle vidéo-musical de Patrick Morelli, *Méfaits d'hiver*, musique de Nicolas Frize, noire tragédie d'Atrides modernes, avec Roger Cicquel (16, avenue de New-York, du 17 décembre au 7 janvier). A la Maison de la culture de Bobigny, l'Opéra de Berlin-Est présente *la Trace de tes mains*, opéra de Sergio Ortega sur des poèmes de Neruda, drame de l'oppression en Amérique latine (les 18, à 20 h 30, et 19, à 16 h 30). C'est à la préparation de Noël que s'attache *la Pierre qui chante*, une « chorégraphie musicale » inspirée de la vie du Christ, avec des extraits d'un office dramatique de Padoue, du Moyen Age, qui sera présenté au Centre Kiron (10, rue de la Vacquerie, Paris-11e, les 18, 19, 20 ; tél. 523-54-20). Une jeune troupe d'opéras de chambre joue *la Servante maîtresse*, de Pergolèse, et *Bastien et Bastienne*, de Mozart, au Théâtre du Ranelagh (5, rue des Vignes, Paris-16e, du 17 au 21 : tél. 288-64-44). Enfin, la Péniche-Opéra, avec ses *Rêves d'écluse*, s'adonne aux « Folies d'opérettes » en un spectacle de collages extraits d'Offenbach, Chabrier, Hervé, Audran, etc. (Péniche amarrée sur le canal Saint-Martin, 188, quai de Jemmapes ; les 19-20 et 26-27 : tél. 245-18-20).

ET AUSSI : Musique vivante, œuvres de Monnet, Huber, Berio (Chaillot, le 16) : Berlioz, Chopin, Roussel, Ravel, par le NOP, dir. M. Plasson, avec Y. Egorov (Pleyel, le 17) : les *Vêpres* de Rachmaninov (Saint-Séverin, le 21).

Danse

Le Ballet national de Marseille à Paris

Comme chaque année au moment des fêtes, Roland Petit « monte à Paris » présenter ses dernières chorégraphies. Tout d'abord, deux spectacles montés à Marseille, *les Amours de Frantz* (Schubert) et un programme de Debussy ; ensuite une création : *les Hauts de Hurlevent*, sur un argument d'Edmonde Charles-Roux, musique originale de Marcel Landowski : amour, mort et folie.

— ET AUSSI : *Une création du* Centre national de danse contemporaine d'Angers à l'abbaye du Ronceray (Viola Farber évoque les dames du temps jadis, Radegonde, Pétronille et autres, 17, 18, 19 décembre).

EXPOSITIONS

Cimabue au Louvre

Pour quelques semaines, dans la *grande galerie, non loin de la Pala* de l'« élève » Giotto, est présenté l'immense crucifix de Cimabue. Peint pour l'église Santa-Croce de *Florence. Très gravement endom*magé sinon totalement ruiné par l'inondation de 1966, il a été restauré. C'est ce travail que les Italiens ont tenu à présenter hors de leurs frontières (avec l'aide d'Olivetti, comme pour les Chevaux de Saint-Marc).

— ET AUSSI : *Daniel Graffin*, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, *Robert Smithson*, à l'ARC *Buraglio, Cauthier, Pagès*, au Centre Georges-Pompidou (à partir du 18 décembre). *Terres*, à l'atelier des enfants du Centre Georges-Pompidou. *Jouets*, au Musée des arts décoratifs.

L'Académie des sciences morales et politiques fête son cent cinquantième anniversaire

Pour les séances publiques des diverses Académies, 1982 est l'année des anniversaires : Virgile, Wagner, bientôt Giraudoux. Quant à elle, l'Académie des sciences morales et politiques a préféré célébrer le sien. Il y a cent cinquante ans qu'une ordonnance rétablissait la ci-devant classe de l'Institut, supprimée « d'un coup de sabre » en 1803.

Dans son discours d'ouverture, M. Bernard Chenot, secrétaire perpétuel, a retracé les grandes phases d'une Académie qui « *procède d'un esprit encyclopédique. [...] C'est une approche globale du problème social, dont les différents chapitres correspondraient assez bien aux sections de notre académie, de philosophie, morale, législation, économie politique, histoire.* »

Si Bonaparte sentait que la vocation de cette classe faisait d'elle « *en puissance un instrument d'opposition* », *il est plus malaisé de comprendre pourquoi la monarchie faussement libérale de Louis-Philippe la rétablit, dès 1832. C'est au génie politique de François Guizot que nous le devons. Son initiative découle d'abord de sa propre philosophie, étroitement liée à celle du XVIII*ᵉ *siècle.* » De la part d'un gouvernement terriblement répressif. « *N'était-il pas habile de canaliser les idées nouvelles, en les invitant à s'exercer dans un cadre prestigieux et même, comme le disait l'opposition de gauche, d'enchaîner l'esprit philosophique en le parant d'un habit officiel ?* »

« Précurseur dans le champ des questions sociales »

Et d'évoquer notamment l'action des principaux secrétaires perpétuels, Mignet, Jules Simon..., de souligner la diversité des hommes éminents qui se sont côtoyés dans cette assemblée ; et celle des thèmes qui y furent traités au XIXᵉ siècle. Quant à l'origine des travaux de la Compagnie, « *on peut apercevoir deux séries d'initiatives : les unes sont puisées dans des circonstances exceptionnelles, par le pouvoir politique ; les autres, habituelles, sont celles de l'Académie elle-même.* » Parmi les premières, citons l'ordonnance de 1840 qui la chargeait de dresser un « *tableau général des progrès des connaissances humaines depuis 1789 jusqu'en 1832* ». Et, après la révolution de 1848, la demande du général Cavaignac, pressant l'Académie de contribuer à rétablir « *l'ordre moral d'idées vraies* » *(sic.)*. Il en résultait une série de petits traités, les plus conservateurs qui soient.

« *Étonnant XIX*ᵉ *siècle*, poursuit M. Chenot, *si bien illustré par les travaux d'une compagnie savante, qui rassemblait les représentants de toutes les disciplines !* » Et parmi ces travaux, dûment passés en revue, « *c'est surtout dans le champ des questions sociales que notre Académie fait figure de précurseur* ». Preuves à l'appui.

Mme Suzanne Bastid, président de l'Académie, et donc de la séance, fait ensuite le bilan de l'année écoulée. Les morts : Marcel Rousselet, Marcel Waline, Edmond Giscard d'Estaing, et, parmi les correspondants, l'ambassadeur Paulo de Berredo Carneiro ; les nouveaux venus : Raymond Tournoux, Pierre Chaunu, Jean Imbert, Jérôme Lejeune ; le rappel des principales communications du lundi, en lectures faites sous la Coupole ; la poursuite des vastes entreprises de l'Académie ; les travaux entrepris à la demande des représentants du pouvoir : conseils et propositions concernant la création d'un collège international de philosophie, participation à une réunion de concertation sur le progrès de révisions de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur...

Enfin, Mme Bastid a signalé avec satisfaction la rénovation de *la Revue des sciences morales et politiques*, qui rend compte des travaux du lundi, plus rapidement dans un format maniable et sous un aspect plus éclatant.

Après la lecture par M. Jean Cazeneuve de la liste des prix et récompenses décernés en 1982, M. Constantin Tsatsos, ancien président de la République de Grèce, a traité du rayonnement universel de l'Académie, dont il est associé étranger. C'est un panégyrique passionné qu'il a prononcé du génie français, de sa langue, de ses institutions, et particulièrement de cette Académie, dont tous les domaines « *présentent une parenté et une interdépendance étroite* ». « *Elle est un forum où affluent toutes les tendances, dont certaines proviennent même de l'extérieur de la France. Elle est un forum où se rencontrent des pensées qui, ne relevant pas de la même espèce, relèvent pourtant du même genre, d'une grande famille de la pensée humaine.* »

Fier de son titre d'associé étranger, qui lui permet de considérer d'une certaine distance l'œuvre accomplie, il a cité dans les rangs de ses pairs « *des personnalités qui ont servi à la fois les sciences politiques et l'action politique : Otto de Habsbourg, membre de l'Assemblée européenne et auteur d'admirables ouvrages historiques, ainsi que Léopold Sédar Senghor, l'ancien président du Sénégal, qui est en même temps un chef d'État, un écrivain politique et un poète éminent. J'ajouterai le nom d'un homme qui n'eut jamais l'intention d'entrer dans la vie politique, mais qui fut malgré lui contraint par les circonstances de devenir un symbole de vertu civique. J'ai nommé Andreï Sakharov.* »

Quant au rayonnement de notre pays, sans doute est-ce « *aux seuls Français de dire la France. Mais attention ! Où se situent les frontières de cette France ? Au-delà des frontières politiques, il y a les frontières spirituelles de la France ; sans doute moins nettes, mais bien plus larges. Nous les rencontrons dans des pays d'Europe, de l'Ouest comme de l'Est, au Moyen-Orient et en Afrique, et au-delà des océans...* »

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h à 20 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche et le mercredi.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

PAUL ELUARD ET SES AMIS PEINTRES. Jusqu'au 17 janvier.

LA DÉLIRANTE. Salle d'art graphique. — Entrée libre. Jusqu'au 3 janvier.

DAVID BUCKLAND. Photographies. Jusqu'au 19 décembre.

TERRES. Une approche du matériau... Atelier des enfants. Sauf dim. et mar., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 15 février.

ZUP : L'album de famille. Jusqu'au 10 janvier.

SIX PHOTOGRAPHES DANS LA MAISON : Carrefour des Régions. Jusqu'au 10 janvier.

B. ABBOTT, B. BRANDT, L. MILLER, J. BOIFFARD : L'atelier de Man-Ray. Jusqu'au 23 janvier.

PIERRE BURAGLIO ; DOMINIQUE GAUTHIER ; BERNARD PAGES. Galerie contemporaine. Du 18 décembre au 14 février.

LA CULTURE RUSSE EN FRANCE : Les artistes russes en France ; le Théâtre russe sur les scènes française. Petit Foyer. jusqu'au 3 janvier.

TRICOLOR VIDEO DE NAM JUNE PAIK. Forum. Jusqu'au 11 avril.

C.C.I.

L'OREILLE OUBLIÉE. Le paysage sonore. Jusqu'au 3 janvier.

KAZ GWADLOUP. Habiter créole. Jusqu'au 24 janvier.

B.P.I.

LA LITTÉRATURE... A QUEL PRIX ? Jusqu'au 10 janvier.

Musées

DE CARTHAGE A KAIROUAN. 2 000 ans d'art et d'histoire en Tunisie. — Petit Palais, avenue W.-Churchill (265-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30. Jusqu'au 27 février.

L'ART DU XVIIIᵉ SIÈCLE DANS LES CARMELS DE FRANCE. — Petit-Palais (voir ci-dessus). Entrée : 12 F. Jusqu'au 15 février.

J.-B. OUDRY, 1686-1755. — Grand-Palais, avenue du Général-Eisenhower. Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 14 F ; sam. : 11 F. Jusqu'au 3 janvier.

TRÉSORS D'IRLANDE. — Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower (voir ci-dessus). Jusqu'au 17 janvier.

FANTIN-LATOUR. — Grand Palais, entrée place Clemenceau (voir ci-dessus). Entrée gratuite le 24 janvier. Jusqu'au 7 février 1983.

L'ART ESPAGNOL DE L'IMMIGRATION A TRAVERS L'EUROPE. — Grand Palais (770-41-07). De 11 h à 19 h 30. Entrée : 10 F. Jusqu'au 26 décembre.

DONATION J.-H. LARTIGUE, tennis 1910-1926. — Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Jusqu'au 31 décembre.

RICHESSES ARTISTIQUES DU PLATEAU DE MILLEVACHES. — Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower. Sauf mardi, de 10 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 février.

33ᵉ SALON DE LA JEUNE PEINTURE/JEUNE EXPRESSION. Nef du Grand Palais des Champs-Elysées. Du 18 décembre au 4 janvier.

SALON DE LA MARINE 1982. Musée de la Marine, Palais de Chaillot (entrée Place du Trocadero). Sauf mardi et jours fériés de 10 h à 18 h. Du 16 décembre au 13 février.

LA LIBERTÉ GUIDANT LE PEUPLE, de Delacroix. Jusqu'au 7 février.

L'ATELIER DE DESPORTES à la manufacture de Sèvres. Jusqu'au 24 janvier. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 11 F (gratuite le dimanche et le mercredi).

CIMABUE : le crucifix de Santa-Croce. — Musée du Louvre, entrée porte Denon (voir ci-dessus). Jusqu'au 17 janvier.

COBRA. 1948-1951. Jusqu'au 20 février.

DANIEL GRAFFIN. Sculptures à ...'au 27 février. — Musée d'art ... de Paris, 11, avenue du ...-27). Sauf lundi, ...di jusqu'à ... le diman-

...tographies ...r.

CLAUDE BATHO. 1967-1981 - FELLINI : ses photographes, ses dessins. Jusqu'au 30 janvier. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus).

ROBERT SMITHSON. Rétrospective. PHOTOGRAPHIE FRANCE AUJOURD'HUI. — ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 16 janvier.

PRÉSENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS NATIONALES. L'Orient des croisades. Peinture du dix-septième siècle. Aspects de l'art napolitain au dix-septième siècle. Jusqu'au 25 mars. **Emar : un royaume sur l'Euphrate au temps des Hittites.** jusqu'à la mi-octobre 1983. **Georges Shaw : paysages photographiques.** — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 7 F ; le dimanche, 3,50 F.

ROY LICHTENSTEIN, 1970-1980. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 13 h à 19 h ; sam. et dim., de 11 h à 18 h. Jusqu'au 19 décembre.

JOUETS FRANÇAIS 1880-1980. Jusqu'au 14 février (entrée : 10 francs). **LA CRÈCHE ANIMÉE DE ROLAND ROURE.** Jusqu'au 14 janvier. Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus).

ÉCOUTE MES IMAGES. Avec D. Farès. Musée des enfants, 12, avenue de New-York. Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 (animation pour les groupes, sur rendez-vous au 723-61-27, poste 365). Jusqu'au 13 février.

GRAPUS. Jusqu'au 7 février. — **L'APARTHEID le dos au mur.** Jusqu'au 31 décembre. Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (246.13.09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h ; mer. jusqu'à 22 h.

LES CANARDS ILLUSTRES DU XIXᵉ SIÈCLE : Fascination du fait divers. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (555-91-50). Sauf dim. (et jours fériés), de 11 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 janvier.

YAMAGUCHI KAYO, un grand animalier contemporain. — Musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez (563-50-75). Sauf lundi (et jours fériés), de 10 h à 17 h 30. Entrée : 8 F. Jusqu'au 16 janvier.

ANDRÉ OSTIER. Photographies. Musée Bourdelle, 16, rue Antoine Bourdelle (548-67-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 9 janvier.

UGOLIN, cabinet des dessins. — Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée 8 F (dim. : 4 F). Jusqu'au 14 février.

JEAN GIRAUDOUX. Du réel à l'imaginaire. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). De 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 1er mars.

PARIS ET LES PARISIENS SOUS LE SECOND EMPIRE - E. CARJAT (1828-1906). Photographe. — Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 23 janvier.

ERIK SATIE A MONTMARTRE. — Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (606-61-11). De 14 h 30 à 17 h 30 ; dim., de 11 h à 17 h 30. Entrée : 8 F. Jusqu'à fin avril.

ANDRÉ JACQUEMIN A LA MONNAIE DE PARIS. — Musée de la Monnaie, 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf dim. et jours fériés, de 11 h à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 février.

HOMMAGE A LEON GAMBETTA (1838-1882). — Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (234-25-95). Sauf lundi, de 11 h à 18 h ; jeudi, de 11 h à 22 h. Entrée : 10 F ; sam. : 7 F. Jusqu'au 9 janvier.

CHYPRE. Les travaux et les jours. — Musée de l'homme, Palais de Chaillot (553-70-69). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée libre. Jusqu'au 30 novembre.

JACQUES VAUCANSON. — Musée national des techniques, 270, rue Saint-Martin (271-24-14). Jusqu'au 16 janvier (l'exposition sera complétée par des conférences les 4 et 11 janvier).

GUERRE ET RÉVOLUTION EN RUSSIE 1914-1921. Affiches et imagerie. — Musée des deux guerres mondiales, Hôtel des Invalides, corridor de Valenciennes (551-93-02). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; dim., de 14 h à 17 h 30. Entrée : 10 F. Jusqu'au 20 février.

MARCEL PROUST : LA FIGURE DES PAYS. Photographies de F.-X. Bouchart. — Maison de Victor Hugo, 6, place des Vosges (272-16-65). Sauf mardi, de 10 h à 18 h. Jusqu'au 31 décembre.

LE FAIT DIVERS. — Musée des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (Bois de Boulogne) (747-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée : 8 F ; dim. : 6 F (gratuite le 4 mars). Jusqu'au 18 avril.

EN PRÉSENCE DE L'ARTISTE... IRÈNE LASKINE. — Musée en herbe, Jardin d'acclimatation (Bois de Boulogne) (747-47-66). De 11 h à 18 h. Jusqu'au 31 janvier.

NAISSANCE DE LA LOUISIANE (1682-1730). Hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple. A partir du 17 décembre.

HOMMAGE A JULES VERNE. Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30). Sauf dimanche et jours fériés, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 15 janvier.

Centres culturels

BANQUE D'IMAGES POUR LA POLOGNE. Fondation nationale des Arts Graphiques et Plastiques, 11, rue Berryer (563-90-55). Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 30 décembre.

JOSETTE RISPAL, Secret et transparence. Centre culturel d'Egypte, 111, boulevard Saint-Michel. Sauf sam. et dim., de 16 h à 21 h. Du 16 au 31 décembre.

SAMOVARS RUSSES. Association France-U.R.S.S., 61, rue Boissière (501-59-00). Sauf dimanche et lundi, de 14 h à 17 h 30. Du 17 décembre au 15 janvier.

EVERGON. Les gisants de l'éphémère. Jusqu'au 9 janvier : **PIERRE BLANCHETTE. Peinture récentes** — **PATERSON EWEN** Jusqu'au 16 janvier. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). De 10 h à 19 h.

DOTREMONT, peintre de l'écriture. Centre culturel de la communauté française de Belgique, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 2 janvier.

ORNEMENT ET FABLE Henry Heerup. Maison du Danemark, 142, avenue des Champs-Elysées (723-54-20). De 12 h à 19 h ; dim. et fêtes, de 15 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 23 février.

VIRGILO GUIDI. Dessins. B.I.M.C. Galerie, 52, rue de l'Hôtel-de-Ville (278-67-08). Sauf dim. et lundi, de 15 h à 19 h jusqu'au 23 décembre.

DUBOUT. Rétrospective. Forum des Halles, salle du Silicium (niveau 1). De 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 9 janvier.

PEDJA MILOSAVLJEVIC. — Centre culturel yougoslave, 123, rue Saint-Martin (272-50-50). Jusqu'au 1er janvier.

HERBERT BAYER. Photographies, peintures, dessins. — Gœthe Institut, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h à 20 h. Jusqu'au 12 janvier.

L'ARCHITECTURE AUSTRALIENNE CONTEMPORAINE. — Ambassade d'Australie, 4, rue Jean-Rey (575-65-00). Jusqu'au 22 janvier.

LE PARIS SOUTERRAIN DE FÉLIX NADAR : Des os et des eaux — **BERNARD RICHEBÉ A LA VILLA MEDICIS 1980-1981,** Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22). De 12 heures à 18 heures. Entrée : 8 F. Jusqu'au 30 janvier.

LE FESTIN ET L'ART. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 10 F. jusqu'au 16 janvier.

BECASSINE AU MARAIS. Centre culturel du Marais, 20, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 13 février.

LE THÉATRE DE L'ODÉON. 1782-1982. Foyer du théâtre, place Paul-Claudel (325-70-32). Jusqu'en avril.

SHAKESPEARE ET LES MUSICIENS. — Théâtre national de l'Opéra (266-50-22). De 11 h à 17 h. Jusqu'au 31 janvier.

RÉALISMES ET IMAGERIES. — M.J.C. les Hauts de Belleville, 43, rue du Borrégo (364-68-13). De 15 h à 21 h ; dimanche de 15 h à 18 h. Jusqu'au 22 décembre.

CENTENAIRE DE LA RECONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE DE PARIS. Hôtel-de-Ville, salle Saint-Jean, entrée rue Lobau (porche côté Seine). Sauf dim., de 10 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 31 janvier.

WLADYSLAW WOLKOWSKI. Strojence Polskie. Institut polonais, 31, rue Jean Goujon. Sauf sam. et dim., de 9 h à 17 h ; vendredi, de 9 h à 16 h 30. Jusqu'au 31 décembre.

Galeries

COBRA A PARIS. — Galerie Ariel, 140, boulevard Haussman (526-13-09). Jusqu'au 7 janvier.

ÉCOLE DE PUTEAUX. Galerie J.-P. Joubert, 38, avenue Matignon (562-07-15). Jusqu'au 21 décembre.

ART BOUDDHIQUE JAPONAIS, XIIᵉ-XIXᵉ siècles. Galerie J. Ostier, 26, place des Vosges (887-28-57). Jusqu'au 17 janvier.

CARNETS DE LE CORBUSIER. Librairie du Moniteur, 7, place de l'Odéon. Jusqu'au 30 décembre.

HUNDERTWASSER. Peintures récentes. ARNALDO POMODORO. Architectures imaginaires. Sculptures. Arcurial, 9, avenue Matignon (256-32-90). Jusqu'au 31 décembre.

PAPYRUS ou la trame de l'alchimie. N.R.A., 2, rue du Jour (508-18-58). Jusqu'au 22 janvier.

FUTURISME : ABSTRACTION ET MODERNITÉ. Galerie Trans/Form, 22, avenue de La Bourdonnais (550-40-32). Jusqu'au 23 décembre.

PARADOXE : œuvres de Goetz, Andersen, Noé, Pelayo, etc. Galerie de Bellechasse, 10, rue de Bellechasse (555-83-69). Jusqu'au 15 janvier.

LA MORT. — Galerie charmy-L'Envers, 61, rue Lhomond (707-39-50). Jusqu'au 26 février.

LES AMÉRICAINS DE PARIS. — Paris Art Center, 36, rue Falguière (322-39-47). Jusqu'au 29 janvier.

AMERICAN PERSPECTIVES : Photographies. — La Chambre claire, 14, rue Saint-Sulpice (634-04-31). Jusqu'au 8 janvier.

1976-1982 : 6 ANS D'ACTIVITÉ. — Galerie Krief-Raymond, 19, rue Guénégaud (329-32-37). Jusqu'au 15 janvier.

CRAYONS, ENCRES ET AQUARELLES. Dessins de 1880 à 1930. — L'Imagerie, 9, rue Dante (325-18-66). Jusqu'au 10 janvier.

CENT PETITS BRONZES. — Galerie Berthe, 57, rue Berthe (259-20-06). Jusqu'au 15 janvier.

FIGURATION-DÉFIGURATION. 1962-1982. — Galerie A.B.C.D., 30, rue de Lisbonne (563-36-06). Jusqu'au 15 janvier.

SARENCO — JOAN RABASCALL — JEAN-FRANÇOIS BORY : Portraits de femmes. — Galerie Donguy, 57, rue de la Roquette (700-10-94). Jusqu'au 7 janvier.

CINQ FEMMES EXPOSENT : P. Bas, L. Brunon, L. Le Masson, A. Marc et C. Panchout. — Galerie Ventadour, 4, rue Ventadour. Jusqu'au 31 décembre.

VOL DE NUIT : Blacker, Gherban, Panchounette, Rösel, etc. — Galerie E. Fabre, 6, rue du Pont-de-Lodi (325-42-63). Jusqu'au 15 janvier.

F. DILASSER, H. LAMBERT. Œuvres récentes. — Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66). Du 17 décembre au 15 janvier.

FABRA, GARCIA-ROSSI, MORISSON, SOBRINO, peintures, sculptures et petits formats récents. — Atelier Fabra, 50, rue des Couronnes (366-15-08). Les 17, 18, 19 décembre de 16 h à 21 h.

NICOLAS ARTHEAU. Dessins. — Galerie Le Zouave, 14, rue Richard-Lenoir (379-38-15). Jusqu'au 8 janvier.

ANNE BARRES : Reliefs de terre. Installation-environnement. Galerie A. Oudin, 28 bis, boulevard de Sébastopol (271-83-65). Jusqu'au 23 décembre.

PIERRE BLANCHETTE. Peintures récentes. Galerie Regard, 40, rue de l'Université (261-10-22). Jusqu'au 23 décembre.

MARCEL BROODTHAERS. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40). Jusqu'au 8 janvier - **Œuvres originales, éditions.** Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 5 janvier.

EVELYNE CAIL. — Galerie C. Renault, 133, boulevard Haussmann (563-52-00). Jusqu'au 7 janvier.

TITUS-CARMEL : Éclats. — Galerie Maeght, 13, 14, rue de Téhéran (563-13-19). Jusqu'au 15 janvier.

ALFRED COURMES. — Galerie J. Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 29 janvier.

JIRI GEORG DOKOUPIL, Peintures et sculptures de la période bleue. — Galerie C. Crousel, 80, rue Quincampoix (887-60-81). Jusqu'au 5 janvier.

JOE DOWNING. Galerie Bellint, 28 bis, boulevard Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 23 décembre.

JEAN DUBUFFET : des Psycho-sites. Galerie Jeanne Bucher, 53, rue de Seine (326-22-32). Jusqu'au 20 décembre.

LEONOR FINI : Petites enseignes pour la nuit. Peintures, dessins. Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (354-92-01). Jusqu'au 31 décembre.

ELIZABETH FRANZHEIM. Œuvres récentes. — Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28). Jusqu'au 29 janvier.

DAVID GILES. Dessins. — Galerie G. Lavrov, 40, rue Mazarine (326-84-35). Jusqu'au 10 janvier.

HILL. — Galerie Baudoin Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 31 décembre.

IMAI. — Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 15 janvier.

ISHIDA. — Galerie J. Salaün, 9, rue du Mont-Thabor (261-31-84). Jusqu'au 24 décembre.

JONATHAN JANSON. — Galerie A. Blondel, 4, rue Aubry-Le-Boucher (278-66-67). Jusqu'au 12 février.

PHILIPPE JUDLIN. — Lucernaire Forum, 53, rue Notre-Dame-des-Champs. Jusqu'au 5 janvier.

HACHIRO KANNO. Plein est vide, vide est plein. — Galerie Zoé Cutzarida, 8, rue Guénégaud (633-12-16). Jusqu'au 10 janvier.

GEORGES KOSKAS. Peintures 1947-1950. — Galerie Raph', 12, rue Pavée (887-80-36). Jusqu'au 5 mars.

AKI KURODA. — Galerie A Maeght, 46, rue du Bac (222-12-59). Jusqu'à fin janvier.

LAUBIES. Galerie Weiller, 5, rue Gît-le-Cœur (326-47-68). Jusqu'au 31 décembre.

RAF LISTOWSKI. — Galerie Caro, 32, rue des Trois-Frères (262-67-64). Jusqu'au 15 janvier.

LUKASCHEWSKI. — Galerie J.P. Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Ile (633-56-02). Jusqu'au 31 décembre.

JACQUES MARTINEZ, œuvres récentes. — Galerie D. Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 31 décembre.

FRANÇOIS MARTIN « Loin de Manhattan ». — Galerie Le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Juqu'au 15 janvier.

MECHTILT — "A"érographes. — Galerie du Lion, 16, place des Vosges (887-73-28). Jusqu'au 24 décembre.

GIULIO PAOLINI. — Yvon Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (271-09-33). Jusqu'au 22 décembre.

ROLAND PENROSE. Collages récents. Galerie H. Gomès, 6, rue du Cirque (225-42-49). Jusqu'au 30 décembre.

GILBERT PRIVAT. Adoises, aquarelles, sculptures, peintures. — 41, rue Boulard (540-59-28). Jusqu'au 24 décembre.

KLAUS RINKE. Dessins. — Flow Ace Gallery, 12, quai d'Orléans (329-32-34). Jusqu'au 29 janvier.

ANTONIO SALIOLA. — Galerie Liliane François, 15, rue de Seine, (326-94-32). Jusqu'au 1er janvier.

SPOERRI. Tiroirs sculptures objets. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 31 décembre.

PAT STEIR, New Paintings. — Galerie Farideh Cadot, 77, rue des Archives (278-08-36). Jusqu'au 23 décembre.

ANNA STEIN. — Galerie M. Ozenne, 22, Passage Vero-Dodat (236-26-99). Jusqu'au 15 janvier.

TEN. Ombres et lumières. — Galerie Médicis, 17, place des Vosges (278-21-19). Jusqu'au 4 janvier.

ANTONIO TORTI. — Galerie Jan Six, 6, rue Royale (260-57-57).

WEISBUCH. Gravure. Galerie Sagot-le-Garrec, 24, rue du Four (326-43-38). Jusqu'au 24 décembre.

GENEVIEVE ZONDERVAN. — Galerie Jaquester, 85, rue Rambuteau (508-51-25). Jusqu'au 8 janvier.

En région parisienne

BOULOGNE-BILLANCOURT. A la rencontre des enseignes, collection J. Lagrange. — Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille. Tous les jours de 10 h à 23 h, dimanche de 10 h à 12 h. Jusqu'au 22 décembre.

BRETIGNY. Vicente Pimentel : travaux récents, installations et travaux sur papier ; Didier Mencoboni : travaux récents et sur papier. — Centre G.-Philipe, rue Henri-Douard (084-38-68). Sauf dim. et lundi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 30 janvier.

JOUY-EN-JOSAS. Les indiennes de la manufacture Oberkampf de Jouy. — Musée Oberkampf, château de Montebello (946-80-48). Jusqu'au 4 janvier.

MARLY-LE-ROI. Bozzolini : peintures — Pazzi : sculptures. — Galerie Anne Blanc, 30, Grande rue (958-47-92). Sauf lundi et mardi, de 15 h 30 à 19 h. Jusqu'au 2 janvier.

MONTGERON. Les peintres russes à Paris (1971-1982). — Château du Moulin de Senlis. Sam et Dim. De 14 h à 18 h. Jusqu'au 26 décembre.

MONTREUIL. Espace-Cosmos : l'aventure du XXᵉ siècle. centre des Expositions, esplanade Benoit-Frachon (858-91-49). Sauf sam. matin et dim., de 9 h à 19 h. Jusqu'au 15 janvier.

PONTOISE. Donation Freundlich. Jusqu'en mars 1983. — **Camille Pissarro et son fils Lucien — John Bensusan-Butt.** — Jusqu'au 31 janvier. Musée Pissarro, 17, rue du Château (031-06-75). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. — **Je collectionne.** — Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (031-93-00). Sauf mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 30 janvier.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. L'éclatement de l'impressionnisme. — Musée départemental du Prieuré, 2, rue Maurice-Denis (973-77-87). Jusqu'au 11 janvier.

LE VESINET. Tissage du monde. — Centre des Arts et Loisirs, 59, Bd. Carnot (976-32-75). Du 16 décembre au 16 janvier.

VILLEPARISIS. Travaux sur papier, objets, photos. Centre culturel municipal J.-Prévert, place de Pietrasanta (427-94-99). Mer., sam. et dim., de 14 h à 19 h. Jusqu'au 30 janvier.

En province

ANGERS. Morellet. Œuvres 1978-1982. Musée des Beaux-arts, 10, rue du musée (88-64-65). Jusqu'au 27 février.

ANNECY. Trompe l'œil (Cadiou, Dacordeau, Gaillard...). Musée Château (45-29-66). Jusqu'au 28 février.

AUXERRE. Sam et Cappiello : caricatures. C.E.D.A.A.C., 2, place Saint-Germain (52-55-40). Jusqu'au 8 janvier.

BEAUVAIS. L'âge d'or de M. Denis. Musée départemental de l'Oise, Palais épiscopal (445-13-60). Jusqu'au 16 janvier. **Pierrette Bloch. Identités nº 1.** Galerie nationale de la tapisserie, rue Saint-Pierre (448-29-93). Jusqu'au 30 janvier.

BORDEAUX. L'art du cinéma d'animation. C.A.P.C., entrepôt Lainé, rue Foy (44-16-35). Jusqu'au 15 janvier.

CHAGNY. Wolfgang Laib. Au fond de la cour à droite, 6, rue de Beaune (87-27-82). Jusqu'au 24 décembre.

CHALON-SUR-SAONE. Julio Gonzalez. Maison de la culture, 5, avenue Niepce (48-48-92). Jusqu'au 29 décembre.

CHARTRES. L'art actuel en France, douze propositions. Musée des Beaux-Arts, 29, cloître Notre-Dame (21-41-39). Décembre.

CHATEAUROUX. Tomi Ungerer. — Couvent des Cordeliers. Jusqu'au 8 janvier.

DIJON. La peinture dans la peinture. Musée des Beaux-Arts, Place de la Sainte-Chapelle (30-31-11). Du 18 décembre au 28 février.

EVREUX. La peinture murale romaine de la Picardie à la Normandie. Musée, ancien évêché, 6, rue Charles-Corbeau (39-34-35). Jusqu'au 30 janvier.

GRAVELINES. La gravure allemande de 1900 à 1980. Musée de l'Arsenal, salles de la poudrière (23-08-13). Jusqu'au 26 décembre.

GRENOBLE. Festival Afrique noire. Musée de peinture, place de Verdun, et autres lieux (rens. au 54-09-82). Jusqu'au 10 janvier.

LE HAVRE. Gravure soviétique contemporaine. Musée des Beaux-Arts, bd J.-F.-Kennedy (42-33-97). Jusqu'au 10 janvier.

LILLE. A la conquête des mers. Marins et marchands des Bas-Pays. — Musée de l'hospice Comtesse, 32, rue de la Monnaie (51-02-62). Jusqu'au 3 janvier.

LOUVIERS. Géricault. Lithographies et œuvres en rapport. Collections du musée de Rouen. Musée, cour de la Mairie (40-22-80). Jusqu'au 17 janvier.

LYON. Le dessin animé français : 100 ans de création — Photographies d'H. Gloaguen. Château Lumière, 25, rue du Premier-Film. Jusqu'au 31 décembre.

MARSEILLE. L'Orient des Provençaux. Sept siècles d'échanges. Dix-sept expositions réparties entre les musées et divers autres lieux. Renseignements : Musée des beaux-arts, palais Longchamp (62-21-17). Jusqu'en février 1983. **Louis Pons, Assemblages (1969-1982).** Galerie Athanor, 11, bd Onfroy. Jusqu'au 20 janvier.

NICE. Dix ans des musées de Nice. ENAC, Centre Nice Etoile, 30, avenue Jean-Médecin (62-18-85). Jusqu'au 12 janvier ; **Dix ans des musées de Nice : Acquisitions contemporaines.** Galerie d'Art contemporain, 59, quai des États-Unis (85-82-34). Jusqu'au 12 janvier ; **Dessins allemands contemporains.** CARI, Villa Arson, 20, av. Stephen-Liégeard (51-30-00). Jusqu'au 30 janvier. **Anita Tullio.** Galerie H. Le Chanjour, 55, rue de France (37-30-11). Jusqu'au 31 décembre.

NIMES. Aimé Maeght et les siens. Musée des Beaux-Arts, rue Cité-Foulc (67-25-57). Jusqu'au 16 janvier.

NIORT. Karel Prasek. Hôtel de Ville. Jusqu'au 4 janvier.

REIMS. Vera Pagava. — Musée Saint-Denis, 8, rue Chanzy (47-28-44). Jusqu'au 31 décembre.

RENNES. Gravures de la collection Robien. — Musée des Beaux-Arts, 20, quai Emile-Zola (30-83-87). Jusqu'au 14 février.

SAINT-AMAND-LES-EAUX. Carreaux de faïence dans le Nord de la France (1650-1850). Musée municipal, Grand-Place (48-67-09). Jusqu'au 30 janvier.

SAINT-ÉTIENNE. Patrick Saytour. Musée d'art et d'industrie, place Louis-Comte (33-04-85). Jusqu'au 10 janvier.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE. J.-F. Fouilhoux : céramique ; C. Rigot : Meubles, jouets ; P. Lameau : Dessins. Galerie Noella Gest, 5, rue de la Commune (92-00-73). Jusqu'au 30 janvier.

TOULON. Bernard Faucon, Jean Le Gac, Daniel Tremblay — La mission héliographique. Musée, 113, bd Leclerc (93-15-54). Jusqu'au 9 janvier.

TOULOUSE. Toulouse et l'art médiéval, de 1830 à 1870. Musée des Augustins, 21, rue de Metz (22-29-22). Jusqu'au 15 janvier.

TOURS. Tableaux français et italiens du dix-septième siècle. Musée des beaux-arts, 18, place François-Sicard (05-68-73). Jusqu'au 30 janvier.

RADIO-TÉLÉVISION

Semaine du 17 au 23 décembre

Les programmes du mercredi 15 et du jeudi 16 décembre sont en page 22.

Les programmes de fin d'année

Le petit écran s'est mis sur son trente et un, s'est brusquement métamorphosé en vitrine miroitante pour fêter Noël et le Nouvel An, *en même temps pour nous faire oublier* onze mois de grisaille : les programmes annoncés sont heureusement plus alléchants que ceux diffusés tout au long de l'année.

Le mot d'ordre des trois chaînes : divertir, enchanter et émouvoir, les trois verbes que le petit écran a le plus de mal à conjuguer. Faire rêver d'abord au moyen du cinéma (près de cinquante films seront diffusés) les plus jeunes en vacances comme les plus âgés en famille.

Quand la télévision veut nous faire plaisir, elle montre ainsi son visage un peu emprunté, s'attachant surtout à rendre hommage aux hautes figures du septième art. Pendant près de trois semaines, Sophia Loren, Brigitte Bardot, Grace Kelly, *seront les mannequins d'une* devanture nostalgique tournée exclusivement vers le passé. L'avenir, même sous la forme de la science-fiction ou de la simple imagination, est absent. La boîte à images est trop occupée à son rêve : faire du cinéma. M. G.

● *TF 1 : Sophia et Grace*

Ainsi, la plus ancienne de nos chaînes, la plus populaire (54 % d'audience cumulée au dernier sondage C.E.S.P.), TF 1, comme à son habitude, ne prend pas d'énormes risques, mise sur les célébrités : Sophia Loren jouera son propre rôle et celui de sa mère, au cours de deux émissions de Joanna Crawford, le soir du Nouvel An et le lendemain, après un « spécial Charles Trenet ». Autre tête d'affiche : Grace Kelly, à laquelle la télévision – *prise de court lors de sa disparition* – n'avait qu'allusivement rendu hommage, sera l'objet d'un cycle de quatre films, dont deux de Hitchcock. A côté de ces deux personnages, les habitués de la boîte à images : Nana Mouskouri (le soir du réveillon, à 20 h 35), Michel Legrand, Darry Cowl, Liza Minnelli, ou encore l'inévitable Julio Iglesias, seront nos variétés, qu'animeront Jean-Christophe Averty pour le meilleur et Stéphane Collaro pour le rire ou pour le pire.

Si ces distractions sont sans aucune surprise, les téléfilms en deux parties (dont une suffirait amplement), que ce soit *la Dame à la licorne*, la saga historique de Lazare Iglesis, ou *Ce fut un bel été*, de Jean Chapot (delirium d'une comtesse polonaise) (le 27 et le 30 décembre à 20 h 30), brillent d'une inconsistance à frémir. En guise de consolation, deux pièces de théâtre : *Jean de la lune*, de Marcel Achard, mise en scène par Robert Manuel (le 31 décembre, à 21 h 30) *ou, mieux encore, le Mal court*, de Jean Audiberti, adapté par Georges Vitaly (le 4 janvier, à 20 h 30). Que dire du reste ? Rien de bien marquant, hormis *Une histoire des inventions*, documentaire cocasse de Daniel Costelle qui, espérons-le, ouvrira aux responsables de TF 1 les chemins de l'imagination.

● *A 2 : B.B. hier et aujourd'hui*

Antenne 2 est sans conteste la chaîne la plus dynamique. Ses programmes sont plus diversifiés, *et donc plus alléchants*. Un personnage, lui aussi relevant de la mythologie des années 60, enrichira agréablement nos soirées des 16, 26 décembre et 8 janvier, à 20 h 35. Oui, « Brigitte Bardot telle quelle », d'Allain Bougrain-Dubourg, réalisé par Catherine Poubeau, Brigitte Bardot telle qu'elle fut objet de désir hier et telle *qu'elle est aujourd'hui (tout aussi désirable* et naïve) en défenseur des bébés phoques.

Le réveillon de Noël, *qu'animeront* Jacques Chancel (et Claude Lelouch), sera consacré à la passion – oh ! combien rebattue – de la môme Piaf et de Marcel Cerdan. Quant aux variétés, elles brillent par la nouveauté : un numéro spécial des « Enfants du rock » (lire notre encadré p. 21), *un show de Grace Jones* (une panthère noire aux lunettes bleues) et « La fabuleuse aventure du *grand orchestre du Splendid* », joliment mise en images par Bernard Lion (le 31 décembre), un festin de drôlerie.

● *FR 3 : Tchekhov-Reichenbach*

La petite FR 3 offrira son antenne aux enfants et aux cinéphiles. Une valeur sûre, qui fait recette (Eddy Mitchell), orchestrera « La dernière séance » de cette année avec Johnny Hallyday. Deux fictions sans surprise, relativement bien réalisées, l'une fantastique et macabre, *le Veneur noir*, de David-André Lang *et* Paul Planchon (les 29 et 30 décembre, à 21 h 10), l'autre, une belle et tendre adaptation de *la Steppe*, de Tchekhov, habilement mise en image pour cadeau de Noël par Jean-Jacques Goron. Côté documentaire, entre autres une réalisation de François Reichenbach sur l'amour du cinéma, sur ses *serviteurs : Orson Welles, Michèle Morgan, etc.* (le 24 décembre, à 21 h 35). – M. C.

L'ÉPINGLE NOIRE, sur Antenne 2

Aux barricades et aux mouchoirs !

ÇA vous intéressé, vous, de faire la révolution ? Franchement, pas moi. Surtout en ce moment. Ça m'étonnerait d'ailleurs qu'il y ait beaucoup de Français à rêver du grand soir, alors que la gauche est au pouvoir. Ils sont embêtés, les Français, ils sont bougons. Ils *trouvent qu'on ne leur donne pas* assez ou qu'on leur prend trop. Tout ce qu'ils souhaitent, c'est de pouvoir finir l'année sans se casser la tête. Ils n'ont aucune envie de remonter aux barricades pour renverser la monarchie et rétablir la République.

Ils l'aiment bien, la République, ce n'est pas le problème. Simplement, ils en ont un peu assez *de se retrouver en train de* hurler *« Mort au roi ! »*, en costume d'époque, dans le Paris de 1789, 1830, 1848, où les convie, tous les deux mois, une télévision décidément nostalgique de la lutte des classes. Vendredi, sur A 2, c'est reparti pour six semaines. On va passer nos deux réveillons à verser des larmes de sang avec l'auteur de *Noëlle aux Quatre Vents*, Dominique Saint-Alban, en pleine conspiration. On est à l'aube des journées de février.

Lorraine et Damien, les deux aristocrates – ça autorise les visites de château, – *à la tête du* Mouvement, vont souffler un peu, et nous avec eux, après la chute de Louis-Philippe. Obligés de s'exiler – ils sont toujours poursuivis par la police, je ne sais plus pourquoi, – ils vont aller s'aimer sous le chaud soleil d'un Portugal d'opérette. Au lieu de se tenir tranquilles, ils rentrent et ils font le coup de feu contre Louis-Napoléon. *On est à la veille du* 2 décembre. Je vous le dis tout de suite : ça va très mal finir ! Dans le désespoir, la mort et la folie. Préparez vos mouchoirs.

CLAUDE SARRAUTE.

★ Vendredi 17 décembre, A 2, 20 h 35.

MOZART, VERDI, PUCCINI...

L'opéra-roi

L'OPÉRA est roi, hors du lyrique point de salut, et les mélomanes, dont l'intérêt ne se limite pas à ce domaine précis, feront contre mauvaise *fortune bon cœur en cette fin* d'année, devant leur téléviseur *hurlant ou leur radio vocalisante*. *Orphée aux enfers* (F.M. le 18 à 20 h 30), *la Flûte enchantée* en différé d'Aix-en-Provence (FR 3 et F.M. le 20 à 20 h 30), les opéras de jeunesse de Mozart mitonnés amoureusement par un maître-queux de la vivisection musicale *(F.M. du 20 au 24 décembre* dans l'après-midi), *les Vêpres de la Vierge* de Monteverdi *par* l'Ensemble vocal et instrumental de la chapelle royale (F.M. le 25 à 20 h 30), *la Tosca* avec K. Ricciarelli, J. Carreras et R. Raimondi (F.M. le 27 à 20 h 30), *la Traviata* filmée au Metropolitan Opera (TF 1 le 28 à 20 h 30), les matins de l'opérette par Eric Lipmann, l'enfant terrible de la musicologie radiophonique (F.M. du 27 au 31 à *9 h.) et la Périchole en direct du* Grand Théâtre de Genève (F.M. *le 29 à 20 h.). Tout cela, on en* conviendra, appartient au patri*moine musical* et, si l'on peut déplorer le despotisme des modes, il faut prendre garde de prétendre changer les mœurs ; autant vouloir peindre le tigre et sculpter le cygne comme disent si joliment les Chinois lorsqu'ils leur semble que le remède pourrait être pire que le mal.

G.C.

« CONCERT BAROQUE » sur A 2

DANS VENISE DÉGUISÉE

« *LA vie de chez nous donne ici l'impression d'une fable, parce qu'ils ont perdu le sens du fabuleux* », dit à un moment, dans une Venise oubliée – une Venise du Settocento durant le carnaval à l'Epiphanie, – Montezuma, gentilhomme mexicain ayant quitté son monde, le Nouveau Monde, pour découvrir sa terre originelle, l'Espagne, puis le flamboyant noyau d'une vieille Europe imaginée en rêve : la cité de Venise.

La télévision des autres donne aux gens d'ici l'impression d'être bizarre *parce qu'ils ont perdu le sens de la* poésie, devrait-on dire à propos de l'adaptation du *Concert baroque* d'Alejo Carpentier, proposée en coproduction avec Antenne 2, par diverses *sociétés de production* allemandes et suisses et tournée par José Montes-Bacquer, réalisateur d'origine catalane fixé à la W.D.R. de Cologne, où il anime le département *musique*.

« *Déroutant* », pourront prétendre les uns, « *difficile à suivre* », bougonneront les paresseux accoutumés aux produits de série... « *Insolite* », « *curieux* », « *joli, très joli* », seraient des adjectifs qui conviendraient mieux pour cette fantaisie en forme de voyage à travers le temps – d'un côté de l'Atlantique l'autre – où un « seigneur » (c'est le mot) flanqué de son domestique noir, le subtil Filomeno, rencontre Vivaldi, tombe amoureux d'une héroïne d'époque, tout en se recueillant envers et contre toute chronologie *sur la tombe* d'Igor Stravinski. Musique !

C'est justement cela la musique, cette sublime invitation à confondre demain avec hier et les années 50 avec le temps de Haendel et de Scarlatti.

Le baroque et la musique ? Il faut absolument lire ou relire le roman de cet ami d'Artaud et de Prévert – Carpentier, fils d'un père breton et d'une mère russe élevée en Suisse, – l'auteur aussi du *Partage des eaux* et du *Recours de la méthode* pour sentir... Une question de rythme, de couleur, que Hans Werne Henze, compositeur de la musique originale de ce film, a bien perçue. – M. L. B.

★ Concert baroque, A 2, 20 h 30.

Vendredi 17 décembre

Un film

SERGENT YORK

Film américain de Howard Hawks (1941), avec G. Cooper, W. Brennan, J. Leslie, G. Tobias, S. Ridges.

A 2, 23 h 05.

★ *D'après l'histoire vraie d'un fermier américain, pacifiste et objecteur de conscience, qui finit par devenir un héros de la première guerre mondiale. La deuxième faisait rage en Europe lorsque Howard Hawks, grand cinéaste des destinées viriles et des hommes de caractère, réalisa ce film... sorti aux Etats-Unis peu de temps avant l'attaque japonaise de Pearl-Harbor. Gary Cooper méritait bien son oscar d'interprétation, mais* Sergent York *servit aussi, avec l'idéalisme de l'époque rooseveltienne, de préparation « militaire ».*

J.S.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 15 Vision plus.
12 h Météorologie.
12 h 10 Juge box.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Les cinglés du music-hall.
Emission de J.-C. Averty.
Emile Mercadier, Nivelle, Aristide Bruant, la chanson de la fin du siècle dernier animée par des comédiens.
21 h 35 Série : Madame S.O.S.
Réal. A. Dhenaut. Avec H. Deschamps, C. Brosset, R. Mirmont...
Nº 5 : Le fruit déguisé : Etrange coup de téléphone d'une dame paralysée qui ne peut aller voir son fils emprisonné. Mitsi se rend près de la vieille dame : feuilleton qui, heureusement, se termine bientôt.
22 h 30 Histoires naturelles : La chasse à la palombe.
Emission d'E. Lalou, I. Barrère et J.-C. Fleury.
Entre la mi-octobre et la mi-novembre, la chasse à la palombe au Pays Basque et dans les Landes.
23 h Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h Journal.
12 h 10 Jeu : l'Académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Série : La vie des autres.
14 h Aujourd'hui la vie.
Histoire de l'aliment, du goût et de la faim.
15 h Série : Super Jaimie.
15 h 45 Reprise : L'histoire en question.
Pucheu ou la raison d'Etat (diffusé *le 16 décembre à 20 h 35).*
16 h 55 Itinéraires.
Les enfants du monde : le Népal ; le défi urbain.
17 h 45 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : l'Epingle noire.
d'après le roman de D. Saint-Alban, réal. M. Frydland. Avec P. Arditi, C. Allégret, C. Chaniolleau...
(Lire notre article ci-dessus.)
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
La naissance : Avec M.-J. Jaubert *(Ces hommes qui nous accouchent)* ; M. Laget *(Naissance : l'accouchement avant l'âge de la clinique)*, F. Leboyer *(le Sacre de la naissance)*, A. Minkowski *(la Maternité)*, B. This *(Requête des enfants à naître)*.
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle Gary Cooper) : *Sergent York*, de Howard Hawks.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Union des jeunes pour le progrès (U.J.P.).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 *Dessin animé*.
Il était une fois l'espace.
20 h Les jeux de 20 heures.
20 h 5 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).
Les bons de capitalisation.
20 h 30 La minute nécessaire de M. Cyclopède.
Essayons vraiment de faire apparaître la sainte Vierge.
20 h 35 Le Nouveau Vendredi : T'es bien trop petit mon ami.
Ils sont quelques milliers à ne mesurer que 1,30 m... ou moins. On les appelle les « nains » ; 10 % seulement d'entre eux arrivent à s'insérer dans la vie sociale. Anne Gaillard a enquêté auprès de ces êtres. Un bon document rediffusé parce qu'il a récemment obtenu le Prix Ondas. Ce reportage a été complété par une séquence de dix minutes, faisant état de changements survenus dans l'existence de certains participants après sa diffusion le 5 mars dernier.
21 h 45 Téléfilm : La Robe en or.
Réal. R. Forissier, avec J. Degenne, P. David, J. Maurel.
Adrien, plongeur dans un restaurant et comédien de théâtre, rencontre Laurette, une jeune fille seule et pauvre à qui il offrira en signe d'amour une robe en or...
22 h 40 Journal.
23 h Prélude à la nuit.
Concerto en sol pour piano, de Ravel, par B. Riguto.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : l'accueil des villes françaises ; actualités de l'histoire ; les structures d'une caserne de pompiers.
8 h, Les chemins de la connaissance : écrits bruts, fous littéraires ; à 8 h 32, La mythologie gauloise retrouvée ; à 8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : « Le baptême de l'ombre », avec C. Charrière.
11 h 2, Musique : Elisabeth Schwarzkopf : le chant en couleurs (les Lied de Schubert, Mozart, Schumann, Liszt, Wolf) (et à 13 h 30 et 16 h).
12 h 5, Agora, avec D. Desanti.
12 h 45, *Panorama*, avec J. Granier.
14 h, Sons à Tokyo.
14 h 5, Un livre, des voix : « Table d'hôte », de D. Boulanger.
14 h 45, Les après-midi de France-Culture : les inconnus de l'histoire (Magas, roi de Cyrène), avec A. Laronde et Y. Garland.
18 h 30, *Feuilleton : Dracula*.
19 h, Actualités magazine.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : l'apparition de la sexualité, avec J. Ruffié.
20 h, Emission médicale : le mal au ventre (en liaison avec l'émission de TF 1 diffusée le 13 décembre).
21 h 30, Black and blue : table ronde des journalistes.
22 h 30, Nuits magnétiques : des hommes dans la maison.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musique du matin : œuvres de Gottschalk, Marais, Dvorak, Rameau, Chopin, Boccherini, Scarlatti, J. Brahms, Debussy, Massenet, Weber.
8 h 7, Quotidien musique.
9 h 5, Musiciens d'aujourd'hui : A l'écoute des jeunes compositeurs ; œuvres de Messiaen, Dufourt, Maiguashca, Numes, Kruse, Samkopf, Jarrett, Marco.
12 h, Equivalences : œuvres de J. S. Bach, Vierne.
12 h 35, Jazz s'il vous plaît.
13 h, Jeunes solistes (en direct du Studio 119) ; œuvres de J. C. Bach, Boismortier, Telemann, Zelenka, Mozart, par le Caecilia Consort de Paris.
14 h 4, Boite à musique : œuvres de Haydn.
14 h 30, Les enfants d'Orphée.
15 h, Magazine international de chant choral.
16 H, L'histoire de la musique ; musique polyphonique en Espagne à la Renaissance : œuvres de Morales, Vittoria.
18 h 30, *Concert*, donné à la mairie du 5e arrondissement à Paris, le 16 août 1982 ; œuvres de Haydn, par J. Van Immerseel, pianoforte.
19 h 38, Jazz : le clavier bien rythmé.
20 h, Musiques contemporaines.
20 h 20, Concert, émis de Baden-Baden : « *Sieben Lieder aus Letzter Zeit* », « Symphonie nº 5 », de Mahler, par l'Orchestre symphonique du Sudwesfunk, dir. K. Kord ; sol. I. Bjorner, soprano.
22 h 15, La nuit sur France-Musique : Les mots de Françoise Xenakis : 23 h 5, Ecrans : 0 h 5, Musiques traditionnelles.

TÉLÉVISIONS FRANCOPHONES

VENDREDI 17 DÉCEMBRE

- R.T.L., 21 h, *La Statue en or massif*, film de R. Rouse.
- T.M.C., 20 h 35, *Les Pistoleros*, film de A. d'Ossorio ; 22 h, Chrono : magazine automobile.
- R.T.B., 21 h, Ciné-club de minuit : *Qui va payer la chance ?* film de C. Knoudiakov.
- TÉLÉ 2, 21 h 30, Émission de poésie.
- T.S.R., 20 h 30, *Les Pistoleros*, film d'A. d'Ossorio.

SAMEDI 18 DÉCEMBRE

- R.T.L., 21 h, Feuilleton : *Columbo*, 22 h 30, Ciné-club : *Monnaie de singe*, film de N. McLeod.
- T.M.C., 20 h 35, *Blanche*, film de W. Borowczyk ; 22 h 10, Chansons de toujours.
- R.T.B., 20 h 30, *Les Boucaniers*, film d'A. Quinn.
- T.S.R., 20 h, L'Etoile d'or : concours de chant.

DIMANCHE 19 DÉCEMBRE

- R.T.L., 21 h, *Maître et Marguerite*, film d'A. Petrovic.
- T.M.C., 20 h 35, *Killer on Board*, film de P. Leacok : 22 h 15, Information desk.
- R.T.B., 20 h, Variétés : 21 h, Téléfilm : *la Vallée des poupées*, de W. Grauman.
- T.S.R., 20 h 35, L'Étoile d'or.

LUNDI 20 DÉCEMBRE

- R.T.L., 21 h, *Un éléphant, ça trompe énormément*, film d'Yves Robert.
- T.M.C., 20 h 35, *Les Cavaliers sans peur*, film de J.-M. Forn : 22 h 10, Variétés : Club 06.
- R.T.B., 19 h 55, le grand témoin : *le Petit Poucet*.
- TÉLÉ 2, 20 h 25, Théâtre wallon : As vert volet.
- T.S.R., 20 h 40, Agora.

MARDI 21 DÉCEMBRE

- R.T.L., 21 h, *L'Odyssée sous la mer*, film de D. Petri.
- T.M.C., 20 h 35, *Les Fabuleuses Aventures du légendaire baron de Munchausen*, dessin animé de J. Image.
- R.T.B., 19 h 55, feuilleton : Shogun ; 21 h 45, grâce à la musique : Schubert.
- TÉLÉ 2, 20 h 55, Cycle Fernandel : *François-Ier ou les amours de la Belle Ferronnière*, film de Christian Jaque.
- T.S.R., 20 h 05, *l'Étoile d'or* ; 20 h 45, le quatuor Basileus ; 22 h 10, Michel Corboz.

MERCREDI 22 DÉCEMBRE

- R.T.L., 21 h, *Filles et show-business*, film de P. Tewsksbury ; 22 h 25, Portrait d'artiste : Tingueli (peintre).
- T.M.C., 20 h 35, *L'Age en fleur*, (1re partie : premier pas), film de P. Agostini ; 22 h 10, Variétés : Gogo rythmes.
- R.T.B., 20 h, Jeu : Risquons tout ; 21 h 05, Variétés ; 21 h 50, Planète des hommes.
- TÉLÉ 2, 19 h 55, Portrait-Variété : F. Lalanne ; 22 h, Nuit Rock.
- T.S.R., 20 h 05, L'Étoile d'or ; 20 h 45, La nuit étoilée.

JEUDI 23 DÉCEMBRE

- R.T.L., *Arrêt d'autobus*, film de J. Logan ou *Appelez-moi Docteur*, film de H. Zieff.
- T.M.C., 20 h 35, *Le Septième Ciel*, film de R. Bernard : 22 h 30, Déclics. Magazine de la photo.
- R.T.B., 20 h 20, *Inspecteur la bavure*, film de C. Zidi.
- TÉLÉ 2, 19 h 55, Feuilleton : la vie de Berlioz ; 20 h 50, série : le *Monde du baroque* ; 21 h 45 : Concert ; 22 h 20, Carnet du court métrage.
- T.S.R., 20 h 5, L'Étoile d'or : 20 h 45, Le quatuor Basileus : 22 h, Michel Corboz.

Samedi 18 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 30 **TF 1 Vision plus.**
9 h 55 **Philatélie club.**
10 h 25 **Accordéon, accordéons.**
10 h 45 **La séquence du spectateur.**
11 h 15 **La maison de TF 1.**
13 h **Journal.**
13 h 35 **Pour changer**
Séries : La conquête de l'Ouest ; à 15 h 20, les Incorruptibles ; 16 h 10, Etoiles et toiles ; 17 h 15, Mégahertz.
18 h **Magazine auto-moto.**
18 h 35 **Trente millions d'amis**
19 h 10 **D'accord pas d'accord (I.N.C.)**
Les produits dangereux.
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **S'il vous plaît.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Droit de réponse**
Emission de Michel Polac.
Droit de réponse aux vieux. Une quinzaine de personnes du troisième âge auront la parole. Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat à la solidarité participe au débat.
21 h 50 **Série : Dallas.**
22 h 45 **Magazine d'actualité : Sept sur sept**
De J.-L. Burgat, E. Gilbert, F.-L. Boulay.
23 h 40 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 15 **A.N.T.I.O.P.E.**
11 h **Journal des sourds et des malentendants.**
11 h 30 **Idées à suivre.**
12 h 15 **La vérité est au fond de la marmite.**
12 h 45 **Journal.**
13 h 35 **Série : Drôles de dames.**
14 h 20 **Série : San Ku Kai.**
14 h 50 **Les jeux du stade.**
Hand-ball : France-Israël ; tennis de table, à Strasbourg ; jeu à XIII : France-Australie.
17 h **Récré A 2.**
17 h 45 **Les carnets de l'aventure.**
Sur les pistes interdites de Ramsès II, réal. P. Zanone.
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 10 **D'accord pas d'accord (I.N.C.)**
19 h 20 **Émissions régionales.**
19 h 45 **Le théâtre de Bouvard.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Variétés : Champs-Elysées.**
De M. Drucker.
Avec, autour de Sheila, M. Schuman, C. Dumont, P. Chatel, R. Didier, Popeck...
21 h 50 **Téléfilm : La secte des possédés.**
Réal. W.A. Graham (2e partie).
Avec P. Boothe, N. Beatty, I. Cara, V. Cartwright...
Suite et fin de l'histoire tragique de la secte de Jim Jones jusqu'au jour fatal en Guyana où près de mille personnes se donnent la mort.
23 h 20 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h **Objectif entreprise.**
Emission de l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche).
12 h 30 **Les pieds sur terre.**
Emission de la Mutualité sociale agricole.
13 h 30 **Horizon.**
Le magazine des armées.
18 h 30 **Pour les jeunes.**
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé.**
Il était une fois l'espace.
20 h **Les Jeux.**
20 h 30 **La minute nécessaire de M. Cyclopède.**
Comment cacher sa joie à l'enterrement d'un être cher.
20 h 35 **On sort ce soir... Exercices de style**
de R. Queneau, mise en scène J. Seiler, avec D. Lebrun, J. Boudet, J. Seiler au théâtre Montparnasse, réal. M. Bluwal
(Lire notre sélection.)
22 h 20 **Journal.**
22 h 40 **Prélude à la nuit.**
Cassation pour cuivres *de Petrovitch, par les Philharmonistes de Châteauroux sous la direction de Y. Komives.*

Moulin à paroles

EXERCICES DE STYLE
FR 3, 20 h 35

Exercices de style serait une histoire tout à fait banale de la vie quotidienne, si elle n'était racontée quatre-vingt-dix-neuf fois sur tous les tons, du tragique au cocasse, par Raymond Queneau, qui publia ce livre en 1947. Cet exercice de style, au plein sens du terme, que Jacques Seiler a mis en scène pour notre plaisir et que Marcel Bluwal a bien filmé pour FR 3, est un spectacle burlesque complet. Certes, l'énorme rotative de Raymond Queneau a du mal à démarrer, mais une fois lancée sur l'autoroute de la langue, impossible de l'arrêter. Trois personnages (des milliers à l'écran) interprétés par Danièle Lebrun, Jacques Boudet et Jacques Seiler s'entretiendront séparemment, pour eux-mêmes. Ils raconteront inlassablement toujours la même histoire — celle d'un jeune homme sur la plate-forme arrière de l'autobus S, un jeune homme au long cou affublé d'un chapeau orné d'une tresse, etc... — en langue forestière, médicale, de géomètre ou de gastronome. Toujours en français, avec la virtuosité d'un énorme moulin à paroles. Le décor est dépouillé, noir, contrastant avec la couleur blanche ou rouge des costumes. Jacques Seiler a conservé les cinquante-sept tableaux qui composent le livre. Une performance d'acteur, plus une heure de franche rigolade — qu'il faut saisir à tout prix. C'est pas tous les jours fête.

M. G.

FRANCE CULTURE

7 h 2, **Matinales.** L'accueil des villes françaises ; Tout feu tout flammes : professeur Yves Pélicier.
8 h, **Les chemins de la connaissance.**
8 h 30, **Comprendre aujourd'hui pour vivre demain** : diplomatie de demain et économie mondiale.
9 h 7, **Matinée du monde contemporain.**
10 h 45 **Démarches avec... Denis Roche.** « La fin des lucioles ».
11 h 2 **Musique** : Elisabeth Schwarzkopf... le chant en couleurs (l'opéra : Bellini et Puccini) ; E. Schwarzkopf et M. Callas (et à 16 h 20).
12 h 5 **Le pont des Arts.**
14 h **Sons.**
14 h 5 **Les samedis de France-Culture** : Israël-Liban... de l'attente à l'espoir, par G. Suares et A. Ouaisse.
17 h 30 **Journée internationale des chasseurs de son** (et à 19 h 30).
18 h **La deuxième guerre mondiale** : la campagne de Pologne et la déclaration de guerre (septembre 1939).
19 h 25 **Jazz à l'ancienne.**
20 h **Il y a cent ans, Léon Gambetta,** de C. Dufresne. Avec R. Pellegrin, N. Nerval, A. Tainsi...
22 h 5. **La fugue du samedi.**

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Samedi-Matin** ; œuvres de Mayeur, Gabrieli, Beethoven, Porcairaguès, Mozart, Chopin.
8 h 2, **Journée internationale des chasseurs de son** ;
9 h, **Avis de recherche et actualité du disque** ; œuvres de Turina, Tchaïkovski, Schumann, Herbin ;
11 h, **La tribune des critiques de disques** ; « Pulcinella » de Stravinsky (versions comparées) ;
12 h 35, **Avis de recherche et actualité du disque (suite)**, œuvres de Lachemann ;
13 h 30, **Tous en scène** : Marilyn Monroe ;
14 h 4, **Atelier de musique** : Pierre Barbizet ;
15 h 30, **Dossier disque.**
16 h 30, **Concert** : (donné à Compiègne le 7 octobre 1979) œuvres de Sandrin, Janequin, Mittantier, Titelouze, Roberday, Couperin ;
17 h 1, **Le disque de la tribune** : « Pulcinella » de Stravinsky (dernière parution) ;
19 h, **Concours international de guitare** : œuvres de Ponce, Joplin, Cardoso ;
19 h 35, **Les pêcheurs de perles** ;
20 h 30, **Concert** (donné au grand auditorium de Radio-France le 30 novembre 1982) « Orphée aux enfers » d'Offenbach par le Nouvel Orchestre philharmonique : chœurs et maîtrise de Radio-France ; dir. M. Valdes ; chef de chœurs : M. Lasserre de Rozel ; chef de la maîtrise : H. Farge ; chef de chant : M. Paubon; premier violon : J. Estournet ; réal. : E. Fremy ; sol. P. Delange, M. Jaclin, M. Batraini, T. Raffalli, A. Horloyd, T. Cedelle, T. Dran ;
23 h 15, **La nuit sur France-Musique** : musiques de nuit
0 h 15, **Poissons d'or.**

Dimanche 19 décembre

Deux films

LE RETOUR DU GRAND BLOND

Film français d'Yves Robert (1974), avec P. Richard, M. Darc, J. Rochefort, J. Carmet, M. Duchaussoy.

TF1, 20 h 35.

★ *Pierre Richard, toujours ahuri, revient avec une chaussure rouge. Jean Rochefort a réussi à se débarrasser de Bernard Blier, mais Michel Duchaussoy lui cherche des crosses. Alors, les magouilles de l'espionnage français reprennent. Le premier film était beaucoup plus réussi. Celui-ci est amusant, sans plus.*

MADAME BOVARY

Film américain de Vincente Minnelli (1949), avec J. Jones, J. Mason, Van Heflin, L. Jourdan, C. Kent.

FR3, 22 h 35.

★ *Cette version hollywoodienne d'un grand roman français a fait hurler les puristes, défenseurs de notre culture nationale. Plus « minnellien » que « flaubertien », c'est vrai, le film — où James Mason joue le rôle de l'écrivain traduit en justice pour immoralité — n'est pourtant pas une trahison. Il fait surgir une vision des frustrations et des rêves qui conduisent Emma (Jennifer Jones, surprenante) à sa perte.* — J.S.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 **A Bible ouverte.**
9 h 30 **Orthodoxie.**
10 h **Présence protestante.**
10 h 30 **Le jour du Seigneur.**
11 h **Messe célébrée avec la paroisse Saint-Pierre-du-Gros-Caillou (Paris 7e).**
Prédicateur : P. Bernard Goureau.
12 h **Télé-foot.**
13 h **Journal.**
13 h 20 **Série : Starsky et Hutch.**
14 h 15 **Jeu : Qui êtes-vous ?**
15 h **Sports Dimanche.**
Spécial sport en France ; Patinage ; Tiercé à Vincennes ; Cross du *Figaro.*
17 h **Pour vous.**
18 h **Série : Madame S.O.S.**
Un visage pour deux hommes (dernier épisode).
19 h **Les animaux du monde.**
Histoire des oies blanches et des renards bleus.
19 h 50 **Jeu : J'ai un secret.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Cinéma : le Retour du grand blond.**
d'Yves Robert.
21 h 50 **Pleins feux : spécial fêtes.**
Magazine culturel de J. Artur et C. Garbisu
« Coup de soleil », de Marcel Mithois, mise en scène de Jacques Rosny au théâtre Antoine ; « la Dernière nuit d'été », d'Alexei Arbuzov, mise en scène d'Yves Bureau au théâtre Edouard-VII ; Chantal Goya au Palais des sports ; Tino Rossi au Casino de Paris, etc.
22 h 35 **Documentaire : Les arts du feu et de la lumière.**
Réal. : J. Vigoureux.
Le verre, comme matériau artistique : métamorphosé en miroir, en vitraux... Des images esthétisantes et gratuites.
23 h **Journal.**
23 h 20 **A Bible ouverte.**
Emission du rabbin J. Eisenberg.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h **Gym tonic.**
(et à 10 h 45).
10 h 30 **Magazine du cheval.**
11 h 15 **Dimanche Martin.**
Entrez les artistes.
12 h 45 **Journal.**
13 h 20 **Dimanche Martin (suite).**
Incroyable mais vrai ; 14 h 25, série : l'homme qui tombe à pic ; 15 h 20, L'école des fans ; 15 h 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h 25, Thé dansant.
17 h 05 **Série : Le mythomane.**
L'émir est arrivé. (Redif.).
18 h **La course autour du monde.**
19 h **Stade 2.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Portrait : Brigitte Bardot telle quelle.**
d'A. Bougrain-Dubourg, réal. C. Poubeau.
Bardot dans sa vérité, celle d'aujourd'hui à la ville, celle d'hier à l'écran : des témoignages, des extraits de films... Un personnage.
21 h 35 **Mœurs en direct : 33 tours et puis s'en vont.**
Une enquête de L. Rotcage, réal. B. Bouthier, avec la participation du Fonds de création du ministère de la culture.
135 millions de disques vendus en 1981 en France, 30 millions d'invendus. De la fabrication du disque à sa vente. Avec la participation de responsables des grandes maisons de disque (C.B.S., Barclay, etc.) et de nombreuses vedettes de la chanson.
23 h 50 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h **Images d'Algérie.**
10 h 30 **Mosaïque.**
Spécial année 82, les meilleurs chanteurs et les extraits des reportages que vous avez aimés.
12 h 15 **D'un soleil à l'autre.**
13 h **Les Jeux du dimanche.**
14 h **Feuilleton : Rocambole.**
15 h **Ouvert le dimanche**
Voix publique : la création et les médias avec François Aubral et Jean-François Kahn ; 16 h, Musique : les Arts florissants, V. Spivakov, le Quatuor Ivaldi, F. Lott ; 17 h, littérature : B. Privat (*l'Itinéraire*), D. Boulanger (*Table d'hôte* et *Hôtel de l'image*) et G.-O. Châteaureynaud (*la Faculté des songes*).
Dans l'article du 9 décembre consacré à « Ouvert le dimanche », nous avons annoncé le nouveau magazine littéraire « Boîtes aux lettres » de Jérôme Garcin qui débutera le 20 février et non le 20 janvier et sera hebdomadaire et non mensuel comme il a été indiqué.
18 h **Magazine de la photo : Flash 3.**
Revue de presse : portrait d'I. Ionesco : l'utilisation intelligente des flashs : concours.
18 h 45 **L'écho des bananes.**
Avec Classix Nouveau, Level 42, Renaud, Cos...
19 h 40 **Spécial DOM-TOM.**
20 h **Série : Benny Hill.**
20 h 30 **La minute nécessaire de M. Cyclopède.**
Compatissons aux misères humaines à peu de frais.
20 h 35 **A la recherche du temps présent : don d'amour, don de vie**
Réal. D. Berkani.
Activité intellectuelle de l'enfant, affectivité maternelle, avec le professeur Tony Lainé, spécialiste des problèmes de l'enfance.
21 h 35 **Aspects du court métrage français**
M. Marco, de R. Tadic, « scènes non exhaustives de la vie d'un chien », de J.-P. Bonneau.
22 h 05 **Journal.**
22 h 35 **Cinéma de minuit : Madame Bovary.**
Cycle Vincente Minnelli.
0 h 25 **Prélude à la nuit.**
Chorale Interuniversitaire de Varsovie : Exultate Deo, *d'A. Scarlatti, et* My Lord, what a morning.

FRANCE-CULTURE

7 h 9, **La fenêtre ouverte.**
7 h 15, **Horizon,** magazine religieux.
7 h 40, **Chasseurs de son.**
8 h. **Orthodoxie.**
8 h 30, **Protestantisme.**
9 h 10, **Écoute Israël.**
9 h 40, **Divers aspects de la pensée contemporaine** : La Grande Loge de France.
10 h, **Messe à Saint-Séverin (Paris).**
11 h, **Regards sur la musique** : l'œuvre de Henry Barraud.
12 h 5, **Allegro.**
12 h 45, **Musique** : Elisabeth Schwarzkopf... le chant en couleurs (l'opéra de Mozart) (et à 16 h 5 et 23 h).
14 h 5, **La Comédie-Française présente** : Léonora ou les dangers de la vertu, de M. Jouhandeau. Avec G. Casile, C. Salviat, C. Winter, G. Descrières...
17 h 30 **Rencontre avec... le général de Boissieu.**
18 h 30 **Ma non troppo.**
19 h 10, **Le cinéma des cinéastes.**
20 h, **Albatros** : Pierre Mabille.
20 h 40, **Atelier de création radiophonique** : Dotremont, par R. Farabet.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Concert promenade** ; Musique viennoise et musique légère ; œuvres de Zieher, Meyerbeer, J. Brahms, Chopin, J. Strauss, Meisel, Mendelssohn, Kummerer, Eysler, Schmitt, Liszt, Mozart, De Curtis, Fetras, Geitner, Puccini.
8 h 2, **Cantate** ; Intégrale des Cantates de J.-S. Bach.
9 h 10, **Les matinées de l'orchestre** ; L. Stokowsky ; Concert de musique russe ; œuvres de Tchaïkovski, Scriabine, Chostakovitch, Moussorgsky.
11 h, **Concert** (en direct du Théâtre du Rond-Point des Champs-Élysées à Paris) : œuvres de J. Brahms, Britten, par les chœurs de l'Orchestre de Paris : direction A. Oldham.
12 h 5, **Magazine international.**
14 h 4, **D'une oreille l'autre.**
17 h, **Comment l'entendez-vous ?** par F. Vitoux ; œuvres de Rossini.
19 h, **Jazz vivant** ; Le Jazztet et les Modern Jazz Masters.
20 h, **Les chants de la Terre.** Magazine de musiques traditionnelles.
20 h 30, **Concert** (donné au Festspielhaus de Vienne le 16 août 1982) : « Der wein, air pour soprano et orchestre », de Berg ; « Concerto pour piano et orchestre », de Mozart ; « Symphonie no 4 » de Mendelssohn ; par l'Orchestre symphonique de Vienne, direction : G. Rojdestvenski, solistes : S. Hass, soprano ; V. Postnikova, piano.
22 h 30 **La nuit sur France-Musique** ; Musiques de nuit ; œuvres de Beethoven ; 23 h, Entre guillemets ; 0 h 5, Un voyage en hiver.

Lundi 20 décembre

Deux films

LE FOU DU LABO 4

Film français de Jacques Besnard (1967), avec J. Lefebvre, B. Blier, P. Brasseur, M. Latour, M. Serrault.
TF 1, 14 h 20.

★ *Comédie burlesque sur un thème d'espionnage, donnant à Jean Lefebvre l'occasion de montrer tous ses dons comiques en savant aux mines de chien battu.*

LES MARIÉS DE L'AN II

Film français de Jean-Paul Rappeneau (1970), avec J.-P. Belmondo, M. Jobert, L. Antonelli, M. Auclair, S. Frey.

FR 3, 21 h 05.

★ *Belmondo, marié à Marlène Jobert, court après elle pour obtenir le divorce. Supposez une « comédie américaine » situé à Nantes et chez les Chouans, sous la Révolution, pendant la guerre des « blancs » et des « bleus » : vous avez le film de Rappeneau, alerte, brillant, fantaisiste, pittoresque et remarquablement interprété.* — J.S.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 10 **Vision plus.**
11 h 50 **Contes pour Noël.**
12 h **Météorologie.**
12 h 10 **Juge box.**
12 h 30 **Atout cœur.**
13 h **Journal.**
13 h 35 **Portes ouvertes.**
L'épilepsie.
13 h 50 **Les après-midi de TF 1 d'hier et d'aujourd'hui.**
(et à 15 h 45).
14 h 20 **Cinéma : Le fou du labo 4**
de Jacques Besnard.
18 h **C'est à vous.**
18 h 25 **Le village dans les nuages.**
18 h 50 **Histoire d'en rire.**
19 h 5 **A la une.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **S'il vous plaît.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Téléfilm : les Dames à la licorne**
d'après le roman de R. Barjavel et O. de Veer, réal. L. Iglesio, avec I. Desny, M. Robinson, A. Stewart.
Premier épisode de ce téléfilm tourné en Bretagne. Des amours irlandaises d'une lenteur et d'une inconsistance à désespérer.
22 h **Un lieu, un regard : Athènes et G. Candilis.**
Réal C. Massot.
Une promenade rêveuse dans les quartiers populaires de la banlieue d'Athènes, avec Georges Candilis, un architecte en quête de signes secrets.
23 h 05 **Contes pour Noël.**
23 h 15 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h **Journal.**
12 h 10 **Jeu : l'Académie des neuf.**
12 h 45 **Journal.**
13 h 35 **Cette semaine sur A 2.**
13 h 45 **Série : Les amours de la Belle Epoque.**
14 h **Aujourd'hui la vie.**
Livres et disques de fête.
15 h **Série : Super Jaimie.**
15 h 55 **Reprise : Mœurs en direct.**
33 tours et puis s'en vont (dif. le 19 déc. à 21 h 35).
17 h 10 **La télévision des téléspectateurs.**
17 h 45 **Récré A 2.**
18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 10 **D'accord pas d'accord (I.N.C.).**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Le théâtre de Bouvard.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Emmenez-moi au théâtre : la Flûte enchantée.**
(En liaison avec France-Musique.)
Opéra de Mozart, avec le nouvel orchestre philharmonique et les chœurs de Radio-France, dir. T. Guschlbauer, chef des chœurs J. Jouineau et E. Gruberova, J. Rodgers, R. Littig, S. Dickson, R. Lloyd, S. Cole... (enregistré en juillet 1982 au festival d'Aix-en-Provence.)
23 h 10 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 **Pour les jeunes.**
18 h 55 **Tribune libre**
Secours catholique.
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé.**
Il était une fois l'espace.
20 h **Les jeux : les petits papiers de Noël**
en faveur de l'U.N.I.C.E.F.
20 h 35 **Au gui l'an neuf : l'escale imprévue**
Réal. R. Darbon
Les péripéties cocasses d'un journaliste qui pense pouvoir profiter d'une escale pour renouer avec une « amie ».
21 h 05 **Cinéma : les Mariés de l'an II**
de Jean-Paul Rappeneau.
22 h 40 **Journal.**
23 h 10 **Musi-Club.**
Récital Claudio Arrau, pianiste « Quinze variations et fugue sur un thème de l'Héroïque » de Beethoven.
23 h 40 **Bonne année.**

FRANCE-CULTURE

7 h 2, **Matinales** : du tribunal Russel au tribunal permanent des peuples ; nouvelles du tiers-monde ; les marionettistes : Marc Favreau.
8 h, **Les chemins de la connaissance** : Marcel Mauss et l'anthropologie française.
8 h 32, **L'eau, le corps.**
8 h 50, **Echec au hasard.**
9 h 7, **Les lundis de l'histoire** : les livres d'histoire pour les fêtes.
10 h 45, **Le texte et la marge** : Livres pour les fêtes.
11 h 2 **Les différentes versions des symphonies de Bruckner**
(et à 13 h 30).
12 h 5, **Agora.**
12 h 45, **Panorama.**
14 h, **Sons.**
14 h 5, **Un livre, des voix** : « Les sept messagers » et « L'image de pierre » de Dino Buzzati.
14 h 45, **Les après-midi de France-Culture** : le monde au singulier ; à 15 h 30, Points de repère ; à 16 h, Rendez-vous ; à 17 h, Roue libre.
17 h 32, **Musique** : Instantané.
18 h 30, **Feuilleton** : Dracula.
19 h 25, **Jazz à l'ancienne.**
19 h 30, **Présence des arts** : Saint-François d'Assise.
20 h, **Retour du paradis,** de K. Yamamoto. Avec P. Annen, A. Cuny, A. Wiaziemsky...
21 h, **L'autre scène ou les vivants et les dieux** la crèche, ses bêtes et ses gens.
22 h 30, **Nuits magnétiques** : le ciel à témoin : l'empire du soir.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Musique légère de Radio-France** : Œuvres de Devogel, Météhen.
6 h30, **Musiques du matin** : Œuvres de Boccherini, Tchaïkovski, Ravel, Chopin.
8 h 7, **Le Bougolama** ; 8-9.
9 h 5, **D'une oreille l'autre** : Œuvres de Scheidt, Berio, Binchois, Haydn, Bruch, Isaye, J. Brahms.
12 h, **Chasseurs de son stéréo** ; œuvres de Geoffroy, Lebegue, Claude.
12 h 35, **Jazz** : Les blues Urbain.
13 h, **Jeunes solistes** (en direct du Studio 119) : œuvres de Honneger, Damase, Durros, Poulenc, Wiener ; par F. Dudziak, baryton ; J.B. Dartigolle, piano.
14 h 4, **Musiciens à l'œuvre** : Les petits opéras de Mozart,
17 h 2, **Repères contemporains.**
17 h 30, **Les intégrales.**
18 h 30, **Studio concert.**
19 h 38, **Jazz.**
20 h, **Les muses en dialogue.**
20 h 30, **Concert** : (en liaison avec Antenne 2) (donné en juillet 1982 au Théâtre de l'Archevêché à Aix-en-Provence) « la Flûte enchantée » de Mozart : par le Nouvel Orchestre Philharmonique et chœurs de Radio-France.

Mardi 21 décembre

Trois films

LE GUÉPARD

Film italien de Luchino Visconti (1962), avec B. Lancaster, A. Delon, C. Cardinale, P. Stoppa, S. Reggiani.

A 2, 20 h 40.

★★ *1860, la Sicile et l'indépendance italienne. La fin du pouvoir de l'aristocratie ressentie par un prince qui se résigne lentement à la mort. Une perfection esthétique rare, une admirable reconstitution d'époque, des acteurs prestigieux et un grand bal dans un palais de Palerme où Visconti fait subtilement apparaître les rapports de classes et les changements historiques.*

L'HOMME AUX COLTS D'OR

Film américain d'Edward Dmytryk (1959), avec R. Widmark, H. Fonda, A. Quinn, D. Malone.

FR 3, 20 h 50.

★ *Un bandit devient shérif, dans une ville de l'Ouest où un tueur professionnel fait, déjà, respecter la loi. Western touché par l'ambiguïté psychologique et morale.*

L'ILE AU TRÉSOR

Film américain de Victor Fleming (1934), avec W. Beery, J. Cooper, L. Barrymore.

FR 3, 23 h 30.

★ *Un gosse, des pirates, un trésor : adaptation fidèle du roman d'aventures de Stevenson, pour les amateurs de nostalgie et du cinéma américain d'avant-guerre.* — J.S.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 10 Vision plus.
11 h 50 Contes pour Noël.
12 h Météorologie.
12 h 10 Juge box.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 45 Les après-midi de TF 1 : Féminin présent
18 h C'est à vous.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord pas d'accord
20 h 35 Téléfilm : C'est pas le rêve ici.
Réal. J.-C. Charnay, avec A. Gaylor, D. Giardinelli, E. Houdeyer.
Un père ingénieur-dessinateur, licencié quitte la province pour la région parisienne : une nouvelle vie commence pour le petit David, rompre les attaches, s'adapter a un nouveau standing de vie. Résistera-t-il ?
21 h Documentaire : François d'Assise selon Joseph Delteil
Émission de J.-M. Drot, avec la participation des Cantori d'Assisi dirigés par le révérend père Evangelista.
Saint François d'Assise (dont on fête cette année le 800e anniversaire de la naissance), vu par Joseph Delteil (mort en 1978) un écrivain au langage dru.
23 h 5 Contes pour Noël.
23 h15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Journal.
12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Émissions régionales.
13 h 45 Série : Les amours de la belle époque.
14 h Aujourd'hui la vie.
15 h 5 Série : Super Jaimie.
15 h 50 Variétés : Annie Cordy à l'Olympia.
16 h 45 Entre vous.
de L. Beriot.
Planète vivante : Les menaces qui pèsent sur la terre ; Futur antérieur : Les tailleurs de pierre.
17 h 50 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
20 h 35 *Cinéma : Le Guépard.*
de Luchino Visconti.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Secours populaire.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les Jeux : Les petits papiers de Noël en faveur de l'UNICEF.
20 h 30 D'accord, pas d'accord
20 h 35 La dernière séance
Emission d'E. Mitchell et G. Jourd'hui.
Actualités Gaumont de 1959 ;
20 h 45 dessin animé : Tom and Jerry.
20 h 50 Cinéma : l'Homme aux colts d'or.
d'Edward Dmytryk.
23 h 15 Journal.
23 h 30 Cinéma : L'île au trésor.
De Victor Fleming.
1 h 15 Prélude à la nuit.
Fantaisies, Villanelles de W. Diugoraj, par E. Chojnacka, au clavecin.
1 h 25 Bonne année.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Du tribunal Russel au tribunal des peuples : Livres d'étrennes ; Les marionnettistes : Marc Favreau.
8 h, Les chemins de la connaissance : Marcel Mauss et l'anthropologie française : à 8 h 32, L'eau, le corps : à 8 h 50, L'herbe des falaises.
9 h 7, La matinée des autres : La péninsule arabique.
10 h 45, Etranger mon ami : La marche de Radetzky.
11 h 2, Musique : Les clarinettes, par J.-M. Gouclou. (Et à 13 h 30, 17 h 32 et 21 h 15).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : « le Permissionnaire » de A. Astruc.
14 h 45, Les après-midi de France-Culture : Le monde au singulier ; à 15 30, Points cardinaux ; à 16 h 30, Micromag ; à 17 h, Roue libre.
18 h 30, Feuilleton : Dracula.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Sciences : La théorie des catastrophes, une philosophie scientifique (les concepts-clés de la théorie).
20 h, Dialogues : La mémoire, problème historique ? Avec L. Passerini et P. Nora.
22 h 30, Nuits magnétiques : Le ciel à témoin : L'homme-oiseau.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : œuvres de Mozart, Scarlatti, Grieg, Haydn, J.-Brahms.
8 h 7, Le Bougolafama 8-9.
9 h 5, D'une oreille l'autre : œuvres de Busnois, Pfitzner, Gershwin, Hüttenbrenner.
12 h, La musique populaire d'aujourd'hui.
12 h 35, Jazz : Le Blues urbain.
13 h, Opérette : « Robinson Crusoé » d'Offenbach (1re partie).
14 h 4, Boîte à Musique :
14 h 30, Musique : joie de la jeunesse, œuvres de J.-S. Bach, Tchaïkowsky, Debussy, Mucynski, Gould.
15 h, Musiciens à l'œuvre : Les petits opéras de Mozart.
17 h 2, Repères contemporains.
17 h 30, Les intégrales.
18 h 30, Concert : (donné le 15 novembre 1980 à Lille) œuvres de Halffter, Marco, de Pablo ; par les chœurs de Hambourg ; Dir. C. Gottwald.
19 h 38, Jazz.
20 h, Premières loges : Georges Noré, ténor Français ; Œuvres de Gounod, Massenet, Verdi.
20 h 30, Concert : (donné au Théâtre des Champs-Elysées, à Paris, le 10 novembre 1982) « Sonate pour clavier » de Haydn : Rhapsodie en mi-bémol de J. Brahms ; « Fantasiestücke » de Schumann ; « Valse en la bémol », « Mazurka en ut majeur », « Ballade nº 1 » de Ravel ; « Paraphrase d'après Rigoletto » de Liszt ; par B. Janis, piano.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : ô saisons, ô châteaux : 23 h 35, Jazz-Club.

Mercredi 22 décembre

Deux films

LE VOYAGE EN BALLON

Film français d'Albert Lamorisse (1960), avec P. Lamorisse, A. Gille, M. Baquet.

TF 1, 17 h 10.

★ *La France vue par le regard émerveillé d'un enfant, du haut d'un ballon qui rappelle Jules Verne. Poésie et géographie.*

LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT

Film américain d'Alfred Hitchcock (1954), avec G. Kelly, R. Milland, R. Cummings, J. Williams, A. Dawson.

TF 1, 22 h 05.

★ *Virtuosité technique et suspense diabolique dans la mise en scène cinématographique d'une pièce de théâtre anglaise. Charme pervers de Ray Milland, un tueur zigouillé par une paire de ciseaux, et Grace Kelly en femme adultère qui manque d'être punie, mais par où elle n'a pas péché. Hommage à l'actrice.* — J.S.

PREMIÈRE CHAINE : TF1

11 h 10 Vision plus.
11 h 50 Contes pour Noël.
12 h Météorologie.
12 h 10 Juge box.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 35 Série : La petite maison dans la prairie.
14 h 20 Destination Noël.
15 h 55 Des magiciens.
17 h 10 Cinéma : Voyage en *ballon*.
Film de Albert Lamorisse.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
19 h 53 Tirage de la loterie nationale.
20 h Journal.
20 h 30 Tirage du loto.
20 h 35 L'odyssée sous-marine du commandant Cousteau.
Du grand large aux grands lacs, l'homme et la nature.
400 ans après Jacques Cartier, la « Calypso » du commandant Cousteau sur les traces des exportateurs de l'Amérique : belles images.
22 h 05 Cinéma : Le crime était presque parfait (cycle Grace Kelly).
d'Alfred Hitchkock.
23 h 45 Contes pour Noël.
23 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h Journal.
12 h 5 Jeu : L'Académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 30 Stade 2 midi.
13 h 50 Série : Les amours de la Belle Epoque.
14 h Les carnets de l'aventure
14 h 30 Dessins animés.
16 h 5 Récré A 2.
17 h 10 Platine 45.
17 h 45 Terre des bêtes.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Concert baroque.
D'après le roman de A. Carpentier, réal. J. Montes-Baquer. Avec X. Escriba, B. Souare, J.-F. Balmer.
(Lire notre article page 19).
22 h 10 Divertissement : Mikhail Baryshnikov.
Réal. : Dwight Hémion.
Autour d'un des plus grands danseurs classiques, Liza Minnelli dans un voyage à Broadway. Une comédie musicale bien montée.
23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
L'Armée du salut.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les Jeux : Les petits papiers de Noël.
20 h 35 Au gui l'an neuf : La sirène des Grisards.
Réal. J.-L. Fournier avec Coutteure, M. Caccia, A. Moya...
Pipard, marin pêcheur, ramène, au cours d'une excursion en mer, un curieux poisson : la belle et volage femme du gardien de phare.
21 h 5 Leur mot à dire : l'information.
21 h 10 Cinéma 16 : Trompe qui peut.
De Jean Hennin.
Florent, électronicien licencié et mari malheureux, se voit confier, à son corps défendant, le rôle délicat de compagnon idéal de futur mari dans une agence matrimoniale.
22 h 40 Journal.
23 h 10 Banane flambée.
Réal. P. Ponce.
Avec Carla Bley, accompagnée de Stève Slagle, Gary Valente, etc.
23 h 40 Prélude à la nuit.
Trio sonate en sol majeur par J. Galwais, flûtiste ; K. Wha Chung, violon ; P. Moll, clavecin.
23 h 45 Bonne année.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : du tribunal Russel au tribunal des peuples, etc.
8 h, Les chemins de la connaissance : Marcel Mauss et l'anthropologie française ; à 8 h 32, L'eau, le corps : à 8 h 50, échec au hasard.
9 h 7, Matinée des sciences et des techniques.
10 h 45, Le livre, ouverture sur la vie : rencontre auteurs-lecteurs, avec M. Tournier et J. Claverie « Que ma joie demeure ».
11 h 2, La musique prend la parole : le climax (« pièces pour orchestre », op. 6 « Preludium », de Berg, par le London Symphony Orchestra, dir. C. Abbado.
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, En revenant de Cuba : au cœur de l'Amérique latine, le premier festival international de la nouvelle chanson (et à 17 h 32 et 20 h).
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : « La chambre d'Elvire », de B. Roth.
14 h 47 L'école des parents et des éducateurs : écrire son journal intime.
15 h 2, Les après-midi de France-Culture : Le monde au singulier ; à 15 h 45, Promenade : à 17 h, Roue libre.
18 h 30, Feuilleton : Dracula.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, La science en marche : promenade au jardin des sciences.
22 h 30, Nuits magnétiques : le ciel ; les veilleurs de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques pittoresques et légères : œuvres de Blaauw, Lorin et Thomain, Anderson, Perrey et Brever, Auriat, Engel, Mantovani.
6 h 30, Musiques du matin : œuvres de Monterverdi, Schumann, Bizet.
8 h 7, Le « Bougolama 8-9.
9 h 5, D'une oreille l'autre : œuvres de Ockeghem, Schnittke, Schumann, Lalo, Beethoven, Alain.
12 h, L'amateur de musique.
12 h 35, Jazz : Le blues urbain.
13 h, Jeunes solistes : (en direct du Studio 119). Œuvres de Kalkbremer, Liszt, Rachmaninov.
14 h 4, Microcosmos : Le coin des enfants ; 14 h 30, Discotine ; La musique en dehors des notes : 15 h 40, Zappa et compagnie ; A vos crayons ; En marge ; Filigrane.
17 h 2, Repères contemporains : œuvres d'Amy.
17 h 30, Les intégrales.
18 h 30, Studio-Concert : œuvres de Pierné, Tchaikovski.
19 h 38, Jazz : Où jouent-ils ?
20 h, Les chants de la terre.
20 h 30, Concert (donné à la Philharmonie de Berlin le 24 janvier 1982). « Concerto pour piano et orchestre nº 1, « Concerto pour orchestre » de Bartok ; par l'Orchestre Philharmonique de Berlin ; dir. H. Von Karajan ; sol. F.R. Duchable, piano.
22 h, Cycle acousmatique ; œuvres de Schwarz, Parmegiani, Lejeune.
23 h, La nuit sur France-Musique : le club des archives.

Jeudi 23 décembre

Quatre films

LES AVENTURES DE TILL L'ESPIÈGLE

Film français de Gérard Philipe (1956), avec G. Philipe, J. Vilar, F. Ledoux, N. Berger, J. Carmet.

TF 1, 16 h 55.

Les infortunes de la liberté en Flandre occupée par les Espagnols. Séduisant héros, Gérard Philipe aurait mieux fait de ne pas se lancer dans la réalisation.

UNE FILLE DE LA PROVINCE

Film américain de George Seaton (1954), avec B. Grosby, G. Kelly, W. Holden, A. Ross, G. Reynolds.

TF 1, 22 h05.

★ *Très beau rôle dramatique (récompensé par un Oscar), de la future princesse de Monaco qui n'était pas seulement une héroïne. Ne pas manquer de voir ou revoir ce film, jamais présenté à la télévision.*

LA GRANDE CHEVAUCHÉE DE ROBIN DES BOIS

Film italien de Giorgo Ferroni (1970), avec G. Gemma, M. Adorf, M. Damon, L. Davila, S. Dionisio.

A 2, 15 h.

Version italienne d'une légende célèbre. On peut s'en passer.

ON A VOLÉ LA CUISSE DE JUPITER

Film français de Philippe de Broca (1980), avec A. Girardot, P. Noiret, C. Alric, F. Perrin, M. Dudicourt.

FR 3, 21 h 10.

★ *C'est pas vrai, il s'agit d'une statue de Vénus ! Mais le voyage de noces en Grèce d'Annie Girardot, femme commissaire et Philippe Noiret, professeur helléniste, est mouvementé, farfelu.* — J.S.

PREMIÈRE CHAINE : TF1

11 h 10 TF1 Vision plus.
11 h 50 Contes pour Noël.
12 h Météorologie.
12 h 10 Juge box.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal..
13 h 35 La petite maison dans la prairie.
14 h 25 Destination Noël.
16 h Documentaire : Akulivick.
16 h 55 Cinéma : les Aventures de Till l'espiègle.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Libre expression.
Le Sénat.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : les Dames à la licorne.
D'après le roman de R. Barjavel et O. de Veer, réal. L. Iglesis, avec I. Desny, M. Robinson, A. Stewart...
22 h 5 Cinéma : Une fille de province (cycle Grace Kelly).
De George Seaton.
23 h 40 Contes pour Noël.
23 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h Journal.
12 h 5 Jeu : L'académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 30 Emissions régionales.
13 h 50 Série : Les amours de la belle époque.
14 h Aujourd'hui la vie.
15 h Cinéma : la Grande Chevauchée de Robin des Bois.
De Giorgio Ferroni.
16 h 20 Magazine : Un temps pour tout.
17 h 45 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Assemblées parlementaires.
L'Assemblée nationale.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Magiquement vôtre.
Avec le magicien Silvan.
21 h 40 Magazine : Les enfants du rock.
(Lire notre sélection.)
22 h 30 Portrait : Grace Jones.
23 h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Eau vive.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les Jeux : Les petits papiers de Noël.
20 h 35 Au gui l'an neuf : Pyjama de soirée.
21 h 5 Leur mot à dire : la société.
21 h 10 Cinéma : On a volé la cuisse de Jupiter.
De Philippe de Broca.
22 h 40 Journal.
23 h 10 Magazine musical : Marginal.
Réal. M. Toutain, avec Glenmor, J.-P. Verdier, G. Couwy.
0 h 10 Prélude à la nuit.
Sonate pour piano et violon de G. Lekeu par M. Boschi et J.-J. Kantorow au violon.
0 h 50 Bonne année.

Le Bethléem de l'électricité

LES ENFANTS DU ROCK
A2, 21 h 40.

Grâce à Jean-Pierre Dionnet et Philippe Manoeuvre, largement soutenus par Jacky et Antoine Decaunes, les santiags et autres creepers des enfants du rock ne seront pas oubliées. En effet, spécialement pour eux, des musiciens ont enregistré des chants de Noël au fil d'un scénario imaginé par les producteurs de « l'Impeccable » et de « Houba ! Houba ! ».

Dans cette histoire abracadabrante de décibels divins et de riffs magiques où Manoeuvre et Dionnet viennent au secours du Père Noël des enfants du rock (Jacky) pour accomplir sa mission après qu'il aura été tabassé par des gansters, on pourra voir Jacques Higelin, en duo avec Elisabeth Wiener, interpréter *Vive le vent »*, Alain Bashung, accompagné d'une chorale, *Stile Nacht*, Bijou la Fille du Père Noël, Chagrin d'Amour *Noël blanc* sur un rythme reggae, Telephone, grimés en personnages de Dickens, *Cendrillon*, Paul McCartney *Father Christmas* David Bowie en duo avec Bing Crosby *Peace On Earth-Little Drummer Boy*.

Les deux hommes devront affronter les viles machinations de la terrible fée « Classicos » dont seul « *l'Esprit du Rock* » *viendra* à bout après un redoutable combat au laser. Növos, punks, amateurs de reggea, tous les rockers de bonne volonté se retrouveront finalement sous la grâce de cette sainte nuit dans une Bethléem de l'électricité.

ALAIN WAIS

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : du tribunal Russell au tribunal des peuples ; livres pour Noël.
8 h, Les chemins de la connaissance : Marcel Mauss et l'anthropologie française ; 8 h 32, l'eau, le corps ; à 8 h 50, l'herbe des falaises.
9 h 7, Matinée de la littérature.
10 h 45, Questions en zigzag... à Henri Queffélec pour « François d'Assise, le jongleur de Dieu ».
11 h 2, En revenant de Cuba : au cœur de l'Amérique latine, le premier festival international de la nouvelle chanson (et à 13 h 30 et 17 h 32).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : « les Vieux et les Jeunes », de L. Pirandello.
14 h 45, Les après-midi de France-Culture : le monde au singulier : 15 h 30, dossier : la double vie des habitants de Megève : 16 h 30, le rendez-vous : 17 h, roue libre.
18 h 30, Feuilleton : Dracula.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : les leucémies, avec le professeur J. Bernard.
20 h, Nouveau répertoire dramatique : « les Moutons », de S. Ganzl, avec L. Bellon, D. Ivernel, J. Danno...
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : Œuvres de Schubert, Weber, Haydn, Rimski-Korsakov, J. Strauss.
8 h 7, Le « Bougolama » 8-9.
9 h 5, L'oreille en colimaçon.
9 h 20, D'une oreille l'autre : œuvres *de Krumpholz, Gounod, Hauer.*
12 h, Le royaume de la musique ; œuvres de Mendelssohn.
12 h 35, Jazz : Le blues urbain
13 h, Opérette ; « Robinson Crusoé » d'Offenbach (fin).
14 h 4, Musiciens à l'œuvre ; autour des opéras de jeunesse de Mozart.
17 h 2, Repères contemporains : Œuvres de Marsh, Brooks.
17 h 30, Les intégrales.
18 h 30, Concert : jazz.
19 h 38, Jazz : le bloc-notes.
20 h, Actualité lyrique.
20 h 30, Concert : « Sur les chemins d'Acanthes noires », de Casanova, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Y. Cayrol ; sol. M. Lonsdale, récitant, M. Verschaeve, baryton.
21 h, Concert (en direct de l'église Saint-Louis en l'Ile à Paris) : « Messe glagolitique », de Janacek : « Stabat Mater », de Szymanowsky, par le Nouvel Orchestre philharmonique et les chœurs de la Philharmonique tchèque ; dir. H. Soudant ; chef des chœurs, L. Mail, chef des chants : M. Puubon ; sol. C. Wirz, M. Cononovici...
23 h, La nuit sur France-Musique ; Studio de recherche radiophonique ; 0 h 5, Nocturnes ; œuvres de Beethoven, Berlioz, Levinas.

Mardi 21 décembre

Trois films

LE GUÉPARD

Film italien de Luchino Visconti (1962), avec B. Lancaster, A. Delon, C. Cardinale, P. Stoppa, S. Reggiani.

A 2, 20 h 40.

★★. *1860, la Sicile et l'indépendance italienne. La fin du pouvoir de l'aristocratie ressentie par un prince qui se résigne lentement à la mort. Une perfection esthétique rare, une admirable reconstitution d'époque, des acteurs prestigieux et un grand bal dans un palais de Palerme où Visconti fait subtilement apparaître les rapports de classes et les changements historiques.*

L'HOMME AUX COLTS D'OR

Film américain d'Edward Dmytryk (1959), avec R. Widmark, H. Fonda, A. Quinn, D. Malone.

FR 3, 20 h 50.

★ *Un bandit devient shérif, dans une ville de l'Ouest où un tueur professionnel fait, déjà, respecter la loi. Western touché par l'ambiguïté psychologique et morale.*

L'ILE AU TRÉSOR

Film américain de Victor Fleming (1934), avec W. Beery, J. Cooper, L. Barrymore.

FR 3, 23 h 30.

★ *Un gosse, des pirates, un trésor : adaptation fidèle du roman d'aventures de Stevenson, pour les amateurs de nostalgie et du cinéma américain d'avant-guerre.* – J.S.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 10 Vision plus.
11 h 50 Contes pour Noël.
12 h Météorologie.
12 h 10 Juge box.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 45 Les après-midi de TF 1 : Féminin présent
18 h C'est à vous.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord pas d'accord
20 h 35 Téléfilm : C'est pas le rêve ici.
Réal. J.-C. Charnay, avec A. Gaylor, D. Giardinelli, E. Houdeyer.
Un père ingénieur-dessinateur, licencié quitte la province pour la région parisienne : une nouvelle vie commence pour le petit David, rompre les attaches, s'adapter a un nouveau standing de vie. Résistera-t-il ?
21 h Documentaire : François d'Assise selon Joseph Delteil
Emission de J.-M. Drot, avec la participation des Cantori d'Assisi dirigés par le révérend père Evangelista.
Saint François d'Assise (dont on fête cette année le 800e anniversaire de la naissance), vu par Joseph Delteil (mort en 1978) un écrivain au langage dru.
23 h 5 Contes pour Noël.
23 h15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Journal.
12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Émissions régionales.
13 h 45 Série : Les amours de la belle époque.
14 h Aujourd'hui la vie.
15 h 5 Série : Super Jaimie.
15 h 50 Variétés : Annie Cordy à l'Olympia.
16 h 45 Entre vous.
de L. Beriot.
Planète vivante : Les menaces qui pèsent sur la terre ; Futur antérieur : Les tailleurs de pierre.
17 h 50 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
20 h 35 Cinéma : *Le Guépard.*
de Luchino Visconti.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Secours populaire.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les Jeux : Les petits papiers de Noël en faveur de l'UNICEF.
20 h 30 D'accord, pas d'accord
20 h 35 La dernière séance
Emission d'E. Mitchell et G. Jourd'hui.
Actualités Gaumont de 1959 ;
20 h 45 dessin animé : Tom and Jerry.
20 h 50 Cinéma : l'Homme aux colts d'or.
d'Edward Dmytryk.
23 h 15 Journal.
23 h 30 Cinéma : L'Ile au trésor.
De Victor Fleming.
1 h 15 Prélude à la nuit.
Fantaisies, Villannelles de W. Diugorazj, par E. Chojnacka, au clavecin.
1 h 25 Bonne année.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Du tribunal Russel au tribunal des peuples : Livres d'étrennes ; Les marionnettistes : Marc Favreau.
8 h, Les chemins de la connaissance : Marcel Mauss et l'anthropologie française ; à 8 h 32, L'eau, le corps : à 8 h 50, L'herbe des falaises.
9 h 7, La matinée des autres : La péninsule arabique.
10 h 45, Etranger mon ami : La marche de Radetzky.
11 h 2, Musique : Les clarinettes, par J.-M. Gouelou. (Et à 13 h 30, 17 h 32 et 21 h 15).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : « le Permissionnaire » de A. Astruc.
14 h 45, Les après-midi de France-Culture : Le monde au singulier ; à 15 30, Points cardinaux ; à 16 h 30, Micromag ; à 17 h, Roue libre.
18 h 30, Feuilleton : Dracula.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Sciences : La théorie des catastrophes, une philosophie scientifique (les concepts-clés de la théorie).
20 h, Dialogues : La mémoire, problème historique ? Avec L. Passerini et P. Nora.
22 h 30, Nuits magnétiques : Le ciel à témoin : L'homme-oiseau.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : œuvres de Mozart, Scarlatti, Grieg, Haydn, J.-Brahms.
8 h 7, Le Bougolafama 8-9.
9 h 5, D'une oreille l'autre : œuvres de Busnois, Pfitzner, Gershwin, Hüttenbrenner.
12 h, La musique populaire d'aujourd'hui.
12 h 35, Jazz : Le Blues urbain.
13 h, Opérette : « Robinson Crusoé » d'Offenbach (1re partie).
14 h 4, Boîte à Musique :
14 h 30, Musique : joie de la jeunesse, œuvres de J.-S. Bach, Tchaïkowsky, Debussy, Mucynski, Gould.
15 h, Musiciens à l'œuvre : Les petits opéras de Mozart.
17 h 2, Repères contemporains.
17 h 30, Les intégrales.
18 h 30, Concert : (donné le 15 novembre 1980 à Lille) œuvres de Halffter, Marco, de Pablo ; par les chœurs de Hambourg ; Dir. C. Gottwald.
19 h 38, Jazz.
20 h, Premières loges : Georges Noré, ténor Français ; Œuvres de Gounod, Massenet, Verdi.
20 h 30, Concert : (donné au Théâtre des Champs-Elysées, à Paris, le 10 novembre 1982) « Sonate pour clavier » de Haydn ; Rhapsodie en mi-bémol de J. Brahms ; « Fantasiestücke » de Schumann ; « Valse en la bémol », « Mazurka en ut majeur », « Ballade no 1 » de Ravel ; « Paraphrase d'après Rigoletto » de Liszt ; par B. Janis, piano.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : ô saisons, ô châteaux ; 23 h 35, Jazz-Club.

Mercredi 22 décembre

Deux films

LE VOYAGE EN BALLON

Film français d'Albert Lamorisse (1960), avec P. Lamorisse, A. Gille, M. Baquet.

TF 1, 17 h 10.

★ *La France vue par le regard émerveillé d'un enfant, du haut d'un ballon qui rappelle Jules Verne. Poésie et géographie.*

LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT

Film américain d'Alfred Hitchcock (1954), avec G. Kelly, R. Milland, R. Cummings, J. Williams, A. Dawson.

TF 1, 22 h 05.

★ *Virtuosité technique et suspense diabolique dans la mise en scène cinématographique d'une pièce de théâtre anglaise. Charme pervers de Ray Milland, un tueur zigouillé par une paire de ciseaux, et Grace Kelly en femme adultère qui manque d'être punie, mais par où elle n'a pas péché. Hommage à l'actrice.* – J.S.

PREMIÈRE CHAINE : TF1

11 h 10 Vision plus.
11 h 50 Contes pour Noël.
12 h Météorologie.
12 h 10 Juge box.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 35 Série : La petite maison dans la prairie.
14 h 20 Destination Noël.
15 h 55 Des magiciens.
17 h 10 Cinéma : Voyage en ballon.
Film de Albert Lamorisse.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 S'il vous plaît.
19 h 53 Tirage de la loterie nationale.
20 h Journal.
20 h 30 Tirage du loto.
20 h 35 L'odyssée sous-marine du commandant Cousteau.
Du grand large aux grands lacs, l'homme et la nature.
400 ans après Jacques Cartier, la « Calypso » du commandant Cousteau sur les traces des exportateurs de l'Amérique : belles images.
22 h 05 Cinéma : Le crime était presque parfait (cycle Grace Kelly).
d'Alfred Hitchkock.
23 h 45 Contes pour Noël.
23 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h Journal.
12 h 5 Jeu : L'Académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 30 Stade 2 midi.
13 h 50 Série : Les amours de la Belle Epoque.
14 h Les carnets de l'aventure
14 h 30 Dessins animés.
16 h 5 Récré A 2.
17 h 10 Platine 45.
17 h 45 Terre des bêtes.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 45 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : Concert baroque.
D'après le roman de A. Carpentier, réal. J. Momes-Baquer. Avec X. Escriba, B. Souare, J.-F. Balmer.
(Lire notre article page 19).
22 h 10 Divertissement : Mikhail Baryshnikov.
Réal. : Dwight Hémion.
Autour d'un des plus grands danseurs classiques, Liza Minnelli dans un voyage à Broadway. Une comédie musicale bien montée.
23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
L'Armée du salut.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Émissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les Jeux : Les petits papiers de Noël.
20 h 35 Au gui l'an neuf : La sirène des Grisards.
Réal. J.-L. Fournier avec Couteure, M. Caccia, A. Moya...
Pipard, marin pêcheur, ramène, au cours d'une excursion en mer, un curieux poisson : la belle et volage femme du gardien de phare.
21 h 5 Leur mot à dire : l'information.
21 h 10 Cinéma 16 : Trompe qui peut.
De Jean Hennin.
Florent, électronicien licencié et mari malheureux, se voit confier, à son corps défendant, le rôle délicat de compagnon idéal de futur mari dans une agence matrimoniale.
22 h 40 Journal.
23 h 10 Banane flambée.
Réal. P. Ponce.
Avec Carla Bley, accompagnée de Stève Slagle, Gary Valente, etc.
23 h 40 Prélude à la nuit.
Trio sonate en sol majeur par J. Galwais, flûtiste ; K. Wha Chung, violon ; P. Moll, clavecin.
23 h 45 Bonne année.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : du tribunal Russel au tribunal des peuples, etc.
8 h, Les chemins de la connaissance : Marcel Mauss et l'anthropologie française ; à 8 h 32, L'eau, le corps : à 8 h 50, échec au hasard.
9 h 7, Matinée des sciences et des techniques.
10 h 45, Le livre, ouverture sur la vie : rencontre auteurs-lecteurs, avec M. Tournier et J. Claverie « Que ma joie demeure ».
11 h 2, La musique prend la parole : le climax (« pièces pour orchestre », op. 6 « Preludium », de Berg, par le London Symphony Orchestra, dir. C. Abbado.
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, En revenant de Cuba : au cœur de l'Amérique latine, le premier festival international de la nouvelle chanson (et à 17 h 32 et 20 h).
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : « La chambre d'Elvire », de B. Roth.
14 h 47 L'école des parents et des éducateurs : écrire son journal intime.
15 h 2, Les après-midi de France-Culture : Le monde au singulier ; à 15 h 45, Promenade : à 17 h, Roue libre.
18 h 30, Feuilleton : Dracula.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, La science en marche : promenade au jardin des sciences.
22 h 30, Nuits magnétiques : le ciel ; les veilleurs de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques pittoresques et légères : œuvres de Blaauw, Lorin et Thomain, Anderson, Perrey et Brever, Auriat, Engel, Mantovani.
6 h 30, Musiques du matin : œuvres de Monteverdi, Schumann, Bizet.
8 h 7, Le « Bougolama 8-9.
9 h 5, D'une oreille l'autre : œuvres de Ockeghem, Schnittke, Schumann, Lalo, Beethoven, Alain.
12 h, L'amateur de musique.
12 h 35, Jazz : Le blues urbain.
13 h, Jeunes solistes : (en direct du Studio 119). Œuvres de Kalkbremer, Liszt, Rachmaninov.
14 h 4, Microcosmos : Le coin des enfants ; 14 h 30, Discotine ; La musique en dehors des notes : 15 h 40, Zappa et compagnie ; A vos crayons ; En marge ; Filigrane.
17 h 2, Repères contemporains : œuvres d'Amy.
17 h 30, Les intégrales.
18 h 30, Studio-Concert : œuvres de Pierné, Tchaikovski.
19 h 38, Jazz : Où jouent-ils ?
20 h, Les chants de la terre.
20 h 30, Concert (donné à la Philharmonie de Berlin le 24 janvier 1982). « Concerto pour piano et orchestre no 1, « Concerto pour orchestre » de Bartok ; par l'Orchestre Philharmonique de Berlin ; dir. H. Von Karajan ; sol. F.R. Duchable, piano.
22 h, Cycle acousmatique ; œuvres de Schwarz, Parmegiani, Lejeune.
23 h, La nuit sur France-Musique : le club des archives.

Jeudi 23 décembre

Quatre films

LES AVENTURES DE TILL L'ESPIÈGLE

Film français de Gérard Philipe (1956), avec G. Philipe, J. Vilar, F. Ledoux, N. Berger, J. Carmet.

TF 1, 16 h 55.

Les infortunes de la liberté en Flandre occupée par les Espagnols. Séduisant héros, Gérard Philipe aurait mieux fait de ne pas se lancer dans la réalisation.

UNE FILLE DE LA PROVINCE

Film américain de George Seaton (1954), avec B. Grosby, G. Kelly, W. Holden, A. Ross, G. Reynolds.

TF 1, 22 hO5.

★ *Très beau rôle dramatique (récompensé par un Oscar), de la future princesse de Monaco qui n'était pas seulement une héroïne. Ne pas manquer de voir ou revoir ce film, jamais présenté à la télévision.*

LA GRANDE CHEVAUCHÉE DE ROBIN DES BOIS

Film italien de Giorgo Ferroni (1970), avec G. Gemma, M. Adorf, M. Damon, L. Davila, S. Dionisio.

A 2, 15 h.

Version italienne d'une légende célèbre. On peut s'en passer.

ON A VOLÉ LA CUISSE DE JUPITER

Film français de Philippe de Broca (1980), avec A. Girardot, P. Noiret, C. Alric, F. Perrin, M. Dudicourt.

FR 3, 21 h 10.

★ *C'est pas vrai, il s'agit d'une statue de Vénus ! Mais le voyage de noces en Grèce d'Annie Girardot, femme commissaire et Philippe Noiret, professeur helléniste, est mouvementé, farfelu.* – J.S.

PREMIÈRE CHAINE : TF1

11 h 10 TF1 Vision plus.
11 h 50 Contes pour Noël.
12 h Météorologie.
12 h 10 Juge box.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal..
13 h 35 La petite maison dans la prairie.
14 h 25 Destination Noël.
16 h Documentaire : Akulivick.
16 h 55 Cinéma : les Aventures de Till l'espiègle.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 5 A la une.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Libre expression.
Le Sénat.
20 h Journal.
20 h 35 Téléfilm : les Dames à la licorne.
D'après le roman de R. Barjavel et O. de Veer, réal. L. Iglesis, avec I. Desny, M. Robinson, A. Stewart...
22 h 5 Cinéma : Une fille de province (cycle Grace Kelly).
De George Seaton.
23 h 40 Contes pour Noël.
23 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h Journal.
12 h 5 Jeu : L'académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 30 Emissions régionales.
13 h 50 Série : Les amours de la belle époque.
14 h Aujourd'hui la vie.
15 h Cinéma : la Grande Chevauchée de Robin des Bois.
De Giorgio Ferroni.
16 h 20 Magazine : Un temps pour tout.
17 h 45 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Assemblées parlementaires.
L'Assemblée nationale.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Magiquement vôtre.
Avec le magicien Silvan.
21 h 40 Magazine : Les enfants du rock.
(Lire notre sélection.)
22 h 30 Portrait : Grace Jones.
23 h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Eau vive.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les Jeux : Les petits papiers de Noël.
20 h 35 Au gui l'an neuf : Pyjama de soirée.
21 h 5 Leur mot à dire : la société.
21 h 10 Cinéma : On a volé la cuisse de Jupiter.
De Philippe de Broca.
22 h 40 Journal.
23 h 10 Magazine musical : Marginal.
Réal. M. Toutain, avec Glenmor, J.-P. Verdier, G. Couwy.
0 h 10 Prélude à la nuit.
Sonate pour piano et violon de G. Lekeu par M. Boschi et J.-J. Kantorow au violon.
0 h 50 Bonne année.

Le Bethléem de l'électricité

LES ENFANTS DU ROCK
A2, 21 h 40.

Grâce à Jean-Pierre Dionnet et Philippe Manoeuvre, largement soutenus par Jacky et Antoine Decaunes, les santiags et autres creepers des enfants du rock ne seront pas oubliées. En effet, spécialement pour eux, des musiciens ont enregistré des chants de Noël au fil d'un scénario imaginé par les producteurs de « l'Impeccable » et de « Houba ! Houba ! ».

Dans cette histoire abracadabrante de décibels divins et de riffs magiques où Manoeuvre et Dionnet viennent au secours du Père Noël des enfants du rock (Jacky) pour accomplir sa mission après qu'il aura été tabassé par des gansters, on pourra voir Jacques Higelin, en duo avec Elisabeth Wiener, interpréter *Vive le vent »*, Alain Bashung, accompagné d'une chorale, *Stile Nacht*, Bijou la Fille du Père Noël, Chagrin d'Amour *Noël blanc* sur un rythme reggae, Telephone, grimés en personnages de Dickens, *Cendrillon*, Paul McCartney *Father Christmas* David Bowie en duo avec Bing Crosby *Peace On Earth-Little Drummer Boy*.

Les deux hommes devront affronter les viles machinations de la terrible fée « Classicos » dont seul « l'Esprit du Rock » viendra à bout après un redoutable combat au laser. Növos, punks, amateurs de reggea, tous les rockers de bonne volonté se retrouveront finalement sous la grâce de cette sainte nuit dans une Bethléem de l'électricité.

ALAIN WAIS

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : du tribunal Russell au tribunal des peuples ; livres pour Noël.
8 h, Les chemins de la connaissance : Marcel Mauss et l'anthropologie française ; 8 h 32, l'eau, le corps ; à 8 h 50, l'herbe des falaises.
9 h 7, Matinée de la littérature.
10 h 45, Questions en zigzag... à Henri Queffélec pour « François d'Assise, le jongleur de Dieu ».
11 h 2, En revenant de Cuba : au cœur de l'Amérique latine, le premier festival international de la nouvelle chanson (et à 13 h 30 et 17 h 32).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : « les Vieux et les Jeunes », de L. Pirandello.
14 h 45, Les après-midi de France-Culture : le monde au singulier ; 15 h 30, dossier : la double vie des habitants de Megève ; 16 h 30, le rendez-vous ; 17 h, roue libre.
18 h 30, Feuilleton : Dracula.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : les leucémies, avec le professeur J. Bernard.
20 h, Nouveau répertoire dramatique : « les Moutons », de S. Ganzl, avec L. Bellon, D. Ivernel, J. Danno...
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : Œuvres de Schubert, Weber, Haydn, Rimski-Korsakov, J. Strauss.
8 h 7, Le « Bougolama » 8-9.
9 h 5, L'oreille en colimaçon.
9 h 20, D'une oreille l'autre : œuvres de *Krumpholz, Gounod, Hauer.*
12 h, Le royaume de la musique ; œuvres de Mendelssohn.
12 h 35, Jazz : Le blues urbain
13 h, Opérette ; « Robinson Crusoé » d'Offenbach (fin).
14 h 4, Musiciens à l'œuvre ; autour des opéras de jeunesse de Mozart.
17 h 2, Repères contemporains : Œuvres de Marsh, Brooks.
17 h 30, Les intégrales.
18 h 30, Concert : jazz.
19 h 38, Jazz : le bloc-notes.
20 h, Actualité lyrique.
20 h 30, Concert : « Sur les chemins d'Acanthes noires », de Casanova, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Y. Cayrol ; sol. M. Lonsdale, récitant, M. Verschaeve, baryton.
21 h, Concert (en direct de l'église Saint-Louis en l'Ile à Paris) : « Messe glagolitique », de Janacek ; « Stabat Mater », de Szymanowsky, par le Nouvel Orchestre philharmonique et les chœurs de la Philharmonique tchèque ; dir. H. Soudant ; chef des chœurs, L. Mail, chef des chants : M. Paubon ; sol. C. Wirz, M. Cononovici...
23 h, La nuit sur France-Musique ; Studio de recherche radiophonique ; 0 h 5, Nocturnes ; œuvres de Beethoven, Berlioz, Levinas.

THEATRE

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LE COCU MAGNIFIQUE. – Carré Silvia-Monfort (531-28-34), les 15, 16, 17, 18, 21 à 20 h 30 ; le 19 à 16 h.
LA DIXIÈME DE BEETHOVEN. – Madeleine (265-07-09), 20 h 45 (15).
L'HERBE ROUGE. – Petit Montparnasse (320-89-90), 21 h 15 (15).
LES FOURMIDABLES. – Deux Portes (361-49-92), 20 h 30 (17).
LEONCE ET LENA. – Bastille (357-42-14), 22 h 30 (16).
ULYSSE. – Centre Georges-Pompidou (277-12-35), 20 h 30 (16, 17, 18, 20).
SUPERDUPONT. – Odéon (325-70-32), 20 h 30 (17).
FARID CHOPEL. – Palace (246-10-87), 20 h 30 (17).
MÉFAITS D'HIVER. – Arc (723-61-27), 20 h 30 (17).
LA NOURRICE DES ÉTOILES (20 h 30), CHANT DU MONDE (22 h), Déchargeurs (236-00-02) (20).
COMPTINE. – Petit Odéon (325-70-32), 18 h 30 (21).

HORS PARIS

HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR. – Mademoiselle Julie, par le Théâtre du Radeau au Grand Parc (31) (93-19-25) du 15 au 18.
BORDEAUX. – Barbe Bleue, par le Théâtre Incarnat, le 18. Le drame aux camélias, par le Tournis, du 20 au 31 aux Entrepôts Lainé (56) (44-54-10).
MONTPELLIER. – Le Bonnet de fou, de Pirandello par le TOM (67) (63-35-83), à partir du 21.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), (jeu., dim., lun., mar.) : le 17 à 19 h 30 et les 15 et 18 à 20 h : Falstaff.
COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20) : les 15 et 19 à 14 h 30 ; les 15, 19, 20 à 20 h 30 : La vie est un songe ; les 16 et 18 à 20 h 30 : Andromaque ; les 17 et 21 à 20 h 30 : Intemezzo.
CHAILLOT (727-81-15) : Grand Foyer (sam., dim.) : le 15 à 14 h 30, marionnettes : les Voyages de Gulliver ; le 16 à 20 h 30 : Concert Berio par l'Ensemble de musique vivante (dir. : Diego Masson) ; les 15, 16, 17, 21 à 20 h 30 : Setrak (Liszt, sonate en si mineur) ; la Voix humaine, soprano : A. Béranger ; le 20 à 20 h 30 : Rendez-vous de poésie avec Annie Zadek ; Théâtre Gémier (lun.) : les 15, 6, 17, 18, 21 à 20 h 30 et le 19 à 15 h le Père.
TEP (797-96-06) : les 16, 18, 21 à 20 h : les Possédés I ; les 15, 17 à 20 h et le 19 à 15 h : les Possédés II ; le 18 à 14 h 30 : l'Enfance de Gorki ; Le cheval qui pleure ; le 19 à 20 h : voir le 18 à 14 h 30.
PETIT TEP (797-96-06) : les 15, 16, 17, 18 à 20 h 30 et le 19 à 15 h : Lettre de Chine ; Porte close ; le 21 à 20 h 30 : Porte close ; Marcel.
BEAUBOURG (277-12-35) (mar.), débats et rencontres - musée : le 15 à 18 h 30 : Peintres, poètes : leurs collaborations aujourd'hui ; Journées de culture russe en France : 17 h 30 : le Théâtre russe en France (le Petit Chaperon rouge) ; 20 h : Le russe, langue poétique ; le 16 : Journées de culture russe en France : 16 h 30 : Les émigrations russes en France ; 18 h 30 : Le Théâtre russe en France : la Mort joyeuse ; 20 h 30 : La littérature russe contemporaine et les lecteurs français ; le 17 : Jounées de culture russe en France : 14 h 30 : Le Théâtre russe sur les scènes françaises ; 16 h 30 : La pensée russe en France ; 18 h 30 : Le Théâtre russe en France : la Mort joyeuse ; 20 h 30 : Soixante ans de vie littéraire russe en France ; le 18 : Journées de culture russe en France : 14 h 30 : Les artistes russes à Paris : Hier ; 15 h 30 : Les artistes russes à Paris : Aujourd'hui ; 18 h 30 : Le Théâtre russe en France : la Mort joyeuse ; 20 h 30 : La musique russe en France : De 14 h à 18 h : Animations-enfants ; le 19 : Journées de culture russe en France : 15 h 30 : l'Église orthodoxe en France ; 16 h 30 : Les icônes russes en France ; 18 h 30 : Chœurs orthodoxes ; 20 h 30 : Les Russes écrivains français. – Cinéma-vidéo : les 15, 16, 17, 18, 19, 20 à 13 h, 16 h, 19 h : Nouveaux films B.P.I. : le 15 à 18 h : Nouvelle-Calédonie, colonie française 120 ans après ; les 15, 16, 17, 18, 19 à 15 h : Peinture-poésie ; les 16, 17, 18, 19 à 19 h : Dennis Oppenheim ; les 15, 16, 17, 18, 19, 20 à 15 h : la Russie et les Russes dans le cinéma français ; le 20 à 15 h, 17, 20 h : Cinéma D.W. Griffith ; Concerts : le 16 à 18 h 30 : Une heure de musique de chambre avec les solistes de l'Eic ; le 19 à 18 h 30 : Mélodies pour chant et piano d'après P. Eluard. – Théâtre : le 15 à 20 h 30 : Pour Virginia Woolf.
THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), Opérette, (dim. soir, lun.) : les 15, 16, 17, 21 à 20 h 30, le 19 à 14 h : la Veuve joyeuse. – (Concerts : voir le 19).
THÉÂTRE DE LA VILLE (274-22-77) (au Théâtre de Paris), petite salle, (lun.) : les 15, 16, 17, 18, 21 à 20 h 30 et le 19 à 14 h 30 : la Fuite en Chine ; Grande salle : les 15, 16, 17, 18, 21 à 20 h 30 et le 19 à 14 h 30 : Une journée particulière.

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34) (dim. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 15 h 30 : Varieta ; 22 h 30 : les Mirabelles.
ANTOINE (208-77-71) (dim. soir, L.), 20 h 30, mat., dim., 15 h 30 : Coup de soleil.
ARTISTIC-ATHEVAINS (379-06-18) les 17, 18 à 14 h 30 et 20 h 30, le 19 à 17 h : Du bon usage des domestiques.
ARTS HÉBERTOT (387-23-23) (dim. soir, J.), 21 h, mat. sam. et dim. à 16 h : l'Exil.
ASTELLE - THÉATRE (238-35-53) mer., jeu., ven., sam., 20 h 30 : le Malentendu ; mar. 20 h 30, Dim. 16 h : les Bonnes.
ATELIER (606-49-24) (dim. soir, L.), 21 h ; mat. dim., 15 h : le Nombril.
ATHÉNÉE (742-67-27) (dim., L.) mer., jeu., mar., à 18 h 30, ven., sam., à 20 h 30 Ma Elo. Salle L.-Jouvet, mer., mar., 19 h, jeu., ven., sam., 21 h : Platonov ou l'homme sans père (dernière).
BOUFFES DU NORD (239-34-50) (Dim.), 20 h 30, mat. Sam. 15 h : la Tragédie de Carmen. (Reprise le 20).
BOUFFES PARISIENS (296-60-24) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim., 15 h et 18 h 30 : En sourdine les sardines.
CARTOUCHERIE. – Th. de l'Aquarium (374-99-61) (D. soir, L.), 20 h, mat. dim., 16 h : Correspondance, séance supplémentaire le 16 à 20 h ; en l'honneur des artistes polonais. – Théâtre du Soleil (374-24-08), les 16, 18 à 18 h 30 : la Nuit des rois ; le 17 à 18 h 30, le 19 à 15 h 30 : Richard II. – Atelier du chaudron (328-97-04) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim., 16 h : les Soupirants.
CENTRE CULTUREL DU MARAIS (272-73-52) (D., L.), 20 h 30 : Boustifilles.
CENTRE CULTUREL SUÉDOIS (271-82-20) 20 h 30 : Philoctete le bourreau (dernière le 19).
CENTRE KIRON (523-54-20) les 15, 16, 17 à 20 h 30 : la Grande Imprécation devant les murs de la ville.
CINQ DIAMANTS (588-01-00) (dim., L.), 21 h : Un si joli petit square.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69) Resserre (dim., L.), 20 h 30 : Cendre rouge.
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41) (mer., dim. soir), 21 h, mat. dim., 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21) (dim. soir, L.), 20 h 45, mat. dim., 15 h 30 : Ça ira comme ça.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22) (dim., L.), 20 h 30 : Noblesse et bourgeoisie.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) (D.), 20 h 30 : Moi.
DAUNOU (261-69-14) (mer., D. soir), 21 h, mat. dim., 15 h 30 : La vie est trop courte.
EDOUARD-VII (742-57-49) (dim. soir, L.), 21 h, mat. dim., 15 h : la Dernière Nuit de l'été.
ELDORADO (208-45-42) (dim. soir, L.), 20 h 30, mat. dim., 14 h 30 et 18 h : les Rustres.
ESCALIER D'OR (523-15-10) (dim. soir, L.), 20 h 30, mat. dim., 14 h 30 : 1981.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94) (L.), 22 h, dim. 20 h 30 : Kadoch.
ESPACE-MARAIS (271-10-19) (dim., L.), 20 h 30 : le Mariage de Figaro.
ESSAION (278-46-42), I : 20 h 45 : les Palhasses ; II : 20 h 30 : Bethsabée - La Kabbale selon Aboulafia.
FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (258-67-55), 20 h 30 : Léonce et Léna (dernière le 18).
FONTAINE (874-74-40) (dim.) 18 h 30 : Mon Isménie - Gibier de potence.
GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18) (dim. soir, L.), 18 h 30, mat. dim., 14 h 30 : l'Ile de Tulipatan ; (dim. soir, L.), 20 h 15, mat. dim., 16 h 30 : Vive les femmes ; (dim. soir, L.), 22 h, mat. dim., 18 h 30 : Michel Lagueyrie : Rouleur.
GALERIE 55 (326-63-51) (dim., L.), 21 h : The Lover.
GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06) (dim. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 17 h 30 : la Poule à Jupiter.
HUCHETTE (326-38-99) (dim.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : le Cirque. Jeu., ven., sam. 22 h 30 : l'Amour, la Mort, la Bouffe et moi.
LA BRUYÈRE (874-76-99) (dim. soir, L.), 21 h, mat. dim., 15 h : L. Rocheman : Grand-Père Schlomo.
LIERRE-THEATRE (586-55-83), les 15, 16, 17, à 20 h 30 : Armaguedon ; les 18, 21 à 20 h 30 ; le 19 à 16 heures : l'Opéra nomade.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.) I. 19 h : Moman ; 21 h : Six heures plus tard ; 22 h 15 : Tchoufa ; II. – 18 h 30 : J. Supervielle ; 20 h 30 : la Noce. Petite Salle, 18 h 30 : Parlons français ; 22 h 15 : les Soupirs du lapin.
MARIGNY (256-04-41) (L.), 21 h, mat. dim., 15 h : Amadeus. – Salle Gabriel (225-20-74), (Dim.), 21 h : l'Education de Rita.
MATHURINS (265-90-00) (dim. soir, L.), 21 h, mat. dim., 15 h et 18 h 30 : L'avantage d'être constant.
MICHEL (265-35-02), (D, L.), 21 h 15, sam., 18 h 15, mat. dim., 15 h 30 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim., 15 h : Joyeuses Pâques.
MONTPARNASSE (320-89-90), (D. soir, L.), 21 h, mat. dim., 15 h : R. Devos.
NOUVEAUTÉS (770-52-76), (D. soir, J.), 20 h 30, mat. dim., 15 h et 19 h : Hold-up pour rire.
ŒUVRE (874-42-52), (D., L.), 20 h 30 : Sarah et le cri de la langouste.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim., 17 h : Cie Ph. Genty.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), (D. soir, L.), 20 h 45, sam., 19 h 15 et 22 h, mat. dim., 15 h 30 : Pauvre France. Rencontres : le 20 à 20 h 30 : Bonjour M. Van Parys.
PÉNICHE-THÉATRE (245-18-20), (D.), 21 h : Intrigues.
POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), (D.), 21 h : Flock.
POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Sol dans : « Je m'égalomane à moi-même ».
89, QUAI DE LA GARE (583-15-63), (D.), 20 h 30 : la Manufacture.
RANELAGH (288-64-44), le 19, à 20 h 45 : Périclès.
SAINT-GEORGES (878-63-47), (L.), 20 h 45, mat. dim., 15 h : le Charimari.
SALLE VALHUBERT (584-14-18) (dim. soir), 20 h 30, mat. dim., 15 h : les Petits Oiseaux (dernière le 19).
STUDIO BERTRAND (783-99-16) (L.), 20 h 30 : les Burlingeurs.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), (D. soir, L.), 20 h 45, mat. dim., 15 h et 18 h 30 : les Enfants du silence.
STUDIO FORTUNE, le 17 à 21 h : Ça sert à rien... mais ça impressionne.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), mer., jeudi, vend., sam., 20 h 30 : la Voix humaine ; mardi, 20 h 30 : Huis clos ; dim., 18 h 30, mercr., mar., 22 h., L., 20 h 30 : l'Ecume des jours ; jeudi, ven., sam., 20 h 30, dim., 15 h. : la Maison de poupée (dern. le 19) ; mercr., mar., 20 h 30, vend., sam., 22 h., dim, 17 h : A. Allais (dern. le 19) ; sam., 17 h., dim., 20 h 30 : Français, encore un effort ; lun., jeu., 22 h. : Regarde les femmes passer.
TH. DE LA BASTILLE (357-42-14) (D. soir. L.) 20 h 30, mat. dim. 17 h : Granit.
TH. DES DÉCHARGEURS (236-00-02) (dim.), 18 h 30 : Yes, peut-être ; 20 h 30 : la Nourrice des étoiles (à partir du 20).
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), (dim.), 20 h 30 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE DU LYS (327-88-61), (dim. s., L.), 19 h, mat. dim. 15 h : Voyage en Dualie (dernière le 19) ; 22 h 30, mat. dim. 15 h : L'Enfant.
THÉATRE DU MARAIS (278-03-53), (dim.), 20 h 30 : le Misanthrope.
THÉATRE DE MENILMONTANT (366-60-60) (dim. soir), 20 h 45, mat. mer., 15 h, dim., 14 h 30 : Famille Fenouillard dare dare.
THÉATRE DE PARIS (loc. 274-22-77) (dim. soir, L.). Grande Salle, 20 h 30, mat. dim. 14 h 30 : une Journée particulière ; Petite Salle : 20 h 30, mat. dim. 14 h 30 : la Fuite en Chine.
THÉATRE DE LA PLAINE (842-32-25), (dim. s., lun., mar.), 20 h 30 : la Nuit suspendue.
THÉATRE PRÉSENT (203-02-55) (dim. soir, lun.), mer., jeu., ven., mar., 20 h 30 : sam., 17 h et 20 h 30, dim., 15 h 30 : Enjeux la vie.
THÉATRE DES 400 COUPS (633-01-21), (lun.), 20 h 30 : Ma vie en vrac ; 22 h : Excusez-moi d'exister.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), (jeu., dim. s., lun.), 20 h 30, mat. dim. 15 h : les Strauss ; le 16 à 20 h 30 : Oh les beaux jours ; II : le 21 à 20 h 30 : l'Ambassade ; les 15, 16, 17, 18 à 20 h 30, le 19 à 15 h : Camera Oscura.
THÉATRE 13 (588-16-30), (dim. s.), 20 h 30, mat. dim., 15 h : Lorenzaccio (dernière le 19).
THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48), (dim.), 18 h 30 : Un bain de ménage ; 20 h 30 : Le mal court.
THÉATRE DE LA VILLA (542-79-56), les 17, 18 à 21 h, le 19 à 17 h : Arlequin valet de deux maîtres.
VARIÉTÉS (233-09-92), (dim. soir, lun.), 20 h 30, mat. dim. 15 h et 18 h 30 : Chéri.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 heures, sam., séance suppl., 23 h 45 : le Président.
BEAUBOURGEOIS (272-08-51) (D.), 19 h 30 : Sur une île flottante.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D.), I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : Philippe Ogouz : Tout a changé ; 22 h 30 + sam., 24 heures : Des bulles dans l'encrier. – II : 20 h 15 : Version originale ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : les Bonniches.
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) (D.), I : 18 h 30 : Laissez chanter les clowns ; 20 h 30 + sam., 23 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. – II : 18 h 30 : Pas de fantaisie dans l'orangeade ; 20 h 30 : Les blaireaux sont fatigués ; 22 heures : Une goutte de sang dans le glaçon.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) (D.), 20 h 30 : Palomar et Zigomar ; (L.), 22 h : Tragédie au radar.
L'ENVOL (347-33-06), le 15, à 20 h 45 : F. Elkoubi ; les 17, 18, 19, à 19 heures : F. Léa.
LE FANAL (233-91-17) (D.), 20 heures : La Musica ; 21 h 15 : J. Menaud-Le-Mac-Amour.
LA GAGEURE (367-62-45) (D., L.), 21 heures : La garçonne ; 22 h 30 : Quelque estaminet.
LES LUCIOLES (526-51-64) (L.), 20 h 45, mat. dim., 16 heures : A poil ; 22 h 15 : S. Deschaumes.
PATACHON (606-90-20) (D., L.), 20 heures : Clin d'œil à Irma la douce ; 21 heures : les Petits Hôtels.
LE PETIT CASINO (278-36-50) (D., L.), 21 heures : Douby ; 22 h 30 : Lâche mon tabouret.
POINT-VIRGULE (278-67-03) (D.), 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 : Elle voit des géants partout.
RESTO SHOW (508-00-81) (D., L.), 20 h 15 : Un amour ; le 18, à 18 h 30 : A la rencontre de M. Proust.
SENTIER DES HALLES (236-37-27) (D.), 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 21 h 45 : Meurtres au 700 ter, rue des Espadrilles.
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93) (D., L.), 20 h 30 : Valardy 83 ; 22 heures : Papy fait de la résistance.
LA TANIERE (337-74-39), I : les 15, 16, 17, 18, 20 h 45 : E. Griliquez, F. Curto ; 22 h 30 : H. Molina. – II : 21 heures : B. Fortuna, D. Kaempf.
LE TINTAMARRE (887-33-82) (D., L.), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na ; 22 h 30 : W. Anice ; sam., 16 heures : la Timbale.
THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48) (D.), 20 h 15 : le Retour de l'Arlésienne ; 21 h 30 : Les huîtres ont des bérets ; 22 h 30 : Nitro Goldwyn-Pinson.
VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), 20 h 30 : Ka, l'infra-terrestre, Ch. Kursner ; 22 heures : G. Delahaye.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h, mat. dim., 15 h 30 : A la courte-paye.
THÉATRE DES DEUX-ANES (606-10-26) (mer.), 21 h, mat. dim. 15 h 30 : A vos ronds... fisc.

La danse

A DÉJAZET (887-97-34), 18 h 30 : Elle dit qu'elle est seule (dernière le 19).
ALLIANCE FRANÇAISE (544-41-42) (D. soir, L.), à 20 h 30, mat. dim., 17 h : Het Penta Teater.
CENTRE KIRON (523-54-20), les 18, 20 à 20 h 30, le 19 à 15 h 30 : La pierre qui chante.
CENTRE MANDAPA (589-01-60), les 17, 18 à 20 h 45 : C. Vidon, le 20 à 20 h 45 : A. Alexandre.
CISP (343-19-01), les 17, 18 à 20 h 45 : Chorégraphiquement vôtre.
GRAND PALAIS (261-54-10), les 18, 19 à 17 h, 18 h, 19 h : Arbres-Papier.
THEATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (723-47-77) (J), 21 h : Ballet national de Marseille R. Petit.

Les opérettes

RENAISSANCE (208-21-75), le 15 à 14 h 30, les 17, 18 à 14 h 30 et 20 h 30, le 19 à 14 h 30 et 18 h 30 : le Vagabond tzigane.



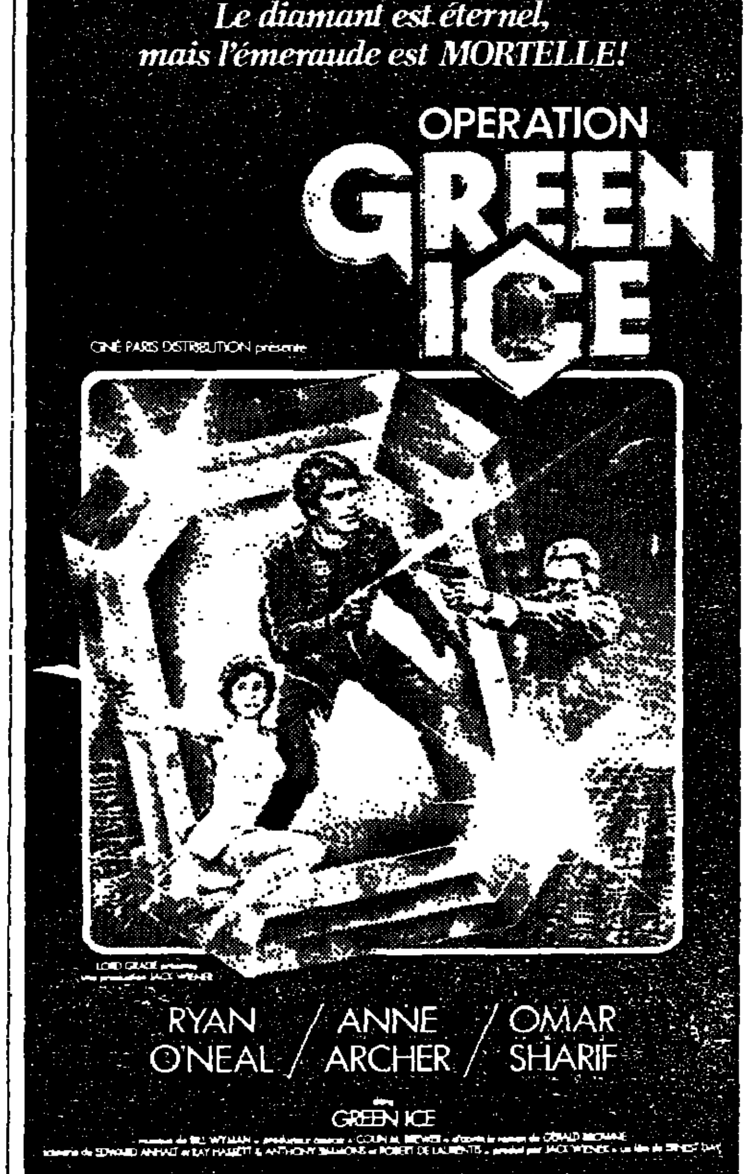












MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 15 DÉCEMBRE

ÉGLISE SAINT-ROCH, 21h : Ensemble vocal du Haubergier, dir. : J. Trevu ; Ensemble vocal de Mantes-la-Jolie, dir. : B. Vergne : Orchestre de chambre de France, dir. : A. Boulfroy (Haendel).

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : F. Buffet (Schumann, Liszt).

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : J. Fournet (Roussel, Ravel, Enesco).

TEMPLE DE PENTEMONT, 20 h 30 : Ensemble vocal et instrumental Ch. Paillard (Scarlatti, Haendel, Stradella, Telemann).

LUCERNAIRE, 19 h 45 : Trio de Clauzade (Beethoven) ; 21 h : E. Valetti, D. Cobbi.

ÉGLISE ST-LOUIS-EN-L'ISLE, 21 h : :Ensemble instrumental S. Bequet (Vivaldi, Manfredini, Bach, Haydn).

RANELAGH, 20 h : Didon et Énée (Purcell).

LA SYNAGOGUE, 18 h 30 : G. Cziffra, D. Bezman, M. Slin.

JEUDI 16 DÉCEMBRE

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : voir le 15.

RANELAGH, 20 h : voir le 15.

LUCERNAIRE, 19 h 45 : Trio de Clauzade (Vivaldi, Schubert, Mendelssohn) ; 21 h : voir le 15.

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 20 h 30 : F.-R. Duchable (Scarlatti, Schumann, Chopin).

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Orchestre du Conservatoire, dir. : F. Pierre (Bach, Bartok, Stravinsky).

RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 20 h 30 : Trio Deslogeres (Milhaud, Koechlin, Carles...) ; Y. Henry, A. Moglia, E. Peclard (Arensky).

SALLE CORTOT, 20 h 45 : M. Chauveton, J.-M. Damase, J.-J. Doumene, B. Eidi. (Sauguet, Marchand, Sacre).

AMERICAN CENTER 21 h : Ph. Corner, T. Johnson.

ÉGLISE AMÉRICAINE, 20 h 30 : J. Koenig, R. Bank (Bach, Chopin, Koenig...).

VENDREDI 17 DÉCEMBRE

SALLE PLEYEL, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. : M. Plasson (Berlioz, Chopin, Roussel, Ravel).

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. : E. Bergel (Strauss, Prokofiev, Chopin).

LUCERNAIRE, 19 h 45 : Trio de Clauzade (Mendelssohn, Turina) ; 21 h : voir le 15.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE, Grand Théâtre, 20 h 30 : Ensemble instrumental Audoli (Corelli, Tedesco, Janacek...).

SORBONNE, Amphi Richelieu, 12 h 30 : Trio Ravel (Mozart, Saint-Saëns).

FIAP, 20 h 30 : A. Heidmann, M. Modier (Mozart, Schubert, Schumann, Debussy).

INSTITUT NÉERLANDAIS, 20 h 30 : Quatuor Orgella (Smetana, Tchaikovsi, Czerny...).

CENTRE BOSENDORFER, 20 h 30 : Oboe Quartet (Mozart, Britten).

INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES, 20 h 45 : Orchestre symphonique du C.N.R. de Rueil (Beethoven, Poulenc).

RANELAGH, 20 h 30 : Orchestre français d'opéra (Pergolèse, Mozart).

SALLE CORTOT, 20 h 30 : Société symphonique et chorale des P.T.T. (Beethoven, Dvorak).

CENTRE VALEYRE, 20 h 30 : K. Sridhar, M. Kothare (musique de l'Inde du Nord).

SAMEDI 18 DÉCEMBRE

LUCERNAIRE, 19 h 45 : F. Dry (Milan, Vallet, Fuenllana, Pisador, etc.) ; 21 h : voir le 15.

SALLE GAVEAU, 20 h 30 : voir le 17.

RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 18 h 30 : R. Oleg, J. Pontet, F. Guye, J.-M. Luisada (Haydn, Schubert, Mendelssohn).

ÉGLISE SAINT-PIERRE-DE-MONTMARTRE, 21 h : Orchestre de chambre Ad Artem de Paris (Bach, Haydn, Schubert).

EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h : Ensemble la Stravaganza (Vivaldi, Boismortier, Telemann).

EGLISE SAINT-MERRI, 21 h : C. Martin (Sor, de Falla, Albeniz).

HEURE MUSICALE DE MONTMARTRE, 18 h : Kun Woo Paik (Rachmaninov, Scriabine).

DIMANCHE 19 DÉCEMBRE

ÉGLISE ST-MERRI, 16 h : Quintette pour trio à cordes, flûte et harpe (Debussy, Roussel, Ibert...).

THÉATRE DU ROND-POINT, 11 h : Chœurs de l'Orchestre de Paris, chef de chœur : A. Oldham (Brahms, Britten).

CONCIERGERIE, 17 h 30 : la Grande Ecurie et la Chambre du roy.

NOTRE-DAME, 17 h 45 : J.-M. Guerre (Walther, Bruhns, Bach, Mendelssohn).

EGLISE DES BILLETTES, 17 h : U. Reinemann, N. Lee (Bruch, Grieg, Mendelssohn).

CHAPELLE SAINT-LOUIS-DE-LA-SALPÊTRIÈRE, 17 h : Ensemble instrumental ancien et Chorale « Cum Jubilo » (Bach, Charpentier).

SALLE CORTOT, 20 h 30 : Chorale de l'E.N.M.P. (Poulenc, Schubert).

SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 17 h 30 : G. Robert (Buxtehude, Bach).

CENTRE CULTUREL SUÉDOIS, 16h : F. Richez, M.-F. Giret, A. Host (Bach, Duparc, Ionesco...).

ÉGLISE ST-LOUIS DES INVALIDES, 17 h : H. Siemens (Bach, Dupré).

SORBONNE, Grand amphithéâtre, 17 h 30 : Chœur et ensemble instrumental de l'université Paris-Sorbonne (Mauduit, Gervaise, Lassus...).

THÉATRE MUSICAL DE PARIS, 18 H : Orchestre Colonne : Rudolf Barshaï, Bella Davidovich (Schumann, concerto pour piano ; Beethoven, symphonie nº 6).

LUNDI 20 DÉCEMBRE

PORTE DE LA SUISSE, 20 h 30 : Nieuw Ensemble Amsterdam (Bussoti, Donati, Ferneyhough).

FIAP, 20 h 30 : Th. de Gromard, B. Vendôme (Schubert, Brahms, Debussy, Ravel).

LUCERNAIRE, 21 h : voir le 15.

MARDI 21 DÉCEMBRE

LUCERNAIRE, 21 h : voir le 15.

CENTRE MANDAPA, 20 h 45 : Ensemble V. Fortunat (chants grégoriens).

ÉGLISE ST-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h : G. Bezzina, B. Verlet (Mozart, Schubert).

Jazz, pop, rock, folk

BAINS-DOUCHES (887-34-40), le 15 à 20 h 30 : Atlantico ; les 16, 17 à 20 h 30 : J. Cuomo.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), (mer. jeud.) 21 h 30 : P. Sellin, B. Vasseur.

CAVERNE D'ALIGRE (340-70-28), (D., L.), 20 h 30 : Lolo Siny-Tariny.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24) (D., L.), 20 h 30 : Caraïbe Jazz Ensemble ; (dern. le 18) ; les 19, 20 : Touré Kunda ; 22 h 30 : Interamerican Jazz Ensemble.

CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), 20 H 30 : Ch. Lancry (dern. le 18) (à partir du 21) : F. Guierre, les 15, 16, 17, 18 à 23 h : Azuquita, les 19, 21 à 22 h : Apartheid not.

DÉPOT-VENTE (637-31-87), 21 h 30 : le 16 : R. Guerin + B. du Louvat ; le 17 : V. Leed.

DUNOIS (584-72-00), les 16, 17, 18, 19, 20 à 20 h 30 : Bidi 17 – F. Firmin.

FIAP (589-89-15), le 16 à 20 h 30 : Abus dangereux.

FORUM (297-53-39), le 20 à 21 h : E. Stellaire, Yochk'O Seffer, L. Horvath.

GIBUS (700-78-88), le 17 à 24 h : Daisy Duck.

ID 16 (245-92-34) le 18 à 19 h 30 : Scapegoast, Kajoué, Funkmèters.

MUTUALITÉ (329-12-99), le 16 à 21 h : Siouxies and the Banshees ; le 18 à 21 h : The Gladiators.

NEW MORNING (523-51-41), les 15, 16, 17 à 21 h 30 : Mingus Dynastie ; les 18, 19 : J. Surman, P. Favre ; le 21 : Galigai.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : mer. : G Billecard ; Jeu. : Watergate Seven + One ; Ven. : Tin Pan Stompers ; Sam. : Swing at Six ; Lun. : Jany Noelle Quartet ; Mar : Cl. Bolling.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : T. Coe, G. Arvanitas (dernière le 19) (à partir du 20) : Happy feet Quintet.

RADIO-FRANCE, Auditorium 16 (524-15-16) le 21 à 18 h 30 : J. Lacroix, Cl. Braud, Sandrik, J. Gautier, G. Chevaucherie.

SLOW CLUB (233-84-30), les 15, 16, 17 : Cl. Luter, le 18 : J. Caroff, le 21 : R. Franc Orchestra.

VIEILLE HERBE (321-33-01), le 16 à 20 h : Grand Canyon.

Le music-hall

AGORA-SÈVRES (548-62-60), le 17 à 20 h 45 : A l'aube du huitième jour.

AMERICAN CIRCUS (846-42-02), mer., 14 h et 16 h, ven., 20 h 30, sam., 14 h, 16 h, 17 h 30 et 20 h 30, dim., 14 h, 16 h et 17 h 30 : Noël sur glace chez Andersen.

BOBINO (322-74-84) (D. soir, L.), 20 h 45, mat. dim. 16 h : B. Haller.

CASINO DE PARIS (285-00-39), ven., sam., 20 h 30 ; mer., jeu., dim., mar., 15 h : Tino Rossi.

CENTRE CULTUREL DE L'ABBAYE (354-30-75), le 16 à 20 h 30 : Armason.

CENTRE MANDAPA (589-01-60), les 15, 16 à 20 h 45 : Bolivia Manta.

CHEVALIER DU TEMPLE (277-40-21), le 15 à 22 h : Betina.

CONSTANCE (258-97-62) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim., 17 h : Pinok et Matho.

ELYSÉE-MONTMARTRE (252-25-15), les 16, 17, 21 à 18 h 30 : Hommage à E. Piaf.

ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 20 h 30 : G. Servat (dernière le 18).

FONTAINE (874-74-40), (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 15 h : S. Joly.

FORUM (297-53-39) (D., L.), 21 h : D. Wetterwald.

GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim., 15 h : le Grand Orchestre du Splendid.

HUCHETTE (326-38-99), le 19 à 17 h : D. Vachée et L. Capar.

NOUVEAU CHAPITEAU - PORTE DE PANTIN (758-27-43) (D. soir), 21 h, mat. dim., 15 h : H. Salvador.

OLYMPIA (742-25-49) (L.), 21 h, mat. dim., 14 h 30 : M. Torr.

PALACE (246-10-87) (mer. soir, dim. soir), 20 h 30, mat. mer. 17 h, dim. 15 h : Santa Claus is back in Town (à partir du 17).

PALAIS DES CONGRÈS (758-13-03), le 15 à 14 h et le 18 à 15 h et à 20 h, le 19 à 14 h et 17 h 30, le 21 à 20 h : Ch. Goya.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90) (L.), le 15 à 14 h 15, les 16, 17, 21 à 20 h 30, le 18 à 14 h 15, 17 h 30 et 20 h 30, le 19 à 14 h 15 et 17 h 30 : Cirque de Moscou sur glace.

PORTE DE BAGNOLET, sous chapiteau (364-12-94), le 18 à 14 h 30 et 20 h 30, les 16, 17 à 20 h 30, le 19 à 13 h 30, 15 h, 17 h, 20 h 30 : Magie féeries.

SALLE PLEYEL (561-88-73), le 21 à 20 h 30 : R. Clayderman.

THÉATRE 14 (545-49-77), les 15, 16, 17 à 20 h 30 : Mouloudji.

THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), les 16, 17, 21 à 20 h 30, les 15, 19 à 15 h, le 18 à 15 h et 20 h 30 : A. Cordy.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41) (L.), 21 h 30 : L. Rizzo, M. Fernandez, O. Guidi.

En région parisienne

ARGENTEUIL, Basilique St-Denis (961-25-29), le 18 à 20 h 45 : Phasis.

BAGNOLET, ATEM (364-77-18), les 15, 16, 17, 18 à 20 h 30, le 19, à 17 h 30 : Del Tango.

BOBIGNY, MC (831-11-45), le 21, à 20 h 30 : Ballet-Théâtre Lemba.

BRETIGNY, Gymnase A.-Delanne, le 16, à 21 h : Orchestre de l'Ile de France, dir. : Jean Mercier.

BURES-SUR-YVETTE, MJC (907-79-88) le 18 à 21 h : Hommage à J. Cage.

CACHAN, CCC (664-12-15) le 17 à 20 h 45 : Y. Duteil.

CERGY-PONTOISE, CC (030-33-33) les 17, 18 à 21 h : Le Foulon.

CHAMPIGNY, C.O. Messiaen, le 18 à 20 h30 : Ch. Sibille (Bach).

CHATENAY-MALABRY, Salle des Mariages, le 17, à 21 h : Groupe Intervalles (Mouret, Bosseru, Piechowska...).

CHOISY, Th. P.-Eluard (890-89-79), le 18, à 20 h : Six heures pour la chanson.

CLAMART, Th. P.-Eluard (645-11-87), le 19, à 15 h : Que diable nous chantez-vous là ?

COLOMBES, MJC (782-42-70), le 17, à 20 h 30 : Barre Philips/J. Surman/P. Favre H. Bourde/J. Greg/R. Raux, B. Altschul ; le 18 à 20 h 30 : Y. Duteil.

CRETEIL, Maison des arts A.-Malraux (899-94-50), le 19 à 16 h : Georgie Phasis.

FONTENAY-LE-FLEURY, C.C. P.-Neruda (460-20-65), le 18 à 21 h : (voir Festival de l'Ile de France).

GAGNY, Th. municipal (302-81-33) le 18 à 21 h : Orchestre de l'Ile de France, dir. : J. Mercier (Chabrier, St-Saëns, Strauss, Offenbach).

GENNEVILLIERS, Théâtre (793-26-30) les 15, 16, 17, 18 à 20 h 45, le 19 à 17 h : l'Eléphant d'or.

ISSY-LES-MOULINEAUX, MJC (554-67-28) le 17 à 18 h 30 : Big Band R. Guerin.

IVRY, Turquetil (670-15-79) le 20 à 18 h : Trafic Danse.

JOINVILLE-LE-PONT, Centre J.-Prévert (885-53-41), le 17, à 21 h : Claude Nougaro.

MAISONS-ALFORT, CC Charentonneau (375-71-40) le 18 à 20 h 30 : Tranxaime.

MARLY-LE-ROI, Maison J.-Vilar (958-74-87), le 16 à 21 h : Ananda Quartet.

MEUDON, CCM (626-41-20) le 19, à 15 h : Chœurs de Paris, dir : A. Chouvet, Orchestre de l'Ecole nationale de musique de Meudon, dir. : Ch. Gouinguene (Fauré, Corelli, Gouinguene).

MONTREUIL, T.E.M. (859-17-32), les 16, 17, 18 à 21 h : Premières rencontres.

NANTERRE, Centre G.-Brassens (752-36-32) le 21 à 20 h 30 : Que diable nous chantez-vous là ?

NEUILLY, Salle Debussy-Ravel, le 17 à 20 h 30 : I. Grander, D. Laine, J. Geoffroy (Bartok, Schœnberg, Stawowy, Braillard, Xenakis).

RIS-ORANGIS, C.C. R.-Desnos (906-76-90), le 18, à 20 h 45 : Vaudeville.

SAINT-MAUR, Rond-Point Liberté (889-22-11), le 17 à 21 h : A. Borquez Quintet.

SARTROUVILLE, sous chapiteau (914-23-77), le 16 à 21 h : Cirque Gruss.

SCEAUX, Gémeaux (660-05-64), les 15, 16, à 21 h, le 19 à 16 h : Vaudeville.

VERSAILLES, Chapelle royale du Château ; le 15 à 21 h : Groupe vocal de France, dir. : M. Tranchant, sol. : G. Guillard (Josquin des Prés, Palestrina, Schütz, Rameau, Brahms, Sceini) (au profit des artistes polonais).
Th. Montansier (950-71-18) le 16 à 14 h 30 : Orchestre de chambre de Versailles, dir. : B. Wahl (Vivaldi, Bach, Mozart) ; le 17 à 21 h : le Vison voyageur.

VILLEPREUX, Th. du Val-de-Gally (462-49-97), le 18 à 21 h : la Danse du diable.

VINCENNES, Théâtre D.-Sorano (374-73-74) le 16 à 21 h : M. Fanon ; le 17 à 21 h : A. Mirapeu.
Petit Sorano (D. soir, L., Mar.) 21 h mat. dim. 15 h : Intimité.

VITRY, Th. J.-Vilar (680-85-20), le 17 à 21 h : Guillou Quartet, Ch. Ch. Belouzi ; le 18 à 21 h : ensemble instrumental des professeurs du conservatoire municipal (Bardez).

YERRES, Gymnase (948-38-06), le 17 à 21 h : la Danse du Diable.

Les festivals

FESTIVAL DE L'ILE DE FRANCE (225-11-40)

FONTENAY-LE-FLEURY, CC P. Neruda, le 18 à 21 h : La Grande Ecurie et la chambre du Roy (Mozart).

VILLE D'AVRAY, château, le 19 à 21 h : Ensemble Contrastes (Schönberg, Berg, Webern).

FESTIVAL D'ART SACRE (277-92-26)

EGLISE ST-SÉVERIN, le 16 à 21 h : R. Saorgin (Jullien, Grigny, Balbastre, Bach) le 19 à 10 h et à 12 h : Chœur d'hommes, Chœur d'enfants du Conservatoire national de Boulogne, M. Busvard, D. Prost, dir : A. Louvier (Louvier), le 21 à 21 h : Chœurs de la Philharmonie Tchèque de Prague, dir. : J. Veselka (Rachmaninoff).

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

JEUNE THÉATRE NATIONAL, (271-51-00) (D) 20 h 30 : La Comédie de Macbeth.

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 15 DÉCEMBRE

15 h : Hommage à J. Huston : La Bible ; 19 h, Reflets dans un œil d'or ; 21 h, Davey des grands chemins.

JEUDI 16 DECEMBRE

15 h : Hommage à J. Huston : Casino royale ; 19 h, Promenade avec l'amour et la mort ; 21 h, Lettre du Kremlin.

VENDREDI 17 DECEMBRE

15 h : Carte blanche à W.K. Everson : The Kentucky Derby de King, Baggot ; 19 h, hommage à J. Huston : la Dernière Chance ; 21 : Juge et hors-la-loi.

SAMEDI 18 DECEMBRE

15 h : Carte blanche à W.K. Everson : Raskolnikoff de R. Wiene ; 17 h : Ils aimaient la vie de A. Wajda ; 19 h, Hommage à J. Huston : le Piège ; 21 h : l'Homme qui voulut être roi.

DIMANCHE 19 DECEMBRE

15 h : Carte blanche à W.K. Everson : A Girl's Folly de M. Tourneur ; 17 h : l'Emploi de E. Olmi ; 19 h, hommage à J. Huston : le Malin ; 21 h : A nous la victoire.

LUNDI 20 DECEMBRE

Relâche.

MARDI 21 DECEMBRE

15 h : Carte blanche à W.K. Everson : le Calvaire des divorcés de M. Saint-Clair ; 19 h : hommage à P. Chenal : l'Homme de nulle part ; 21 h : l'Affaire Lafarge.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 15 DECEMBRE

15 h, Les Bas-Fonds de J. Renoir ; 17 h, jeune cinéma italien : Coopérative « Albedo » (V. Finessi/C. Pennacoini, 1982 ; A. di Francisca, 1982 ; C. Ferrigno/C. Robustelli, 1982 ; A. Licata, 1982) Ecole de cinéma et T.V. de Milan (B. Maggi/G. de Conno, 1979 ; F. Bermundez-R. Circia-M. Gianangeli-G. Marazzi-S. Stefanuto-R. Tardani, 1980 ; A. Curagi-S. Dabbeni-V.Garofalo-A.Gorio-F.Ilacqua-M.Monti-M. Pontiggia, 1981) ; 19 h, festival des trois continents-Nantes 1982 : Trésor perdu de H. Mauro ;

JEUDI 16 DECEMBRE

15 h : l'Homme au chapeau rond de P. Billon ; 17 h, jeune cinéma italien : Linea d'ombra de M. Targuetta et G. Fontana ; 19 h, festival des trois continents-Nantes 82 : Braise éteinte de H. Mauro.

VENDREDI 17 DECEMBRE

15 h : l'Idiot de G. Lampin ; 17 h, jeune cinéma italien : La notte che vola de F. Bosco ; 19 h, festival des trois continents-Nantes 82 : *Sangue Mineiro de H. Mauro.*

SAMEDI 18 DECEMBRE

15 h, Feu Mathias Pascal de M. L'Herbier ; 17 h, jeune cinéma italien : Vagabondi de C. Mazzacurati ; 19 h, festival des trois continents-Nantes 82 ; le Chant de la nostalgie de H. Mauro ; 21 h : Au sud de mon corps de P.C. Saraceni.

DIMANCHE 19 DECEMBRE

15 h, le Brasier ardent de I. Mosjoukine et A. Volkov ; 17 h, jeune cinéma italien : Porta portese de G. Vinciguerra ; 19 h, Festival des trois continents-Nantes 82 : le Don de dieu de G.J.M. Kabore ; 21 h, Lumière éteinte de Ph. van Khoa.

LUNDI 20 DECEMBRE

15 h, Tragédie impériale de M. L'Herbier ; 17 h, jeune cinéma italien : Lato D de P. Rosa et L. Sangiori ; R. Taroni 82 ; St. Ferrari, 80 ; A. di Francisca, 81 ; 19 h, festival des trois continents-Nantes 82 : Mon fils, mon amour de A. Syam Sharma.

DIMANCHE 21 DÉCEMBRE

Relâche.

Les exclusivités

AMERIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18).

L'AS DES AS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 15e (320-12-06) ; Grand-Pavois, 15e (554-46-85) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

AVEC LES COMPLIMENTS DE L'AUTEUR (A. v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).

LA BALANCE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; *Publicis Saint-Germain, 6e* (222-72-80) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

BLADE RUNNER (*) (A., v.f.) : Opéra night, 2e (296-62-56).

LA BOUM N° 2 (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

BRISBY, LE SECRET DE NIMH (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; (v.o., v.f.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 7e (770-33-88) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Mistral, 14e (539-42-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

BRITANNIA HOSPITAL (Ang., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

CAMP DISCIPLINAIRE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Maxeville, 20e (770-72-86).

COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23). — V.f. ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10)

LE CRIME D'AMOUR (Fr) : Marais, 4e (278-47-86).

DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

DEUX HEURES MOINS LE QUART AVANT JESUS-CHRIST (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

DOCTEURS IN LOVE (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Arcades, 20e (233-39-36) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94).

LE DRAGON DU LAC DE FEU (A.) v.f. : Napoléon, 17e (380-41-46).

LES FILMS NOUVEAUX

ANNIE, film américain de John Huston. V.O. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-63-20) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (532-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LA BARAKA, film français de Jean Valère : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LA COURTISANE, film inédit de Robert Z. Léonard (1931). V.O. : Bonaparte, 6e (326-12-12).

FIREFOX, L'ARME ABSOLUE, film américain de Clint Eastwood. V.O. : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; *Paramount-Maillot, 17e (758-24-24)* ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

MUTANT (*), film américain de Allan Holzman. V.O. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : rex, 2e (236-83-93) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

OPÉRATION GREEN ICE, film américain d'Ernst Day. V.O. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

TRON, film américain de Steven Lisberger. V.O. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33.88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.o.) Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; *v. f. : Richelieu, 2e (233-56-70)* ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

L'ÉTAT DES CHOSES (All., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Escurial, 13e (707-28-04).

LE GENDARME ET LES GENDARMETTES (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LA GUERRE D'UN SEUL HOMME (Fr.) : Studio Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

LES GUERRIERS DU BRONX (*) (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-07) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).

HECATE (Fr.) (*) Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

HITLER, UNE CARRIÈRE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Quartier latin Pathé, 5e (326-84-65).

L'HONNEUR D'UN CAPITAINE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

LA LOTERIE DE LA VIE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

LA MAISON DU LAC (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Ciné-Beaubourg, 2e (271-92-36), hor. spéc. ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES MISÉRABLES (Fr.) : Rotonde, 6e (633-08-22) ; *Ambassade, 8e (359-19-08)* ; Français, 9e (770-33-88) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).

LA NUIT DE SAN LORENZO (It., v.o.) ; 14 juillet-Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; *14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81)* ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

L'OMBRE DE LA TERRE (Fr.-Tun.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

PHILADELPHIA SECURITY (**) (A., v.o.) : U.G.C. *Boulevard*, 9e (246-66-44).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

PLUS BEAU QUE MOI TU MEURS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

POLTERGEIST (A., v.f.) (**) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

QUERELLE (All., v.o.) (**) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE QUART D'HEURE AMERICAIN (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

QUE LES GROS SALAIRES LÈVENT LE DOIGT (Fr.) : Paramount Marivaux, *(296-80-40)* ; *Marbeuf, 8e* (225-18-45) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

S.A.S. A SAN SALVADOR (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

SUPERVIXENS (**) (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Élysées Lincoln, 8e (359-36-14).

TELL... ME (DAVID ET EVA) (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42).

THE THING (A., v.o.) (*) : Marbeuf, 8e (225-18-45). — (V.f.) : Miramar, 14e (320-89-52).

TIR GROUPÉ (Fr.) : Paramount Opéra, 2e (742-56-31).

UNE HISTOIRE SANS IMPORTANCE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

LA VENGEANCE EST A MOI (Jap., v.o.) (*) Studio Médicis, 5e (633-25-97).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

UNE CHAMBRE EN VILLE (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; *14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00)* ; Biarritz, 8e (723-69-23).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

YOL (Turc, v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

Les grandes reprises

ACCELERATION PUNK (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A., vf.) : Rivoli-Beaubourg, 3e (272-63-32).

ALIEN (A., v.o.) (*) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

APOCALYPSE NOW (A.,v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; *Murats, 16e (651-99-75)* ; *Napoléon, 17e* (380-41-46).

L'ARNAQUE (A., vf.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

L'ARNAQUEUR (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Champo, 5e (354-51-60).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

BREL (Fr.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).

CHANTONS SOUS L'OCCUPATION (Fr.) : Cinoches St-Germain, 6e (633-10-82).

LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

CHÉRIE, JE ME SENS RAJEUNIR (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).

LES CHEVALIERS DE LA TABLE RONDE (A., vf.) : Acacias, 17e (764-97-83), H.Sp.

LES DAMNÉS (It-All., v.o.) (*) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

DELIVRANCE (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA DEROBADE (Fr.) Club, 9e (770-81-47).

DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount-City, 8e (562-45-76).

L'EMPIRE DES SENS (Jap. vf.) (**) Arcades, 2e (233-39-36).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

ERASERHEAD (A.,v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LA FEMME AUX DEUX VISAGES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

FEMME OU DEMON (A., v.o.) Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) Olympic, 14e (542-67-42) Acacias, 17e (764-97-83).

FRANKENSTEIN Jr (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

GIMME SHELTER (A. v.o.) Vidéostone, 6e (325-60-34).

FREUD PASSION SECRÈTE (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (325-47-46).

GILDA (A., v.o.) : Olympic-Halles, 3e (278-34-15) ; Olympic-St.-Germain, 6e (222-87-23) ; *Pagode, 7e (705-12-15)* ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42).

LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.f.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Epée de *Bois, 5e (337-57-47)*.

HISTOIRE D'O (Fr.) (**) : Lumière, 9e (246-49-07).

IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-52-56).

MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

PAPILLON (A., vf.) (*) Capri, 2e (508-11-69).

PANIQUE DANS LA RUE (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (327-78-37) Calypso, 17e (380-30-11).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LE PORT DE L'ANGOISSE (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (325-47-46).

POUR 100 BRIQUES, T'AS PLUS RIEN (Fr.) : Bergère, 9e (770-77-58).

LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).

LES QUATRE CAVALIERS DE L'APOCALYPSE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

LA REINE CHRISTINE (A., v.o.) : Action Rive-Gauche, 6e (354-47-62).

SAMSON ET DALILA (A., vf.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.f.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

TOM JONES (Ang., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : *Lumière, 9e (246-49-07)* ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Images, 18e (522-47-94).





LE MONDE DES ARTS ET DES SPECTACLES

CINEMA

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE SANS JAMAIS OSER LE DEMANDER (A., v.o.) (**) Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) : St-Germain Studio, 5e (633-63-20) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic, 14e (542-67-42).

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.f.) (*) : Arcades, 2e (233-54-58).

WANDA (A., v.o.) St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

Les festivals

BUSTER KEATON : Marais, 4e (272-47-86) : mer., Sherlock Junior : jeu., les Lois de l'hospitalité : ven., Fiancées en folie : sam., le Dernier Round : dim., la Croisière du Navigator : lun., Ma vache et moi ; mar., Steamboat Bill Junior.

MARX BROTHERS (v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) : mer., les Marx au grand magasin : jeu., Un jour au cirque ; ven., la Soupe au canard : sam., Monkey Business : dim., Noix de coco : lun., Plumes de cheval : mar., Chercheurs d'or.

QUE VIVA EISENSTEIN (v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80) ; mer., sam., dim., 14 h, 16 h : Séances de films en relief pour enfants : mer., ven., dim., 20 h, lun., 16 h, le Journal de Glounov, le Cuirassé Potemkine (mus. Chostakovitch) ; mer., 22 h, mar., 18 h : Que viva Mexico ; jeu., 14 h, ven., 22 h, mar., 14 h : Octobre ; jeu., 16 h, mar., 20 h : la Ligne générale ; jeu., 18 h, mar., 22 h : le Cuirassé Potemkine (mus. de Krioukov), le Pré de Bejine ; jeu., 20 h, ven., 14 h, sam., 20 h, lun., 20 h : Ivan le Terrible 1re et 2e partie ; ven., 18 h, dim., 22 h, mar., 16 h : Alexandre Nevski ; sam., lun., 18 h : Misère et fortune de la femme, Serguei Eisenstein (doc.) ; dim., 18 h : Time in the Sun.

FESTIVAL BOGART (v.o.) : Action-La Fayette, 9e (870-80-50), mer., les Passagers de la nuit ; jeu., le Mystérieux Docteur Clitterhouse : ven., Dark Victory : sam., le Grand Sommeil ; dim., la Femme à abattre : lun., les Passagers de la Nuit ; mar., les Fantastiques Années 20.

COMÉDIES MUSICALES (v.o.) : Action-La Fayette, 9e (878-80-50) ; mer., la Blonde ou la Rousse ; jeu., une Étoile est née ; ven., Ma Sœur est du tonnerre ; sam., Carmen Jones ; dim., Papa longues jambes : lun., Chercheuses d'or ; mar., Georgia.

CINÉMA FRANÇAIS : Studio 43, 9e (770-63-40) ; Paris vu par... ; mer., 18 h, jeu., 20 h, sam., 20 h, dim., 14 h, lun., 18 h : Hôtel du Nord ; mer., 20 h, ven., 22 h, dim., 20 h., la Dame d'onze heures ; mer., 22 h, ven., 20 h, sam., 18 h, la Grande Vie ; jeu., 18 h, sam., 22 h, dim., 18 h, lun., 22 h, Métropolitain ; jeu., 22 h, ven., 18 h, sam., 16 h, lun., 20 h, le Vrai Coupable : sam., 14 h, dim., 16 h, Paris vu par ; mar., 20 h 30, Festivals de courts métrages.

TEX AVERY (v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) : sam., 19 h 45, dim., 18.

« ETAT DE GRACE » RHOMER-OLIVEIRA : République-cinéma, 11e (805-51-33) ; mer., jeu., : le Signe du lion ; ven., 18 h, 20 h : Aniki bobo ; ven., 22 h : Benilde ou la vierge mère ; sam. : Ma nuit chez Maud ; dim., : la Marquise d'O ; mar., : Acte du printemps.

7 PAGNOL : André Bazin, 13e (337-74-39), mer. : Marius ; jeu. : Fanny ; ven. : César ; sam. : Topaze ; dim. : la Femme du boulanger ; lun. : le Schpountz ; mar. : la Fille du puisatier.

LUIS BUNUEL - ALAIN ROBBE-GRILLET, LIGNES DROITES ET SANS OBJECTIF, Denfert, 14e (321-41-01), mer., 14 h 30, lun., 17 h : la Montée au ciel ; mer., 17 h, ven., 14 h 30, sam., 22 h : la Vie criminelle d'Archibald de la Cruz ; jeu., 14 h 30 : Viridiana ; jeu., 17 h, sam., 20 h, mar., 14 h 30 : le Grand Noceur ; ven., 22 h, dim., 20 h, lun., 14 h 30 : Don Quintin l'amer ; mer., 22 h, dim., 22 h : le Charme discret de la bourgeoisie ; ven., 17 h, mar., 20 h : Cet obscur objet du désir ; ven., 20 h : le Fantôme de la liberté ; dim., 14 h 30 : le Journal d'une femme de chambre ; dim., 17 h : la Voie lactée ; mer., 20 h, lun., 22 h, mar., 17 h : l'Age d'or ; jeu., 20 h, sam., 17 h, lun., 20 h : Tristana ; jeu., mar., 22 h : Glissements progressifs du plaisir.

FILMS POLICIERS (v.o.), Espace-Gaîté, 14e (327-95-94), mer., dim. : la Femme à abattre ; jeu., sam., mar. : la Dame de Shanghaï ; ven., lun. : Quand la ville dort.

CROISIÈRE POUR LE COURT MÉTRAGE, la Péniche des Arts, 16e (527-77-55).

NUIT BARDOT : Escurial, 13e (707-28-04) : Cette sacrée gamine ; la Bride sur le cou ; Voulez-vous danser avec moi : sam., 0 h 30.

FESTIVAL HITCHCOCK (v.o.) : Calypso, 17e, (380-30-11) : Psychose, 22 h ; la Maison du docteur Edwards, 14 h ; Mr. and Mrs. Smith, 16 h ; Frenzy, 18 h ; les Oiseaux, 20 h.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.) : Studio 28, 18e (606-36-07) : mer. : Taking off ; jeu. : Mort d'un prof ; ven. : 1941 ; sam. : Le ciel peut attendre ; dim., mar. : De Mao à Mozart.

Les séances spéciales

L'AMI AMÉRICAIN (All., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h.

LE CRI (It., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42), 18 h (sf sam., dim.).

DODES CADEN (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), mer., 19 h, mar., sam., 18 h 45.

L'HOMME A LA PEAU DE SERPENT (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h sf. sam., dim.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 22 h 35, 0 h 15.

ÉDUCATION

LE PROJET DE RÉFORME DES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS

M. Savary veut mettre fin au système « reproduisant les anciennes facultés »

Dans un entretien accordé au quotidien *la Croix*, M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, précise que le rapport de M. Claude Jeantet sur la réforme des enseignements supérieurs est un *« rapport interne »* qui n'a pas été *« établi en vue d'une publication, c'est un bilan, des travaux que M. Jeantet a conduits d'une façon dont je tiens à le féliciter et à le remercier »*. Evoquant le projet de loi qui pourrait être déposé à l'Assemblée nationale au début de 1983, M. Savary annonce que *« la pluridisciplinarité suppose que soit écarté l'obstacle des unités d'enseignement et de recherche reproduisant les anciennes facultés... L'avant-projet de loi définit les unités de formation et de recherche* [elles] *comprennent des départements de formation et des laboratoires ou centres de recherches : elles correspondent à un projet éducatif finalisé et à un programme de recherche ; elles font appel à des enseignants-chercheurs et à des chercheurs relevant de plusieurs disciplines »*.

En ce qui concerne les différents cycles d'études prévus, le ministre affirme que *« l'orientation doit avoir sa place à côté de l'acquisition d'une qualification et de l'initiation ou la formation à la recherche. Dans le premier cycle nouveau... il y aura pour l'étudiant une dominante de formation correspondant à un grand secteur professionnel. »*

Au sujet des carrières des enseignants du supérieur, le ministre confirme son choix pour deux corps universitaires, mais souligne *« tout ce qui est commun... accès aux mêmes fonctions et égale dignité pour les maîtres de conférence et pour les professeurs »*. M. Savary annonce, enfin, qu'il fera dans quelques jours des propositions plus précises aux syndicats à ce sujet.

Président de l'université du Maine

M. PHILIP QUITTE LE MANS POUR L'UNIVERSITÉ LYON-III

(De notre correspondant.)

Le Mans. — M. Christian Philip, président de l'université du Maine, vient d'être nommé professeur de droit européen à l'université Jean-Moulin (Lyon-III). Il a présenté, vendredi 10 décembre, sa démission en invoquant des motifs familiaux, professionnels et politiques.

Convaincu qu'on l'aiderait *« à bâtir une université de valeur autour de quelques axes d'excellence en concentrant les moyens sur certaines disciplines et en menant un enseignement et une recherche de qualité dans ces secteurs privilégiés »*, il a perdu peu à peu confiance depuis dix-huit mois. *« A tort ou à raison, j'ai acquis la conviction que le nouveau gouvernement ne croit pas en la nécessité de développer les jeunes universités créées par ses prédécesseurs. »* Il appuie cette conviction sur l'absence de création de postes en droit et en sciences économiques au Mans, sur les difficultés financières de son université, sans parler de certaines *« erreurs »* du gouvernement, comme la modification de la composition des conseils d'université.

M. Christian Philip a choisi de revenir dans la région dont il est — ainsi que son épouse — originaire. Son père, M. Olivier Philip, est actuellement préfet de la région Rhône-Alpes. Proche de M. Raymond Barre, M. Christian Philip aura peut-être plus de chance sur le plan politique à Lyon qu'au Mans, où il avait échoué aux élections cantonales de mars dernier sous l'étiquette U.D.F. M. Philip avait été battu par un candidat R.P.R. Cet échec avait compromis son avenir politique dans la Sarthe.

ALAIN MACHEFER.

[Sous le précédent gouvernement, M. Philip n'hésitait pas à qualifier la politique universitaire de Mme Alice Saunier-Seïté de *« sage et ambitieuse »*. Lui qui se félicitait que l'université française ait *« la chance d'avoir un ministre qui, patiemment, mais avec courage et ténacité, lui donne les moyens d'être au rendez-vous de ses responsabilités »*, n'hésitait pas à apporter son appui à Mme Saunier-Seïté. Dans les organisations universitaires proches du gouvernement de l'époque, ou à la conférence des présidents d'université, il n'avait pas ménagé son soutien à un ministre pourtant fort contesté. — S. B.]

M. CHIRAC SOUHAITE « UNE PRISE DE POSITION FERME » DE L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS SUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

M. Jacques Chirac, dans un entretien accordé à l'Agence France-Presse à son retour de Rome, où le pape Jean-Paul II l'a reçu en audience privée lundi 13 décembre, s'est déclaré *« inquiet »* pour l'avenir de la liberté de l'enseignement privé. Le président du R.P.R. a expliqué que les récentes manifestations en faveur de l'enseignement libre *« font apparaître une mobilisation intense des parents d'élèves de l'enseignement catholique »* et que *« l'on attend encore une prise de position ferme, allant au-delà des déclarations de principe, de la part de l'épiscopat français »*. *« La liberté de l'enseignement*, a ajouté M. Chirac, *est une valeur sur laquelle tous ceux qui défendent une certaine conception globale de la société, fondée sur le respect des libertés, ne peuvent pas transiger. »*

Selon M. Chirac, c'est pour des raisons électorales que le gouvernement *« n'a pas encore osé s'engager dans la voie de la création d'un grand service public de l'école... Il y a cependant tout lieu d'être inquiet sur ses intentions au lendemain des élections municipales »*.

Au cours de la réunion du Conseil permanent de l'épiscopat français, réuni du 13 au 15 décembre, Mgr Jean Vilnet, président de la Conférence épiscopale française, a déclaré, mardi 14 décembre, en présence de Mgr Angelo Felici, nonce apostolique à Paris, qu'*« il est certain que le Saint-Père n'a nullement abordé les deux questions de l'enseignement privé et des problèmes sociaux dans le sens où l'interview donnée par le bénéficiaire de l'audience pontificale pourrait le laisser croire »*.

M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, a déclaré après la réunion de celui-ci, mardi 14 décembre : *« Moins la hiérarchie catholique parle de politique, plus elle s'occupe de propagation de la foi, mieux cela vaut. »* Il a jugé *« maladroite »* la réaction de l'épiscopat aux propos de M. Chirac. Estimant les prises de position de l'Église *« angéliques »* et *« pas réalistes »*, M. Claude Labbé a vu une contradiction entre le souci de l'épiscopat de *« dépolitiser le débat sur l'enseignement privé »* et le fait de *« faire dans les domaines économique et social des déclarations qui constituent des actes politiques »*.

SPORTS

ATHLÉTISME

LA « SUPER-ÉLITE » FRANÇAISE

Le directeur technique national (D.T.N.) de la Fédération française d'athlétisme (F.F.A.), Jean Poczobut, a rendu publique, le 14 décembre, la liste dite « super-élite » des trente-trois athlètes (vingt-deux hommes et onze femmes) qui représentent les meilleures chances de médailles nationales aux championnats du monde de Helsinki en 1983 et aux Jeux olympiques de 1984.

Ces athlètes, qui bénéficieront d'*« une aide financière non négligeable »* destinée à compenser partiellement le manque à gagner entraîné par leur période d'entraînement, disposeront de quatre entraîneurs à plein temps — MM. Bourbeillon (*sprint*), Steinmetz (demi-fond), Perrin (perche) et Heurtebise (sauts) — et de deux autres à temps partiel, MM. Chérubin (sprint féminin) et Boivin (demi-fond). La liste est la suivante :

● **Hommes.**

Sprint : Herman Panzo, Bernard Petitbois, Pascal et Patrick Barré, Antoine Richard, Herman Lomba, Jean-Jacques Boussemart, Didier Dubois, Aldo Canti ;

Demi-fond : Philippe Dupont, José Marajo, Thierry Watrice, Joseph Mahmoud ;

Haies : Serge Guillen ;

Hauteur : Franck Bonnet ;

Perche : Thierry Vigneron, Pierre Quinon, Philippe Houvion, Serge Ferreira, Patrick Abada ;

Marche : Gérard Lelièvre, Martial Fesselier.

● **Femmes.**

Sprint : Rose-Aimée Bacoul, Laurence Bily, Marie-Christine Cazier, Liliane Gaschet ;

Demi-fond : Nathalie Thoumas ;

Haies : Laurence Machabey, Marie-Noëlle Savigny, Michèle Chardonnet, Chantal Rega, Sylvie Revaux ;

Hauteur : Maryse Ewanje-Epée.

Une liste de vingt et un autres noms prévoit les athlètes qui pourront éventuellement accéder à ce groupe.

D'un sport à l'autre

SKI ALPIN. — *Le Suédois Ingemar Stenmark s'est imposé, le 14 décembre, dans le slalom spécial du Courmayeur (Italie) comptant pour la Coupe du monde. Le champion du monde de la spécialité, qui avait réalisé le cinquième temps de la première manche, a surclassé tous ses rivaux dans le second parcours. Crédité du temps total de 1 min. 42 sec. 12, Stenmark, qui disputait sa première course de la saison, a précédé son compatriote Stig Strand (à 31/100) et les jumeaux américains Phil et Steve Mahre, respectivement troisième (à 74/100) et quatrième (à 1 sec. 24).*

Avec 25 points, Stenmark a pris la troisième place du classement de la Coupe du monde derrière le Suisse Mueller (40 points) et l'Autrichien Weirather (33 points).

INFORMATIONS « SERVICES »

MODE

Réveillons

Fini le temps des tenues à réveillonner. Aujourd'hui, la jeunesse espiègle pique, au gré de sa fantaisie, des éléments disparates pour traduire le personnage qu'elle est ou s'imagine être.

En effet, les hauts amusants, décolletés, à bretelles ou en bustiers se trouvent à tous les niveaux de prix, tout comme les blouses à grandes manches et les jupes scintillantes, à dénicher dans les grands magasins, les boutiques de créateurs et de couturiers de l'avenue Montaigne, du faubourg Saint-Honoré, rue de Rennes et au Forum des Halles.

Côté accessoires, *Bulgari* mène la ronde avec ses colliers au ras du cou, gourmettes ou rang de perles, ornés de motifs de pierres de couleur et de strass sur métal or. Dans des dîners de saison, où le velours noir domine en smokings et tailleurs, toutes les femmes n'ont d'yeux que pour la beauté des colliers. Or il faut savoir qu'ils sont reproduits avec bonheur, notamment par *Ken Lane*, le spécialiste américain des bijoux en toc qui paraissent vrais. Chez lui, gourmettes à pierres et colliers oscillent entre 270 et 500 F, avec boucles d'oreilles assorties, à partir de 80 francs. Mais *Burma, Vincara, Agatha* et *Régis Pellegrin* suivent les mêmes tendances, autour de 980 F, le modèle à cabochons de couleur. Jacques Gautier incruste de pierres semi-précieuses, dont la topaze, ses célèbres formes géométriques en cristal sur argent (1 000 F la broche). *Sophie Mouchet*, dans un registre jeune à prix modiques, ajoute des perles filetées d'or en verre de Venise à ses compositions fleuries ou fruitées, à partir de 35 F les boucles d'oreilles, de 270 F les colliers.

Hanae Mori vient de recevoir d'amusants sacs en laque ou bois, en forme de canard, papillon ou fruit à bandoulière de passementerie, 190 F.

Les gants, c'est l'affaire de *Delrey* de Saint-Junien qui, pour le reveillon, vend les longs gants du soir que porte la reine Elizabeth pour lire son discours de rentrée au Parlement, mais en nylon brillant, à entourer de torsades de perles.

Longs au mollet ou découvrant bien le genou, tous ces ensembles font ressortir la finesse des jambes gainées de bas noirs, unis ou à dessins, de *Dim, Gerbe, Ergée* ou *Le Bourget*, avec des escarpins vernis ou des sandales bien découpées à talons hauts.

A titre d'exemple, nous avons demandé à quelques amies, particulièrement « branchées », leurs projets pour la Saint-Sylvestre. Diane, dix-sept ans, blonde et menue, hésite entre la robe de velours noir à bretelles de sa mère et une robe-guêpière à balconnet en taffetas, à grande jupe ornée d'un double volant, 390 F, chez C. & A. Elle pense choisir un collier dans les décorations d'arbre de Noël de la *Boutique danoise*.

Marie-Caroline, la trentaine brune et rieuse, prévoit un réveillon campagnard, en jupe écossaise lamée rouge et bleu d'*Agnès B.* à 300 F, avec une blouse de soie naturelle... du même dessin. A *Prisunic*, elle a trouvé deux corselets lamés, à draper en ceinture ou en gavroche, autour du cou. Des escargots de mer du *Peigne de Vénus* et la voilà parée.

Natacha, belle femme, résoud le problème d'une taille 50 par un maillot de danse de *Crait* noir, fuchsia, bleu roi, ou vert émeraude en Lycra et acrylique apportant un maintien en souplesse, à fines bretelles ou en forme de justaucorps, voire à manches, existant aussi en lamé or sur commande (de 150 à 190 F), sous une blouse en lamé or à pois de *Franck & Fils*, en soie, à partir de 605 F, avec une jupe en crêpe de laine noire ou de velours au genou ou à la cheville, de 480 à 592 F.

NATHALIE MONT-SERVAN.

★ Adresses : *Bulgari*, 29, avenue Montaigne ; *Ken Lane*, 14, rue de Castiglione ; *Regis Pellerin*, 36, rue Jacob ; *Sophie Mouchet*, 25, rue Drouot ; *Hanae Mori*, 17-19, avenue Montaigne ; *Delrey*, 47, rue du Four ; *Boutique danoise*, 42, avenue de Friedland ; *Le Peigne de Vénus*, 16, rue du Cherche-Midi ; *Crait*, 50, rue de Rome ; *Franck & Fils*, 91, avenue Paul-Doumer.



Croquis de MARCQ.

C. & A. : robe-bustier à [illegible]lles, balconnet en taffeta à pois fuschia sur noir, souligné d'[illegible] en tulle point d'esprit. Le double volant de la jupe est relevé d'[illegible]fanfreluche. 390 F dans les magasins de la marque : 122, rue de[illegible]ne-Montparnasse.

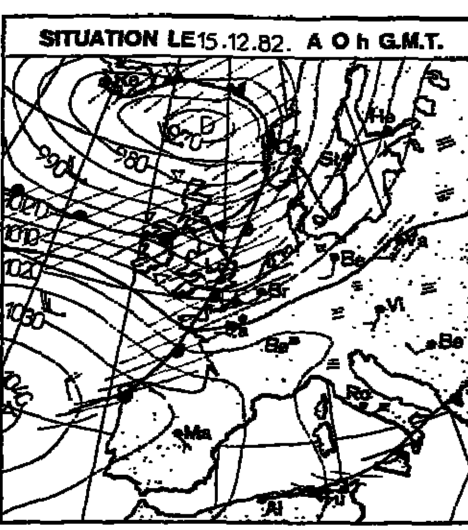
KEN LANE : collier ras [illegible] grosses perles orné d'un pendentif de strass et de pierre bleu[illegible] de cœur, comme les boucles d'oreilles. 500 F, et à partir de [illegible] rue de Castiglione, 75001 Paris.

COLLANTS. – Destinés [illegible] femmes actives ayant des [illegible] blèmes de « jambes lourdes » [illegible] collants Tonim, lancés en Fra[illegible] par Bayer, assurent une comp[illegible] sion physiologique au niveau [illegible] pied, s'amenuisant le long d[illegible] jambe. Tricoté en maille filet[illegible] [illegible]oixante-dix deniers, en beige rosé et grisé (en quatre tailles). [illegible]e Bourget, pour sa part, étend sa gamme de classiques et de fantaisies, opaques et transparents, aux collants gainants, à jambes de voile et goussets de coton, en tons grisés, bruns et noirs.

MÉTÉOROLOGIE



SITUATION LE 15.12.82 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 16.12.82 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard ∼ Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 15 décembre à 0 heure et le jeudi 16 décembre à minuit :

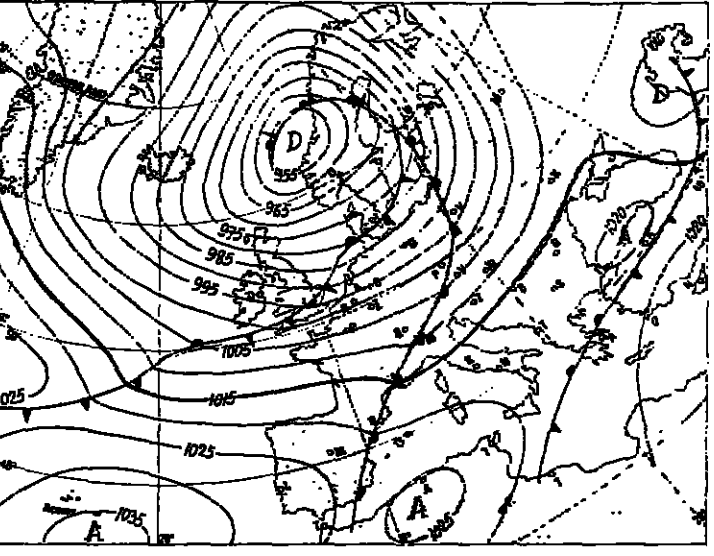
C'est une profonde dépression centrée à l'ouest de la Norvège qui commande une circulation perturbée d'ouest à fort gradient. C'est ainsi que la France se trouve sous l'influence d'une large perturbation active dont le front froid commencera à pénétrer sur le pays à partir de jeudi matin.

Jeudi, sur l'ensemble du pays, le temps sera doux, très nuageux, pluvieux et venteux. Le passage du front froid provoquera une recrudescence des pluies le matin sur le nord-ouest du pays, puis des pays de Loire au Bassin Parisien et au Nord-Est gagnant ensuite le Bassin aquitain, le Massif Central et le Centre-Est. Les régions du sud-ouest continueront donc à être en alerte pour les questions d'inondations.

Du nord de la Loire au Nord-Est, le temps sera ensuite nuageux et des averses se produiront. Le vent tournera au nord-ouest. Il sera assez fort à fort près des côtes. Ailleurs, le temps restera gris et pluvieux avec du vent d'ouest. La neige tombera à partir de 2000 mètres environ. Plus bas, la pluie et l'air doux auront tendance à la faire fondre. De ce fait, les niveaux des cours d'eau continueront à monter. Les températures minimales seront élevées avec 8 à 12 degrés et même 13 à 14 degrés sur les régions méridionales. Les maximales quant à elles seront de 10 à 11 degrés sur la moitié nord, 14 degrés sur le Sud-Ouest, 16 degrés sur le Sud-Est.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 15 décembre à 7 heures, de 1007,7 millibars, soit 755,8 millimètres de mercure.

PRÉVISIONS POUR LE 16 DÉCEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



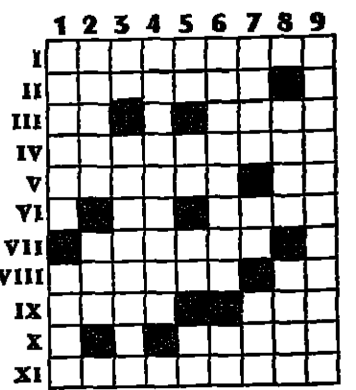
Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 14 décembre ; le second le minimum de la nuit du 14 décembre au 15 décembre) : Ajaccio, 14 et 3 degrés ; Biarritz, 10 et 9 ; Bordeaux, 8 et 5 ; Bourges, 7 et 0 ; Brest, 10 et 10 ; Caen, 7 et 5 ; Cherbourg, 6 et 6 ; Clermont-Ferrand, 5 et 0 ; Dijon, 4 et 1 ; Grenoble, 3 et – 2 ; Lille, 1 et 1 ; Lyon, 4 et 1 ; Marseille-Marignane, 10 et 1 ; Nancy, 5 et 1 ; Nantes, 7 et 7 ; Nice-Côte d'Azur, 15 et 6 ; Paris-Le Bourget, 4 et 2 ; Pau, 8 et 6 ; Perpignan, 11 et 6 ; Rennes, 7 et 6 ; Strasbourg, 4 et 1 ; Tours, 4 et 3 ; Toulouse, 8 et 4 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 26.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 15 et 7 degrés ; Amsterdam, 2 et 2 ; Athènes, 19 et 14 ; Berlin, 1 et 0 ; Bonn, 2 et – 1 ; Bruxelles, 2 et 0 ; Le Caire, 20 et 15 ; îles Canaries, 20 et 16 ; Copenhague, 1 (mini) ; Dakar, 24 et 21 ; Djerba, 20 et 13 ; Genève, 6 et 0 ; Jérusalem, 11 et 8 ; Lisbonne, 14 et 9 ; Londres, 7 et 7 ; Luxembourg, 2 et – 1 ; Madrid, 10 et 0 ; Moscou, 0 et – 5 ; Nairobi, 25 et 20 ; New-York, 1 et – 3 ; Palma-de-Majorque, 15 et 2 ; Rome, 15 et 7 ; Stockholm, 0 et – 1 ; Tozeur, 15 et 12 ; Tunis, 17 et 10.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3342



HORIZONTALEMENT

I. Cultivés par ceux qui se font des cheveux. – II. Petit, est moins dur qu'une tuile. – III. Préfixe. Étoffe pour faire des robes. – IV. Reprendre en main. – V. Sa chaîne ne dépasse pas les Bornes. En Écosse. – VI. Au monde. Dans l'archipel des Cyclades. – VII. Où il y a de l'ombre. – VIII. Bonnes, peuvent être des bouquets. Fleuve. – IX. As une utilité. Plat. – X. Présente comme une pilule. – XI. Rend le passage dans des canaux particulièrement difficile.

VERTICALEMENT

1. Huile dans la flotte. Solidement bâti. – 2. Un peuple qui occupa le sud de la Suède. Pièce. – 3. Pronom. Fut un bastion du protestantisme. – 4. Vieux marcheur. – 5. Adverbe. Animal symbole. Protège une phalange. – 6. Peuvent être assimilés à des travailleurs de la mer. Peut donner soif. – 7. Ne rumine plus. En France. Canton. – 8. Une toute petite chose. Château pour Diane. – 9. Un oiseau qui prend sa nourriture au vol.

Solution du problème n° 3341

Horizontalement

I. Jardinier. – II. Alarmiste. – III. Ri. Abel. – IV. Ré. Puce. – V. En. Or. – VI. Tabac. – VII. Itou. Parc. – VIII. Eau. Carat. – IX. Ride. Tati. – X. Ere. Lin. – XI. Serpentin.

Verticalement

1. Jarretières. – 2. Aliénataire. – 3. Ra. Bouder. – 4. Drapeau. – 5. Imbu. Le. – 6. Nièce. Patin. – 7. Isle. Garant. – 8. Et. Rat. – 9. Restriction.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au Journal officiel du mercredi 15 décembre :

DES LOIS

● Autorisant l'approbation, d'une part, de l'échange de lettres du 2 avril 1979 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne relatif à certaines dispositions fiscales et douanières afférentes aux travaux de construction du barrage de Kehl-Strasbourg et, d'autre part, de l'échange de lettres des 13 février et 30 avril 1981 complétant l'échange de lettres du 2 avril 1979 pour les travaux d'exploitation, d'entretien et de renouvellement du barrage de Kehl-Strasbourg.

● Autorisant la ratification d'une convention internationale pour la protection des obtentions végétales.

DES DÉCRETS

● Portant création d'un office central pour la répression du trafic des armes, des munitions, des produits explosifs et des matières nucléaires, biologiques et chimiques.

● Modifiant le décret du 17 janvier 1980 fixant le statut des chercheurs contractuels du Centre national de la recherche scientifique.

● Portant application aux salariés agricoles des dispositions de l'ordonnance n° 82-270 du 26 mars 1982 relative à l'abaissement de l'âge de la retraite des assurés du régime général et du régime des assurances sociales agricoles et du titre premier de l'ordonnance du 30 mars 1982 relative à la limitation des possibilités de cumuls entre pensions de retraite et revenus d'activités.

UN ARRÊTÉ

● Relatif aux taux d'intérêt des obligations cautionnées.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 17 DÉCEMBRE

« De Carthage à Kairouan », 13 heures, Petit Palais, Mlle Zujovic.

« La ville-jardin d'Ivry », 15 heures, métro Mairie-d'Ivry, M. Guillier.

« Eglise Saint-Germain-des-Prés », 15 heures, entrée, M. Serres.

« Musée de la chasse et de la nature », 15 h 30, 60, rue des Archives, Mme Hulot (Caisse nationale des monuments historiques).

« Exposition Fantin-Latour », 15 heures, Grand Palais (Approche de l'art).

« Exposition Oudry », 15 h 15, Grand Palais (Arcus).

« Exposition Oudry », 15 heures, Grand Palais (Arts et curiosités de Paris).

« Exposition Fantin-Latour », 12 h 30, Grand Palais, Mme Caneri.

« Roy Lichtenstein », 15 heures, Musée des arts décoratifs, Mme Caneri.

« Cristallerie de Baccarat », 15 heures, 30 bis, rue de Paradis (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Palais de Justice », 15 heures, métro Cité, M. Czarny.

« Exposition Fantin-Latour », 11 h 30, Grand Palais, Mme Hager.

« Hôtel Cail », 14 h 30, 3, rue de Lisbonne (Paris et son histoire).

« Cités d'artistes, jardins de Montmartre », 14 h 30, métro Lamarck-Caulaincourt (Paris pittoresque et insolite).

« Hôtels du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Ruelles moyenâgeuses, de la rue de la Parcheminerie à la Comédie-Française, le café Procope », 14 h 30, 1, rue des Carmes (Le Vieux Paris).

La rubrique Maison paraîtra dans notre numéro de jeudi.

CONFÉRENCES

14 h 30 et 16 h 45, Musée des arts décoratifs, R. Percheron : « L'art et l'apogée des Han ».

15 heures, 6, quai d'Orléans, M. Hager : « Ville d'art : Bruges et le Musée Memling » (Bibliothèque polonaise) (projections).

15 heures, Palais de la découverte, G.-A. Langlet : « Informatique et visualisation ds molécules ».

18 heures, 12, rue Vivienne, M. Locquin : « L'invention répétée de l'œil, dans l'histoire de la vie, les boussoles biologiques et le sens de l'orientation », et 19 h 45, Maja : « Le cristal » (Ergonia).

18 h 30, Centre culturel coréen, Seo Kyung-Bo : « La calligraphie coréenne ».

19 heures, 14, cours Albert-Ier, M. Menier-Thouret : « Richard Wagner, dans la littérature européenne : De Marcel Proust à Thomas Mann » (disques) (Les amis de Richard Wagner).

20 h 15, 11 bis, rue Keppler, « L'hygiène du mental et du cœur » (Loge unie des théosophes).

20 h 30, 61, rue Madame, G. Aurenche, J.L. Quermonne, F. Monconduit : « Ethique et défense des droits de l'homme » (Confrontations).

20 h 30, 19, rue Frédérick-Lemaître, Ahimsa : « Tri-unité épanouissement intérieur » (GRACE).

INFORMATIONS « SERVICES »

VIE ASSOCIATIVE

Du galon pour les 16-18 ans

M. André Henry, ministre du temps libre, a présenté mardi 8 décembre à la presse les mesures prévues par le gouvernement en faveur de la vie associative. Les principales portent sur trois points :

● DES CONTRATS PLURIANNUELS (assurant donc une certaine sécurité à leurs bénéficiaires), dits d'« utilité sociale », pourront être passés par des ministères avec des associations ayant *un « rôle social »* et des *« activités d'intérêt général »*. Celles-ci pourront notamment bénéficier de la collaboration de fonctionnaires temporairement détachés ou à temps partiel.

● UN FONDS DE DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE de la vie associative sera créé. Il prendra la succession de l'actuel Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep), qui finance des postes d'animateurs pour les associations : les activités de celui-ci seraient étendues, pour lui permettre de contribuer aux investissements des associations et à la formation des cadres bénévoles. Il serait financé par les contributions des ministères et des associations titulaires des « contrats d'utilité sociale » et par des dons (1).

● UN CONSEIL NATIONAL DE LA VIE ASSOCIATIVE sera créé à partir des « Hauts Comités » réunissant les associations auprès de certains ministères (culture, jeunesse et sports, etc.). Il serait notamment chargé de définir les critères des « contrats d'utilité sociale » et d'étudier le statut de l'« élu social » destiné aux cadres des associations.

Une dizaine d'autres mesures sont prévues, notamment l'autorisation pour les mineurs de seize et dix-huit ans d'occuper des postes de responsabilités dans les associations (mais sans responsabilités civiles et financières) ; la possibilité pour les salariés des associations de siéger dans les conseils d'administration de celles-ci (dans la limite du quart des sièges) ; un aménagement des cotisations de sécurité sociale pour les travailleurs occasionnels des associations ; une exonération de la taxe sur les salaires pour les animateurs payés par l'intermédiaire du Fonjep ; un allégement des restrictions imposées à la publicité des associations organisatrices de voyages...

M. Henry a d'autre part promis que des dispositions seraient prises en faveur de la presse associative.

Une bonne partie de ces mesures figuraient en fait dans les différentes versions du projet de *loi sur la « promotion de la vie associative »* (2) : notamment les contrats pluriannuels, la transformation du Fonjep, les mesures concernant les mineurs, les travailleurs occasionnels, les employés des associations... Devant la difficulté de réunir l'ensemble des dispositions envisagées dans un texte cohérent et satisfaisant pour les intéressés... et le gouvernement, et de trouver une place pour la discussion dans le calendrier parlementaire, on a préféré fractionner, *certaines mesures pouvant* être obtenues par de simples décrets.

On a aussi renoncé pour l'instant à définir un statut d' « utilité sociale » pour certaines associations : le projet (et surtout les conditions d'attribution du « label » *avait suscité des réticences* dans le milieu associatif.

La formation du Conseil national de la vie associative devrait être la première application de ce programme, dès le début de 1983. – G. H.

(1) Il s'agit des 3 % que les contribuables peuvent déduire de leur revenu.

(2) Voir *le Monde* du 28 janvier 1982.

LOISIRS

Les moniteurs de ski confirment le blocage des stations de sports d'hiver le 23 décembre

Le syndicat des moniteurs de ski n'a pas levé les consignes données les 11 et 12 décembre, lors du rassemblement des « anoraks rouges » à Briançon, consignes qui tendaient à faire bloquer l'accès des stations de sports d'hiver le 23 décembre (*le Monde* du 11 décembre).

Dans un communiqué du 13 décembre, le ministère du temps libre indiquait que « *les inquiétudes des moniteurs n'étaient pas fondées* », car il avait été décidé « *de surseoir à la mise en œuvre du certificat d'aptitude à l'animation des activités de pleine nature pour les activités de montagne, et plus particulièrement du ski* ».

Le président du syndicat des moniteurs, M. Bernard Chevallier, nous a précisé que les apaisements n'étaient pas suffisants, d'autant que les neuf mille « anoraks rouges » attendaient une réponse du ministère des transports sur le maintien de la *priorité des écoles de ski aux remontées* mécaniques et des précisions sur la circulaire du ministère des finances concernant l'assujettissement à la T.V.A., à la taxe professionnelle et à l'impôt sur les sociétés des deux cent trois écoles de ski.

AUTOMOBILE

UNE RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE

Un brevet de conduite automobile pourrait bientôt être délivré dès l'école, a déclaré M. Pierre Mayet, directeur de la sécurité et de la circulation routière. Ce document, qui permettrait, entre autres, aux jeunes de quatorze ans de conduire des cyclomoteurs, « *deviendrait le premier pas vers l'accès au permis de conduire automobile* ».

En remettant les prix aux municipalités qui ont participé au concours « Les deux roues dans la ville », M. Mayet a annoncé que les réflexions actuelles sur une formation plus progressive du conducteur devraient se traduire par une première série de mesures avant le printemps 1983.

Ces projets, dont les derniers détails doivent être mis au point, permettront d'assurer aux conducteurs une formation en quatre temps : à l'école ; ensuite un apprentissage de la conduite ; le permis proprement dit ; la continuation de la formation après le permis.

En outre, un projet concernant la conduite sur autoroute devrait être présenté dès l'été prochain, a ajouté M. Mayet ; et plus généralement un « *code de la conduite* » est à l'étude qui définira le comportement des automobilistes « *dans une autre langue que celle des juristes* ».

LA VOITURE DE L'ANNÉE. – La nouvelle Audi 100 (*le Monde* du 1er octobre) construite par le groupe Volkswagen-Audi a été dé*signée « voiture de l'année » pour* 1983 par un jury de cinquante-trois journalistes spécialisés représentant seize pays européens et cinquante et une publications, annonce ce mercredi le journal *l'Équipe*, organisateur de cette consultation annuelle. L'Audi 100 a été classée en tête par 26 des 53 votants et a obtenu 410 points, devançant la Ford Sierra, 21 voix et 386 points. La Volvo 760, classée troisième, a obtenu 157 points devant la Porsche 944, 102 points, et la Talbot Samba, 87 points. L'Audi 100 succède au palmarès à la Renault 9.

PRIX DE REVIENT. – *L'Auto-Journal* du 15 décembre publie une étude sur le prix de revient ki*lométrique de la plupart* des voitures vendues actuellement en France.

CARNET

Naissances

– Marie-Louise et Philippe LAGAYETTE et Elisa ont la joie *d'annoncer la naissance de*

Caroline,

le 13 décembre 1982.

32, rue des Archives, 75004 Paris.

– Jérôme WENZ et Evelyne RESMOND ont le très grand plaisir d'annoncer la naissance de

Romain,

le 12 décembre 1982.

56, rue de Versailles,
78150 Le Chesnay.

Décès

– *On nous prie d'annoncer le décès* de

Simone DUPLESSIS-KERGOMARD,
née Dedet,

décédée à Sainte-Marguerite-sur-Mer, le 8 décembre 1982.

De la part de :
Jean Duplessis-Kergomard, *son* époux,
Mme Suzanne Dedet,
M. Pierre Dedet,
ses enfants et petits-enfants,
Et les familles Kergomard, Rives, Blay, Caquot, Ranson et Gabail.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise, le mercredi 15 décembre, dans la plus stricte intimité.

22, avenue de l'Observatoire,
Paris 75014.
Les Tourelles,
Sainte-Marguerite-sur-Mer, 76116.
5, rue de la Chaize,
Paris 75007.

– Mme André Villedieu,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre Ponthus,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Philippe Fabréguet
et leurs fils,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Albert FABRÉGUET,
ingénieur des arts et métiers (Aix 09),

survenu, dans sa quatre-vingt-dixième année, le 9 décembre 1982, à Carpentras.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité à La Grand-Combe (Gard).

31, boulevard de Graville,
84200 Carpentras.
19, quai Riondet,
38200 Vienne.
9, cours Fauriel,
42100 Saint-Etienne.

– Mlle Monique Kippeurt
a la douleur de faire part du décès de

M. Alphonse KIPPEURT,
architecte honoraire
des D.P.L.G.,

son père,

survenu, le 8 décembre 1982 dans sa quatre-vingt-quinzième année, en son domicile, 2, rue Jehan-Alain, au Pecq (Yvelines).

L'inhumation a eu lieu au cimetière d'Aubergenville (Yvelines) le vendredi 10 décembre 1982, dans la plus stricte intimité.

– *On nous prie d'annoncer le décès* de

Charles MARTINETTI
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
officier de l'instruction publique,

survenu à Paris le 4 décembre 1982.

De la part de son épouse, ses enfants et petits-enfants,
Et toute sa famille.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise, dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire part.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Georges PIEKARSKI

survenu, le 13 décembre 1982, à l'âge de soixante-cinq ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 16 décembre.

On se réunira à la porte principale du cimetière de Bagneux parisien à 10 h 15.

De la part de :
Son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
De toute la famille,
Et de ses nombreux amis.
Ni fleurs ni couronnes.

9, rue Picot,
75116 Paris.

– Mme Jehan Venthenat,
MM. Philippe et Alain Venthenat,
ses fils,
Mme Georges Venthenat,
M. et Mme Michel Venthenat
et leurs enfants,
M. et Mme Jean Monjou et leurs enfants,
M. et Mme Raymond Boisson,
Le docteur et Mme Roger Cardinaud,
M. et Mme Raymond Fragnaud
et leur fils,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jehan VENTHENAT,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
président-directeur général
de la S.A. Venthenat-Papeteries
des Charentes,
président-directeur général
de la socété Speed,
gérant de la S.E.A.L.A. La Couronne,
gérant de la société SOPELPA,
gérant de la S.A.R.L.
Plastiques Venthenat et Cie,
gérant de la société Per Quota Neocel
Lisbonne,
administrateur
de la société La Pellicule cellulosique,
administrateur de la S.A. Les Mûriers,
conseiller de la Banque de France,
président du groupement MICROPAP,
président de l'A.S.E.T.S.,

le 12 décembre.

Les obsèques ont lieu en l'église Saint-Mathias de Barbezieux le 15 décembre, à 14 h 30.

Priez pour lui.

– Le président, les enseignants et les *membres du personnel de l'université* Paris-Dauphine
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Alexandre VINOKOUROFF,
attaché d'administration scolaire
et universitaire,
officier de l'ordre national du Mérite,
chevalier des Palmes académiques,
médaille d'or de la jeunesse
et des sports,
médaille d'argent
de la Ville de Paris,

survenu le 9 décembre 1982.

Remerciements

– M. et Mme Paul Auvert,
M. et Mme Jean Auvert,
remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès de

M. Marcel AUVERT,
professeur,

survenu le 4 décembre 1982, dans sa quatre-vingt-douzième année.

11, rue de Londres,
94700 Maisons-Alfort.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Communications diverses

– Jeudi 16 décembre, 19 h 45, 6, rue Saint-Bon, 75004, Association Culturelle et Traditionnelle d'Ile-de-France, M. Claude CASTOR, Président de la Société des Maçons de SAMOENS (Haute-Savoie) : UNE SURVIVANCE DE LA MAÇONNERIE OPÉRATIVE DU XVIIe SIÈCLE : LA CONFRÉRIE DES QUATRE COURONNÉS DE SAMOENS. Gratuit, rez-de-chaussée sur rue, à gauche.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

– Université Paris-III (Sorbonne nouvelle), jeudi 16 décembre, à 14 heures, salle Liard, M. Jack Feuillet : « La langue bulgare au début du dix-neuvième siècle. »

LA SEMAINE DE LA BONTÉ

Reconnue d'utilité publique

CAS n° 68

Cette femme handicapée (surdité) avait refait elle-même son petit appartement, où elle vivait seule avec ses deux enfants. Un incendie provoqué par une fuite de gaz a tout ravagé, elle-même a été brûlée. Très traumatisée par la perte de cet appartement, où elle avait mis tout son cœur, elle vient, en plus, de perdre son emploi. Pour participer au relogement de cette famille, il faudrait :

2 000 F.

★ Prière d'adresser les dons à la Semaine de la bonté, 175, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris. C.C.P. Paris 4-52 X ou chèques bancaires.

Aucune quête n'est faite à domicile.

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions



emplois régionaux

Chambre de Commerce et d'Industrie de BELFORT
recherche

un conseiller en gestion industrielle

Il aura pour missions :
- la promotion des PMI de la région
- l'aide aux créateurs d'entreprises
- le conseil en gestion
- les actions collectives

Ce poste conviendrait à un candidat d'environ 30 ans de formation supérieure commerciale (ESC ou équivalent) ayant déjà quelques années *d'expérience acquise de P.M.I.*

Adresser lettre manuscrite avec CV, photo et rémunération actuelle sous référence 715 M à

APRODI
87-89 avenue Kléber
75784 Paris Cedex 16

ETABLISSEMENT BANCAIRE DU SUD-MEDITERRANEEN
recherche

UN CHEF DU SERVICE DU PERSONNEL

MISSION :
- Mettre en œuvre la politique de gestion des moyens humains de l'entreprise et collaborer à la définition et à l'application de la politique de relations sociales.

FONCTIONS :
- Assister la Direction dans la préparation et la mise en œuvre de la politique de relations sociales de l'entreprise.
- Assurer la satisfaction en moyens humains de l'entreprise (recherche de personnel, mise en place et suivi).
- Rechercher les procédures les mieux adaptées pour une exécution efficace des tâches du service.
- Assurer les fonctions administratives classiques (contrats, paie, comptabilité - déclarations fiscales).
- Analyser, faire appliquer les textes légaux et diffuser les informations concernant l'administration du personnel.
- Assurer le bon fonctionnement de l'évolution des traitements-automatisés.

FORMATION :
- *Formation de niveau universitaire, juridique ou économique.*
- Très bonne connaissance du droit social.

PROFIL :
Le candidat devra faire preuve :
- d'autorité naturelle et de rigueur intellectuelle
- d'ouverture d'esprit, de capacités créatives,
- de facultés d'analyse et de synthèse,
- de sens de l'organisation et des responsabilités,
- de qualités de contact et du sens des relations humaines,
- de grandes facilités d'expression écrite et orale.

Il devra en outre posséder une expérience indiscutable dans la fonction.

REMUNERATION : A débattre suivant expérience.

Adresser lettre manuscrite avec C.V., photo et prétentions sous référence 55201 à Contesse Publicité - 20, av. de l'Opéra 75040 Paris cedex 01, qui transmettra.

Devenez MONITEUR (TRICE). Auto-École. Cours par correspondance. Ecrire 7, rue Juliette-Récamier, 69007 LYON. Tél. : (16 7) 824-71-36. Ecole privée.

CABINET CONSEILS JURIDIQUES
recherche
FISCALISTE
confirmé (ENI - DESS fiscalité) Expérience clientèle. C.V., prétentions, photo, HAVAS 2 038, B.P. 297, 38044 GRENOBLE.

COMMERCIAL HORTICULTURE

Sélectionneur très dynamique recherche directeur comm. pour créer poste — 40 % export anglais courant, nombreux voyages pour suivre 120 clients. Ingénieur agro ou simil et exp. hort souhait. Sté esprit jeune = particip. dir. comm. à défin. Politique générale de société. Ville universitaire. Lettre manus. + C.V. Ecrire sous le n° T 037.109 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

JEUNES INGÉNIEURS TECHNICO COMMERCIAUX

Formation sup. mécanique ou textile ENSI-ESITM-ENSAIT-ITR ou similaire. 140.000 brut/an garantis, au départ (fixe + intéressement + frais payés).

Une industrie région Est, 500 pers., produisant des biens de consommation industrielle, exportant 60 % de sa production, recherche ces jeunes responsables commerciaux.

Une expérience de la vente technique aux industries, l'allemand, l'anglais, ou l'italien efficacement parlés sont nécessaires.

Mission animation de réseaux export. Vente technique à niveau élevé. Déplacement : 50 %. Discrétion absolue garanti Adr. C.V. dét. s/s réf. C à : SELETEC-Conseil. 67009 STRASBOURG. Cedex.

OFFRES D'EMPLOIS

Empresa lider en el sector de la automoción en España, precisa incorporar a su organización internacional de ventas, en expansión en Europa, personas expertas y preparadas en la dirección y ejecución de las actividades correspondientes a las diferentes areas de responsabilidades para su oficina de Paris.

Imprescindible para acceder a cualquiera de estos puestos de trabajo:
- Dominio absoluto del idioma español, hablado y escrito.
- Dominio absoluto del idioma francés, hablado y escrito y se valoraran conocimientos de inglés.
- Libre disposición para viajar.
- Experiencia minima de tres años en puesto similar.
- Amplia formación complementaria.

GERENTE DE AREA

Tendrá a su cargo la gestión comercial del área de Paris para lo que se responsabilizara ante la dirección general de la organización, desarrollo y ejecución de las acciones de la red de ventas para alcanzar los objetivos de volumen de ventas y penetración de mercado previstos en su área.
Se exige titulación superior o similar.

DELEGADO DE ASISTENCIA TECNICA

Tendrá a su cargo la organización del servicio pos-venta en su área, para asegurar al cliente una mejor asistencia, responsabilizandose del desarrollo, asesoramiento y control de las actividades de la red en cuanto a instalaciones, equipos y servicios.
Se exige titulación media o similar.

DELEGADO DE RECAMBIOS

Se responsabilizará de organizar el servicio de recambios de su área, con el fin de alcanzar los objetivos de ventas en recambios y controlar y supervisar los canales de suministro al cliente que aseguren un mejor servicio.

INSTRUCTOR DE FORMACION DEL AUTOMOVIL

El responsable de este puesto deberá organizar, desarrollar e impartir en su área toda la política de formación de la empresa relacionada con el producto.
Se exige titulación media o similar.

ADMINISTRATIVO (A)

Se responsabilizará de la secretaría, organización y gestión administrativa de la oficina central del área.
Se exige:
- Taquigrafia y mecanografia en español y francés.
- Buenos conocimientos de ingles.
- Buena presencia.

A TODOS ESTOS PUESTOS SE OFRECE:

- Incorporación inmediata en una empresa lider en su sector con grandes perspectivas de expansión en Europa, *integrandose en un equipo joven y dinámico capaz de impulsar y hacer crecer la nueva oficina central en Paris.*
- Grandes oportunidades de desarrollo profesional y personal.
- Condiciones económicas en función de la experiencia y caracteristicas personales del candidato.
- Intenso y continuo programa de formación tanto en Paris como en España.

ESCRIBIR EN ESPAÑOL CON HISTORIAL DETALLADO Y TELEFONO DE CONTACTO A:
APARTADO DE CORREOS 1.173 MADRID (SPAIN)
INDICANDO EN EL SOBRE EXPORT Y EL PUESTO DE TRABAJO.

TODAS LAS CANDIDATURAS SERAN TRATADAS CONFIDENCIALMENTE.



emplois internationaux

(et départements d'Outre Mer)

emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)



Une ville de 50.000 habitants à Ryad...

Pour compléter notre chantier de 5.000 villas nous allons construire toute l'infrastructure de la ville, qui comprendra 152 bâtiments de types variés. Nous complétons aujourd'hui les équipes du Bureau d'Etudes de chantier. Elles auront pour fonction générale de faire approuver par les consultants et le client les plans et les matériaux, d'effectuer les études de modifications et d'adaptation, l'ensemble des études techniques étant effectué au siège en France.

Ingénieur responsable du service GO/VRD Réf. LM 4011

Vous connaissez bien le gros œuvre bâtiment et les normes VRD, vous avez quelques années d'expérience acquises en partie en *bureau d'études sur chantier et vous avez l'habitude d'utiliser* l'anglais comme langue de travail (écrit et parlé). Homme de contact, vous savez facilement vous adapter aux mentalités. Nous vous proposons de prendre en charge le service Bureau d'Etudes, gros œuvre et VRD. Sous la direction du responsable du *Bureau d'Études et en relation avec le siège, vous aurez à* analyser et à contrôler tous les plans, ainsi qu'à faire approuver les plans et les matériaux.

2 ingénieurs

- **Gros œuvre** Réf. LM 4016
- **VRD** Réf. LM 4017

Adjoints du responsable du service GO/VRD, vous serez plus particulièrement chargés de la préparation de tous les documents soumis aux consultants et aux clients.
Ces deux postes pourraient convenir à des ingénieurs débutants ou à des projeteurs expérimentés.
La pratique de la langue anglaise est nécessaire.

Ingénieur ou technicien équipements/mobilier Réf. LM 4019

En relation avec le service achats, vous serez chargé de soumettre au client et de faire approuver tous les matériaux et produits *concernant l'équipement et le mobilier* (décoration, matériel de bureau, cuisines, équipements de clinique...). Une excellente pratique de l'anglais écrit et parlé est indispensable.

Projeteurs ou techniciens

- **Gros œuvre/VRD** Réf. LM 4022
- **Second œuvre** Réf. LM 4024
- **Plomberie climatisation** Réf. LM 4027

L'anglais est votre langue de travail, et vous connaissez bien les matériaux utilisés dans votre profession. Vous consulterez localement les fabricants (qualité et prix) en relation avec le siège chargé des consultations en Europe et aux Etats-Unis.
Vous établirez les éléments de comparaison et préparerez les commandes locales.

Pour tous ces postes à pourvoir immédiatement, de larges possibilités de carrière sont proposées.
Le séjour en famille peut être envisagé et dans ce cas la scolarité sera assurée.
Merci d'adresser votre dossier de candidature avec CV, photo et prétentions à DUMEZ en précisant la référence choisie, Service des Relations Humaines. 345 avenue Georges Clemenceau 92022 Nanterre Cédex.

média-system

Mettez votre avenir en chantier.

Ingénieurs qualité-fiabilité

Le C.N.E.S. recherche pour son programme **ARIANE** plusieurs **Ingénieurs** qui *auront pour mission de définir la politique Qualité, de la mettre en œuvre et d'en* suivre l'application. Ces postes impliquent une expérience ou une formation dans les domaines suivants : mécanique aéronautique, électricité, électromécanique, systèmes.

Ces postes sont à pourvoir immédiatement en **Région Parisienne** et en **Guyane française.**

La connaissance de la langue anglaise est nécessaire.

Adresser lettre manuscrite, C.V. et prétentions au **Centre National d'Etudes Spatiales** - Service du Personnel - 129, rue de l'Université - 75007 PARIS.

cnes CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES

MEDIA PA

Ingénieur Etudes Informatiques

Il se verra confier la responsabilité d'**études originales sur les techniques informatiques** les plus récentes (matériels, progiciels, méthodes). A terme, il mènera en parallèle l'animation de seminaires.
De formation Ecole d'Ingénieur ou universitaire, il possèdera une capacite d'autonomie certaine ainsi que de réelles aptitudes à l'expression écrite et orale.
(Réf. 1 M)

Traitement de Texte

Il (elle) sera chargé(e) de la **réalisation d'une publication du CXP** consacrée aux produits de traitement de texte (systèmes, progiciels, outils de bureautique associés) :
- recherche de nouveaux produits
- contacts avec les fournisseurs et la presse
- synthèse et rédaction.

Diplômé de l'enseignement supérieur (maitrise ou équivalent) il aura une première expérience dans le choix ou l'implantation d'une solution traitement de texte en entreprise. Nous souhaitons un candidat dynamique attiré par la connaissance du marché informatique.
(Réf. 2 M)



Merci d'adresser C.V., photo et pretentions, en précisant la réf. du poste, au CXP - 99, bd Malesherbes - 75008 PARIS

CENTRE D'INFORMATION DES UTILISATEURS DE PROGICIELS

média-system

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col.*	La mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

THOMSON-CSF

Thomson-CSF

recrute

2 ingénieurs mécaniciens pour :

1) **Domaine électro-mécanique** et **petite mécanique**, connaissance des techniques d'asservissement souhaitée.
2) **Domaine d'études des structures mécaniques** (en matériaux plastiques notamment).

Formation : ENSAM, ENSEMN.

Expérience : de 2 à 5 ans souhaitée.

Une bonne connaissance de l'anglais lu et parlé sera un atout pour votre candidature (réf. 2257/1/M).

1 technicien électronicien pour :

- Activité dans le **domaine analogique** (asservissement notamment).
- Une **formation BTS-DUT** est indispensable ainsi qu'une bonne connaissance de l'anglais.
- Une expérience de 3 à 5 ans sera appréciée (réf. 2257/2/M).

2 techniciens mécaniciens pour :

- Etude et réalisation de montages de mesures et d'essais. Réalisation de pièces prototypes sur machines-outils classiques.
- Une **formation BTS-DUT** est indispensable ainsi qu'une expérience de 3 ans minimum (réf. 2257/3/M).

2 techniciens mesures physiques pour :

- Conduite d'essais climatiques et dépouillement des résultats.
- Spectrographie, climatographie, dépôt sous vide.
- Une **formation BTS-DUT (options physico-chimie)** est requise.
- Les candidatures de débutants seront examinées.
- Connaissance de l'anglais souhaitée (réf. 2257/4/M).

1 agent de laboratoire pour :

- Travail méticuleux, ayant des connaissances en polissage du verre et couches minces (réf. 2257/5/M).

* * * * *

Lieu de travail **banlieue Sud-Ouest et transfert ultérieur en province éventuel.**

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions) en précisant sur l'enveloppe la référence du poste choisi à

MEDIA PA.
9, Bd des Italiens - 75002 Paris
qui transmettra

(réponse et discrétion assurées)

MEDIA PA

Organisme économique et financier – Notre spécificité et notre importance nous placent au carrefour de la vie économique et financière. Notre direction des relations extérieures souhaite recruter un jeune cadre en tant que

ATTACHÉ D'INFORMATION

Vous êtes diplômé de l'enseignement supérieur (sciences économiques et DESS marketing financier. Sc. Po Eco Fi. CELSA...) et vous avez effectué quelques stages dans des services études de grandes entreprises ou dans des organismes d'études. Vous recherchez un premier emploi ou vous êtes en recherche d'un nouvel emploi. Vous vous sentez motivé par une fonction d'information nécessitant des aptitudes relationnelles et d'analyse. Vous assurerez le bon fonctionnement et la gestion de notre bureau d'accueil. Dans ce cadre, vous serez en relation avec nos spécialistes et avec le public, et vous serez associé à nos actions promotionnelles. Votre intégration à l'équipe des relations extérieures vous amènera à exploiter des études destinées à la préparation de notre stratégie de communication. Vous bénéficierez dans ce contexte d'un poste très formateur qui vous permettra d'envisager une évolution de carrière dans notre organisme.

Si vous pensez avoir le profil de la personne que nous recherchons, écrivez à Roland Gardeux sous réf. 5654 M : il étudiera avec vous les possibilités d'une future collaboration.



SERIFO CONSEILS DE DIRECTION
47 bis, AVENUE BOSQUET – 75007 PARIS
TELEPHONE : 555.11.11

Plain Champs

MEMBRE DE SYNTEC

La Holding d'un important groupe de services recherche

contrôleurs internes

La mission de contrôle des procédures et de vérification des comptes qui sera confiée à ces futurs collaborateurs a pour objectif d'assurer la Direction Générale, à laquelle ils rapportent directement, du bon fonctionnement des systèmes de gestion ainsi que de leur cohérence.

Ce poste s'adresse à de jeunes diplômés d'Etudes Supérieures Commerciales ou de Gestion, ayant acquis une première expérience de la fonction pendant une durée de 3 ans environ et désireux d'élargir leur horizon professionnel aux dimensions d'un groupe aux activités diversifiées.

Merci d'adresser lettre de candidature manuscrite, C.V., photo et prétentions s/réf. 383 à **INTER P.A., BP 508, 75066 PARIS Cédex 02** qui transmettra.

EXPERTISE et COMMISSARIAT
Sté E.C. Paris recherche

AUDITEURS

- Formation supérieure (grandes écoles, universités).
- Diplôme expert-comptable ou en cours.
- Expérience 2/3 ans en cabinet indispensable.
- Bon anglais - Pratique normes internationales.
- Bases en informatique appréciées.

Lettre manuscrite, C.V., photo, prétentions.
FIDUCIAIRE CONTINENTALE
19, rue Clément-Marot, 75008 PARIS.

Importante société d'expertise comptable Paris-17e

recherche

CHEF DE MISSION

(3 ans au moins de pratique en cabinet)
pour renforcer son
DÉPARTEMENT SURVEILLANCE COMPTABLE.
Rémunération env. 120.000 F ann. suivant expérience.

Adresser C.V. manuscrit à : F.A.E.,
68, boulevard de Courcelles, 75017 Paris.
Réf. W.Z.A.

FAITES UNE CARRIERE D'INFORMATICIEN AVEC NOUS

Nous sommes une Société de Conseils en Informatique
et recherchons de
JEUNES COLLABORATEURS
ayant plusieurs années d'études supérieures, célibataires et dégagés des obligations militaires, libres rapidement.

Il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances en informatique, les candidats engagés étant formés intégralement par la société.

Adresser lettre avec C.V. détaillé + photo sous n° 55312 à CONTESSE PUBLICITÉ
20, av. de l'Opéra - 75040 PARIS Cedex 01,
qui transmettra.

ASSOCIATION TOURISME SOCIAL
recherche pour Villages de Vacances

01. - DIRECTEURS

Responsables gestion, administration, accueil, restauration, maintenance-équipement, personnel, animation. Bac ou équivalent, si possible D.U.T. ou B.T.S. gestion + une spécialité technique. Qualités requises : initiative, organisation, apte au commandement. Sens très développé des contacts humains. Expérience collectivités indispensable. Connaissance mouvement syndical et vie associative si possible. Disponibilité et mobilité.

02. - RESPONSABLES ANIMATION

Elabore et contrôle les programmes d'animation, dirige et coordonne une équipe d'animation, assure la maintenance du matériel d'animation. Son travail et son action supposent une implication personnelle importante sur le terrain. Expérience indispensable dans la fonction. Niveau Bac ou équivalent. Connaissance mouvement syndical et vie associative si possible. Disponibilité et mobilité. Adresser C.V. + photo en précisant la référ. du poste à O.F.P., n° 496, 2, rue de Sèze, 75009 Paris, qui transmettra.

Chef de service du personnel

IMPORTANT ORGANISME DU SECTEUR TERTIAIRE, siège à Paris, nombreuses délégations régionales, recherche son **Chef de Service du Personnel.**

Ce poste conviendrait à un candidat qualifié disposant :

- d'une formation supérieure de préférence licence en droit (spécialisation droit du travail - CIFOP ou CELSA appréciés) ;
- d'une expérience de 5 à 8 ans environ de la fonction acquise si possible dans le secteur tertiaire ou bancaire.

Sa mission concernera l'ensemble des aspects : recrutement, gestion administrative et prévisionnelle, recueil des besoins et plan de formation. Poste intéressant et évolutif nécessitant des qualités de rigueur et de contact.
Lieu de travail : Paris.

Ecrire sous réf. **DT 291 AM.**

4, rue Massenet 75016 Paris — etap

ASSOCIATION TOURISME SOCIAL
recherche pour Villages de Vacances

ÉCONOMES

Responsable :
- De la prestation alimentaire ;
- Du respect de la prime alimentaire ;
- De la maintenance du matériel de son secteur ;
- De l'hygiène et de la sécurité dans son secteur ;
- A autorité sur son personnel du cuisine, de salle, de bar.

Minimum C.A.P. aide-comptable + C.A.P. de restauration. Connaissance en diététique et équilibre alimentaire. Expérience indispensable de 2 ans minimum dans la restauration avec goût de la vie collective. Disponibilité et mobilité. Permis de conduire V.L. indispensable. Adresser C.V. + photo à O.P.F., n° 497, 2, rue de Sèze, 75009 Paris, qui transmettra.

---

dr Data Recall

recherche
dans le cadre de son développement
(bureautique, traitement de texte)

POUR LA VENTE DE SES SYSTÈMES :

- INGÉNIEURS COMMERCIAUX

POUR LA MAINTENANCE DE SON PARC INSTALLE :

- TECHNICIENS DE MAINTENANCE

Une expérience réussie et une connaissance de l'anglais technique seraient appréciées.

Envoyer lettre manuscrite, c.v., photo et prétentions à :
DATA RECALL FRANCE,
4, rue Diderot, 92150 SURESNES.

L'A.A.A.S.
Recherche pour
Maison de retraite (95)

UN DIRECTEUR

Adresser curriculum vitae à : Association Arménienne d'Aide Sociale, 77, rue La Fayette 75009 PARIS, langue arménienne exigée.

POUR PARIS
Magasin de vente (alimentation, boissons et produits divers dont textile et parfumerie) réservé à la clientèle internationale recherchons

GESTIONNAIRE DE HAUT NIVEAU

- Dynamique et responsable ;
- Grande expérience du marché, de la vente, du suivi des stocks, et de la direction du personnel (une trentaine d'employés) ;
- Connaissance de l'anglais hautement souhaitée ;
- Age environ 45 ans.

Écrire avec C.V., photo et prét. sous n° T 037.414 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis r. Réaumur, 75002 PARIS.

MISSION LOCALE ORLY-CHOISY

recherche

- COORDINATEUR
- RESPONSABLE DES STAGES D'INSERTION.
- PERSONNELS POUR L'ACCUEIL DES JEUNES.

Envoyer C.V. détaillé à Monsieur le Maire
94600 CHOISY-LE-ROI.

VILLE DE SAINT-DENIS (93200)
recrute
par mutation ou sur titre

1 INGÉNIEUR SUBDIVISIONNAIRE OU DIVISIONNAIRE

pour direction service NETTOIEMENT

Dynamisme, aptitudes direction personnel, facilité contact population.
Connaissances mécanique souhaitées.

Adresser candidature + C.V. à Monsieur le Maire.

VILLE DE BOIS D'ARCY (78390)
recrute

1 ATTACHÉ OPTION ANIMATION

Pour la direction de son service culturel
Poste à pourvoir d'urgence

Adresser candidature avec C.V. à MONSIEUR LE MAIRE

IMPORTANT CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE PARIS-8e, recrute

COLLABORATEURS (TRICES) HAUT NIVEAU

D'une expérience professionnelle de 3 à 4 ans, ils (elles) seront responsables de dossiers de PME, commissariat aux comptes et surveillance.

Envoyer C.V. et prétentions à Mme Grunhut, 16, avenue de Friedland, 75008 PARIS.

SOCIÉTÉ FROMAGÈRE

près de Provins (77)
recherche

TECHNICIEN DE FABRICATION

Niveau B.T. ou B.T.S.
Libéré obligations militaires
Première expérience souhaitée, débutant accepté.
Poste à pourvoir immédiatem.
Tél. : (16-1) 400-70-07.

SERVICE EMPLOI-ÉTUDIANT

Vous avez une offre d'emploi susceptible de convenir à un étudiant ?...

Écrivez ou téléphonez au :
Service
EMPLOI-LOGEMENT U.N.E.F.,
72, rue de Clichy.
75009 PARIS.
Téléphone : 281-52-12
(aucun frais d'agence).

ASSOCIATION DÉPARTEM. INFORMATION. ACTION MUSICALE 91
recherche

DIRECTEUR (TRICE)

Délégué (e) départemental (e) de la musique

licence ou sortie gde école connais. musicale pratique souh. Expérience gestion structure culturelle. Dépôt dossier avant 20-12-82 à ADIAM 91
105, place des Miroirs,
91000 ÉVRY.

Cabinet comptable
à EPINAY S/SEINE
entièrement informatisé
cherche

COMPTABLE HME

Min. 30 ans, titulaire DECS devant gérer un portefeuille-clientèle. Ce poste implique l'utilisation de l'informatique après formation par nos soins si nécessaire.
Tél. pour r.-v. 829-43-64.

STE BLOMME AUTOMATION

MAISONS-LAFFITTE (78)
recherche pour son
LABORATOIRE D'ÉLECTRONIQUE

UN ANALYSTE-PROGRAMMEUR

(informatique industrielle temps réel.)

PROFIL DU POSTE :
- développement de logiciel temps réel sur micro et mini ordinateurs ;
- principaux langages : assembleur 6800, 6809, Basic Pascal.

Applications variées.
Expér. exigée, formation IUT électronique ou informatique

Tél. à M. Koulabouth au 912-22-22 pour r.-v.

Sté de documentation
(Me Gentilly) recherche

RELECTEUR TECHNIQUE

Expérience exigée
Tél. pour r.-v. 546-27-22.

Organisme d'Etat cherche

ANALYSTE PROGRAMMEUR,

3 ans d'expérience de préférence en société de services. Apte à prendre en charge l'analyse organique et le développement de chaînes complexes et le fonctionnement de plusieurs micro-ordinateurs. Classement technicien supérieur. Stabilité d'emploi. Lieu travail Melun. Envoyer candidature avec C.V. détaillé à L.R.E.P., B.P. 605, 77015, MELUN Cedex.

---

secrétaires

Bureau d'études techniques, TRAVAUX PUBLICS 15e, cherche

SECRÉTAIRE CONFIRMÉE

niveau BAC, expér. souhaitée.

Env. lettre manuscrite, photo, C.V. détaillé et prétent. sous référence 2.264/M. à MEDIA P.A., 9, bd des Italiens, 95002 PARIS, qui transm.

PLEIN TEMPS ou MI-TEMPS
petite Société dynamique
recherche

SECRÉTAIRE

activités multiples, travail en équipe, libre de suite.
Salaire 6.000 F brut.
Envoyer C.V. + photo sous réf. 5693 L.T.P.
31, bd Bonne Nouvelle.
75083 Paris, Cedex 02.

Importante maison d'édition recherche

SECRÉTAIRE BILINGUE

pour secrétariat du département Fabrication des « Livres illustrés ». Elle sera plus particulièrement chargée de l'établissement des prix de revient, du suivi des co-éditions internationales et des fabrications à l'étranger ainsi que des importations.

Une très bonne connaissance de l'anglais est indispensable ainsi que des connaissances en fabrication.

Envoyer C.V. et photo sous n° 9.792 à LTP
31, bd Bonne-Nouvelle
75083 PARIS Cedex 02.

ARCHITECTE MONTPARNASSE
ch. pour son petit cabinet

SECRÉTAIRE DIRECTION

TRÈS QUALIFIÉE

Expérience 15 ans minimum. Dynamique, initiatives, méthode et sens responsabil.
Tél. : (32) 52-04-60.

représentation offres

IMPORTANT DISTRIBUTEUR, GROSSISTE EN ARTICLES MENAGERS,
recherche
dans le cadre de son expansion

1 JEUNE REPRÉSENTANT EXCLUSIF

en vue de visiter sa clientèle grande distribution (hyper, super, grands magasins).
Secteur Paris et périphérie. Préférence sera donnée à : à un jeune titulaire Bac G3. I.U.T. ou B.T.S. (technique de commercialisation), libéré des obligations militaires, soit : jeune homme ayant pratique et connaissance de la grande distribution.
Il faut habiter Paris ou périphérie.
Conditions : fixe + 13e mois + rémunération sur objectif. indemnités kilométriques, frais de vie remboursés, etc.

Ecrire avec C.V. et prétentions à SONATEC, M. Panier, 7, rue Taine, 75012 PARIS.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées (Canada, Australie, Afrique, Amériques, Asie, Europe). Demandez une documentation sur notre revue spécialisée MIGRATIONS (LM)
3, rue Montyon,
75425 PARIS CEDEX 09.

travail à domicile

Secrétaire confirmée, indépendante, inscrite R.M. frappe les manuscrits et travaux pour Sté. (I.B.M. 82C). T. 750-95-09.

travaux à façon

ENTREPRISE sér. réf. effectue rapid. travaux peint., revêt. sol et mur, électr., plomb., décorat. Devis gratuit sauf sinistres. 368-47-84 et 893-30-02.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

R 5 TS, mod. 80, noire, toit ouvrant, vitres teint. 87.000 km. Première main.
Prix : 22.000 F.
Tél. : 293-26-89 avant 21 h.

de 8 à 11 C.V.

A VENDRE
404 Peugeot, 1973, 1re main, 130.000 km. Bon état général. Mécanique parfaite. Entretien très soigneux. Embrayage neuf. Factures à l'appui. Auto-Radio, toit ouvrant. A saisir.
Téléphone : 913-06-28.

Particulier vend
RENAULT 18 TURBO 1981.
Excellent état 31.000 km.
Tél. : 16 (6) 920-08-16 soir.

de 12 à 16 C.V.

Part. vend 604 T.I. T.O. 1979. Bon état. Prix : 30.000 F.
T. h. b. M. LEO : 379-50-63.

DEMANDES D'EMPLOIS

CADRE SUPÉRIEUR BANQUE (44 ans)

Créateur et animateur d'un service décentralisé gérant un encours de 6 milliards de francs (100000 dossiers).

Expérimenté en :
- GESTION : concepts, direct par objectifs, comptabilité, contrôle budgétaire, recouvrement de créances.
- INFORMATIQUE : analyses fonctionnelles, rédaction cahiers des charges, interface.
- MANAGEMENT : encadrement de 70 personnes, organisation de travail, recrutement, formation et gestion du personnel, conception et mise en œuvre traitement de textes.

Forte personnalité dynamique et volontariste, sens de l'analyse et de la synthèse, recherche poste à responsabilités tous secteurs d'activité, Michel Bouteloup, 77630 Arbonne-la-Forêt.

MISSION PAYS ARABES (M.O.)

Libano-Egyptien, 50 ans
TRILINGUE : français, anglais, arabe.
Formation commerciale + gestion entreprises.
INTRODUIT : EGYPTE, LIBAN ET ARABIE SAOUDITE.
Disposé :
– Promouvoir ventes et exportation ;
– Obtenir nouveaux marchés ;
– Résoudre problèmes administratifs, etc.
Ecrire s/nº 0540 LE MONDE PUB
service annonces classées
5, rue des Italiens – 75009 PARIS.

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

CHEF DE PUBLICITÉ INFORMATION, 30 ans, D.P.E., E.S.P., C.N.A.M., 4 ans expérience agences + supports, bonne connaissance budgets grand public, industriels, institutionnels, concept rédact., R.P., sens des contacts, intro presse annonceurs.

RECHERCHE : Situation en agence ou dans service pu. information, secteur privé, public. (Section BCO/JCB 299.)

HEC + ADETEM, J.F. 35 ans, 4 langues étrangères, 10 ans expérience internationale (export, R.P., marketing Europe Ouest et Comecon), branche parfumerie, cosmétique.

RECHERCHE : Responsabilité à caractère international (export, import, R.P.) produits prestige ou grande consommation, base Paris. (Section BCO/JCB 300.)

INGÉNIEUR qualité, 47 ans, très grande expérience internationale en matière de normalisation (décret 78-166, MILSTD 105 D, AFNOR, ASTM, BSI, DIN, ISO, ESSAIS d'uniformité de poids), spécialiste en instrumentation de laboratoire (pipeter, dispenser, diluer) et en contrôle statistique sur remplissage (DOSE, SURDOSE) en industrie agro-alimentaire et pharmaceutique.

RECHERCHE : Missions de formation, conseil en contrôle qualité ou poste fixe (Nord Paris, Est France ou R.F.A.). (Section BCO/JCB 301.)

CADRE SUPÉRIEUR, 56 ans, ESCP, dipl. anglais, allemand, espagnol, grec, italien, portugais, notions arabe, japonais, russe, ayant occupé des postes de hautes responsabilités, spécialiste des contacts internationaux, solide expérience commerciale, disponible et mobile.

RECHERCHE : Direction export ou commerciale, missions ponctuelles à l'étranger, conseil auprès des P.M.E. désirant exporter. (Section BCO/JCB 302.)

ANPE

ECRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
Tél. : 285-44-40, poste 33 ou 26.

Journaliste américain avec carte de travail actuellement éditorialiste et critique de cinéma à la télévision et radio voudrait retourner en France. Huit prix UPI. Écrire à DAVID PAGE, WALA-TV (canal 10), P.O. box 1548, Mobile, Alabama. 36.633. USA.

Jeune Femme 42 ans, grande disponibilité, profess. expér. administrative et commerciale dans immobilier anglais courant, maîtrise de gestion + DESS commerce extérieur rech. poste à responsabilité.
Ecr. nº 150/A Parfrance, 4, r. *Rob.-Estienne, 75008 PARIS.*

J.F., 35 ans, licence lettres, bilingue anglais, connaissances espagnol, correction épreuves, cherche emploi
ASSISTANTE
dans domaine demandant initiative.
Ecr. s/nº 6420, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Cadre 28 ans, 6 ans. Expér. fonction personnel, paie, bilan social, administration. CHS, DP, CE, gestion des ressources humaines, évaluation des postes, recrutement des cadres agents de maîtrise, employés recherche poste évolutif. Si possible région parisienne.
Ecr. à nº 55.304 Contesse Publicité, 20, av. Opéra, 75040 PARIS Cedex 01 qui transm.

J.F. 32 ans, Architecte diplômable DESA, 8 ans exp. de cabinet archit. et bureau d'étude, bil. anglais ch. contrat à *durée* déterminée ou emploi stable Paris ou proche banlieue. 8.000 F/mois.
Ecr. s/nº 6.392 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Secrétaire direction sténodactylo confirmée, excellent français, études universitaires cherche secrétariat particulier, temps partiel
Ecr. s/nº 0.530 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Comptable, 33 ans, expérience 8 ans. Niveau DECS.
ZAKNOUN Antoine.
Tél. : 858-89-01.
50, rue J.-Curie,
93100 Montreuil.

Français 36 ans, trilingue français-anglais-japonais, 10 ans résidence Japon dans Université, presse, communications souhaite entrer contact entreprise ayant affaires avec Japon (peut envisager résidence Japon) Tél. 585-38-22, M. Salmon, 153, avenue de Choisy, 75013 PARIS.

CADRE 35 ANS, FRANÇAIS
11 ans expérience chantiers étrangers pour firme U.S. Habitude contacts et négociations. Formation technique, anglais et espagnol parfaitement courants recherche position d'intérêt et responsabilité. Disponible rapidement.
Libre géographiquement. FR./ETR.
Ecr. s/nº 0.534 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Français, actuell. directeur du département exportation pour l'Amérique latine et les Caraïbes d'une compagnie multinationale U.S. rech. position dans département exportation dynamique existant ou à créer. 22 ans d'exp. dans vente d'équipements industriels, principalement à niveau gouvernemental en Europe, Afrique, Moyen-Orient et continent américain, connaissance parfaite espagnol, anglais, bonnes connaissances italien, portugais (Brésil). Écrire
LEMONNIER, 1, r. Cl.-Bernard, 75005 PARIS.

J.H. 27 ans, Technico-commerc. *BTS BE, exp. pompe* hydraulique ch. poste Paris ou banlieue Ouest.
Ecr. s/nº 8.419 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Excell. *profess.* MARKETING et COMMUNICATION, 51 ans, ch. poste Paris ou prov., exigeant imaginat. créative, cohérence et rigueur. 1er contact, écr. nº 40964, PROJETS, 12, rue des Pyramides, 75001 PARIS.

J.F., B.T.S. secrétariat, trilingue sténodactylo, *français, anglais, espagnol,* recherche premier emploi, accepterait poste bilingue français/anglais.
Ecrire sous le nº T 037360 M,
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ANNONCES CLASSÉES
TÉLÉPHONÉES
296-15-01

l'agenda du Monde

Antiquités

A vendre superbe machine à sous en provenance de Chicago.
15 Jack-Pots de plus de 100 F.
Prix 7.000 F, valeur 15.000 F.
Tél. 245-54-91.

Bijoux

PAUL TERRIER
Achète COMPTANT, bijoux or, argenterie, déchets or. 35, r. du Colisée, 75008 Paris. Métro Saint-Philippe-du-Roule. Lundi au vendredi 225-47-77.

REKMAX ACHÈTE
Bijoux anciens, modernes
OR 60 A 120 F/G.
Brillants, pierres couleur.
97, av. de Clichy, PARIS (17e).
Ouvert du lundi au vendredi.

OLIVINE
ACHÈTE
AU PLUS HAUT COURS
OR, débris dentaires, pièces d'or, bijoux anciens et modernes.
ARGENTERIE, tableaux, pâte de verre, lampes, vases, montres anciennes et modernes, pendules, boîtes or et argent, antiquités.
Déplacements à domicile.
6, rue de Tocqueville (17e)
(Mo Villiers) - 763-27-31.
EXPERTISE GRATUITE.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET,
19, r. d'Arcole, 4e. 354-00-83.
ACHAT BIJOUX OR-ARGENT.
Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.
OUVERT LUNDI APRÈS-MIDI.

Carrelages

Les plus beaux de tous les carreaux du monde sont vendus aux prix les plus bas chez BOCAREL 357.09.46 + 113, av. Parmentier Paris 11e

Cours

Leçons à domicile pour enfants ayant des difficultés scolaires par enseignant
C.A.E.I., tél. 419-16-76.

MATH-PHYSIQUE
VACANCES DE NOEL
stage intensif du 23 au 30-12.
MATH-CONTACT
16, rue du Mail, 75002 Paris.
Téléphone : 236-31-63.

LA CALIFORNIE PEUT-ETRE... L'AMERICAN CENTER SUREMENT
261, bd Raspail, 75014 Paris
633-67-28
Méthode orale, conversations.
Cours la journée et le soir.
Session d'hiver
du 3 janvier au 26 mars 1983.
Inscriptions à partir du 29 nov.
Préparation au T.O.E.F.L.
Cours pour enf. de 8 à 10 ans.

Décoration

PAPIERS JAPONAIS
Avec les prix directs CAP, vous trouvez maintenant une collection suivie de papiers japonais de 1re qualité.
A PARTIR DE
160 F le rouleau
(7,80 m x 0,91 m)
Grand choix de coloris et de pailles.
Magasin d'exposition : CAP, 37, rue de Citeaux, 75012 Paris. Tél. : 307-24-01.
Vente par correspondance. Documentation complète et échantillons contre 10 F par chèque.

Psychanalyste

PSYCHANALYSE. PARIS-6e
Ni divan, ni traitement au long cours. Tél. : 222-26-08.
de 18 h. à 21 h. en semaine.

CURE DE PSYCHANALYSE
radicalement nouvelle
Pour vous aider en un minimum de temps, et par vous-même.
Tél. : 766-46-90 entre
8 h et 10 h et 18 h et 20 h.

Enseignement

L'ANGLAIS
EN ANGLETERRE
Cours spéciaux de Noël
★ L'école est dans le même bâtiment que notre hôtel (100 ch.) près de la mer, de renommée mondiale, le logement en famille également possible.
★ Pas de limite d'âge (nés de 16 à 18 ans). Pas de limite de séjour (mais 25 % de réduction pour 90 jours).
Piscine couverte, sauna, discothèque, etc., à 100 km de Londres.
Agréé par le Bristih Council and Arels.
Pr broch. en couleur et formul. d'inscript. écr. à :
REGENCY SCHOOL OF ENGLISH
ROYAL CRESCENT
RAMSGATE KENT, G.B.
Téléphone : 84351212
ou
Mme BOUILLON,
4, r. de la Persévérance,
95600 Eaubonne, France.
Tél. (3) 959-26-33 soir.

Hi-Fi

Urgent, cause départ, part. vend CHAINE Hi-Fi, ampli NAD 2 x 70 Watts, enceinte J.-M. Reynaud Toccata, K7 Luxman et Sony, tuner Pioneer, platine Dual + Ortophon. Matériel sous garantie. Prix 15.000 F. M. Gérald, 982-66-47.

Instruments de musique

Part. vend superbe harmonium fin XIXe, type anglais, exc. état, Prix : 7.600 F. Tél. 918-10-24 après 20 heures.

ACCORDEUR DE PIANO
sérieuse expérience accorderait tous pianos.
Téléphone : 331-06-82.

A VENDRE PIANOS
GRANDES MARQUES
refaits et garantis par artisan, facteur.
DEVIS GRATUIT
POUR RESTAURATION
PIANOS TORRENTE
Tél. : 840-89-52.

Moquettes

MIEUX QUE DES
SOLDES
20.000 m²
MOQUETTES
PRIX D'USINE
Les plus grandes marques en pure laine et synthétique
MOQUETTE DE LA REINE
109 bis, route de la Reine, 92100 Boulogne. 603-02-30 +.

MOQUETTE PURE LAINE – 50 % DE SA VALEUR
842-42-62.

Mode

MILO CAYATTE
Nº 1 DU COSTUME
HAUT DE GAMME
direct usines à prix réduits
5, avenue de Villiers, 17e.

Matériel de bureau

Société vend à Neuilly
TRÈS BEAU
Mobilier bureau, état neuf. Prix intéressant. 731-91-10.

Sanitaires

PROMOTIONS
Cabine douche complète en couleur 2.300 F.
Sanibroyeur S.F.A. complet 2.400 F.
SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6e. Ouvert le samedi, 222-44-44.

Soins de beauté

Rose de Mai
PARFUMS GRANDES MARQUES
– 20 %
7, bd Haussmann, 75009.
Mo Richelieu-Drouot ou Chaussée-d'Antin.
Tél. : 770-04-14.

Troisième âge

MAISON DE RETRAITE
40 km Paris - tout confort
Téléphone : 16 (4) 426-75-26.

Literie

MATELAS de deux choses l'une
Ou vous achetez un matelas de grand luxe à 3.000 F ou vous achetez un PLAZA de grand luxe à 1.590 F (2 places *140 cm*)
Le PLAZA est un matelas de grand luxe garanti 8 ans qui se taille aussi à vos mesures en deux semaines.
Par exemple :
Le 160 cm ...... 1.925 F
Le 180 cm ...... 2.240 F
Sommiers et dosserets assortis. Couvertures piquées, couettes.
Votre sommeil mérite cette visite :
CAP, 37, *rue de Citeaux,* 75012 Paris, tél. 307-24-01.

Vacances Tourisme Loisirs

NOËL au CLUB VERT, sports nature. Tennis, équitation. Mixte 6/16 ans. 20 km Paris. Forêt de Sénart - 903-50-80.

SKI DE FOND
dans le Haut-Jura
A 4 h 1/2 de Paris.
Dans vieille ferme rénovée, chambres avec salles de bains, *cuisine maison, pain cuit au feu* de bois. Capacité d'accueil limitée à 12 personnes. Table d'hôtes. Calme, repos, tout compris (pension complète, accompagnement, matériel de ski) : 1.550 F la semaine du dimanche au dimanche.
Écrire LE CRÊT-L'AGNEAU, *LA LONGEVILLE. 25650 Mont*benoit ou tél. : (81) 38-12-51.

LES VACANCES D'OUTRE-MER
Éliminez les frais de logement. Servez-vous de notre service d'échange de domicile. Pour *renseignements, écrivez à :*
INTERCHANGE HOLIDAYS,
22, Parc-y-Bryn, Creigiau,
Cardiff, Royaume-Uni.

HYÈRES « LES PALMIERS »
Vue sans frontière, sur mer.
Luxueuse résidence, parc.
TERRASSES JARDINS
Beaux studios à 4 pièces
Fleury, 5, quai de Bourbon
Paris 4e. Tél. (1) 633-33-67
ou (94) 58-31-19.

Hôtel Mercure studio 4 pers. Piscine chauffée. Pied de piste Balcon Sud.
Courchevel 1.850 m. Jard. alpin, 2 semaines du 27 février au 13 mars. 2.500 F par semaine. VAN der HOEVEN - 224-07-21. après 20 heures.

Jura Haut-Doubs, près Métabief. Loue chalet tout confort, 4 à 6 personnes. Location à la semaine ou à la quinzaine, JANV., FÉVR., MARS. Tél. 500-50-95.

SKI NOEL FÉVRIER
8 à 18 ans (groupe par âge).
Téléphone : 322-85-14.

SERRE-CHEVALIER
Appt 4 pers., 1 semaine à Noël, Jour de l'An, Mardi gras. Prix 2.500 F y compris linge.
France-Location
(92) 24-06-01.

Partic. loue 2 pièces. Tout cft. Les Gets janvier + mars Tél. : 261-53-21 - 887-57-99.

NOEL, face océan,
Bretagne Sud,
VILLA, cft, terrasse, 6 pers.
Tte saison. T : (1) 381-36-04.

Promotion Noel au soleil en pension complète, hôtel (★★★) sur les Canaries/Baléares.
- *18/25 décembre* :
– Pour les Canaries 2.680 F
– Pour les Baléares 1.800 F (★)
- du 18 déc. au 1er janvier :
– Pour les Canaries 3.480 F
– Pour les Baléares 2.420 F. (★)
- du 25 déc. au 1er janvier :
– Pour les Canaries 2.900 F.
– Pour les Baléares 1.950 F. (★)

★ : Réveillon compris.
V.I.P. International.
Tél. : 281-36-00 – L 1082

Part. loue AVORIAZ mult-vac. appt. 4/5 pers. du 29-12 au 4-01. Tél. : (28) 42-34-42.

A CANNES
Vue panoramique mer, passez vos vacances d'hiver au soleil. Location mois et quinzaine. Studio 2 Pièces, 3 Pièces. Gd cft. Tél. (93) 47-00-55.

A MENTON aux portes de Monaco, pr son premier hiver L'HOTEL MÉDITERRANÉE. 3 étoiles, 90 chbres. Télé couleur, solarium. OFFRE pour les mois de décembre, janvier et mars des prix très étudiés pour longs séjours. Exemple : par pers. en chbre dble avec petit déjeuner : 4 semaines 1960 F. 5, rue de la République, 06500 Menton. Tél. : (93) 28-25-25.

MULTI PROPRIÉTÉ
2 dernières semaines de juillet, La Plagne, ski, golf, tennis, piscine, studio tt cft, équipé pour 4 personnes. 19.000 F. Téléphone : 271-87-51 à partir de 20 heures.

Jeune fille au pair

Fille, 20 ans, veut être au pair pendant 4 à 6 mois, pour apprendre le français.
Écrire : HILDA MARCOEN, BEENDWEG 17, 3511 HASSELT, BELGIQUE.
Tél. : 011/25-42-53.

Vidéo

POUR LES FÊTES
Votre Magnétoscope SONY CHEZ CAMERA
7, rue La Fayette.
75009 PARIS.
878-84-43 - 280-28-12.
VIDÉOCLUB SONY.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

L'immobilier

appartements vente

4e arrdt

RIVOLI EXCEPTIONNEL 10.000 F le m²
NEUF, 4 P. 75 m²
236-17-15, 664-95-33.

CŒUR MARAIS
dans Gd Hôtel Part. TOUTES SURF. à RÉNOVER. 766-03-18.

Vend MARAIS (4e arr., pr. pl. Vosges) ds hôt. part. 17e classé. 2 p., cuis., s. bns. w.-c. sép., entrée, 49 m². 450.000 F Téléphone : 272-12-09.

5e arrdt

Près arènes, beau 5 pièces, soleil, bon plan, bon immeuble. Téléphone : 370-16-96.

PANTHEON
Imm. rénové, 1er ét., très clair, *beau 2 pces, 52 m², excellent* état, cuis. équipée, poutres. 550.000 F.
Sur place, jeudi 14 h. 30 à 16 h. 30, 42 bis, rue Descartes.

MAISON 130 m²
à moderniser, soleil.
1.300.000 F. - 587-33-34.

LUXEMBOURG
35, bd SAINT-MICHEL Appartement de charme LIV. + 3 chbres tt cft. 1,2 million *DERNIER ETAGE, ASCENSEUR.* Visite jeudi de 13 à 17 h.

BD SAINT-GERMAIN
Bel imm., 4 p., tout cft. URGENT, 634-13-18.

6e arrdt

LUXEMBOURG-Madame, bel anc. R.-de-ch. rue et jolie cour, 3/4 p., 90 m². Professionnel poss. 870.000 F - 329-33-30.

N.-D.-DES-CHAMPS. Beau liv. + loggia vitrée, chbre, cuis. équipée, bains, cave, park., imm. récent de stand. 544-50-20.

7e arrdt

TOURVILLE-INVALIDES Face Dôme et parc Musée Rodin, emplacement 1er ordre VUE IMPRENABLE, 4e ÉTAGE. APPT 125 m² + asc. + box + serv., à aménager ou refait neuf. Hauteur plafond 3 m. STANDING. PRIX A DÉBATTRE
1, AV. DE TOURVILLE
10, BD DES INVALIDES
551-31-98 - 551-21-06.

PLACE BRETEUIL (près) 33 m², grand studio refait neuf, plein soleil. GARBI - 567-22-88.

9e arrdt

SAINT-GEORGES, élégant 5 pièces, 140 m², 5e étage, ascenseur, balcon, service, rare. Téléphone : 370-15-95.

MAUBEUGE, Studio, cuisine, confort possible. 110.000 F. 526-99-04.

10e arrdt

VOIE PRIVÉE FG TEMPLE
CHARME, LUXE
80 m², 530.000 F. 704-43-43.

SUR LES RIVES DU CANAL ST-MARTIN
Du studio au 6 pièces sur place ce jour et demain 14-19 h, samedi et dimanche 11-13/14-19 h.
SAINT-MARTIN
GRANGE-AUX-BELLES
152, quai de Jemmapes
245-73-13 SERCO 723-72-00.

QUARTIER RÉPUBLIQUE
Vend T6 4e ét., vue canal Saint-Martin, ensoleillé. Prix 700.000 F.
Téléphone : (90) 78-14-06, préférence 12 à 14 heures.

13e arrdt

BUTTE-AUX-CAILLES. 2 p., confort, 43 m² + balcon, très clair, ss vis-à-vis, 5e étage, 375.000 F - 544-50-20.

14e arrdt

MONTPARNASSE
2 PIÈCES A DES PRIX DE FÊTES. Tél. : 755-85-30.

Raspail-Denfert. 354-95-10
160 m², 6 PCES, VUE.

16e arrdt

TROCADÉRO
emplacement exceptionnel vue sur Seine et Tour Eiffel 200 m², 6e étage, 2 chambres service. *APPARTEMENT d'ANGLE* GARBI - 567-22-88.

PASSY-ALBONI
Appt grand stand., étage élevé, 265 m², parf. état, 2 box + appt service. SANTANDREA *280-67-38/88.*

17e arrdt

Particulier vend appt 240 m² Me COURCELLES 8 P., 3 bains/toil., 2 services. Luxueuse résidence p. de taille idéal pour diplomate ou homme d'aff. P. 2.138.000 F. (Pkg option) T. (1) 227-78-99.

7, BOUL. PEREIRE
Pp. vd 3 p., s. bns, 2 w-c, chf. gaz, cave. Vis. 16-17-18, esc. cour 1er ét. droite. Px 420.000 F.

RUE GALVANI, rez-de-chauss. 16 et 7 m² à rénover + 1er ét., 45 m² non divisible, 296-14-38.

18e arrdt

MONTMARTRE. Part. à part. vd studio, pte cuis., s. de bns, w.-c. + cave. Prix intéressant. T. (1) 567-80-15, à part. 19 h.

CEGOCI construit
« Résidence Maine du 18e »
53, RUE DU SIMPLON
23 APPTS DE STANDING
STUD., 2, 3 P., PARK.
Prix moyen : 11.600 F le m².
Renseignements, 575-62-78.

19e arrdt

LAUMIERE Imm. réc. 5 P. 130 m², gd cft PISCINE SAUNA, box sous-sol. 1.250.000. ACOPA 251-10-60.

BUTTES-CHAUMONT
Luxueux petit imm. neuf 15, RUE DE ROMAINVILLE Reste quelques 2/3 pièces, à partir de 7.700 F le m². *possibilité 13,50 %,* de 14 h 30 à 18 h 30, sauf mardi et dimanche, tél. 508-16-43 le matin ou 245-24-55 l'après-midi.

77 Seine-et-Marne

A vendre (77) PONTAULT, appt 2 Pces, 35 m², séjour, 1 chambre, cuis., salle de bns à aménager. Prox. gare, comm., écoles, 30 mn gare Est. Prix : 150.000 F.
Tél. : 561-96-00 (p. 2707) 029-61-02 (domicile).

78-Yvelines

Parc MAISONS-LAFFITTE Appt 3/4 P. 80 m², bien exposé, séj. 32 m² avec beau balcon loggia, cuisine équipée 652.000 F. Ag. 962-50-95.

Part. à part., rez-de-chaussée refait à neuf, séjour double, 2 chbres, cuis., s. de bns, cave, grenier. Px 449.000 F. 630-07-05 ou 021-11-40.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY
dans immeuble moderne 2 p. tout confort, 45 m² + balcon. SEGONDI 874-08-45.

LEVALLOIS-RÉSIDENTIEL 4e étage 50 m². Entrée, séjour + chambre, cuisine, bains, chauffage central individuel. État impeccable. 380-29-87.

NEUILLY-S/Bd, part. à part. Bel appt 200 m² + 25 m², terrasse, balcon, très belle réception, décoration soignée, parfait état. 2.300.000 F à débattre. Téléphone : 260-25-70.

NEUILLY, près Mo, petit studio équipé, tt cft, bas prix, vu urgence. Tél. : 526-00-35.

Province

PART. A PART. VEND F 5
Centre St-Raphaël (Var)
425.000 F – Téléph. : (94) 95-95-57, après 18 h.

HAUTE-SAVOIE
Part. à part. centre Combloux vend appartement 65 m², cuisine, séjour, salle de bains, W.-C., deux chambres, cheminée, balcon sur mont Blanc. Téléphone : (50) 58-63-94.

appartements achats

Recherche 1 à 3 pces PARIS préfér. Rive Gauche avec ou sans travaux PAIE CPT chez notaire. 873-20-67 même le soir.

Ach. et paie compt. 4 ou 5 pces, quartier résidentiel même à rénover. Hres bur. 723-96-05.

locations non meublées offres

Paris

PROPRIETAIRES LOUER SANS FRAIS
VOS APPARTEMENTS
PARIS - BANLIEUE
RAPIDEMENT
Tél. 359 64 00

locations non meublées demandes

Paris

PROPRIÉTAIRES LOUEZ pour cadres, fonctionnaires, chbres, studios 2/3 pces, etc. 824-48-08.

Part. à part. cherche à louer pour le 1er février 2 P. à Paris. Ecr. s/nº 6.421, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES, villas, pav., ttes banl. Loyer garanti. 8.000 F. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux appts de standing, 4 pces et plus – 281-10-20.

immeubles

ETOILE
TRÈS BEL IMMEUBLE
pierre de taille, 4 étage
RESTAURÉ ET MODERNISÉ
ENTIÈREMENT LIBRE. Usage *d'habitation à vendre en totalité.* Ecrire ss/réf. 4.034 à :
PUBLICITÉ GAUTRON
29, rue Rodier, 75009 PARIS.

villas

Urgent, cause mutation vend prix except. à Saint-Quai-Portrieux (22) villa vue sur mer, rez-de-chaussée : séjour 36 m² grande cheminée. Escalier bois, portes fenêtres sur terrasse + 1er étage : 4 grandes chambres. Jardin clos 350 m². Tél. (98) 91-62-52 après 20 h ou pour visiter *(96) 70-42-56.*

BIARRITZ GOLF
villa plain-pied parfait état s/terrain clos, entrée, séjour cheminée, s. à manger, cuisine équipée, 3 chambres, bains, w.-c., chauf. cent., garage. 630.000. crédit possible.
AVIS 37, r. Mazagran BIARRITZ 59-24-19-40/274-24-45.

Parc MAISONS-LAFFITTE, Maison 1900 sur 1.500 m², beau séjour 38 m², cheminée, bureau, cuisine équipée, 6 chambres, caves, dépend. Box cheval, 1.550.000 F. Ag. 962-50-95.

maisons de campagne

PROVENCE VIEIL EYGALIÈRES Maison 2 ét., cave voutée, 4 pces, salle de bns, cuis., loggia, tt cft. Tél. (90) 92-14-84. 500.000 F.

propriétés

LOT MANOIR XIIIe
restauré 10 p. + dépendances falaise et grottes 6 ha.
PX INTÉRESSANT VU URGENCE.
A.V.L. - 874-82-22.

Près *ST-NOM-LA-BRETÈCHE* FEUCHEROLLES Coteau Saint-Gemmes plein Sud, vue, MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ, parfait état, 400 m² sur 2 niveaux, cave, grenier, 1 ha terrain, tennis, garage.
JEAN COURTOIS 261-80-02.

viagers

Libre de suite 2 pces tt cft, 2e ét. très clair. Mo Daumesnil 60.000 F + 3.850 F, femme 80 ans. CRUZ – 8, rue La Boétie. 266-19-00.

LIBRE DE SUITE
3 pces tt cft + box. Mo Jules Joffrin, imm. pierre. 130.000 F + 2.500 F – 266-19-00.

18e PRÈS RUE LEPIC
2 pces, bel imm. 50.000 F + 860 F occupé, 72/76 ans. CRUZ, 8, r. La Boétie. 266-19-00.

Immobilier d'entreprise et commercial

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
S.A.R.L. - R.C. - R.M.
Constitution de Sociétés
Démarches et tous services
Permanence téléphonique
355-17-50.

VOTRE BUREAU
OU DEPUIS 150 F/MOIS
1 DOMICIL. + SERVICES
S.A.R.L. Artisans. 296-36-74.

BUREAUX MEUBLÉS
à Paris 8e 9e ou 15e
SIÈGES SOCIAUX ET DOMICILIATIONS
télex secrétariat tous services
CONSTITUTIONS STÉS,
prix compétitifs, délais rapides
ASPAC, 293-60-50 +

Domiciliations : 8e - 2e
SECRÉTARIAT, TÉL., TÉLEX
Loc. bureau, toutes démarches pour constitution de sociétés.
ACTE S.A. 261-80-88 +.

DOMICILIATION 8e
R.M.-R.C. 220/330 MOIS
PERMANENCE TÉL.
TÉLEX-SECRÉTARIAT
CRÉATION DE SOCIÉTÉS
TOUTES DÉMARCHES
AGECO 294-95-28
(STATIONNEMENT AISÉ)
DEP. ASSUR. 550-43-87.

locaux industriels

Ventes

BAT. INDUSTRIEL 1972
1.500 m² (60 x 25) couvert isolation 375 m² de quai sur 12.000 m² de terrain.
HIRON 41220 DHUIZON
LOIR-ET-CHER. (54) 87-92-63.

fonds de commerce

Ventes

RESTAURANT SÉLECTIONNÉ
A VENDRE OU A LOUER
Situé à proximité du Prime Rockefeller Center New-York City.
Steven M. Bronstein
Vice-président.
Director of Retail Leasing, NY
CUSHMAN
& WAKEFILED INC.
1166, av. of the Americas
New-York N.Y. 10036
U.S.A.

boutiques

Ventes

MARAIS
Murs de boutique occupés, 325-32-77 le matin.

Le Monde

équipement

LES ÉBOUEURS PARISIENS REPRENNENT LE TRAVAIL

Dix jours de grève pour peu de résultats

Les éboueurs parisiens C.G.T. et C.F.D.T. ont cessé, le mardi 14 décembre, la grève qu'ils avaient commencée le samedi 4 décembre. Cette décision a été prise après une ultime rencontre entre les délégués syndicaux et M. Tibéri, député de Paris et adjoint au maire chargé des personnels municipaux.

Les éboueurs ont obtenu la restitution de la prime de transport de 23 francs qui avait été supprimée pour ceux qui n'utilisaient pas les transports en commun, une augmentation de 15 % — au lieu de 10 % — de la prime de contrainte matinale qui passera à 205 francs par mois au 1er janvier prochain. Enfin, le maire de Paris a entrepris des démarches auprès de l'Etat, pour obtenir, en leur faveur, le régime d'insalubrité : retraite à 50 % et bonification d'ancienneté de 50 % dans la limite de dix ans.

La mairie de Paris n'a rien cédé sur sa décision de créer des « *équipes mobiles de nettoiement susceptibles d'intervenir à tout moment dans Paris* », une création qui permettrait « *l'embauche de deux cent cinquante agents municipaux supplémentaires* », comme on peut le lire, ces jours-ci, sur les panneaux d'information municipaux (utilisés pour la première fois dans un conflit), où le maire de Paris affirme : « *La C.G.T. a peur pour son influence, elle s'oppose à la propreté de Paris* ».

C'est peut-être aller un peu vite en besogne. On redoute du côté des syndicats que ces personnels nouveaux — la mairie ne veut pas les rattacher au corps des éboueurs — puissent intervenir, au-delà des points chauds dûs à des rassemblements exceptionnels, lors... de prochaines grèves. Elles en perdraient autant de poids. Des « super-éboueurs » donc, placés délibérément hors d'atteine de l'influence de la C.G.T., qui rassemble près de 50 % des effectifs.

C'est là certainement un revers pour les éboueurs C.G.T. contraints de cesser une grève, certes peu populaire, pour la pire des raisons : avec un salaire mensuel moyen de 5 000 francs, on ne peut arrêter le travail très longtemps. La mairie de Paris, en dépit des prochaines élections municipales, pouvait prendre le risque de laisser pourrir le conflit. Avec succès. — O. S.

● *Blois : manifestation contre le T.G.V.* — Environ mille cinq cents agriculteurs du Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire et de la Sarthe se sont réunis le 14 décembre à Blois (Loir-et-Cher), pour protester contre l'éventuelle création d'une ligne nouvelle pour le T.G.V. atlantique. Après la réunion, un certain nombre de manifestants ont occupé la gare de la ville pendant un peu plus d'une heure, mettant le feu à quelques vieux pneus. Les trains avaient été arrêtés par la S.N.C.F. en amont et en aval de Blois afin que les manifestants ne puissent pas les bloquer. — (*Corresp.*)

TOURISME

Les premiers chèques-vacances seront mis en circulation au début de l'année prochaine

C'est au début de 1983 que sera mis en circulation le chèque-vacances, a annoncé, mardi 14 décembre, M. Raymond Vaillant, responsable de l'Agence nationale pour les chèques-vacances (A.N.C.V.). L'Agence s'installera le 1er janvier prochain dans ses nouveaux locaux, 24, avenue Hoche, dans le huitième arrondissement.

Onze ans donc après son lancement, l'idée du chèque-vacances est enfin exploitée. Ce titre de paiement de 10 F, 50 F ou 100 F, frappé de l'effigie de Léo Lagrange, sera utilisable sur l'ensemble du territoire national pour régler des dépenses de vacances telles que l'hébergement, la nourriture, les transports en commun ou les activités de loisir et culturelles. Il correspond, en fait, à une épargne volontaire mensuelle des salariés bonifiée de 20 à 80 % par les employeurs.

M. Vaillant a indiqué que, pour les employeurs qui participent à cette opération, « *les sommes consacrées aux chèques-vacances seront exonérées des taxes sur les salaires* ». Echappent cependant à cette réglementation la taxe d'apprentissage et le financement de la formation professionnelle. Le paiement des chèques-vacances est « *absolument garanti* », ont encore précisé les responsables de l'A.N.C.V. C'est, en effet, la Caisse des dépôts et consignations qui les rembourse dans un délai maximal de vingt et un jours, à compter de leur présentation. Enfin, pour M. Vaillant, « *on peut considérer que ce titre de paiement sera, sous diverses formes d'attribution, accessible à tous. Mais un effort prioritaire est prévu pour ceux qui ont le minimum de ressources* », c'est-à-dire pour 5 700 000 foyers.

Le « chèque » devrait permettre à davantage de personnes de partir en vacances et de mieux étaler leurs congés. Il est regrettable toutefois qu'il ne puisse être utilisé que sur le territoire national à une époque où les Alpes ou les Pyrénées n'existent plus guère pour les vacanciers. Les responsables de l'A.N.C.V. ne se dérobent pas à cette question.

PLAINTE CONTRE LE DIRECTEUR DU DOUBS

Une plainte a été déposée par le conseil général du Doubs et une procédure de licenciement pour fautes lourdes, engagée à l'encontre du directeur de l'association départementale du tourisme. M. Bernard Walger, qui occupait ce poste depuis 1976. Celui-ci aurait passé des commandes et engagé des dépenses dépassant le budget alloué par le conseil général. M. Walger était parvenu à masquer son dépassement budgétaire en faisant supporter une partie des dépenses par les budgets à venir.

Il semble qu'un chèque portant la signature du président de l'A.D.T. et qui se révéla être sans provision soit à l'origine de l'enquête interne qui a permis de retrouver dans le bureau de M. Walger, à la préfecture du Doubs, environ 3,5 millions de francs de factures apparemment impayées, qui ne figurent pas dans la comptabilité de l'association et que la trésorerie de l'A.D.T. ne permet pas de régler.

M. Georges Gruillot, président du conseil général du Doubs, M. Jean Vercellotti, conseiller général, président de l'association départementale du tourisme, ont indiqué que les créanciers seraient payés par le département.

A PROPOS DE...

LES ENTORSES AU MONOPOLE DE LA POSTE

Service public et exclusivité

Descente d'inspecteurs, perquisition, saisie de pièces à conviction : pour faire respecter un monopole qu'elle tient de Louis XI, la poste n'hésite pas à jouer le grand jeu. Elle l'a fait l'été dernier aux dépens d'une société de transport international de courrier, D.H.L. International, dont les bureaux français sont installés dans l'enceinte de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle.

En principe, dans notre pays, le transport du courrier revient aux seuls P.T.T. Tout individu surpris à concurrencer cette honorable administration en transportant des lettres à son compte est passible d'une amende de 1 000 F par missive, et de 10 000 F en cas de récidive. La poste française tient à cette exclusivité, réaffirmée par bien des ministres, avant comme après le 10 mai 1981.

A la direction générale des postes, on explique que tout abandon de ce principe aboutirait à la prise en charge par des sociétés privées des segments les plus lucratifs de l'activité postale — courrier d'entreprise, grosses agglomérations, — tandis que le service public se verrait peu à peu confiné aux besognes les moins gratifiantes. Cette préoccupation est, au demeurant, partagée par toutes les institutions postales mondiales, si l'on en croit les conclusions de l'assemblée générale de l'Union postale universelle qui s'est déroulée récemment à Vienne, en Autriche.

Nos P.T.T. s'efforcent toutefois de faire du monopole un usage éclairé. En particulier, ils admettent (sur les « créneaux » qu'ils ne peuvent occuper pour des raisons techniques, juridiques ou économiques) la présence d'entreprises privées, à condition que celles-ci se plient à leur contrôle. C'est à ce titre qu'ont été jusqu'ici tolérées les sociétés de coursiers opérant à l'intérieur des villes, la poste étant incapable d'assurer un service identique et de qualité égale ; la situation risque d'ailleurs d'évoluer dans ce secteur avec l'instauration prochaine par la direction générale des postes d'un service « villexpress » de distribution rapide des plis à l'intérieur des agglomérations. Et pour le reste, les entreprises qui veulent faire de la poste — elles ont fleuri avec la grande grève des P.T.T. de 1974 — sont impitoyablement pourchassées et condamnées.

Des coursiers très spéciaux

Le régime international pose un problème particulier. Depuis quelques années s'est révélé, dans le monde des affaires, un besoin de liaisons postales rapides et fiables. Eléments de négociation, listings d'ordinateurs, dossiers de soumission et autres documents commerciaux doivent à l'occasion être échangés rapidement entre des entreprises parfois éloignées de plusieurs milliers de kilomètres. Pour remédier à la lenteur des services internationaux classiques, les administrations postales d'une vingtaine de pays ont créé des systèmes de liaisons rapides : Postadex en France, Datapost en Grande-Bretagne etc. Dans certains cas, pourtant, les milieux d'affaires jugent les délais encore trop longs. Pour acheminer vite et en toute sécurité des documents essentiels, les entreprises sont même prêtes à les faire convoyer jusqu'à leur destinataire par des personnes de confiance, mission dont ne peuvent s'acquitter des services administratifs aux compétences géographiquement limitées.

En 1979, des conventions ont donc été passées entre les P.T.T. et une quinzaine d'entreprises assurant la messagerie internationale rapide, porte à porte. A deux conditions pour ces dernières : d'une part, l'expédition et la distribution des envois ne devaient concerner que Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, le service public demeurant pleinement compétent sur le reste du territoire ; d'autre part, les entreprises devaient verser aux P.T.T des royalties proportionnelles au flux de trafic ainsi « détourné », que des contrôles semestriels devaient permettre d'évaluer.

Selon la direction générale des postes, D.H.L. International n'a pas respecté les termes de la convention qu'elle avait signée : en violation de l'interdiction qui lui était faite de sortir de la petite banlieue de Paris, elle a créé dans une dizaine de grandes villes de province des bureaux qui expédiaient du courrier international vers Paris.

Après un préavis de six mois, l'administration engage en avril dernier avec D.H.L. International des négociations pour la révision de l'accord. Celles-ci s'éternisent et se politisent, des élus et des personnalités nationales et régionales intervenant auprès des P.T.T. afin de défendre la société. Alors, la direction générale des postes frappe un grand coup, en juin, en investissant à Roissy les locaux de D.H.L. et en saisissant du courrier en provenance de province, preuve du « délit ». Un accord est signé fin septembre. Et force reste à la loi de Louis XI : en dehors de la région parisienne, les clients de D.H.L. devront remettre au service Postadex des P.T.T. leurs plis rapides à destination de la capitale ou de l'étranger.

JAMES SARAZIN.

Faits et projets

Rage : le maire de Morlaix se défend d'être cruel

Le maire de Morlaix, M. Jean-Jacques Cleach (P.S.), a réfuté le 14 décembre les accusations de « *cruauté envers les animaux* » lancées par des propriétaires après l'abattage de plus de cinquante chiens et chats susceptibles d'avoir été contaminés par le setter atteint par la rage. (*Le Monde* du 14 décembre.)

Selon le maire, deux chiens seulement ont été abattus sans qu'il ait été possible d'aviser leurs propriétaires. En outre, toutes les décisions d'abattage — cinquante et une en huit jours, — et toutes les mesures de précaution ont été prises « *sur le conseil express des médecins et des vétérinaires unanimes, et avec les services compétents* », assure-t-il.

Le maire a aussi très vivement réagi aux accusations portées par Mme Liliane Sujanksy, présidente de la S.P.A., venue à Morlaix le 14 décembre pour dénoncer le comportement « indigne », selon elle, de certains propriétaires. « *Mme Sujanksy m'a informé de sa visite, mais n'a pas demandé à être reçue* », a-t-il ajouté. « *La S.P.A. ferait mieux de s'occuper des vrais problèmes, notamment des « foires » aux chiens et des trafics d'animaux qui se multiplient.* »

La Corse et les attentats

Dans une récente motion, le conseil général de la Haute-Corse demande « *au gouvernement de la République, responsable de la sécurité des biens et des personnes, d'assurer efficacement cette protection* ». « *Les lois de la République lui en donnent les moyens, c'est à lui, et à lui seul, de les mettre en œuvre* » : *l'unité nationale est garantie par la plus haute autorité de l'Etat.* »

Distribution d'eau : deux conventions avec l'État

Le ministère de l'environnement vient de signer, avec les deux principales sociétés françaises de distribution d'eau, une convention portant sur plusieurs centaines de millions de francs et visant, notamment, à améliorer la qualité et la sécurité de l'approvisionnement ainsi que l'information des consommateurs.

La Compagnie générale des eaux (C.G.E.) et la Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage (S.L.E.E.) se sont engagées dans cette convention — la première investira 400 millions de francs en deux ans, la seconde, 226 millions de francs — à soutenir une série d'actions décidées, pour la première fois, après concertation avec les pouvoirs publics. La C.G.E., qui dessert environ quinze millions d'habitants, va ainsi dégager, dans le cadre des contrats de solidarité, près de quatre cents emplois nouveaux. La C.G.E. va aussi développer la recherche scientifique de pointe et construire un centre de recherche à Maisons-Laffitte.

Les deux sociétés se sont aussi engagées à faciliter la lecture des factures pour les abonnés et à soutenir le développement et la diffusion vers l'étranger des techniques françaises.

Le Monde

économie

AFFAIRES

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ENTREPRISE

Vingt mille patrons bien sages

Rarement un « show » de ce genre n'aura ce point été maîtrisé. Les patrons voulaient, est vrai, démontrer le 14 décembre à Villepinte, leur sens des responsabilités. Aucun *débordement, à peine une courte huée à* égard du chef de l'Etat lorsqu'une femme voquera le « pèlerinage » de M. Mitterrand u Panthéon en 1981, aucune provocation du .N.P.M.I., non plus que des ouvriers de usine Citroën d'Aulnay, voisine de quelques entaines de mètres.

Le scénario, parfaitement préparé, pouvait lors se dérouler au rythme des incantations lu grand officiant, en l'occurrencre M. Maury-aribière, président de la commission de l'action territoriale du C.N.P.F., *qui, entre chaque* intervention, tirait la morale, lançait des aphorismes du style, *« plus est en nous »* ou des slogans tel que celui-ci : *« Mobilisons-nous contre le chômage. »*

Dans ce triste parc des expositions de la banlieue nord-est de Paris, vingt mille dirigeants d'entreprise ont ainsi pu écouter de courts témoignages concrets de certains des eurs, soigneusement sélectionnés lors des *« états généraux régionaux »*, comme illustration du « message » que voulait faire passer le patronat.

Les récriminations, d'abord, le matin et en début d'après-midi : charges trop lourdes, fiscalité injuste, poids de la bureaucratie, blocages administratifs, iniquité de la non-*déductibilité des provisions pour congés payés*, exemple de violence et de séquestrations, faillites qui auraient pu être évitées. Autant de cas concrets non dépourvus d'émotion lorsque, par exemple, le P.-D. G. des presses L.B.M., M. Henri Clément, s'est mis à pleurer en narrant l'histoire de sa faillite. Second message : *« Nous sommes aussi des travailleurs. »* Puis, avec Pierre Bellemare et son film *Vous êtes extraordinaires, le temps était venu* du positif. Ces réussites — pénétration française du marché du kimono de luxe au Japon, montage par une entreprise de Mâcon d'une usine de concassage de roches sur une île déserte de Hongkong, récupération des calories des vaches ou d'un ordinateur comme énergie de substitution — précédaient donc des interventions sur l'importance du client, de la qua-*lité des produits, de la qualité de la vie profes*sionnelle, qui n'est pas un obstacle à la productivité.

Là, le C.N.P.F. faisait donner quelques ténors : *MM. François Dalle, de l'Oréal,* et Pineau-Valencienne, de Schneider. Le temps était venu d'entendre le résultat du vote (il y aurait eu 22 000 suffrages exprimés) réclamant massivement (92 %) la diminution des charges sociales, promettant (à 85 %) d'investir, en cas de suppression de la taxe professionnelle, et (à 87 %) d'embaucher en cas d'assouplissement des règles d'embauche et de licenciement, voire (à 82 %) d'accueillir des jeunes pour un *« essai professionnel »* ou (à 89 %) de faire participer les cadres. Autant de propositions qui seront reprises par M. Gattaz dans son discours final, dans lequel, après avoir résumé les interventions et réclamé la totale liberté d'entreprendre, il demandera à tous les Français : *« Soyez nos alliés, nous sommes déjà les vôtres. »*

Après une *Marseillaise* puissante, chacun pouvait reprendre son car ou sa voiture, quelque peu rasséréné de voir ses soucis partagés *par tant de patrons si divers (même si les* « nationalisés » étaient invisibles, Renault ayant même recommandé à ses dirigeants d'éviter cette manifestation). Chacun emportait sous le bras une bande dessinée de science-fiction, *Superboss 85, dans laquelle* les « perdants » clament : *« Ici, au kholkoze, on s'en fiche... on fait 100 quintaux à l'hectare ! »*, tandis que les « gagnants » s'écrient : *« Well ! on fait 500 quintaux par hectare ! »* Il n'était pas question de politique, M. Gattaz l'avait promis. — B. D.

Les huit propositions

● **Aux pouvoirs publics.**

1) *Alléger les charges sociales :* diminution du taux des charges sociales des entreprises de dix points en cinq ans, soit deux points par an, sans alourdissement de charges, fiscales ou autres, en contrepartie ;

2) *Faire respecter le droit :* proscription de toutes violences, application des décisions de justice, respect de la liberté du travail et du droit de propriété ;

3) *Délivrer les entreprises des contraintes paralysantes :* libération des prix et abrogation de l'ordonnance de 1945, pas d'extension forcée du pouvoir syndical dans l'entreprise, simplification et allégement des réglementations administratives ;

4) *Laisser à l'entreprise les ressources nécessaires au financement de l'investissement :* possibilité de *renouveler les équipements par une* réévaluation des amortissements ; autorisation d'une provision fiscale pour les créances acquises par les salariés (congés payés, indemnités de départ en retraite ou de licenciement) ; autorisation du report des pertes sur les trois exercices précédents ; exonération totale dans l'impôt sur la fortune de l'épargne investie dans l'activité économique ; suppression de la taxe professionnelle.

● **Aux pouvoirs publics et aux chefs d'entreprise.**

5) *Mobilisation contre le chômage et spécialement contre le chômage des jeunes :* Les entreprises s'engagent à embaucher tous les jeunes sortant de l'université (600 000 jeunes), ou à les accueillir pour un essai professionnel dont les modalités peuvent être proposées très rapidement aux pouvoirs publics ; elles s'engagent à proposer un essai professionnel aux chômeurs de longue durée (150 000) qui veulent se remettre au travail ; elles s'engagent, en outre, à créer des emplois à temps partiel si la législation en est réformée ; elles demandent enfin aux pouvoirs publics de réformer les ordonnances sur le travail intérimaire et sur le travail à durée déterminée et d'assouplir, au moins à titre expérimental, les règles d'embauche et de licenciement.

● **Aux chefs d'entreprise : comptons d'abord sur nos propres forces.**

6) *Développement de la participation de tous dans l'entreprise :* accentuation de l'effort de formation des salariés, gestion participative avec l'encadrement et expression directe des salariés ; défense des régimes complémentaires de retraite ; association de l'encadrement aux décisions, participation des cadres au capital et aux conseils d'administration ;

7) *Développement d'une France marchande et exportatrice* par la promotion de l'innovation et de la qualité et par l'active coopération du commerce et de l'industrie ;

8) *Faire comprendre aux Français que les entreprises, par leur réussite, servent la nation* avec, notamment, une « année de l'entreprise » en 1983.

« On ne traite plus une affaire... »

Il n'aura fait qu'un aller et retour *Marseille-Paris pour venir* assister aux états généraux de l'entreprise. Il a hâte de retrouver sa société dont il se demande bien — *« je suis emm... »*, dira-t-il — comment il va boucler l'échéance du 15 décembre.

Le casque de chantier sur la tête, cet ESSEC de soixante-trois ans, petit, drôle et déterminé, a créé sa société voilà douze ans. Une entreprise de matériaux pour le bâtiment (carrelages). Celle qui l'employait alors depuis près d'un quart de siècle avait fermé à la suite d'une *mésentente grave qui opposait* ses propriétaires.

Il a rassemblé ses quelques économies, vendu la villa qu'il n'avait pas encore entièrement payée et, avec quelques ouvriers qui, eux aussi, avaient perdu leur emploi, il s'est lancé dans l'aventure. Ils ont beaucoup travaillé, *pris peu de vraies vacances.* Les problèmes avec les travailleurs se résolvaient d'homme à homme, sans l'intermédiaire de syndicats.

Et aujourd'hui ? Au départ, ils étaient sept compagnons, quelques années après ils étaient quarante-deux, ils ne sont plus *que vingt-six. Combien seront-ils* encore demain ?

« Les prochains mois seront stables », prévoit-il. *« Après, ce sera la déroute,* craint-il... *On ne traite plus une affaire... »* Dans la *famille professionnelle* qui est la sienne, on dénombrait dans les Bouches-du-Rhône quinze firmes il y a moins de trois ans. Elles ne sont plus que cinq à présent.

S'il est venu à Villepinte, c'est d'abord parce qu'il a des responsabilités patronales dans son département, mais c'est aussi pour témoigner. Oui, vraiment, le bâtiment et les travaux publics mar*chent mal. Même M. Barre* ne s'en rendait pas très bien compte.

Nulle animosité dans le ton. *Au contraire, un accent méditer*ranéen donne à ses propos une sorte de sérénité.

Alors, c'est la faute au gou*vernement ?* D'abord, il y a la crise, rappelle-il. Mais le pouvoir issu des élections de 1981 a une large responsabilité dans les difficultés des sociétés. *« Remarquez que j'étais méfiant déjà quand « ils » sont arrivés. Des maladresses ? Une méconnaissance de la vie de l'entreprise et du patronat (ah ! ces lois Auroux !) ; un peu trop de superbe... Mais ça n'ira pas loin. Je ne fais pas allusion à la vie politique, mais seulement à l'économie. On peut, bien sûr, essayer de tricher, mais ça ne mène jamais très loin »*.

A. T.

Selon la Banque de France

LES CHEFS D'ENTREPRISE S'ATTENDENT A UN NOUVEAU RALENTISSSEMENT DE LEUR ACTIVITÉ

« Les chefs d'entreprise s'attendent à un nouveau ralentissement de leur activité en décembre et au début de 1983, le climat actuel des affaires risquant d'aggraver le fléchissement saisonnier des stocks à la veille des inventaires », note la Banque de France, dans son enquête mensuelle de conjoncture.

La stabilisation d'ensemble de la production industrielle, observée en novembre, s'explique par les retombées de la poussée de la consommation des ménages enregistrée en octobre. Celle-ci était liée pour l'essentiel à des achats de précaution effectués avant la levée du blocage des prix. En outre, l'approche des fêtes de fin d'année a conduit certaines entreprises à procéder à une reconstitution très prudente de leurs stocks.

« Le recul de la demande globale, nettement moins accentué qu'en octobre, a principalement reflété le ralentissement des commandes étrangères », note encore la Banque de France.

« Pourquoi pas un contrat nation-entreprise ? »

(Suite de la première page.)

Garantir aux 600 000 jeunes qui sortent chaque année de l'Université ou de l'école de les accueillir dans les entreprises ou d'en faire de même avec les *150 000* chômeurs de longue durée, cela montre un patronat attentif non seulement à cette difficulté majeure, mais aussi à sa structure. Encore faut-il souligner qu'il ne s'agirait que de stages, *« d'essais professionnels »* qui seraient financés en grande partie sur fonds publics. De tels dispositifs *pour les jeunes fonctionnent bien* en Allemagne fédérale. Pour les chômeurs de longue durée, des dispositions analogues n'ont guère donné de résultats en Grande-Bretagne. Mais pourquoi ne pas relever le défi ?

On aperçoit en revanche un patronat frileux — *loin de son aile pro*gressiste qu'est l'organisation Entre*prise et Progrès — dès qu'on lui* parle des lois Auroux. La revendication d'une renonciation à *« l'extension forcée du pouvoir syndical dans l'entreprise »*, la volonté de faciliter l'expression directe des salariés, l'association annoncée de l'encadrement au capital, aux conseils d'administration, à la décision sont autant de machines de guerre lancées contre la démocratisation dans l'entreprise. L'intervention à Villepinte du P.D.G. de Majorette sur la nécessité du dialogue direct et l'idée que l'on a trop, dans le passé, cédé aux syndicats, montre que le patronat admet toujours difficilement le fait syndical.

Timoré apparaît aussi le C.N.P.F. dans ses propositions en faveur de l'exportation ; et irréaliste lorsqu'il réclame (avec 92 % des dirigeants présent à Villepinte) *une réduction* des charges sociales des entreprises de dix points en cinq ans, soit deux points par an. Jamais aucun gouvernement — même de droite — n'a agi de la sorte et il en coûterait 100 milliards de francs aux finances publiques. D'ailleurs si les charges sociales sont moins élevées en *République fédérale* d'Allemagne, les salaires y sont plus forts. Le C.N.P.F. serait-il prêt à relever les salaires ?

*Le patronat a de meilleures rai*sons de réclamer une amélioration des ressources nécessaires à l'investissement. On reconnaît rue de Rivoli que la requête d'une provision fiscale pour les congés payés ou les indemnités de retraite ou de licenciement est *justifiée.* Mais il en coûterait 20 milliards de francs en perte de bénéfice sur les sociétés. Un trou difficilement acceptable dans la conjoncture actuelle. Le C.N.P.F. enfin a sans doute raison de mettre en avant le fait qu'à période excep*tionnelle, il faut* des mesures exceptionnelles. La volonté d'assouplir, à titre expérimental, les règles d'embauches et de licenciement et la réforme du temps partiel pour être iconoclastes aux yeux syndicaux ne sauraient être rejetées *a priori* dès lors que l'on recherche réellement un meilleur fonctionnement du marché du travail.

« Nous demandons pour nos entreprises, concluait M. Gattaz le 14 décembre, *la liberté des prix, des salaires. La liberté d'innover, d'exporter, d'importer, d'imprunter, de choisir, de risquer. La liberté d'embaucher et pour mieux embaucher de licencier. La liberté de s'adapter à un monde qui change. En un mot, la liberté de vivre.* » Sans doute ce libéralisme extrême n'est-il guère en ligne avec la pensée gouvernementale. Mais il n'est pas exclu que, dans une certaine mesure, l'on dise aux patrons *« Chiche ! »*.

BRUNO DETHOMAS.

Les pouvoirs publics devraient prochainement donner leur accord à la prise de contrôle de CEM par Alsthom

Le syndicat C.G.T. de l'usine havraise de la Compagnie électromécanique (CEM) a exprimé son inquiétude sur l'avenir de cette société, filiale à 77 % du groupe suisse Brown Boveri Company (B.B.C.), qui devrait passer sous le contrôle d'Alsthom-Atlantique. La C.G.T., qui estime *« intéressant »* le rattachement de la CEM *« à une entreprise liée à une grande société nationale comme la C.G.E. »*, dénonce cependant le chantage du groupe suisse et s'inquiète des suppressions d'emplois. La *C.F.D.T., pour sa part, a demandé à être reçue au ministère de la recherche* et de l'industrie. Avec mille cinq cent soixante personnes, l'usine havraise de la CEM est *la plus importante du groupe, qui compte des établissements* à Nancy, Lyon, Dijon, Villeurbanne et Paris, ainsi que trois filiales et une dizaine d'ateliers de réparation dans toute la France. Les activités de la CEM vont de la fabrication du gros moteur industriel au petit moteur d'appareil ménager, en passant par les équipements électriques les plus divers (alternateurs, transformateurs, disjoncteurs).

La prise de contrôle de la Compagnie électromécanique (CEM), dont l'actionnaire principal est la firme *suisse Brown-Boveri et Cie* (B.B.C.) par Alsthom-Atlantique, pourrait être prochainement autorisée (*le Monde* du 11 novembre). Il était temps. Depuis la signature, en juillet dernier, d'un protocole d'accord entre les deux sociétés, l'actionnaire d'Als*thom*, la C.G.E., *récemment nationa*lisée, et les pouvoirs publics — en l'occurrence M. Chevènement — ont voulu obtenir quelques aménagements à un montage dont ils *n'avaient été prévenus, semble-t-il,* que très vaguement lors de son élaboration.

Mais ces retards apportés à l'application du protocole ont eu les plus fâcheuses conséquences sur l'image à l'étranger du degré d'autonomie *des filiales des groupes nationalisés.* Les trois banques suisses, qui sont au conseil d'administration de B.B.C. (la Société de banque suisse, le Crédit suisse et l'Union des banques suisses), n'ont pas manqué de le faire savoir.

*La C.G.E. entend cependant obte*nir de B.B.C. certains aménagements de la transaction financière, et de la part des pouvoirs publics, l'assurance que les suppressions d'effectifs indispensables pourront être effectuées.

Le ministère de l'industrie a, pour sa part, le double souci de ne pas voir B.B.C. quitter la France avec sa mise (le transfert d'argent de France en Suisse n'est pas négligeable dans cette transaction) et de s'assurer que la nouvelle entité Alsthom-CEM. *n'occupe pas une place trop impor*tante sur le marché français.

Sur le *premier point,* le maintien de Brown-Boveri, l'un des grands mondiaux de l'équipement électrique est assuré. La firme suisse gardera en effet l'usine de petits moteurs de Lyon (1 400 personnes). Elle avait aussi repris en 1981, par le biais de sa filiale Mannhein, la société Petercem, ancienne division de la CEM spécialisée dans l'appareillage basse *tension (1 000 personnes). A quoi* s'ajouteront les 300 personnes du réseau de vente des produits Petercem. Cela suffira-t-il aux pouvoirs publics ?.

La crainte de voir l'entité Alsthom-CEM dominer dans certains domaines le marché français devrait, elle aussi, trouver une réponse. Certes, pour les transformateurs comme pour l'appareillage électrique, le marché sera équitablement réparti avec le groupe Empain-*Schneider. Pour la traction, en revan*che, le nouveau « grand » contrôlera 60 % du marché contre 40 % à Jeumont-Schneider. Cette société a donc manifesté auprès du ministère de la recherche et de l'industrie son hostilité au projet et sa volonté de reprendre, dans ce secteur, quelques « appartements » (rentables, bien sûr de la CEM. Alors que la CEM comme Alsthom répètent qu' *« elles n'ont jamais envisagé cet accord que comme un tout »*, on peut se demander si Alsthom ne sera pas contrainte de « s'arranger » avec Jeumont-*Schneider. Mais cette solution n'in*terviendrait — si même elle est rete*nue — que dans un second temps.* L'autorisation donnée par les pouvoirs publics à Alsthom de prendre le contrôle de la CEM devrait, en effet, respecter les vœux des deux entreprises.

B.D.

Les petits actionnaires des Machines Bull se voient offrir des obligations convertibles

La cotation des actions de la compagnie des Machines Bull devait être suspendue, ce mardi 14 décembre, dans *l'attente d'une offre publique* d'échange. La compagnie des Machines Bull est une société holding qui détient 80,1 % de C.I.I.-Honeywell-Bull, 22 % de la société italienne Olivetti, et 35 % *de la société nouvelle Logabax.*

Le groupe nationalisé Saint-Gobain en est le principal actionnaire avec 51 %, l'Etat détient près de 10 %, et diverses banques nationalisées 10 % également. Un peu moins de 30 % du capital restaient dans les mains de petits actionnaires.

Les pertes très importantes de C.I.I.-H.B. qui entraînent la suppression du dividende versé par Machines Bull, les projets de restructuration dans la filière électronique menés à l'initiative de l'Etat posaient le problème du droit des actionnaires minoritaires. Pour offrir à ces derniers une *« sortie honorable »*, on va donc leur proposer d'échanger leurs actions contre des obligations convertibles Machines Bull, à raison de dix actions pour une obligation de *500 F nominal portant intérêt de 12 %* ; soit une valeur théorique de 50 F par titre Machines Bull, qui cotait ces dernières semaines entre 25 et 30 F. Ces obligations convertibles d'une durée de dix *ans seront cotées en Bourse. C'est* une banque nationalisée qui acquerra les titres Machines Bull présentés à l'échange.

Dans une seconde étape, il conviendra de régler le sort de la participation de Saint-Gobain, le groupe nationalisé *dirigé par M. Fauroux devant se retirer* de l'électronique. En principe, c'est l'Etat qui se portera acquéreur des 51 % détenus par Saint-Gobain.

J.-M. Q.

SOCIAL

A l'usine Allibert (Grenoble)

VIOLENTS INCIDENTS ENTRE GRÉVISTES ET NON-GRÉVISTES

(De notre correspondant.)

Grenoble. — Grévistes et non-grévistes se sont affrontés violemment, mardi 14 décembre, devant l'usine Allibert, qui emploie neuf cents personne à Grenoble, et qui est spécialisée dans la fabrication de meubles de salles de bain et de jardin. La direction et une partie des salariés ont voulu pénétrer par la *force dans l'usine occupée* depuis dimanche 12 décembre. Six personnes ont été blessées ; l'une d'elle a été hospitalisée.

C'est la seconde fois en une semaine que de tels incidents se produisent chez Allibert où, selon la C.G.T. et la C.F.D.T., neuf cents personnes sont en grève. Le conflit *porte sur les salaires, les primes,* les conditions de travail et le « respect de la dignité » du personnel.

La direction a déclaré être prête à toute « discussion »... mais refuse cependant de négocier. *« Toute concession est hors de question »*, a précisé, mardi, l'un des membres de la direction générale, qui a indiqué que celle-ci avait recueilli six cent cinquante signatures de salariés de l'entreprise voulant travailler.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES INDUSTRIES PÉTROCHIMIQUES

ENTREPRISE NATIONALE SONATRACH

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL

La direction des travaux pétroliers lance un avis d'appel d'offres national et international pour la fourniture de :

VÉHICULES DE LIAISON (4 × 4) TOUT TERRAIN

Cet appel d'offres s'adresse aux seules entreprises de production à l'exlusion des regroupeurs, réprésentants de firmes et autres intermédiaires, et ce, conformément aux dispositions de la loi nº 78-02 du 11 février 1978 portant monopole de l'État sur le commerce extérieur.

Les soumissionnaires intéressés par cet appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges à : SONATRACH - DTP, 2, rue du Capitaine-Azzoug, Côte-Rouge, Hussein-Dey, Alger. Département approvisionnement et transports, à partir de la date de parution du présent avis.

Les soumissions établies en cinq (5) exemplaires sous double pli cacheté et recommandé portant la mention « APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL nº 9019/AE/MEC » « A ne pas ouvrir - confidentiel » devront être adressées à l'attention du chef de département approvisionnements et transports.

Ces soumissions devront parvenir au plus tard le samedi 5 février 1983 délai de rigueur.

Toute soumission parvenant après ce délai sera considérée comme nulle.

L'enveloppe extérieure de l'offre devra être anonyme et ne comporter aucune inscription ou sigle indiquant son origine.

Le délai d'option sera de cent quatre-vingts jours à la date de clôture de cet appel d'offres.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE
DIRECTION GÉNÉRALE DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL ET INTERNATIONAL

CONSTRUCTION DU BARRAGE DE BOU-HALLOU
SUR L'OUED BOU-HALLOU - WILAYA DE CHLEF

Le ministère de l'hydraulique, direction générale des infrastructures hydrauliques lance un appel d'offres ouvert national et international pour la construction du barrage Bou-Hallou sur l'oued Bou-Hallou, Wilaya de Chlef.

Les travaux, objet du présent appel d'offres sont les suivants :

1. — Excavations	90.000 m³
2. — Remblai batardeau amont	5.000 m³
3. — Béton	140.000 m³
4. — Forages et injections	19.000 ml

Les entreprises intéressées peuvent retirer le dossier en s'adressant au Ministère de l'Hydraulique — Direction générale des infrastructures hydrauliques, D.I.M.T., Kouba, Alger, — contre la somme de 2 000 D.A., à partir du 18 décembre 1982.

Les offres, établies conformément aux clauses du dossier et à la réglementation en vigueur, notamment la circulaire nº 021 du 4 mai 1981 du ministère du commerce, devront parvenir sous double enveloppe cachetée à l'adresse suivante : Ministère de l'Hydraulique, Direction générale de l'administration, bureau des Marchés, Kouba, Alger — avec mention « ne pas ouvrir », — appel d'offres pour la construction du barrage Bou-Hallou.

La date limite de dépôt des offres est fixée au 17 mars 1983, à 11 h 30.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant cent vingt jours.

ÉTRANGER

LA C.E.E. RENOUVELLE SON ADHESION A L'ACCORD MULTIFIBRE (A.M.F.)

(De notre correspondant.)

Bruxelles (Communautés européennes.). — La C.E.E. va confirmer son adhésion à l'accord multifibre (A.M.F.) conclu dans le cadre du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Cette décision a été prise après que la Communauté eut signé avec la Corée du Sud un accord bilatéral limitant les exportations d'articles de textile provenant de ce pays.

La C.E.E. avait menacé, lors des négociations pour le renouvellement de l'A.M.F., en décembre 1981, de se retirer de cet accord si elle ne parvenait pas à signer de manière satisfaisante des accords bilatéraux avec chacun des vingt-sept pays fournisseurs de textiles à bas coût de revient.

Un pays, l'Argentine, a refusé, pour des raisons politiques consécutives à la guerre des Malouines, de négocier avec la Communauté. Les instances communautaires se sont donné la possibilité de réduire de 35 % les ventes argentines dans le Marché commun en 1983 par rapport au quota fixé pour cette année.

L'arrangement avec la Corée du Sud permet à la C.E.E. — c'est le même schéma qui a été arrêté avec d'autres « pays dominants », Hongkong, Macao (*le Monde* du 8 décembre) — de réduire de 6,3 % à 8,6 %, selon le produit, les contingents ouverts pour le groupe dit des « produits les plus sensibles » (fil et tissu de coton ; tissus de fibres synthétiques, tee-shirts, pantalons, chemises, pull-overs). — M. S.

Les grandes banques occidentales s'estiment tenues d'accorder de nouveaux crédits au Mexique

Dans les principaux centres financiers du monde, les banques se concertent pour répondre à la demande mexicaine portant à la fois sur l'octroi d'un nouveau prêt de 5 milliards de dollars (soit 7 % environ de la dette extérieure totale du pays) et sur le rééchelonnement des dettes du secteur public et parapublic venant à échéance entre le 23 août 1982 et le 31 décembre 1984, soit une somme globale de l'ordre de 20 milliards. Les banques françaises pour leur part se sont réunies à ce sujet mardi au siège de l'Association française de banques (A.F.B.), chacun des établissements concernés se voyant demandé d'augmenter de 7 % son encours de crédit vis-à-vis du Mexique. *« C'est un devoir national et international de répondre positivement »*, commentait un des responsables d'un important établissement parisien.

Au total, on évalue à 5 milliards de dollars environ l'encours des crédits accordés par les banques françaises à des débiteurs mexicains, y compris les crédits acheteurs pour leur montant initial (ces derniers crédits sont utilisés au fur et à mesure du déroulement de l'opération). Il semble que les conditions auxquelles seront fournis les nouveaux crédits seront onéreuses pour le débiteur.

A Londres, le vice-gouverneur de la Banque d'Angleterre, M. McMahon, a dit aux représentants des quelque cinquante banques britanniques réunies pour discuter du même sujet qu'il convenait que les établissements de la place de Londres *« donnent l'exemple »* aux banques régionales américaines dont beaucoup voudraient se dérober devant la demande mexicaine. En ce qui concerne le rééchelonnement de quelque 20 milliards de dollars, énorme opération qui n'a pas encore eu d'équivalent, les Mexicains demanderaient un délai de paiement de huit ans avec une période de grâce de quatre ans. Le premier remboursement interviendrait au premier timestre 1987, et serait suivi de quinze autres tranches trimestrielles.

A supposer que la demande mexicaine recoive prochainement une solution favorable, il resterait probablement encore à régler la question des dettes du secteur privé mexicain. Les crédits acheteurs (qui en France sont assortis de la garantie de la Coface) ne font pas partie de l'actuelle demande de rééchelonnement. En sont également exclus les crédits de préfinancement à la société mexicaine des pétroles Pemex ainsi que les opérations de leasing internationales.

LE NICARAGUA REÇOIT UN PRÊT DE 25 A 30 MILLIONS DE DOLLARS

Un groupe de banques occidentales a accordé au Nicaragua un crédit à court terme de 25 à 30 millions de dollars, dans le cadre d'un arrangement global qui doit permettre à ce pays d'assurer le paiement des intérêts sur sa dette extérieure, lesquels s'élèvent à environ 40 millions de dollars, et qui devaient être honorés vendredi 17 décembre.

Selon les milieux officiels de Managua, qui sont à l'origine de cette information et que cite le *New York Times*, ce crédit — le premier prêt bancaire commercial accordé au gouvernement sandiniste depuis son accession au pouvoir en 1979 — a fait l'objet d'une négociation, la semaine dernière, avec la Bank of America et plusieurs autres banques occidentales, dont l'identité n'est pas connue.

Le gouvernement du Nicaragua attache une grande importance à cet accord, qui a été conclu alors que les relations entre Managua et les Etats-Unis sont très tendues.

Les sandinistes ont hérité de l'ancien président Somoza une dette extérieure de 1,6 milliard de dollars, et celle-ci s'est progressivement gonflée de 1,3 milliard de dollars, en raison de certains prêts intergouvernementaux et en provenance d'agences multilatérales, rappelle le *New York Times*.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE
COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE GAFSA

AVIS DE REPORT

A.O.I. N.P. 2075 : CAMPAGNE DE SONDAGES GÉOLOGIQUES ET HYDROGÉOLOGIQUES

La Compagnie des phosphates de Gafsa informe toutes les entreprises intéressées par l'appel d'offres N.P. 2075 concernant la réalisation des campagnes de sondages géologiques et hydrologiques des bassins de Gafsa, Tozeur, Maknassy et Kalaa Khasba durant les années 1983-1984-1985 et 1986, que la date limite de la remise des plis est reportée au 19 janvier 1983.

Les cahiers de charges peuvent être retirés auprès de notre service général, 9, rue du Royaume-d'Arabie Saoudite, Tunis ou de la direction achats à Metlaoui.

L'ouverture publique des plis aura lieu le mercredi 19 janvier 1983 à 10 heures à la direction des achats de Metlaoui.

ÉNERGIE

VERS UN RAPPROCHEMENT DU MEXIQUE ET DE L'OPEP

Un rapprochement du Mexique avec l'OPEP pourrait être examiné lors de la conférence de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, qui s'ouvrira dimanche 19 décembre. L'A.F.P., citant une source irakienne proche de l'OPEP, affirme que le Venezuela et l'Equateur, tous deux membres de l'Organisation, proposeraient d'examiner les divers aspects d'une éventuelle adhésion du Mexique, soit comme membre de plein droit, soit comme observateur. Le ministre mexicain du patrimoine, interrogé, a déclaré le 13 décembre : *« Rien de concret n'a été décidé pour l'instant. Nous nous contentons d'observer le fonctionnement de l'Organisation. »* Avant son élection, le nouveau président mexicain, M. Miguel de la Madrid, avait demandé à ses conseillers deux études sur les avantages et les inconvénients respectifs de l'adhésion. Le Mexique, quatrième producteur mondial de pétrole avec 2,6 millions de barils par jour, dont plus de la moitié (1,7 millions de barils) sont exportés, avait jusqu'ici toujours défendu une stratégie pétrolière autonome.

Faits et chiffres

Affaires

• **U.S. Steel abaisse de 20 % les prix de ses tubes d'acier.** — Le numéro un américain de la sidérurgie entend, par cette mesure, faire échec à la très vive concurrence de l'étranger. Pour la première fois dans l'histoire des Etats-Unis, les fabricants étrangers de tube d'acier ont réussi, en 1982, à prendre 55 % du marché américain. La réduction de tarif décidée par l'U.S Steel s'applique à 60 % de sa production et s'étend à toutes les canalisations sans soudure destinées aux industries du pétrole et de la chimie.

Social

• **M. Lino Ventura**, fondateur du Comité Perce-Neige, et sa femme Odette, présidente de cette association de soutien aux handicapés, ont inauguré un foyer accueillant une vingtaine d'adultes déficients mentaux à Sèvres (Hauts-de-Seine), en présence du maire de la ville, M. Roger Fajnzylberg (communiste dissident). Ce foyer, construit dans une propriété de 4 000 mètres carrés, avait suscité, lors de son achat par l'acteur, il y a trois ans, une vive polémique avec une cinquantaine de familles qui s'opposaient à sa réalisation. Le conseil municipal avait cependant accordé le permis de construire.

(Publicité)

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

Avis d'ouverture d'enquête publique

— Aménagement hydroélectrique de l'Isère-Moyenne-Aval, Chutes de Saint-Égrève, Noyarey, Voreppe, Saint-Quentin et Poliénas-la-Rivière.

— Modification des plans d'occupation des sols des communes de Voreppe, Sassenage, Saint-Égrève, Noyarey, Fontanil-Cornillon, Veurey-Voroize, Moirans, Tullins et Saint-Quentin-sur-Isère.

Électricité de France a déposé une demande de concession avec déclaration d'utilité publique des travaux pour l'aménagement de l'Isère-Moyenne-Aval, chutes de Saint-Égrève-Noyarey, Voreppe-Saint-Quentin et Poliénas-la-Rivière, dans le département de l'Isère.

M. le préfet, commissaire de la République du département de l'Isère, informe le public que, en application de la décision en date du 15 novembre 1982, de M. le ministre délégué auprès du ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie, le dossier d'aménagement de l'Isère-Moyenne-Aval présenté par Électricité de France à l'appui de ladite demande de concession sera soumis à enquête publique, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le dossier soumis à enquête comportera une étude d'impact sur l'environnement conformément aux dispositions du décret du 12 octobre 1977 pris pour l'application de la loi du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature.

L'enquête portera également sur la modification des plans d'occupation des sols des communes de Sassenage, Saint-Égrève, Noyarey, Fontanil-Cornillon, Voreppe, Veurey-Voroize, Moirans, Tullins et Saint-Quentin-sur-Isère de telle sorte que ces documents soient rendus compatibles avec le projet de l'Isère-Moyenne-Aval. A cet effet, des dossiers particuliers seront annexés au dossier soumis à l'enquête.

1. — L'enquête publique s'ouvrira à la préfecture de l'Isère où le dossier d'enquête et les dossiers de modification de plans d'occupation des sols seront déposés du 8 décembre 1982 au 31 janvier 1983 inclus. Il sera joint à ces dossiers un registre d'enquête dans lequel le public pourra consigner ses observations.

Les dossiers pourront être consultés tous les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis non fériés, ainsi que les dimanches 19 décembre 1982 et 16 janvier 1983 de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

En outre, dès la signature de l'arrêté d'ouverture d'enquête par M. le préfet, commissaire de la République du département de l'Isère, le dossier d'enquête a été rendu accessible à quiconque en fait le demande à la préfecture et le restera sans limitation de durée.

Pendant les mêmes périodes d'enquête et les mêmes jours, le dossier pourra également être consulté dans les communes de Grenoble, Saint-Martin-le-Vinoux, Saint-Égrève, Fontaine, Sassenage, Noyarey, Fontanil-Cornillon, Voreppe, Veurey-Voroize, Moirans, Tullins, Poliénas, Saint-Quentin-sur-Isère, L'Albenc et La Rivière de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

Dans chaque commune dont la modification du plan d'occupation des sols est prévue, un dossier particulier sera déposé en mairie.

Dans chacun de ces lieux de consultation, un registre subsidiaire sera déposé sur lequel le public pourra consigner ses observations sur le projet, et sur la révision des documents d'urbanisme pour les communes concernées.

2. — Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront également être adressées par écrit au président de la commission d'enquête, à la préfecture de l'Isère à Grenoble.

Les observations faites sur le projet et la modification des documents d'urbanisme pourront en outre être reçues par un des membres de la commission d'enquête pendant les trois derniers jours ouvrables de l'enquête :

— à la préfecture de l'Isère, le 31 janvier 1983 de 14 heures à 16 heures ;
— à la mairie de Voreppe, le 27 janvier 1983 de 10 heures à 12 heures ;
— à la mairie de Fontanil-Cornillon le 27 janvier 1983 de 14 heures à 16 heures ;
— à la mairie de Veurey-Voroize le 27 janvier 1983 de 10 heures à 12 heures ;
— à la mairie de Saint-Quentin-sur-Isère le 28 janvier 1983 de 10 heures à 12 heures ;
— à la mairie de Tullins le 28 janvier 1983 de 14 heures à 16 heures ;
— à la mairie de Moirans le 28 janvier 1983 de 14 heures à 16 heures ;
— à la mairie de Saint-Égrève le 31 janvier 1983 de 10 heures à 12 heures ;
— à la mairie de Sassenage le 31 janvier 1983 de 10 heures à 12 heures ;
— à la mairie de Noyarey le 31 janvier 1983 de 14 heures à 16 heures.

La commission d'enquête sera composée de trois membres :

Président : M. Guéraud Rémi, directeur général des services techniques de la ville de Grenoble, en retraite.

Membres : MM. Rouvidant Christian, géomètre-expert à Vizille, Buisson Henri, membre de la chambre d'agriculture de l'Isère.

3. — Après la clôture de l'enquête, des copies du rapport de la commission d'enquête contenant ses conclusions motivées et des réponses du pétitionnaire aux observations présentées au cours de l'enquête seront déposées dans chacune des mairies des communes intéressées ainsi qu'à la préfecture de l'Isère.

La communication de ces documents pourra être faite à toute personne en faisant la demande au préfet, commissaire de la République, du département de l'Isère.

Grenoble, le 22 novembre 1982,
Le préfet,
commissaire de la République,
Jean-Pierre PENSA.

UN RAPPORT PRÉPARATOIRE DU IXe PLAN

L'autre impératif

Ni « cocorico » ni hymne au pétrole vert ! Le rapport préparatoire du IXe Plan consacré à l'agriculture, qui a été publié mardi 14 décembre, expose *simplement les raisons* – *lutte* pour l'emploi, contraintes du commerce extérieur – qui font du développement de l'agriculture française un autre impératif.

Selon la nomenclature des comptes de la nation, l'agriculture est, avec un million huit cent soixante mille actifs, la branche qui arrive en tête par le nombre d'emplois. *D'après l'INSEE, l'excédent* commercial agro-alimentaire représentera en 1982 la moitié du solde obtenu par l'ensemble de l'industrie. Les contraintes imposées par la crise supposent *que l'agriculture soit dé*veloppée de telle manière qu'elle conserve ses emplois, en créer si possible de supplémentaires et conforter l'excédent commercial.

L'environnement extérieur se fait plus difficile. Le marché intérieur *(la France et la C.E.E.) est trop* petit. A long terme, la montée des concurrences s'affirmera entre grands pays agricoles, la demande solvable ne pouvant être que limitée. A cet égard, le rapport relève une contradiction entre l'intérêt à court terme des pays développés à exporter leurs surplus vers les pays pauvres et, pour le long terme, l'intérêt pour ces pays de développer leur capacité de production – ce que les *conditions actuelles du commerce* international ne permettent pas.

Sur l'évolution de l'emploi agricole, le rapport se montre résolument optimiste : dans le pire des scénarios, on obtiendra encore six cent quarante mille exploitations en l'an 2000 (*1,2 million aujourd'hui*). Mais le contexte des chiffres n'intéresse guère les planificateurs. En fait, ce qui leur importe, c'est la qualité de ces emplois. Certaines *installations* non *viables ou autarci*ques tout comme certaines extensions d'exploitants déjà importants peuvent être traduites en termes d'emplois. L'ambition sera donc de *« créer des emplois »* et de faire dégager *par l'agriculture* un vrai revenu, le seul gage du développement de l'intérêt pour ce métier.

Ici pèsent deux contraintes. D'une part, la politique menée au plan européen, plus budgétaire qu'économique, se traduit par une diminution constante des *prix nominaux* des produits, qui lamine le revenu. En second lieu, le poids du foncier entraîne à chaque succession une hémorragie de capitaux. L'agriculture ne dégage pas assez de surplus pour financer ces deux prélèvements.

Le goulot d'étranglement de la formation

Or elle pourrait y parvenir. Les gains de productivité pour le futur sont encore considérables. Le rapport tend à *évaluer* l'im*pact des* technologies et leur apport dans le moyen et le long terme. La charge du foncier pourrait être mieux soute*nue* par des *financements* extérieurs à l'agriculture. On insiste aussi sur la formation permanente et continue, encore insuffisante, des agriculteurs, goulot d'étranglement qui ne permet pas *la maîtrise* des techniques nouvelles et leur diffusion. On note au passage que l'exploitation à deux unités de travailleurs a déjà disparu et que l'on s'orientera vers des *exploitations plus spécialisées* encore (en dépit des risques) avec le travail de la femme, non agricultrice d'origine, à l'extérieur. Pour la qualité de la vie et la réduction du coût de certains équipements, les *formules* d'agriculture de groupe iront s'intensifiant.

Les revenus dépendront largement de la politique des parties, qui détermine elle-même l'orientation desdites productions. Les auteurs se *prononcent contre une baisse trop* importante du *prix des productions* végétales, des céréales surtout.

Une telle baisse inciterait, *selon* les régions productrices, à transformer en production animale (lait et viande) des céréales trop peu payées. Il s'ensuivrait un accroissement de production *déjà excédentaire* dans la C.E.E., sans véritable débouché sur les pays tiers et un marasme préjudiciable aux éleveurs pour lesquels les contraintes géoclimatiques et les structures d'exploitation interdisent toute reconversion. Le groupe de travail est donc favorable à *une spécialisation* interrégionale tout en admettant la nécessité de corriger les excès de cette orientation céréalière qui revient à conforter encore l'agriculture la plus *confortable*.

Ces objectifs ambitieux ne pourront être atteints sans un effort financier de la part des agriculteurs et de la *collectivité*. *L'autofinancement* suppose des exploitations qui dégagent un surplus. Or beaucoup d'entre elles s'appauvrissent. Dans le même temps, les exploitations qui ont pris le parti *d'investir*, et *qui devraient* être à long terme plus efficaces, sont fragilisées par la crise.

Pour celles-ci, comme pour l'im*mense champ des investissements* collectifs porteur de productivité, l'engagement des pouvoirs publics est indispensable. Cet engagement est-il compatible avec les besoins exprimés *par les autres activités* productives ? On peut se demander si le discours du gouvernement est compatible – les milliards n'étant pas inépuisables – avec cet impératif agricole.

Le directeur du cabinet du ministre du Plan, M. Puchon, fait remarquer que la relance par l'investissement industriel ne peut porter de fruits qu'à moyen terme. Entre*temps, elle se traduira par des im*portations. Or *l'« ensemble du IXe Plan »* se situe sous la menace du commerce extérieur. Pour y faire face, la France n'a que deux points *forts : l'armement et l'agro*-alimentaire. Sortir l'agriculture des priorités du Plan serait prendre un grand risque, contraire aux objectifs de la politique industrielle.

JACQUES GRALL.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –		Rep. + ou Dép. –	
$ E.-U.	6,9230	6,9260	+ 185	+ 220	+ 370	+ 420	+1040	+1110
$ can.	5,5990	5,6030	+ 50	+ 120	+ 170	+ 230	+ 520	+ 600
Yen (100)	2,8360	2,8385	+ 100	+ 140	+ 250	+ 290	+ 815	+ 860
DM	2,8335	2,8370	+ 145	+ 165	+ 295	+ 335	+ 915	+ 970
Florin	2,5770	2,5790	+ 140	+ 155	+ 280	+ 310	+ 840	+ 880
F.B. (100)	14,4650	14,4775	– 400	– 280	– 650	– 380	– 980	– 380
F.S.	3,3210	3,3250	+ 240	+ 270	+ 470	+ 525	+1450	+1510
L (1 000)	4,9080	4,9120	– 550	– 460	–1060	– 920	–2370	–1220
£	11,1805	11,1925	+ 190	+ 245	+ 380	+ 490	+1370	+1515

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	8 3/4	9 1/8	8 1/8	9 1/2	9 3/16	9 9/16	9 1/2	9 7/8
DM	5 5/8	6	5 1/4	5 5/8	5 1/4	5 5/8	5 3/16	5 9/16
Florin	5 3/8	6 1/8	5 9/16	6 3/16	5 5/8	6 1/4	5 3/4	6 3/8
F.B. (100)	12 3/4	13 1/4	15 3/4	16 3/4	14 1/8	15 3/8	13 1/8	14 1/8
F.S.	5/8	1 3/8	3 3/4	4 1/8	3 3/4	4 1/8	3 13/16	4 3/16
L (1 000)	17 3/4	20 1/4	25 3/8	26	24	25 3/4	22 7/8	23 3/4
£	10 1/4	11	10 7/16	11 1/16	10 3/8	11	10 1/8	10 3/4
F. franç.	20 3/4	24 1/4	22 1/4	23 1/4	21 1/4	22 3/4	20 3/4	22 1/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

La Commission européenne repousse d'une semaine sa décision sur les prix

De notre envoyé spécial

Strasbourg. – La Commission européenne, réunie mardi 14 décembre à Strasbourg, n'est pas encore parvenue à un accord sur le relèvement des prix agricoles à appliquer au cours de la campagne 1983-1984. C'est la *deuxième fois qu'elle se sai*sit du projet qui lui est soumis par M. Dalsager, commissaire chargé des *affaires agricoles. Elle a l'intention* d'arrêter sa position mardi. Cet ajournement, qui en soi n'est pas gênant – la Commission n'est pas en retard, – pourrait cependant irriter le Parlement européen, qui entend que les propositions de prix soient arrêtées avant le 15 décembre.

M. Dalsager, qui devait présenter ses propositions à l'Assemblée mercredi, a décommandé ce rendez-vous. Les commissaires se sont surtout heurtés à propos des ajustements de prix et des aides à accorder à certaines productions méditerranéennes. Le soutien à accorder *aux producteurs de tomates a donné* lieu à une longue discussion.

Les ajustements de prix qui seront proposés différeront probablement peu de ce qui figure dans le projet Dalsager. Celui-ci a présenté comme base un relèvement des prix en ECU de 5,5 %. Une telle hausse est pro*posée pour plusieurs produits : les* viandes, le vin, les fruits et légumes. Mais, afin de tenir compte d'une augmentation trop importante de la production par rapport aux besoins, M. Dalsager recommande des relèvements de prix inférieurs pour le lait (+ 3,2 %), pour les céréales (+ 4 %), pour le sucre (+ 4 %), et pour le colza (+ 4,5 %). Les proposi*tions de la Commission aboutiraient* de la sorte à une augmentation moyenne pondérée des prix en ECU se situant entre 4 % et 5 %. En France, s'y ajouterait en tout état de cause au début de chaque campagne une hausse de 2,9 % décidée en octobre afin de prendre en compte par*tiellement la dévaluation du franc*. Les agriculteurs français pourraient donc tabler sur des relèvements se situant autour de 7 %. Le gouvernement, s'il le désirait, pourrait leur accorder davantage. La marge de manœuvre qui subsiste pour aligner le « franc vert » sur le taux de change *de la monnaie nationale est, en effet*, de 3,8 %.

La taxe de coresponsabilité à laquelle sont assujettis les producteurs de lait resterait fixée à 2 % du prix *indicatif. Le débat en commission sur* l'ampleur du démantèlement des montants compensatoires monétaires positifs appliqués par la R.F.A., les Pays-Bas et le Royaume-Uni reste ouvert et occupe une place importante dans le débat au niveau ministériel.

PHILIPPE LEMAITRE.

LES EXPORTATIONS DE BEURRE VERS L'U.R.S.S.

Le différend entre la France et ses partenaires n'est pas réglé

De notre corespondant

Bruxelles (Communautés européennes). – La France maintient la pression sur ses partenaires du Marché commun afin d'obtenir la reprise des exportations subventionnées de beurre vers l'Union soviétique.

Considérant que le mécanisme retenu par la Commission – vente par *voie d'adjudication limitée à* 25 000 tonnes – ne répond en rien aux demandes françaises, Mme Cresson a refusé, le 14 décembre au cours de la réunion du conseil de la Communauté, de lever sa réserve sur l'ouverture du contingent d'im*portation au bénéfice de la* Nouvelle-Zélande (87 000 tonnes pour 1983).

M. Dalsager a annoncé que les résultats de la première adjudication seraient connus le 23 décembre. Mme Cresson a certes voulu à ce moment la faire preuve de bonne volonté en acceptant un contingent de trois mois. Mais la délégation britannique, estimant que l'accord prévu avec les Néo-Zélandais portait sur *un an, a refusé le compromis fran*çais.

« La façon dont la Commission mène cette affaire n'est pas sérieuse », a déclaré Mme Cresson à l'issue des travaux. La France pourra-t-elle tenir sa ligne actuelle ? *Le Royaume-Uni a l'appui de la* Commission et de la majorité des autres Etats. – M. S.

LOGEMENT

L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ PARISIEN SELON LES NOTAIRES

Les transactions ont commencé à baisser dès le second semestre de 1980

Le marché foncier des ventes de logements anciens s'est effondré au deuxième semestre 1980. Les prix moyens au mètre carré, au premier semestre 1982, ont baissé dans huit arrondissements, se sont stabilisés dans cinq, ont continué à augmenter dans six. Les prix moyens constatés sont moins élevés qu'on ne le pense habituellement : de 4 910 F le mètre carré dans le XVIIIe à 10 037 F dans le XVIe. Ce sont les petits appartements (studios, deux pièces) et les appartements les plus anciens (construits avant 1948) qui changent le plus souvent de mains. Ces constatations sont dues à l'exploitation statistique et informatique du fichier de la Chambre interdépartementale des notaires de Paris, dont les résultats, publiés pour la première fois, le seront désormais régulièrement. Ce fichier, créé en 1975, est riche de 180 000 transactions détaillées, passées, dans les études notariales.

L'ensemble des données rendues publiques par les notaires parisiens (1) ont l'avantage de présenter une photographie des mutations réelles subies par le parc des logements parisiens, et de permettre de mieux suivre l'évolution d'une crise dont on a du mal à mesurer avec précision l'ampleur et les disparités.

L'effondrement du volume des transactions n'est pas récent. Il s'est manifesté au second trimestre de 1980. Pour les ventes d'appartements, sur une base de 100 au premier semestre 1979 et 77 au second semestre, l'indice établi par les notaires est monté à 102 au début 1980 pour chuter à 46 dans la deuxième partie de l'année, remontant à 61 au début de 1981 pour retomber à 43, puis à 41 durant les six mois de 1982. On constate, pour les immeubles entiers, la même cassure du rythme des mutations : sur la même base au premier semestre 1979, on trouve un second semestre à 77, une remontée à 82 au début de l'année 1980, une chute à 53 à la fin de l'année, la dégradation ensuite ne faisant que s'amplifier de six mois en six mois : 51, 33 et 38 au premier semestre 1982.

Quant aux prix pratiqués, ils sont dans l'ensemble moins élevés qu'on ne l'imagine ordinairement. Certes, le prix moyen du mètre carré est supérieur à 9 000 F au premier semestre 1982 dans les VIe, VIIe et VIIIe arrondissements de Paris, pour culminer à 10 037 dans le XVIe, mais il reste au-dessous de 6 000 F dans cinq arrondissements, les Xe, XIe, XIXe et 20e, le 18e descendant même à 4 910 F. Encore cette moyenne par arrondissement mérite-t-elle d'être affinée, des différences importantes ayant été observées entre deux quartiers d'un même arrondissement, les quartiers Saint-Ambroise et Sainte-Marguerite du XIe arrondissement se situant, par exemple, à plus de 6 000 F le mètre carré.

Au premier semestre de 1982, les prix se sont stabilisés (6 994 F en moyenne générale), et on observe un nouveau ralentissement de la hausse en francs courants, de juillet à novembre (7 126 F). Cependant, cette moyenne générale cache des disparités par arrondissement. Les prix moyens ont continué à croître dans le XVe, le XIVe, le IIe, le XIIIe, le IXe et le XIe, ces arrondissements ayant connu une part de transactions plus forte que leur poids démographique dans la ville. Les prix ont baissé nettement dans les Ier, VIIe, VIIIe, Ve, IVe, XIIe, IIIe, IXe, Xe. Enfin, les prix stagnent en francs courants (donc baissent en valeur réelle), dans les autres : VIe, Ier, VIIe, XXe, XVIIIe.

Dernier point : les studios et les deux-pièces font l'objet d'un nombre élevé de transactions. Constituant 58,5 % du parc des logements parisiens, ils représentent 67,3 % des transactions au début de cette année, tandis que les appartements de cinq pièces et plus (9,1 % du parc) ne représentent que 5,6 % du nombre des mutations. Une constatation du même genre s'impose quant à l'ancienneté des immeubles. Les appartements construits avant 1948 (75,7 % du parc) changent beaucoup plus souvent de main (89,4 %) que les appartements plus récents (24,3 %) qui ne font l'objet que de 10,6 % des transactions.

(1) Chambre interdépartementale des notaires de Paris, 12, avenue Victoria, Paris 1er.

DANS LE CAS GÉNÉRAL

La hausse des loyers en 1983 sera égale à 80 % de l'évolution de l'indice de la construction

L'avis émis par la Commission nationale des rapports locatifs (comme le prévoit la loi Quilliot) n'a pu que constater l'absence d'accord de modération des loyers pour 1983, dans trois secteurs sur quatre (H.L.M., secteur privé des bailleurs institutionnels, secteur privé des propriétaires, personnes physiques), tout en soulignant *« l'excellent climat dans lequel les négociations se sont déroulées »*.

En conséquence, trois décrets fixeront l'évolution des loyers pour l'ensemble de l'année 1983. Les deux projets de décret (fixation des hausses en cas de renouvellement du bail ou du nouveau contrat et extension de l'accord conclu dans le secteur social non H.L.M.) ont recueilli un avis favorable des locataires, tandis que les avis des propriétaires bailleurs sont plus mitigés, les H.L.M. constatant avec leurs locataires de nombreux points de convergence, les bailleurs sociaux non H.L.M. émettant un avis favorable assorti de réserves, les propriétaires institutionnels (essentiellement les compagnies d'assurances) émettant *« les plus expresses réserves sur la validité juridique »* de dispositions qu'ils jugent *« discriminatoires »* et les propriétaires privés regrettant de ne pouvoir approuver les projets gouvernementaux.

Un troisième décret pris en application de l'article 56 de la loi Quilliot *« Si des circonstances économiques graves l'exigent »* fixera l'évolution des loyers soumis à révision : 80 % de l'évolution de l'indice du coût de la construction de l'INSEE.

Cet ensemble réglementaire prendra effet le 1er janvier prochain et l'évolution des loyers sera alors la suivante :

● *Dans le secteur H.L.M.* — Les loyers seront augmentés de 5,3 % le 1er février et de 2,7 % le 1er juillet. En cas de travaux d'amélioration, une hausse supplémentaire de 5 % pourra être pratiquée le 1er juillet. (Tout cela avait fait l'objet d'un accord).

Pour les loyers actuellement inférieurs au minimum réglementaire (environ 5 % du patrimoine locatif H.L.M.), le gouvernement a décidé qu'une majoration supplémentaire de 5 % pourra être appliquée le 1er juillet.

● *Dans le secteur social non H.L.M.* — (Parc locatif des sociétés d'économie mixte, des filiales de la Caisse des dépôts, immeubles financés par le Crédit foncier...), la hausse de révision du contrat sera de 80 % de l'évolution de l'indice du coût de la construction.

En cas de renouvellement, si le loyer est inférieur de 15 % à 30 % du loyer-plafond, une majoration de 4 % pourra être appliquée ; s'il est inférieur de plus de 30 %, la majoration pourra atteidre 6 %. A l'entrée d'un nouveau locataire, la majoration, sera, au-delà de l'augmentation indiciaire, de 6 % si le loyer est éloigné de 15 % à 30 % du loyer-plafond, de 10 % au-delà.

En cas de travaux d'amélioration (et seulement pour le renouvellement des baux), le coût maximum des travaux pris en compte sera de 7 000 F par appartement, plus 1 000 F par pièce principale (soit 10 000 F pour un appartement de trois pièces), dans la limite de 10 % des travaux, et la hausse ne pourra excéder 4 % du loyer si celui-ci est normal, 7 % s'il est peu sous-évaluer, 10 % s'il l'est beaucoup.

● *Dans le secteur privé appartenant aux bailleurs institutionnels.* — Au-delà de la hausse indiciaire prévue de 80 % de l'évolution de l'indice, une majoration pour travaux (en cas de renouvellement ou de changement de locataire) est prévue dans la limite maximum de 6 % du montant des travaux : ce montant pris en considération sera au plus de 5 000 F par appartement, plus 1 000 F par pièce principale (8 000 F pour un appartement de trois pièces).

● *Dans le secteur privé des propriétaires personnes physiques.* — L'ensemble des dispositions du secteur des bailleurs institutionnels s'applique. Lorsqu'un bail est signé avec un nouveau locataire, une hausse supplémentaire de 6 % au-delà de la progression de 80 % de l'évolution de l'indice peut être appliquée. La date de révision du loyer, dans ce cas, ne sera pas celle de l'entrée dans les lieux du nouveau locataire, mais celle de la révision du loyer de son prédécesseur, à moins que le propriétaire ne préfère actualiser le loyer en fonction de la précédente révision, mais le calcul est alors fort compliqué. — J. D.

Concertation quand même

Le gouvernement, en fixant la politique des loyers pour 1983, devait satisfaire à une double exigence : ne rien céder sur le terrain de la lutte contre l'inflation et respecter les dispositions de la loi Quilliot, qui a trop soulevé de vagues pour être violée six mois après son adoption. Un troisième souci, moins avoué, était que les hausses de loyers ne provoquent ni protestations ni polémiques à la veille des élections municipales.

En matière de maîtrise de l'inflation, rien n'est bien sûr gagné, mais les hausses de loyers s'étendent sur toute l'année. Probablement forte en janvier (on s'attend à une progression de 12 % de l'indice du coût de la construction, ce qui aura un impact de 10 % sur une fraction des loyers), l'évolution de l'indice devrait se ralentir très fortement à partir de juillet, reflétant les effets du blocage des prix et des salaires dans la construction. Le phénomène avait été inverse en 1982 avec une progression très faible en début d'année (+ 7,9 %, soit 6,32 % pour les loyers). Le délai de réaction de ce secteur est toujours fort long, provoquant des variations à « contre-conjoncture ».

La lettre et l'esprit de la loi ont été, en revanche, bien respectés. Le gouvernement — et M. Quilliot y est pour quelque chose — n'a pas cédé à la tentation de faire voter en catastrophe une loi d'urgence qui aurait rendu caduc l'engagement du ministre de l'urbanisme et du logement d'assurer aux propriétaires un minimum de ressources : la loi Quilliot leur garantit quoi qu'il arrive les quatre cinquièmes de la progression de l'indice. Ce texte, qui se voulait d'« *équilibre* » y gagnera en crédibilité.

Quant à la concertation entre propriétaires et locataires, elle est à première vue un échec. Pourtant, les points de vue se sont rapprochés : les propriétaires ont considérablement réduit leurs prétentions et les locataires ont accepté que les loyers des logements vacants fassent l'objet d'une majoration de hausses. En un délai aussi court (six semaines), pouvait-on espérer beaucoup mieux ? La commission nationale des rapports locatifs a un an pour démontrer qu'elle peut faire mieux.

JOSÉ DOYÈRE.

CONJONCTURE

DEVANT LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

M. Delors annonce un resserrement de la masse monétaire en 1983

Le ministre de l'économie et des finances s'est montré d'un « relatif optimisme », selon son expression, mardi 14 décembre devant le Conseil économique et social qui examinait le rapport de conjoncture présenté par M. Neeser (*le Monde* daté du 11 décembre). M. Delors considère que la France est mieux à même de répondre aux difficultés de la crise qu'il y a quelques mois. Il estime que la compétitivité de l'économie — condition essentielle du redressement de l'équilibre extérieur — s'améliore plus qu'on ne le croit. *« La compétitivité de la France, en termes monétaires, est assurée »* après les deux dévaluations, affirme-t-il, en se référant à l'indicateur de comparaison des prix à l'exportation avec les prix à la production des pays où nous exportons. Mais cette meilleure compétitivité pourrait se trouver contredite par une trop forte croissance des coûts salariaux et sociaux, a ajouté le ministre.

Les coûts unitaires ont progressé en glissement de 6,3 % au deuxième semestre 1981 comme au premier semestre 1982. On prévoit une augmentation de 5,6 % dès le deuxième semestre 1982. M. Delors ne désespère pas de voir cette progression se réduire dans des proportions importantes en 1983 (l'accroissement pourrait être de l'ordre de 4 % au premier semestre et de 3 % au second).

Rappelant qu'il importait de *« tourner définitivement le dos aux facilités de l'inflation »*, le ministre a indiqué qu'il fallait savoir doser la rigueur, l'équilibrer, mais aussi être en mesure de la renforcer si les circonstances nous y obligeaient.

M. Delors a annoncé qu'il établirait pour 1983 une norme beaucoup plus sévère de la masse monétaire qui se sera accrue de 13 % en 1982. Compte tenu d'une estimation de croissance de la production de 2 % et d'une inflation que le gouvernement entend maintenir à 8 %, le ministre prescrira-t-il un taux de croissance de la masse monétaire de l'ordre de 10 % ?.

Enfin, s'agissant des investissements, le ministre fera connaître dans les quinze jours, le volume des financements publics des aides au secteur privé et leur coût. *« Le montant des prêts participatifs et bonifiés, hors dotation aux entreprises publiques, a progressé de 16 milliards de francs en 1980 à 35 milliards en 1982, et sera porté à 50 milliards en 1983 si nécessaire »*, a dit M. Delors. Les banques seront invitées à participer à cet effort.

L'IMPOT SUR LES GRANDES FORTUNES

« Je vous serais obligé... »

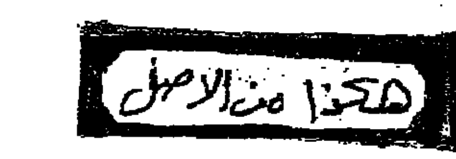
« Il semble, compte tenu des gains dont vous êtes propriétaire, que vous soyez susceptible de souscrire cette déclaration [concernant l'impôt sur les grandes fortunes] *et d'acquitter l'impôt. Si tel est bien le cas, je vous serais obligé de déposer, sans délai, votre déclaration accompagnée du paiement des droits dûs. S'il vous apparaît que vous n'êtes pas assujetti, vous voudrez bien avoir l'obligeance de me le faire savoir. »*

Soixante mille contribuables ont reçu de l'administration une lettre — courtoise — de rappel (1). On estime en effet rue de Rivoli qu'un grand nombre de personnes imposables au titre des grandes fortunes ne se sont pas manifestées. Cent mille déclarations environ sont parvenues jusqu'à présent à l'administration sur les cent soixante à cent soixante-dix mille escomptées. Le fisc a établi une liste des assujettis potentiels : à partir des revenus connus, l'administration a capitalisé pour arriver à une valeur supposée du patrimoine. Une méthode qui ne va d'ailleurs pas sans risque : certains contribuables aisés échappent au fichier ; d'autres, au contraire, dont la fortune est loin d'atteindre le seuil des trois millions se sont vu invités à souscrire une déclaration.

Les contribuables qui ont reçu une mise en demeure du ministère de l'économie et des finances ont deux mois pour répondre avant de se voir imposer un arbitrage d'office débouchant sur une mise en recouvrement. En fait, la seule possibilité pour contester et démontrer qu'on n'est pas imposable est de souscrire une déclaration. C'est alors seulement qu'une commission de conciliation pourra se réunir en cas de désaccord sur la valeur des biens mobiliers et immobiliers. La justice interviendra en fin de course si l'avis de la commission ne fait pas l'unanimité...

(1) Les pénalisations pour retard sont de 10 % pour le premier mois de retard et de 1 % pour chacun des mois suivants. La pénalité est calculée à partir du 20 octobre.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

14 décembre

Légère reprise des actions
Hausse de l'or

Coup d'arrêt à la baisse mardi au palais Brongniart, où l'indicateur instantané, en baisse de plus de 3,5 % au vu des cinq dernières séances, regagnait environ 0,4 % à l'approche du son de cloche final.

Pourtant, d'un jour sur l'autre, le fond du marché est resté pratiquement identique, avec, à nouveau, un retard des cotations d'un quart d'heure pour permettre le dépouillement des ordres Monory au comptant, où ils arrivent en grand nombre.

Visiblement, les Sicav Monory ne sont pas pressées de se porter acheteur maintenant qu'elles disposent officiellement de plus de trois mois pour adapter leur politique d'investissement à l'état du marché.

La baisse à 8 1/2 % du taux d'escompte américain sera probablement bien accueillie, et les valeurs transatlantiques sont en progrès. Du côté des actions françaises, Nobel Bozel se distingue avec une hausse de 9 %, suivie de Cetelem (+ 6,6 %), Poclain (+ 5,7 %).

Générale de fonderie, par contre, perd 5 %, tombant au plus bas de l'année, tandis que J. Borel cède 4 %.

Vive remontée du cours de l'or, à 449,25 dollars l'once contre 438,75 dollars lundi midi, à Londres. Le lingot gagne 1 550 F, à 99 250 F et le napoléon 3 F, à 658 F.

L'événement de cette journée aura été la suspension de cotation des Machines Bull en raison de l'offre d'échange faite aux actionnaires minoritaires, qui détiennent encore 29 % du capital. A titre de comparaison, l'action Machines Bull valait 30 F à terme le 13 décembre.

D'autre part, Journal officiel, *daté du 14 décembre, a publié un arrêté suspendant M. Alain Boscher de ses fonctions d'agent de change pour une durée de deux mois.*

NEW-YORK

Rechute brutale

Contrairement aux espoirs caressés par certains spécialistes, Wall Street n'a pas été dopé, mardi, par la décision surprise de la Réserve fédérale d'abaisser son taux d'escompte. Mieux orienté la veille, le marché a brutalement fait volte-face, et, moins d'une heure après son ouverture, l'indice Dow Jones avait déjà perdu près de vingt points. Par la suite, les cours ont évolué de façon très irrégulière et, à la clôture, l'indice des industrielles s'inscrivait à 1 009,38 (– 14,90 points). Faible précédemment, l'activité s'est accrue et 98,38 millions de titres ont changé de main contre 73,98.

De l'avis général, les opérateurs ont essentiellement retenu les aspects négatifs de la rapide intervention du FED sur le front des taux. A leurs yeux, cette intervention constitue l'aveu même de la gravité de la situation, tant économique que monétaire, avec les problèmes aigus posés par le rééchelonnement de la dette des pays d'Amérique latine (Brésil, Mexique, notamment).

Quelques-uns ont néanmoins fait valoir que la réaction de Wall Street était seulement épidermique et que la baisse du taux d'escompte allait avoir un effet bénéfique. Il reste, comme le faisaient remarquer certains, que la détente ne s'est pas généralisée et qu'aucune grande banque n'a encore abaissé son « prime rate ».

Sur 1 971 valeurs traitées, 991 ont baissé, 629 ont monté et 351 n'ont pas varié.

VALEURS	Cours du 13 déc.	Cours du 14 déc.
Alcoa	29 1/4	29 3/8
A.T.T.	61 3/4	61 3/4
Boeing	33	32 5/8
Chase Manhattan Bank	52	51 5/8
Du Pont de Nemours	36 3/4	36 1/4
Eastman Kodak	90 1/8	87 3/4
Exxon	29 3/8	29 1/8
Ford	34 5/8	34 7/8
General Electric	94	93 3/4
General Foods	41 3/4	41 1/4
General Motors	57 3/4	57
Goodyear	32 1/4	32 1/8
I.B.M.	93 7/8	91 1/8
I.T.T.	30	29 5/8
Mobil Oil	26 1/8	25 7/8
Pfizer	73 1/4	68 3/4
Schlumberger	44 3/8	42
Texaco	31 1/4	30 1/2
U.A.L. Inc.	30 1/4	29
Union Carbide	50 1/2	48 7/8
U.S. Steel	19 1/8	19
Westinghouse	37 7/8	36
Xerox Corp.	37 1/8	36 5/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

MACHINES BULL. – La cotation des actions de cette société a été suspendue les mardi 14 et mercredi 15 décembre 1982 sur les marchés au comptant et à terme de la Bourse de Paris en raison des précisions apportées par la Compagnie des Machines Bull sur l'offre qui sera faite à ses petits actionnaires. La reprise de cotation est prévue pour le jeudi 16 décembre, mais, dans les milieux boursiers, on se déclare satisfait des conditions offertes (une obligation convertible de 500 F, portant intérêt de 12 % contre dix actions Machines Bull) et qui font ressortir une valeur théorique de l'action à 50 F, alors que celle-ci cotait 30 F la veille de sa suspension de cotation. (Cours extrêmes de l'année 1982 : 37 F au plus haut et 25 F au plus bas.)

DISTILLERIES DE L'INDOCHINE. – La société La Providence a informé la Chambre syndicale des agents de change qu'elle *détenait* à présent plus de 10 % du capital de la Société française des distilleries de l'Indochine.

ODIER - BUNGENER - COURVOISIER. – Conformément au schéma initial, la banque non cotée Odier-Bungener-Courvoisier, nationalisée le 1er juillet 1982, s'est rapprochée du Crédit commercial de France (C.C.F.) et de la Banque publique suédoise P.K. Banken. Une société holding a été constituée pour détenir la totalité du capital d'O.B.C. Elle a été baptisée Omnium bancaire et commercial et son capital est détenu à 67 % par le C.C.F., à 20 % par la banque suédoise P.K. Banken (laquelle a une participation identique dans O.B.C.), et à 13 % par Omnifrance (groupe C.C.F.).

Cette structure se retrouve au sein du conseil d'administration de la banque Odier-Bungener-Courvoisier, présidé par M. François Propper, où siègent deux administrateurs du C.C.F., le président de cet établissement, M. Daniel Deguen, figurant également en qualité de « personnalité choisie en raison de sa compétence ».

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	13 déc.
Valeurs françaises	104,2
Valeurs étrangères	133,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	13 déc.	14 déc.
Indice général	100,5	100,8

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 15 décembre .... 12 7/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	14 déc.	15 déc.
1 dollar (en yens)	245,80	245,50

BOURSE DE PARIS Comptant 14 DECEMBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	28 50	0 616
5 %	35 50	4 342
3 % amort. 45-54	....	1 118
4 1/4 % 1963	100 35	0 976
Emp. N. Eq. 6 % 67	....	3 238
Emp. 7 % 1973	8861	..
Emp. 8,80 % 77	102	4 967
9,80 % 78/93	82 70	4 188
8,80 % 78/86	83 50	0 072
10,80 % 79/94	85 10	3 018
13,25 % 80/90	95 20	7 079
13,80 % 80/87	96 55	2 268
13,80 % 81/99	96 70	12 628
16,75 % 81/87	105 50	4 405
16,20 % 82/90	102 70	14 913
16 % juin 82	103	8 285
E.D.F. 7,8 % 61	....	13 759
E.D.F. 14,5 % 80-92	96 50	7 151
Ch. France 3 %	....	..
CNB Bques janv. 82	97 11	7 257
CNB Paribas	97 05	7 257
CNB Suez	97 02	7 257
CNI janv. 82	97 05	7 257

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	178 10	....
Aciers Peugeot	63	62
Actibail	158	158
A.G.F. (St Cent.)	360	360
A.G.P. Vie	2965	2966
Agr. Inc. Madag.	60	60
Air-Industrie	13	....
Alfred Herlicq	57	58
Allobroge	430	425
André Roudière	66 60	65 50
Applic. Hydraul.	278	280
Arbel	53	53
Artois	304	304
At. Ch. Loire	28	28
Aussedat-Rey	14 25	14
Bain C. Monaco	80 10	80
Banania	386	401
Banque Hypoth. Eur.	299	299
B.N.P. Intercontin.	80	79 90
Bénédictine	1020	950
Bon-Marché	74	73
Borie	400	416
Bras. Glac. Int.	440	450
Bretagne (Fin.)	77	....
Cambodge	131	131
C.A.M.E.	99 20	99
Campenon Bern.	184 10	191 50
Caout. Padang	149 80	....
Carbone-Lorraine	48	49
Carnaud S.A.	49 20	49 90
Caves Roquefort	576	579
C.E.G.Frig.	107 50	108
Centen. Blanzy	675	680
Centrest (Ny)	108 50	106 90
Cerabati	100	100
C.F.F. Ferrailles	111	114 80
C.F.S.	680	680
C.G.I.B.	....	....
C.G.Maritime	11	....
C.G.V.	80 50	81 20
Chambon (M.)	312	312
Chambourcy (M.)	893	1227
Champex (Ny)	110	120
Chim. Gde Paroisse	56	54
C.I. Maritime	260	265
Ciments Vicat	180	185
CIPEL	38 80	38 10
Citram (B)	134	133
Clause	315	315
Cl. MA (Fr.-Bail)	336	330
CMM-Mar Madag.	31 80	....
Cochery	69	....
Cofradel (Ly)	440	440
Cogifi	155	155
Comindus	381	374 50
Comiphos	142 20	142 10
Comp. Lyon-Alem.	135	136 10
Concorde (La)	268	257
C.M.P.	7 10	7
Conte S.A. (Li)	20	....
Crédit (C.F.B.)	198	205
Créd. Gén. Ind.	250	252
Crédit Univers.	367	365

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Créditel	101 80	102 80
C. Sabl. Seine	110	....
Darblay S.A.	84 50	....
De Dietrich	320	325
Degremont	100	100
Delalande S.A.	106	102
Delmas-Vieljeux	500	504
Dév. Rég. P.d.C (Li)	123 50	123 50
Didot-Bottin	265	270
Dist. Indochine	340	....
Drag. Trav. Pub.	188 50	188 50
Duc-Lamothe	220	....
Dunlop	5 05	4 85
Eaux Bass. Vichy	900	900
Eaux Vittel	586	570
Ecco	1200	1211
Economats Centre	500	502
Electro-Banque	181	181
Electro-Financ.	368	367
Elf-Antargaz	172 70	179 70 d
E.L.M. Leblanc	351 90	353 50
Entrepôts Paris	151 10	152 50
Epargne (B)	1300	1300
Epargne de France	260	....
Epeda-BF	730	730
Escaut-Meuse	259 50	251
Eurocom	315	313
Europ. Accumul.	47 50	47 90
Eternit	210	210
Félix Potin	935	922
Ferm. Vichy (Ly)	111 70	102 o
Files-Fourmies	2 80	3 05 d
Finalens	75 80	75
FIPP	118	....
Fnac	240	245
Focep (Chât. eau)	1500	1500
Foncière (Cie)	149	....
Fonc. Agache-W.	40 70	44 80
Fonc. Lyonnaise	1200	1200
Foncina	105	107
Forges Gueugnon	10 95	11 10
Forges Strasbourg	128	125
Fougerolle	142 80	145
France I.A.R.D.	109	112 50
France (La)	429	425
Frankel	135	137
Fromageries Bel	290	290
From. P.-Renard	233 80	243 20
GAN	689	674
Gaumont	484 10	491 50
Gaz et Eaux	750	750
Genvrain	197	163 70 o
Gér. Arm. Hold.	39 15	40 75
Gerland (Ly)	449	450
Gévelot	37 50	44 d
Gr. Fin. Constr.	140 10	138 50
Gds Moul. Corbeil	102	105
Gds Moul. Paris	250	250
Groupe Victoire	402	401
G. Transp. Ind.	100 20	100 20
Huard-U.C.F.	43	44 70
Hutchinson	12 45	12 10
Hydro-Energie	77 90	80
Hydroc. St-Denis	63 40	60 10
Immindo S.A.	138 50	136 10
Imminvest	97	97 10
Immobail	202 50	205
Immobanque	355	350
Immob. Marseille	1120	1120
Immofice	261 50	260
Imp. G.-Lang	3 65	3 90
Industrielle Cie	545	530
Interbail	250	250
Jaeger	78	79
Jaz S.A.	64	63
Kinta S.A.	588	588
Lafitte-Bail	206	205
Lambert Frères	38	39 50
Lampes	96 10	105
La Brosse-Dupont	66 50	63 80
Lebon Cie	355	350
Lille-Bonnières	232 50	240
Locabail Immob	360	358
Loca-Expansion	138 20	136
Locafinancière	172	170
Locatel	380	378
Lordex (Ny)	108	110
Louvre	225 10	228
Luchaire S.A.	83	80
Magasins Uniprix	63	65 50
Magnant S.A.	48	49
Maritimes Part.	88 80	88 60
Marocaine Cie	25 60	25 60

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Marseille Créd.	....	....
Métal Déployé	299	299
Mic	239	239
Mors	208	210
Nadella S.A.	7 05	....
Naval Worms	115	114
Navig. (Nat. de)	56	52 o
Nicolas	359	350
Nodet-Gougis	81	79 80
Occident. Part.	30	....
OPB Paribas	122 40	121 80
Optorg	74	75
Origny-Desvroise	128	127
Palais Nouveauté	302	309
Paris-Orléans	99 90	96 80
Part. Fin. Gest. Im.	177	176 90
Pathé-Cinéma	130	135
Pathé-Marconi	52 40	48 60
Piles Wonder	60 50	60
Piper-Heidsieck	247	249
Porcher	140	140
Profils Tubes Est	8 55	8 50
Prouvost ex-Lain.R.	35	35
Providence S.A.	315	305 20
Publicis	560	563
Raff. Souf. R.	182 40	184 90
Ressorts Indust.	103	103
Ricqlès-Zan	129 80	127
Ripolin	43	....
Risle (La)	10 70	....
Rochefortaise S.A.	70 30	72
Rochette-Cenpa	18	18
Rosario (Fin.)	90	88
Rougier et Fils	60	60
Rousselot S.A.	330	325
Sacer	31	31
SAFAA	22 50	22 60
Safic-Alcan	164	163
SAFT	138	135
Sainrapt et Brice	137 50	138
Saint-Raphaël	82 40	84
Salins du Midi	230	239 20
Santa-Fé	147	146
Satam	62	57 80
Savoisienne (M)	71	71
SCAC	189	189
Sellier-Leblanc	186	186
Semelle Maubeuge	135	135
S.E.P. (M)	78	78
Serv. Equip. Véh.	29 90	30
Sicli	59	59
Sicotel	168	174
Sintra-Alcatel	531	531
Sinvim	112 40	112 40
Siph (Plant. Hévéas)	149	....
Siminco	328	326 50
SMAC Acieroid	155 10	152 10
Sofal financière	330	343
Soffo	152	....
Soficomi	297 40	285 50
S.O.F.I.P. (M)	92	....
Sofragi	520	540
Sogepal	255	253
Soudure Autog.	97 90	98
S.P.E.G.	100	99 50
Speichim	175	182
S.P.I.	150	152
Spie Batignolles	155	160
Stemi	288	287
Synthelabo	130	130
Taittinger	401	399 10
Testut-Aequitas	65	....
Thann et Mulh.	45 50	45 10
Tissmétal	30 20	30 20
Tour Eiffel	286	306 40
Trailor S.A.	97	....
Ufimeg	85 60	85
Ufiner S.M.D.	91 60	92
Ugimo	140	138 10
Unibail	329	329
Unidel	79	80
U.A.P.	554	552
Union Brasseries	38	36 40 o
Union Habit.	196	196
Un. Imm. France	180 60	173 50
Un. Ind. Crédit	243	243
Union Ind. Ouest	318	....
Unipol	122 80	....
Vincey Bourget (Ny)	10 65	....
Virax	41 10	41 10
Waterman S.A.	165	170
Brass. du Maroc	138	....
Brass. Ouest-Afr.	23	22 80

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	93 10	....
Akzo	107	104 50
Alcan Alum	215	210
Algemeine Bank	910	949
Am. Petrofina	500	505
Arbed	165	....
Asturienne Mines	44	....
Bco Pop Espanol	83	83 10
B. N. Mexique	7 25	....
B. Régl. Internat.	36700	36700
Barlow Rand	63	63
Bell Canada	150	....
Blyvoor	128 20	136
Bowater	22 40	21 70
British Petroleum	40 50	40 60
Br. Lambert	235	....
Caland Holdings	81	81
Canadian-Pacific	225 40	223 10
Cockerill-Ougre	14 30	14 30
Cominco	295	298
Commerzbank	443	....
Courtaulds	10 50	....
Dart. and Kraft	610	605
De Beers (port.)	45 50	....
Dow Chemical	216 50	216 50
Dresdner Bank	500	510
Femmes d'Auj.	58	....
Finoutremer	186	186
Finsider	0 40	....
Foseco	20	....
Gén. Belgique	210 20	210 10
Gevaert	281	281
Glaxo	180	179 90
Goodyear	278	277 50
Grace and Co	315 90	320
Grand Metropolitan	42	42
Gulf Oil Canada	94 90	94 90
Hartebeest	546	570
Honeywell Inc.	870	790 o
Hoogovens	43 10	....
I. C. Industries	295	285
Int. Min. Chem	288	297
Johannesburg	625	625
Kubota	11 60	11 65
Latonia	225 20	....
Mannesmann	486	....
Marks-Spencer	28 60	30 60
Midland Bank Ltd	42 50	41 20
Mineral-Ressourc.	79 80	....
Nat. Nederlanden	387 40	404
Noranda	115	115
Olivetti	11 50	10
Pakhoed Holding	120	120
Petrofina Canada	950	....
Pfizer Inc.	834	620
Phoenix Assuranc.	39 90	....
Pirelli	6 90	7 05
Procter Gamble	998	999
Ricoh Cy Ltd	25	25 50
Rolinco	722	720
Robeco	760	763
Shell fr. (port.)	54	....
S.K.F. Aktiebolag	120	118
Sperry Rand	262	270
Steel Cy of Can.	120	120 50
Stilfontein	145	149
Sud. Allumettes	165	170
Tenneco	260	266 20 c
Thorn EMI	63	65
Thyssen c. 1 000	220	....
Toray indust. inc	11 90	12 40
Vieille Montagne	525	530
Wagons-Lits	270	270
West Rand	31 25	33 35

HORS-COTE

Compartiment spécial

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	720	720
Entreposa	143	....
Far East Hotels	1 25	1 28
Métallurg. Minière	142 50	149
M.M.B	240	240
Novotel S.I.E.H.	880	864
Sarakreek N.V.	255	250 20
Sicomur	154	154
Sofibus	222	219
Rodamco	392	383

Autres valeurs hors cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	160	....
Cellulose du Pin	17	17 70
Coparex	400	....
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
Iena Industries	13	....
La Mure	65	....
Océanic	45	41 o
Petrofigaz	335	....
Pronuptia	111	....
Ratier For. G.S.P.	....	....
Rorento N.V.	563	567

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Sabl. Morillon Corv.	120	....
S.K.F.(Applic. méc.)	80	....
S.P.R.	89 50	88 70
Total C.F.N.	88 10	....
Ufinex	205	....
Voyer S.A.	1 36	....

SICAV

14/12	Émission Frais inclus	Rachat net
Actions France	162 39	155 03
Actions-Investiss.	207 58	198 17
Actions sélectives	233 17	222 60
Aedificandi	278 92	266 27
A.G.F. 5000	196 57	187 66
Agfimo	290 44	277 27
Altafi	203 98	194 73
A.L.T.O.	181 36	173 14
Amérique Gestion	397 16	379 15
Bourse-Investiss.	220 01	210 03
Capital Plus	1072 18	1072 18
C.I.P.	663 50	633 41
Convertimmo	226 07	216 82
Cortexa	763 09	728 49
Crediter	285 57	272 62
Croiss. Immobil.	273 21	260 82
Démèter	54680 46	54516 91
Drouot-France	216 12	206 32
Drouot-Investiss.	490 50	468 26
Energie	192 96	184 21
Epargne Sicav	5280 07	5263 90
Epargne-Croiss.	1000 50	955 13
Epargne-Industr.	345 39	329 73
Epargne-Inter	502 02	479 26
Epargne-Oblig.	160 70	153 41
Epargne-Unie	656 49	626 72
Epargne-Valeur	274 17	261 74
Euro-Croissance	299 82	286 22
Financière Privée	678 12	647 37
Foncier Investiss.	505 66	482 73 ◆
France-Garantie	258 87	253 79
France-Investiss.	303 42	289 66
Fr.-Obl. (nouv.)	364 19	347 68
Francic	186 49	178 03
Fructidor	193 79	185
Fructifrance	339 64	324 24
Gestion Mobilière	441 42	421 40
Gest. Rendement	438 05	418 19
Gest. Sél. France	289 03	275 92
Haussmann Oblig.	1050 55	1002 91
I.M.S.I.	282 65	269 83
Indo-Suez Valeurs	510 35	487 22
Ind. française	10628 57	10628 57
Interoblig.	8326 37	7948 80
Intersélect France	209 44	199 94
Intervaleurs Indust.	311 96	297 81
Invest. Obligataire	10449 51	10428 65
Invest. St-Honoré	514 98	491 63
Laffitte-crt-terme	101498 99	101498 99
Laffitte-Expansion	489 72	477 06
Laffitte-France	146 92	140 24
Laffitte-Oblig.	134 07	127 99
Laffitte-Rend.	181 10	172 89
Laffitte-Tokyo	598 80	571 46
Livret portefeuille	366 24	349 63
Mondial Investiss.	252 25	240 81
Multi-Obligations	403 09	384 81
Natio.-Epargne	11554 06	11439 66
Natio.-Inter.	741 98	708 33
Natio.-Placements	105447 20	105447 20
Natio.-Valeurs	411 57	392 91
Oblisem	145 53	138 93
Pacifique St-Honoré	306 67	292 76
Paribas Epargne	10087 39	10047 20
Paribas Gestion	413 52	394 77
Pierre Investiss.	334 71	319 53
Province Investiss.	226 96	216 67
Rendem. St-Honoré	10689 43	10636 25
Sécur. Mobilière	372 04	355 17
Sél.court terme	11510 31	11424 63
Sélec. Mobil. Div.	259 62	247 85
S.P.I. Privinter	197 54	188 58
Sélection-Rendem.	155 85	148 78
Sélect. Val. Franç.	159 66	152 42
S.F.I. fr. et étr.	340 42	324 98
Sicavimmo	375 58	358 55
Sicav 5000	162 09	154 74
S.I. Est	710 06	677 86
Slivafrance	252 14	240 71
Slivam	238 77	227 94
Slivarente	175 30	167 35
Slivinter	269 79	257 56
S.I.G.	588 03	561 68
S.N.I.	831 51	793 80
Sofrinvest	347 79	332 02
Sogeparge	279 94	267 25
Sogevar	640 59	611 54
Sogister	820 34	783 14
Soleil Investiss.	366 07	349 47
U.A.P. Investiss.	258 78	247 03
Unifrance	198 09	189 11
Unifoncier	519 64	496 08
Unigestion	459 40	438 57
Uni-Japon	702 43	670 58
Unirente	1550 93	1499 93
Univer	11615 62	11615 62
Valorem	296 66	283 21
Valreal	114188 07	114074
Worms Investiss.	544 66	519 96

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

Marché à terme

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
1784	4,5 % 1973	1817	1833	1840	1823
3105	C.N.E. 3 %	3009	3009	3009	3000
400	Agence Havas	399	403	403	400
430	Air Liquide	417 50	425	424	424 90
330	Als. Superm.	321	320 10	320 10	320
60	A.L.S.P.I.	57 50	58	58	57
147	Alsthom-Atl.	139	139 10	139 90	139 10
880	Amrep	850	885	885	895
130	Applic. gaz	159 90	160	160	160
115	Arjom. Prioux	126 80	128	128	128 90
920	Aux. Entrepr.	895	905	905	918
455	Av. Dass.-Br.	450	439	439	437
182	Bail-Equipem.	189	185	185	188 60
375	Bail-Investiss.	380	390	390	385
225	Cie Bancaire	249	254 60	254	254 80
104	Bazar H.-V.	107	108 10	108 10	107
110	B.C.T. Midi B.	120 50	123	123	120 60
210	Béghin-Say	215 50	218	218	216
430	Bic	423	421	422	425
149	B.I.S.	180	181	180	180 10
445	Biscuit (Géné.)	465	465	465	465
1030	Bongrain S.A.	1005	1000	1000	1000
840	Bouygues	782	789	794	790
1490	B.S.N.-G.D.	1481	1488	1493	1488
1470	– (obl.)	1466	1470	1470	1463
1310	Carrefour	1325	1348	1340	1321
280	– (obl.)	283	283	283	280 20
1020	Casino	1050	1062	1062	1080
560	Cedis	614	610	609	600
27	CEM	27 50	27 50	27 50	27 50
245	Cetelem	243	259	259	258
540	C.F.A.O.	482	480	480	482
44	C.F.D.E.	51 50	51 50	51 50	50 50
172	Charg. Réunis	161	160	160	160
11 70	Chiers-Châtill.	11 65	11 65	11 70	11 65
140	Ciments franç.	147	145 10	145 10	145 10
870	C.I.T. Alcatel	880	871	870	875
516	Club Méditerr.	516	527	527	528
101	Codetel	103	103 90	103	103 50
132	Cofimeg	133	133	133	132
194	Colas	189	188	188	190
101	Compt. Entrepr.	114	113 40	113 40	111 20
285	Compt. Mod.	300	310	310	310
395	Créd. Foncier	411	405	405	406
192	Crédit F. Imm.	216 50	216 50	218	215
325	Crédit Nat.	341	338	337 10	313
69	Creusot-Loire	55 50	57	57 50	58 10
142	Crouzet	146 50	145	145	147 80
245	C.S. Saupiquet	250	251	251	251
760	Damart-Servip	820	825	825	830
790	Darty	798	775	777	789
565	Docks France	589	586	586	597
32	D.M.C.	30	29 50	29 50	29 05
1160	Dumez	1140	1140	1140	1140
320	Eaux (Gén.)	331 10	333	333	326 50
103	Elf-Aquitaine	103	103	103 80	102 60
101	– (certific.)	102	102 10	102 10	100 10
775	Essilor	735	745	745	735
155	Esso S.A.F.	167	169 30	171	166
380	Eurafrance	377	374	374	375
880	Euromarché	945	980	980	945
625	Europe nº 1	606	603	612	602

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
595	Facom	592	592	592	592
740	Fichet-Bauche	735	745	745	750
152	Finextel	160	158	158	158
142	Fives-Lille	142 50	143	143	143
34	Fonderie (Gén.)	21 70	20 60	20	20 60
82	Fraissinet	88 50	89	89	87 50
355	Francarep	321	335	335	329
133	Gal. Lafayette	138	138	138	140 60
285	Gén. d'Entrep.	275 20	277 20	279	276 50
880	Gén. Géophys.	862	905	900	905
306	G.T. Mars.	370	370 30	370	366 10
350	Guyenne-Gasc.	347	348	348	348
630	Hachette	665	685	685	676
355	Hénin (La)	364	360	360	363 60
46	Imétal	40 80	41 50	41	42 30
198	Imm. Plaine-M.	199	199	199	199
182	Ind. et Particip.	184	186	186 10	186
680	Inst. Mérieux	677	667	668	680
980	Intertechnique	956	960	961	943
156	J. Borel Int.	147	141	141	141
149	J. Lefebvre	167	165	165	165 10
125	Jeumont Ind.	132	131	131	129 50
260	Lab. Bellon	266	266	266	267
250	Lafarge-Coppée	238 60	238	239 50	236 80
285	– (obl.)	304	303 90	303 90	303
1620	Legrand	1498	1502	1502	1502
820	Lesieur	846	850	850	850
200	Locafrance	195	197 50	197	195 50
470	Locindus	481	472	472	480
370	Lyonn. Eaux	405	405	405	405 90
25	Machines Bull	30	....	....	....
375	Mais. Phénix	344	344	343	340 10
1360	Majorette (Ly)	740	739	739	739
230	Manurhin	234 50	230	230	233 90
52	Mar. Wendel	46 70	45	45	44 20
775	Martell	803	785	785	785
770	– (obl.)	800	775	775	775
615	Merlin-Gerin	595	589	589	589
1450	Matra	1253	1296	1320	1320
9	Méc. Nav. D.-N.	8 50	9	9	9
780	Michelin	678	700	699	695
690	– (obl.)	575 70	575 50	575 50	575 50
640	Midi (Cie)	659	660	659	660
87	Mines Kali (Sté)	91 90	92	92	93 70
45	M.M. Penarroya	46	47	47 80	46
750	Moët-Hennessy	790	795	796	795
880	– (obl.)	955	967	967	967
370	Mot. Leroy-S.	369	371	372	375
59	Moulinex	68 50	69 40	69 30	69 90
340	Mumm	335	330	330 10	335
136	Navig. Mixtes	135 80	137 10	137 10	136 10
11 40	Nobel-Bozel	11 10	11 20	12 10	11 40
50	Nord-Est	46 65	46 60	46 80	46 60
220	Nordon (Ny)	240	245	245	245
72	Nouvelles Gal.	71 60	71 10	71 10	72 30
425	Occident. (Gén.)	400	400	400	399 90
146	Olida-Caby	153 80	154	154	151 10
670	Omn. F. Paris	680	682	682	682
118	Opfi-Paribas	126	127	127	128 90
960	Oréal (L')	989	989	989	988
51	Papet. Gascogne	54	52 90	52 90	54
131	Paris-France	122	121	121	119 90

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
330	Paris-Réescomp	337 50	337 50	337 50	344
94	Pechelbronn	91 50	91 50	91 50	92
325	Penhoet	324	325	325	330
370	Pernod-Ricard	365 20	365	366	365
108	Pétroles (Fse)	112 50	113	114	111
175	– (obl.)	178 50	176 10	178 10	175 20
26	– (certific.)	26 20	26 20	26 20	26 20
38	Pétroles B.P.	36	35 50	36	35 50
125	Peugeot S.A.	119	118 60	119	118 50
330	– (obl.)	320 50	329 80	329 80	329 80
88	P.L.M.	94	93 10	93 10	93 10
78	Poclain	78 50	81	82 90	82 60
275	Poliet	288	283	293	293
97	Pompey	92	93 50	93 50	92
215	P.M. Labinal	190	191	190	194
725	Presses Cité	759	748	748	745
595	Prétabail Sic.	610	612	612	612
225	Primagaz	249	248	248	253
117	Printemps	120	121	121	119 10
1000	Promodès	1080	1065	1085	1080
350	Radiotechn.	354 50	359	359	359
72	Raffin. (Fse)	76 50	75 40	75 50	74 20
840	Redoute (La)	890	904	904	904
475	Révillon	503	503	503	508
205	Roussel-Uclaf	244	246	246	244
805	Rue Impériale	850	860	860	865
17	Saclor	13 20	13 10	13 10	13 10
144	Sade	150	150	150	150
1040	Sagem	998	998	1005	996
148	St-Louis B.	163	164	165	162 50
220	Sanofi	233	233 50	233 50	233
300	– (obl.)	330 10	327	327	327
335	S.A.T.	348	342	342	342
19	Saulnes	15	15	15	15
39	Saunier-Duval	28	24 80	24 80	24 80
98	Schneider	88	88	88	86 30
25	S.C.O.A.	22 80	22 80	23 05	23 05
111	S.C.R.E.G.	110	110	110	110
134	– (obl.)	136 10	136 10	136 10	133 40
245	Seb	230 10	235	235	235
158	Sefimeg	164 90	165	165	162 30
726	S.F.I.M.	687	693	692	683
480	Sign. Ent. El.	482	482	485	472 40
300	Silic	310	314	314	314
190	Simco	189	190 50	190 50	190
98	Simnor	101 90	101 90	101 90	100
670	Skis Rossignol	695	705	705	652
280	Sogerap	290	292	292	292
155	Sommer-Allib.	162 50	162	162	162
220	Source Perrier	200	204 50	205 80	205
285	Talcs Luzenac	290	300	300	294 50
810	Tél. Elect.	760	765	765	775
129	– (obl.)	137	134 90	134 90	134 90
136	Thomson-C.S.F.	155 90	159 20	158 50	156 20
197	– (obl.)	220	220	220	218
1200	T.R.T.	1161	1170	1175	1170
131	U.F.B.	143	140	140	140
360	U.I.S.	374	376	376	377 50
123	U.C.B.	131	129	129	129
2 75	Usinor	1 92	1 93	1 93	1 95
175	U.T.A.	178	177	177	174 80
220	Valéo	207	206 90	208	206 90

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
108	Vallourec	98	97 50	97 50	97 50
1180	V. Clicquot-P.	1180	1240	1240	1230
850	Viniprix	850	845	845	833
197	Amax Inc.	178 90	177 20	174	173 70
595	Amer. Express	529	530	537	535
540	Amer. Teleph.	521	537	539	537
111	Anglo Amer. C.	122	125	127 80	122 50
730	Amgold	815	825	825	809
800	B. Ottomane	860	845	852	830
395	BASF (Akt)	395	400 20	400 20	403
375	Bayer	376	381	381	383 50
340	Buffelsfont.	425	440	439 50	440
31	Charter	28 50	28 70	28 85	28 50
460	Chase Manh.	441	440	436	432
215	Cie Pétr. Imp.	183 50	183	183	179 20
44	De Beers	46 30	47 60	47 95	47 40
900	Deutsche Bank	941	968	959	984
88	Dome Mines	99 90	104	104	102
220	Driefontein Ctd	249	263	261	261 20
345	Du Pont-Nem.	318 10	316	316 c	319 90 c
990	Elf-Gabon	921	902	902	888
810	Eastman Kodak	782	782	780	780
121	East Rand	168 50	172 10	170 20	170
310	Ericsson	337	333	335	339 50
250	Exxon Corp.	245	248 90	249 50	245 40
285	Ford Motors	285 80	296	295 80	299
320	Free State	350	371 50	364	364 50
167	Gencor	167	171 50	171 50	170
215	Gén. Belgique	210 10	210 10	210 20	210 10
780	Gén. Electr.	805	809	809	809
510	Gen. Motors	499	496	501	487
59	Goldfields	62 20	64	63 90	62 80
125	Harmony	159	166	165 30	166
26	Hitachi	25 30	26 65	26 60	26 65
375	Hoechst Akt.	378 70	387	387	381

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. Premier cours
49	Imp. Chemical	48 60	48 70	48 70	48 70
83	Inco. Limited	75 10	75 30	75 20	75 30
745	IBM	785	800	800	797
35	Ito-Yokado	38 50	38 70	38 60	38 90
285	ITT	261	262 80	262 20	263
48	Matsushita	47 60	48 55	48 45	48 50
725	Merck	734	731	727	717
650	Minnesota M.	606	598	620	605
215	Mobil Corp.	222	219	220	222
14680	Nestlé	14810	14850	14850	14850
340	Norsk Hydro	333	329	329	327
810	Petrofina	780	789	789	785
540	Philip Morris	518	530	528	530
88	Philips	87 50	88 60	88 50	89
330	Pres. Brand	375	396 50	390	390
320	Président Steyn	372	389	391 90	391
930	Quilmès	838	840	846	850
730	Randfontein	875	930	915	912
280	Royal Dutch	283	285	283 80	280
62	Rio Tinto Zinc	62 20	63	63 30	62 10
290	St Helena Co	356	366 50	366 50	366 50
340	Schlumberger	372	370	368 50	370
56	Shell transp.	55 20	55 10	55 10	54 70
860	Siemens A.G.	870	885	883	884
147	Sony	133 50	135	134 50	132 40
183	T.D.K.	186	190 30	190 30	190 30
640	Unilever	603	613	613	....
490	Unit. Techn.	457	466 50	466 50	460
670	Vaal Reefs	820	848	844	831
345	West Deep	405 50	428	424 50	420
345	West Hold.	389 80	396 50	396	394
335	Xerox Corp.	316	321	324	315
2 01	Zambia Corp.	2 52	2 53	2 56	2 50

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent (SICAV)

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 14/12	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 007	6 930	6 730	7 080
Allemagne (100 DM)	283 550	283 530	275	289
Belgique (100 F)	14 478	14 467	13 600	14 700
Pays Bas (100 fl.)	257 650	257 700	250	262
Danemark (100 krd)	80 520	80 550	78	82
Norvège (100 k)	97 880	98 100	95	101
Grande-Bretagne (£ 1)	11 269	11 217	10 850	11 660
Grèce (100 drachmes)	9 775	9 754	8	10
Italie (1 000 lires)	4 916	4 907	4 750	5 200
Suisse (100 fr.)	332 400	333 150	323	341
Suède (100 krs)	94 130	93 720	89	95
Autriche (100 sch)	40 330	40 290	39 400	41 100
Espagne (100 pes.)	5 404	5 389	5 200	6 650
Portugal (100 esc.)	7 340	7 240	6 200	7 400
Canada ($ can 1)	5 662	5 605	5 450	5 710
Japon (100 yens)	2 845	2 836	2 720	2 860

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 14/12
Or fin (kilo en barre)	97800	99500
Or fin (en lingot)	97700	99250
Pièce française (20 fr)	655	658
Pièce française (10 fr)	400	.....
Pièce suisse (20 fr)	626	625
Pièce latine (20 fr)	615	615
Souverain	726	745
Pièce de 20 dollars	3355	3380
Pièce de 10 dollars	1600	1590
Pièce de 5 dollars	880	.....
Pièce de 50 pesos	3900	3950
Pièce de 10 florins	619	620

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 15 décembre 1982 a été tiré à 513 549 exemplaires.

Le financement de la retraite complémentaire à soixante ans

Le coût, faible ou nul en 1983, s'accroîtrait fortement d'ici à 1990

L'accord entre les syndicats et le C.N.P.F. sur la retraite à 60 ans pour les salariés non cadres est-il *« pratiquement fait »* ? C'est ce qu'on laisse entendre à l'Élysée. En fait les thèses sont encore assez éloignées tant sur les modalités et le coût de cette mesure.

La question posée aux partenaires sociaux qui se réunissent le 22 décembre est de savoir comment les régimes de retraites complémentaires qui accordent une pension de 20 % pour 37,5 années de cotisations à 65 ans s'adapteront à l'ordonnance sur la retraite à 60 ans pour le régime de base de la Sécurité sociale (50 % du salaire plafonné).

Selon le ministère des affaires sociales, l'alignement du régime de retraites complémentaires des non cadres (ARRCO) accordant à 60 ans, au lieu de 65 ans, les fameux 20 % ne coûterait pas très cher. Il suffirait de majorer seulement de 0,08 point en 1983 et de 0,23 point en 1984 le taux actuel de cotisation (4,4 %). En raison même de la faible majoration nécessaire en 1983, un accord serait d'autant plus facile à obtenir du patronat que, la première année, on pourrait éviter toute majoration de cotisations. Dans certaines conditions, des syndicats pourraient accepter cette solution.

En fait rien, n'est vraiment décidé, car les modalités d'application et le coût donnent toujours lieu à des appréciations différentes.

Si l'on se base sur les calculs du ministère, le patronat peut à bon droit rétorquer qu'il faut raisonner globalement et sur plusieurs années, et ainsi ajouter à la majoration du taux de cotisation à l'ARRCO, celle du régime général (+ 0,25 point en 1983 et + 0,63 point en 1984) celle plus lourde du régime des cadres — AGIRC — (+ 0,18 et ensuite + 0,65 point). Au moment où le C.N.P.F. réclame une diminution des charges sociales, cet effort contributif même minime est encore de trop.

Le trop devient excessif pour le patronat, si à juste titre il est tenu compte de l'accroissement des charges dans les années à venir lorsque les retraites atteindront leur régime de croisière. C'est ainsi que la cotisation supplémentaire pour le régime général passe de 0,25 en 1983 à 2,27 en 1990 ; pour l'ARRCO, l'accroissement des charges est lui aussi significatif : de 0,08 point en 1983 à + 1,07 en 1990 ; pour l'AGIRC, la hausse est beaucoup plus importante : de + 0,18 point en 1983 à + 4,31 en 1990... soit pour tous les régimes + 7,65 points par rapport à la situation actuelle.

Troisième argument défavorable : pour équilibrer le régime complémentaire des non cadres (ARRCO) — avant de parler de la retraite à 60 ans, — les gestionnaires ont déjà décidé d'augmenter, en janvier 1983, l'appel des cotisations : elles passeront de 4,40 à 4,60 %.

Un compromis est-il cependant possible ? La première solution consisterait comme le souhaite le C.N.P.F. à raisonner sur une enveloppe globale prenant en compte les problèmes financiers de la garantie de ressources et ceux de la retraite complémentaire... En pareil cas, la diminution des charges de l'UNEDIC, dans les années suivant 1985-1986, permettrait de réduire ses cotisations et de les transférer aux *« retraites complémentaires »* de telle façon que pour le patronat l'opération soit blanche : pour lui, il n'y aurait pas ou peu d'accroissement de cotisation. Ce calcul peut être fondé et mérite d'être approfondi... L'allégement ou la disparition des cotisations patronales à la Caisse d'allocations familiales pourrait aussi faciliter les débats. Mais ces perspectives ne résolvent pas un autre problème : le C.N.P.F. continue à vouloir défendre ce qu'il appelle l'*« autonomie »* des régimes complémentaires. Autrement dit, il continue à préconiser le maintien de ces systèmes en l'état, avec retraite à 65 ans et la création pour les cadres et non-cadres d'un nouveau régime intermdiaire de 60 à 65 ans avec, si possible, aide financière de l'État.

Cette position de fermeté est d'autant plus défendu qu'au patronat, mais aussi dans certains syndicats, on estime que les calculs des ministères sont trop optimistes. Les dirigeants de l'ARRCO estiment, par exemple, à + 0,2 point les majorations nécessaires en 1983 au lieu de + 0,08. Tout dépend, en effet, des décisions que prendront les salariés âgés de 60 à 64 ans. Certes, peu d'entre eux sont encore en activité (1). Mais faut-il ne raisonner que sur cette population ? Déjà, dans certaines entreprises, des salariés et, ailleurs, des préretraités font leurs comptes : pour un ouvrier dont le salaire est d'environ 5 000 F, il serait plus intéressant d'avoir la retraite à 70 % à 60 ans que la préretraite à 70 %. En effet, cette dernière est calculée sur le dernier salaire, alors que pour la retraite la pension est calculée sur les dix meilleures années. Or de nombreux ouvriers ont eu des gains supérieurs à celui de fin d'activité, notamment quand ils travaillaient en équipe ou faisaient de nombreuses heures supplémentaires il y a dix ou vingt ans.

Les conditions concrètes d'ouverture au droit à la retraite complémentaire dès 60 ans ou de fonctionnement d'un régime transitoire pèseront donc très lourd selon qu'elles seront définies avec largesse ou non.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(1) Selon les calculs du ministre, sur deux cent soixante-quinze mille actifs salariés de 60 à 64 ans en 1985, soixante mille prendraient leur retraite.

BAISSE DU NOMBRE DE FAILLITES

Le nombre de faillites d'entreprises, selon l'INSEE, a été de 1 714 en novembre en chiffres corrigés des variations saisonnières. Il avait été de 1 825 en octobre. En chiffres bruts, il y a eu en novembre 2 240 faillites. Depuis le 1er janvier, 18 645 entreprises ont été défaillantes contre 19 028 l'an passé à la même époque.

LA BAISSE DU DOLLAR SE POURSUIT : 6,92 F

Amorcée dès le lundi 13 décembre au soir, après l'annonce d'une nouvelle réduction du taux d'escompte officiel des Etats-Unis, et amplifiée mardi 14 décembre, la baisse du dollar s'est poursuivie, à une cadence plus lente, mercredi 15 décembre 1982. A Paris, la monnaie américaine valait, en fin de matinée, 6,92 F environ, venant de 7 F lundi, 6,98 F mardi matin et 6,93 F à la cotation officielle du 14. A Francfort, elle est revenue, en deux jours, de 2,47 DM à 2,44 DM.

Dans les milieux financiers internationaux, on voit le dollar orienté à la baisse, les ajustements de fin d'année empêchant, seuls, une accélération du repli. En Europe, la Banque de France continue à défendre le cours de 2,8350 F pour le mark allemand, au prix de nouvelles sorties de devises.

LA HAUSSE DES PRIX DE DÉTAIL A ÉTÉ DE 1 % EN NOVEMBRE

La hausse des prix de détail s'est très sensiblement accélérée en novembre, premier mois de sortie du blocage. Les prévisions qui avaient été faites tenaient compte de nombreux réajustements tarifaires après quatre mois et demi de blocage strict, portaient sur une hausse de 1 %. Cette accélération double le rythme de hausse précédemment enregistré (0,4 % en septembre, 0,5 % en octobre).

APRÈS LA DÉCOUVERTE D'UN STOCK D'EXPLOSIFS

Les policiers toulousains s'interrogent sur les liens entre les milieux anarchistes des antinucléaires et « Action directe »

De notre envoyé spécial

Toulouse. — **Les policiers du service régional de police judiciaire (S.R.P.J.) de Toulouse ont reconnu, mardi 14 décembre, après l'avoir nié, que la découverte, le 25 novembre, d'une cache contenant 80 kilos d'explosifs — découverte tenue secrète jusqu'à cette semaine — liée à l'arrestation, le 20 novembre, dans une ferme du Tarn-et-Garonne, de Serge Fassi, âgé de trente-deux ans, considéré comme un ancien militant d'Action directe (nos dernières éditions).**

Les enquêteurs restent très discrets sur la nature de ce lien: Ils se contentent de mettre en parallèle ces deux événements : le 20 novembre, des gendarmes avaient découvert, dans une cantine et une carcasse de voiture abandonnées dans le bois de Marcuestus, en Saint-Sardos (Tarn-et-Garonne), des armes ainsi que 25 kilos d'explosifs. Deux jeunes fermiers d'une propriété proche, Yves et Françoise Frapech, ainsi que Serge Fassi avaient été interpellés. L'enquête sur ce stock d'armes devait rapidement permettre aux policiers de trouver, dans une cache d'un garage proche de la place Arnaud-Bernard, à Toulouse, une quantité encore plus grande d'explosifs, 925 détonateurs, des listes de noms de militants d'extrême droite et de fonctionnaires de la police.

Dès le 25 novembre, les enquêteurs avaient décidé de tenir leur découverte secrète et d'organiser une étroite surveillance du box toulousain. Les explosifs entreposés, de type F 15, appartenaient, en effet, à un lot volé, le 24 mai 1982, sur un chantier de l'E.D.F. dans l'Ariège. De toute évidence, ce lot avait été partagé : une partie avait été cachée à Saint-Sardos, sous la garde de militants de la mouvance antinucléaire, une autre à Toulouse, une autre enfin à Paris, dans une cache du quatorzième arrondissement près de laquelle a été arrêté, le 17 septembre, Michel Camilleri, âgé de trente ans, originaire du Sud-Ouest, considéré par la police comme l'*« une des têtes de la fraction dure d'Action directe »*. Enfin, selon des informations non confirmées, des explosifs provenant du même lot initial auraient pu être utilisés, le 14 octobre, dans l'attentat qui a endommagé le siège du parti socialiste toulousain (*le Monde* du 15 octobre).

Malgré une « planque » de trois semaines, les membres du S.R.P.J. n'ont pu surprendre aucun des visiteurs de la cache. En désespoir de cause, ils ont décidé de suspendre leur surveillance et d'interpeller, lundi 13 décembre, deux militants des milieux anarchistes, soupçonnés d'avoir loué le garage sous des noms d'emprunt.

Des fuites, lundi, dans la presse régionale, révélant la découverte du stock toulousain, risquent d'interrompre une enquête difficile par laquelle les policiers espéraient mettre au jour les liens qui unissent les différents utilisateurs de ces explosifs, des « antinucléaires » du Tarn-et-Garonne à l'une des branches parisiennes d'Action directe, en passant par les militants anarchistes qui auraient pu signer l'attentat contre le siège du P.S.

PHILIPPE BOGGIO.

Deux semaines après la pose de son cœur artificiel

M. BARNEY C. CLARK A SUBI UNE TROISIÈME INTERVENTION CHIRURGICALE

Salt-Lake-City. *(A.F.P., A.P., U.P.I., Reuter.)* — M. Barney C. Clark, porteur depuis le 2 décembre d'un cœur artificiel, a dû subir le 14 décembre une nouvelle — la troisième — intervention chirurgicale, à la suite d'une chute brutale de tension artérielle. L'équipe chirurgicale a alors procédé au changement de toute la partie gauche de la prothèse, à cause d'une valvule défectueuse. Selon le docteur Robert Jarvik, concepteur de la prothèse, le mauvais fonctionnement de cette pièce était ce qui pouvait arriver de pire. M. Clark, souffre d'un début d'infection pulmonaire. L'équipe chirurgicale qui a pratiqué une trachéotomie reste extrêmement réservée sur les conséquences de cette intervention.

D'autre part, la radio moscovite a fait état, le 14 décembre, de la tentative américaine à l'occasion de l'annonce de la première greffe d'un cœur artificiel sur un veau, réalisée en Union soviétique.

● *Le Syndicat des psychiatres des hôpitaux*, qui groupe treize cents psychiatres hospitaliers à plein temps, estime *« tout à fait inadaptés »* les projets gouvernementaux de réforme de loi hospitalière et de départementalisation. Il *« exige l'ouverture immédiate de véritables négociations »* entre le ministère et les organisations représentatives des praticiens hospitaliers.

Le 16 décembre, une délégation se rendra au ministère de la santé pour obtenir un calendrier de négociations. En province, des délégations demanderont audience aux commissaires de la République et aux présidents des conseils régionaux pour leur faire part de leurs *« inquiétudes »*.

En France

LE NOMBRE DES DÉTENUS A AUGMENTÉ D'UN MILLIER EN UN MOIS

Au 1er décembre, la population pénale était de 35 631 détenus dont 18.656 prévenus (52,3 %). Au 1er novembre, elle était de 34 6... La proportion des prévenus a, elle, un peu diminué puisqu'il représentait en novembre 52,6 % de cette population.

A la chancellerie, on précise qu'on a dépassé ce mois-ci le nombre de prévenus le plus fort des années récentes, qui était de 18 471 (1er mars 1981). Quant à la population pénale dans sa totalité, son chiffre le plus important est celui du 1er avril 1981, 41 131.

A B C D E F G

Nouveau contrat pétrolier entre Paris et Ryad

هكذا من الأصل